



# Élaboration du Plan Local d'Urbanisme de HAUT-VALROMEY

Rapport de présentation

PADD

OAP

Règlement

Zonage

**6 Annexes**

**6-3 Annexes informatives**





Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'AIN

Direction départementale des territoires

Service Agriculture et Forêt

Unité Agriculture Durable, Forêt

SAF-2016-02

## ARRETE

**fixant les seuils de surface des espaces boisés appartenant à des particuliers  
pour lesquels les défrichements sont soumis à autorisation**

### Le préfet de l'Ain

Vu les articles L.341-1 à L.341-10 et L.342-1 du code forestier relatifs aux défrichements ;

Vu le code de l'urbanisme, notamment le titre III du livre I et le titre I du livre III ;

Vu le décret 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Considérant la nécessité de protéger les bois situés dans les zones à faible taux de boisement et à pression foncière affirmée ;

Considérant la surface moyenne de 2 ha de la propriété forestière dans le département de l'Ain ;

Sur proposition du directeur départemental des territoires ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture de l'Ain ;

## ARRETE

### **ARTICLE 1 : Seuils applicables aux bois des particuliers**

Est soumis à autorisation administrative préalable, tout défrichement dans les massifs boisés d'un seul tenant dont la superficie est au moins égale aux seuils fixés ci-dessous :

- seuil fixé à 0,50 hectare pour les 38 communes de l'annexe I qui présentent un taux de boisement compris entre 0 et 5 % ;
- seuil fixé à 1 hectare pour les 118 communes de l'annexe II qui présentent un taux de boisement supérieur à 5 % et n'excédant pas 15 % ;
- seuil fixé à 2 hectares pour les autres communes.

## **ARTICLE 2 : Seuils applicables aux parcs et jardins clos**

Dans les parcs et jardins clos et attenants à une habitation principale, est soumis à autorisation administrative préalable, tout défrichement lié à la réalisation d'une opération d'aménagement prévue au titre 1<sup>er</sup> du livre III du code de l'urbanisme ou d'une opération de construction soumise à autorisation au titre dudit code, lorsque la surface du tènement boisé est égale ou supérieure à 2 ha.

## **ARTICLE 3 : Abrogation**

L'arrêté préfectoral SAF-2016-01 du 5 février 2016, fixant les seuils de surface des espaces boisés appartenant à des particuliers pour lesquels les défrichements sont soumis à autorisation, est abrogé.

## **ARTICLE 4 : Délais et voies de recours**

Cette décision peut être contestée dans les deux mois qui suivent sa publication :

- par recours gracieux auprès de l'auteur de la décision ou hiérarchique auprès du ministre. L'absence de réponse dans un délai de deux mois fait naître une décision implicite de rejet qui peut être elle-même déférée au tribunal administratif dans les deux mois suivants ;
- par recours contentieux devant le tribunal administratif de LYON, 184 rue Duguesclin - 69003 LYON.

## **ARTICLE 5 :**

La secrétaire générale de la préfecture, les sous préfets, le directeur départemental des territoires, les maires, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Ain et affiché dans toutes les communes par les soins des maires pendant une durée d'un mois.

Fait à BOURG EN BRESSE, le  
Le Préfet,

08 AOUT 2016

pour le préfet  
la secrétaire générale  
Caroline GADOU



PREFECTURE DE L'AIN

DIRECTION DEPARTEMENTALE  
DES AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES DE L'AIN  
Service Santé Environnement

DIRECTION DEPARTEMENTALE  
DE L'EQUIPEMENT DE L'AIN  
Service Ville et Habitat

## A R R Ê T É

Déclarant l'ensemble du département de l'Ain zone à risque d'exposition au plomb

Le préfet de l'Ain,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,

Vu le Code de la Santé Publique et notamment ses articles, L 1334.5, L 1334.6 et R 32.8 à R 32.12,

Vu l'arrêté ministériel du 12 juillet 1999 fixant le modèle de la note d'information à joindre à un état des risques d'accessibilité au plomb révélant la présence de revêtements contenant du plomb pris pour l'application de l'article R 32.12 du Code de la Santé Publique,

Vu la circulaire DGS/VS3 n°99/533 et UHC/QC/18 n°99/58 du 30 août 1999 relative à la mise en œuvre et au financement des mesures d'urgence sur le saturnisme,

Vu la circulaire DGS/SD7C/2001/27 et UHC/QC/1 n°2001-1 du 16 janvier 2001 relative aux états des risques d'accessibilité au plomb réalisés en application de l'article L.1334-5 de la loi du 29 juillet 1998 d'orientation relative à la lutte contre les exclusions,

Vu l'avis du Conseil Départemental d'Hygiène émis au cours de sa séance du 17 avril 2001,

Vu l'avis des Conseils municipaux des communes du département de l'Ain,

Vu l'avis des organes délibérant des établissements publics de coopération intercommunale ayant compétence en matière de logement,

Considérant que le plomb est un toxique dangereux pour la santé publique, et notamment pour celle des jeunes enfants,

Considérant que l'emploi de peintures ou de revêtements contenant du plomb a été largement utilisé dans le bâtiment jusqu'en 1948,

Considérant, dès lors, que tout immeuble construit avant 1948 présente un risque potentiel d'exposition au plomb pour les occupants,

Sur proposition du directeur départemental des affaires sanitaires et sociales,

A R R E T E

ARTICLE 1er : L'ensemble du département de l'Ain est classé zone à risque d'exposition au plomb.

**ARTICLE 2 :** Un état des risques d'accessibilité au plomb doit être annexé à toute promesse unilatérale de vente ou d'achat, à tout contrat réalisant ou constatant la vente d'un immeuble affecté en tout ou partie à l'habitation, construit avant le 1er janvier 1948. Cet état doit avoir été établi depuis moins d'un an à la date de la promesse de vente ou d'achat ou du contrat susvisé.

Il est réalisé selon les prescriptions du guide méthodologique pour la réalisation d'états des risques d'accessibilité au plomb contenu dans la circulaire DGS/SD7C/2001/27 et UHC/QC/1 n°2001-1 du 16 janvier 2001.

**ARTICLE 3 :** Si un tel état établit l'absence de revêtement contenant du plomb, il n'y a pas lieu de faire établir un nouvel état à chaque mutation. L'état initial établissant l'absence de revêtement contenant du plomb sera joint à chaque mutation.

**ARTICLE 4 :** Cet état des risques d'accessibilité au plomb est dressé par un contrôleur technique agréé au sens de l'article L 111-25 du code de la construction et de l'habitation ou par un technicien de la construction qualifié ayant contracté une assurance professionnelle pour ce type de mission.

Les fonctions d'expertise ou de diagnostic sont exclusives de toute autre activité d'entretien ou de réparation de cet immeuble.

**ARTICLE 5 :** Aucune clause d'exonération de la garantie des vices cachés ne peut être stipulée à raison des vices constitués par l'accessibilité au plomb si l'état des risques d'accessibilité au plomb n'est pas annexé aux actes visés à l'article 2.

**ARTICLE 6 :** Une note d'information, conforme au modèle pris par arrêté ministériel, doit être annexée à tout état des risques d'accessibilité, lorsque celui-ci révèle la présence de revêtements contenant du plomb.

**ARTICLE 7 :** Lorsque l'état des risques révèle la présence de revêtements contenant du plomb, il est communiqué avec la note d'information par le propriétaire aux occupants de l'immeuble (ou de la partie d'immeuble concerné) ainsi qu'à toute personne physique ou morale appelée à effectuer des travaux dans cet immeuble (ou partie d'immeuble).

En outre, cet état est tenu par le propriétaire à la disposition des agents ou services mentionnés aux articles L 1421-1 et L 1422-1 du code de la santé publique ainsi que le cas échéant, aux inspecteurs du travail et aux agents du service prévention des organismes de sécurité sociale.

**ARTICLE 8 :** Lorsque l'état des risques révèle une accessibilité au plomb au sens de l'article R 32-2 du code de la santé publique; le vendeur ou son mandataire en transmet sans délai copie au préfet, direction départementale de l'équipement.

**ARTICLE 9 :** Le présent arrêté prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> août 2001.

**ARTICLE 10 :** Le secrétaire général de la préfecture de l'Ain, les sous-préfets des arrondissements de Belley, Gex et Nantua, le directeur départemental des affaires sanitaires et sociales, le directeur départemental de l'équipement, les présidents d'établissements publics de coopération intercommunale ayant compétence en matière de logement et les maires des communes de l'Ain sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs et affiché pendant un mois dans les mairies.

Pour l'emplissement  
pour le Préfet  
le délégué attaché, chef de bureau

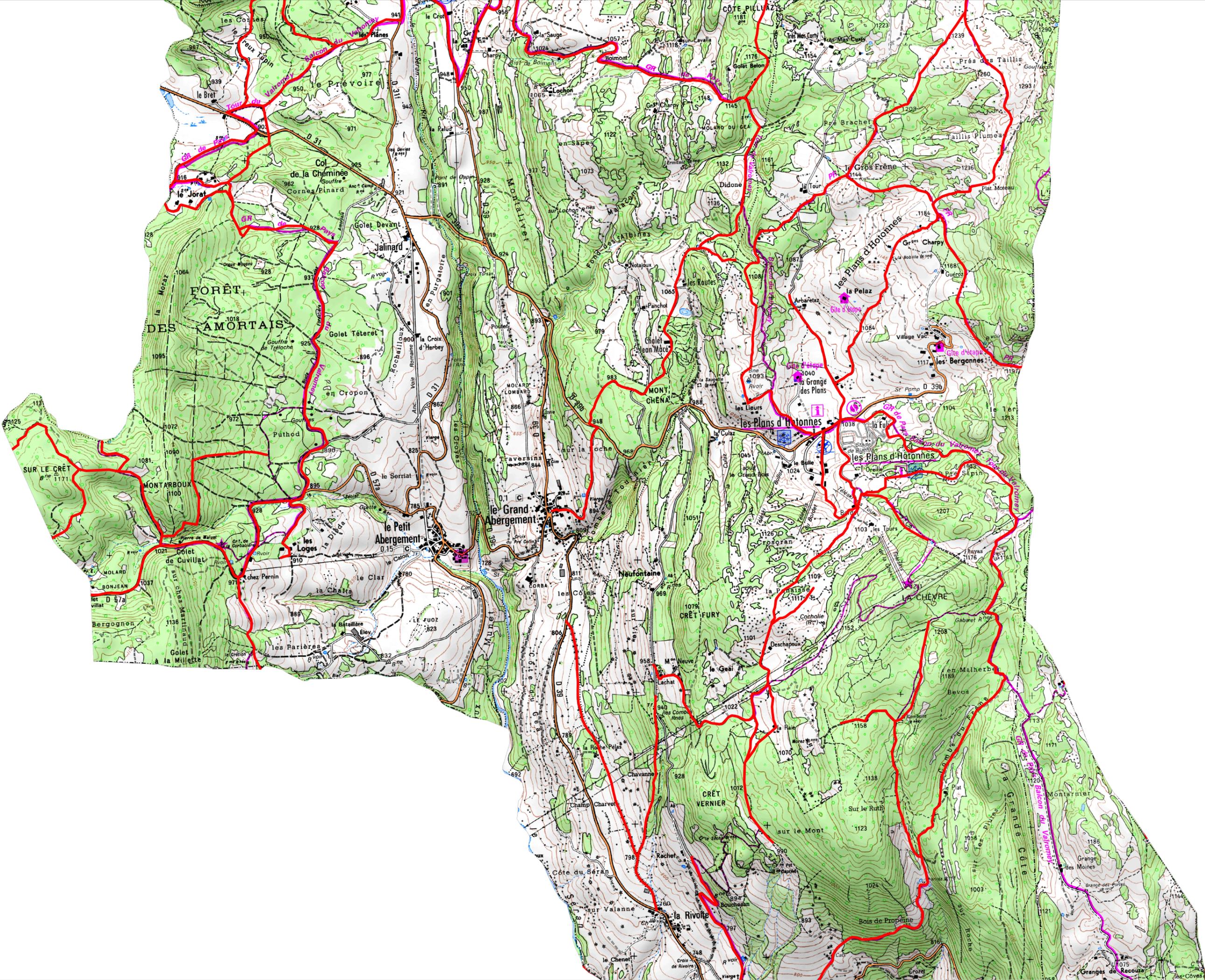
Alain GARIEL

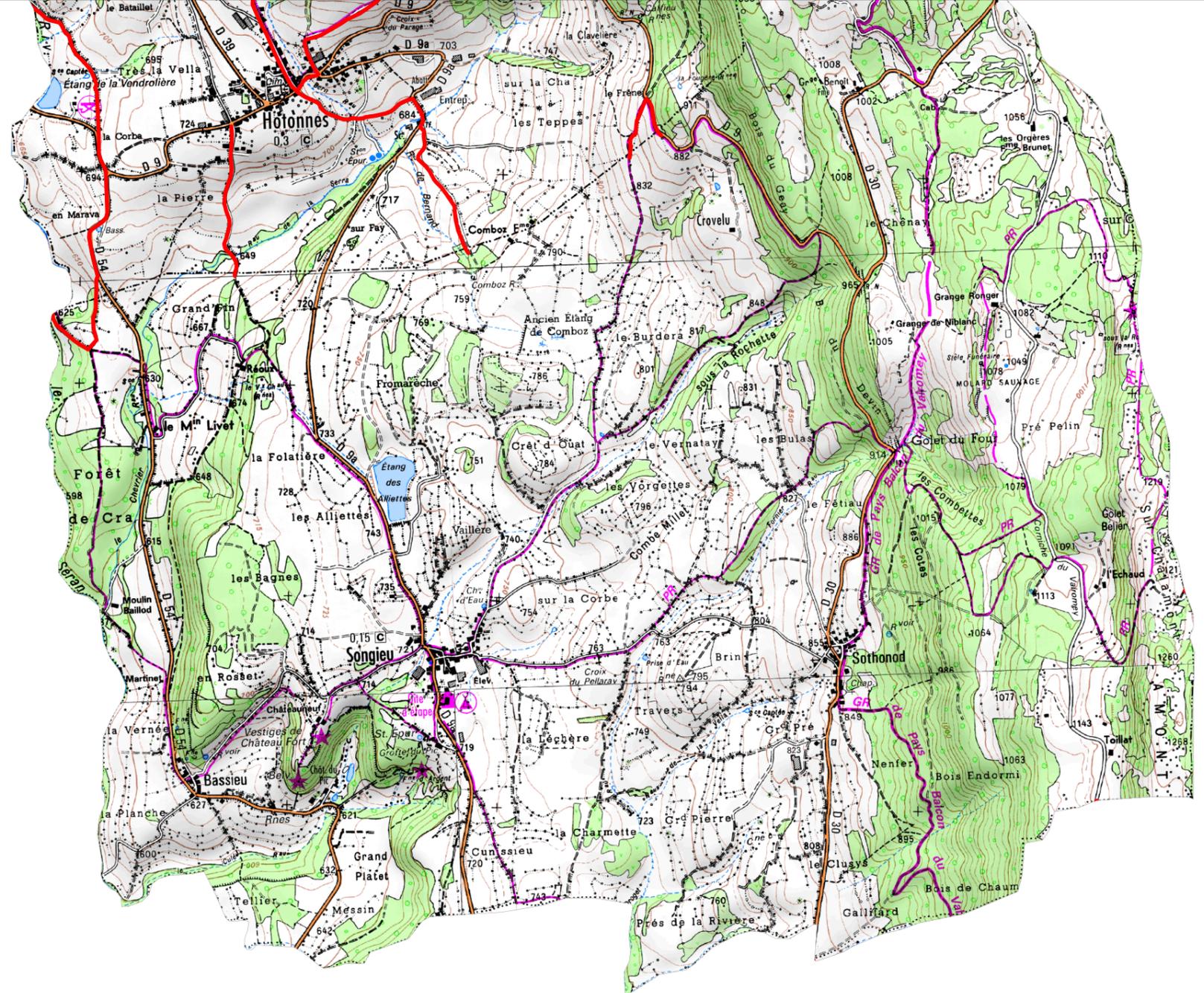
Fait à Bourg-en-Bresse, le 02 MAI 2001

Le préfet

Signé : Pierre-Etienne BISCH







Commune de Haut-Valromey  
Carte éditée le 19/05/2016  
Echelle 1/25000  
Tracés rouges : tronçons inscrits au PDIPR de l'Ain



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Bourg-en-Bresse, le 6 juin 2016

L'inspecteur d'académie-directeur  
académique des services  
de l'éducation nationale de l'Ain

à

Monsieur le Préfet du département de l'Ain

Direction départementale des territoires  
Service Urbanisme Risques  
Unité Atelier Planification

*A l'attention de Madame Laurence Combe et  
Monsieur Didier Thoumiand*

Division de  
l'Organisation Scolaire

Objet : procédure d'élaboration du PLU de la commune de Haut-Valromey

Référence : votre demande en date du 18 mai 2016

Affaire suivie par  
Serge JULIEN  
Téléphone  
04 74 45 58 72  
Télécopie  
04 74 45 58 99  
Courriel  
ce.ia01-dos@  
ac-lyon.fr

Comme suite à votre courrier cité en référence, il m'apparaît utile de porter à votre connaissance la présence d'une école primaire publique située 10 rue de la Croix sur le territoire de l'ancienne commune d'Hotonnes.  
Cette école accueille 61 élèves répartis dans 3 classes.

10 rue de la Paix  
BP 404  
01012 Bourg-en-Bresse  
CEDEX

Francis MORLET



## PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Direction régionale  
des affaires culturelles

Pôle *Architecture et patrimoines*  
Service régional de l'archéologie

Affaire suivie par : *Fiorella COCCO*

tél : 04 72 00 44 99

mel : [fiorella.cocco@culture.gouv.fr](mailto:fiorella.cocco@culture.gouv.fr)

Lyon, le 13 juin 2016

Le Directeur régional des affaires culturelles  
à

**Direction Départementale des Territoires**  
Service Urbanisme Risques  
Unité Atelier Planification  
À l'attention de Laurence COMBE  
23 rue Bourgmayer  
CS 90410  
**01012 BOURG-EN-BRESSE CEDEX**

Nos Réf. : 2016/4136/FC/MNT

Objet : PLU de la commune de Haut-Valromey (Ain)

P.J. : une fiche du PAC type

En réponse à votre courrier du 19 mai 2016 relatif au recensement des enjeux de l'État dans le cadre de l'élaboration du PLU de la commune de Haut-Valromey, j'ai l'honneur de vous transmettre les informations concernant l'archéologie, sur la base du PAC type élaboré par mon service.

Pour le Directeur régional des affaires culturelles par intérim  
et par délégation,  
La conservatrice général du patrimoine  
Marie-Agnès GAIDON-BUNUEL



## Patrimoine archéologique de la commune de Haut-Valromey (01) - juin 2016

### Principes

Protection de l'environnement et du patrimoine culturel (article L.101-2 du code de l'urbanisme).  
Détection, conservation et sauvegarde par l'étude scientifique des éléments du patrimoine archéologique affectés par les travaux publics ou privés concourant à l'aménagement (article L. 521-1 et suivants du code du patrimoine).

### Socle juridique

La protection et l'étude du patrimoine archéologique, ainsi que l'organisation de la recherche archéologique relèvent du livre V du code du patrimoine relatif à l'archéologie et notamment de ses titres II et III (archéologie préventive, fouilles archéologiques programmées et découvertes fortuites).

La recherche archéologique est placée sous le contrôle de l'État. Cette recherche est qualifiée de préventive dès lors que la mise en œuvre d'opérations archéologiques est rendue nécessaire par la réalisation d'aménagements ou de travaux portant atteinte au sous-sol ou susceptibles de générer une telle atteinte.

L'article L. 521-1 du code du patrimoine précise que l'archéologie préventive relève de missions de service public. À ce titre, l'article L. 522-1 de ce même code énonce notamment que « *L'État veille à la conciliation des exigences respectives de la recherche scientifique, de la conservation du patrimoine et du développement économique et social* ».

D'autre part, s'applique la réglementation relative aux découvertes fortuites susceptibles de présenter un caractère archéologique (article L. 531-14 du code du patrimoine), à savoir déclarer la découverte en mairie et au service régional de l'archéologie.

- Les zones de présomption de prescription

Pour satisfaire le double objectif de sauvegarde et d'étude du patrimoine archéologique dans le cadre des travaux d'aménagements et de constructions, l'article L. 522-5 énonce, dans son deuxième alinéa, que « *dans le cadre de l'établissement de la carte archéologique, l'État peut définir des zones où les projets d'aménagement affectant le sous-sol sont présumés faire l'objet de prescriptions archéologiques préalablement à leur réalisation* ».

Ces zones de présomption de prescription archéologique, délimitées par arrêté du préfet de région, ont vocation à figurer dans les annexes du PLU et à être mentionnées dans le rapport de présentation et à être représentées sur les documents graphiques, dans le cadre de l'article R. 151-34 2° du code de l'urbanisme.

- Les informations archéologiques géo-référencées par la carte archéologique nationale

La carte archéologique nationale rassemble toutes les données disponibles sur la présence de sites ou de vestiges archéologiques sur le territoire national.

En fonction de ces données, les PLU peuvent classer certaines zones archéologiques en zones N (article R. 151-24 du code de l'urbanisme), et le document graphique peut délimiter ces secteurs (article R. 151-34 2° de ce même code), permettant ainsi de protéger un sous-sol non exploré ou sauvegarder des vestiges déjà mis au jour.

En outre, les articles R. 151-30 et 33 du code de l'urbanisme permettent de limiter, voire d'interdire, toute occupation du sol qui serait incompatible avec la conservation du patrimoine archéologique repéré par la carte archéologique nationale.

- Consultation directe du préfet de région par l'autorité compétente pour délivrer les autorisations d'urbanisme

En dehors des zones de présomption de prescription archéologique (voir le point ci-avant), l'autorité compétente pour autoriser les aménagements, ouvrages, constructions soumis à permis ou pour recevoir les déclarations préalables peut décider, de sa propre initiative, de saisir le préfet de région (DRAC – service régional de l'archéologie), au vu des informations issues de la carte archéologique (voir le point ci-dessus) dont elles ont connaissance, ou qui lui ont été communiquées lors du porter-à-connaissance à l'occasion de l'élaboration ou la révision du document d'urbanisme.

### **Application au territoire**

Le Service régional de l'archéologie ne souhaite pas être associé à l'élaboration du PLU de la commune de Haut-Valromey.

Le patrimoine archéologique de la commune comporte quelques sites archéologiques connus. Il s'agit de :

- Très la Vella ? : indices d'occupation / Gallo-romain
- Eglise Saint-Joseph, dite chapelle - Rivoire, route de Grand Abergement : église / Moyen âge ?
- Hotonnes-Village - Eglise Saint-Romain : église / Moyen âge ; bâtiment, bloc avec inscription / Epoque moderne ; bâtiment / Epoque contemporaine

- Zones de présomption de prescriptions archéologiques

La commune n'est pas concernée, à ce jour, par un arrêté préfectoral de zones de présomption de prescriptions archéologiques sur les projets d'aménagement ou de construction.

#### - Études pouvant être consultées

Des extraits de la carte archéologique sont consultables à la Direction régionale des affaires culturelles – service de l'archéologie Auvergne-Rhône-Alpes – 6 quai St Vincent - 69001 LYON.



Monsieur le Directeur Départemental des Territoires  
Direction départementale des Territoires  
23 Rue Bourgmayer  
CS 90410  
01012 BOURG EN BRESSE

V/Réf  
N/Réf DP/FG

Interlocuteur David Pellecuer  
Téléphone 04 72 01 32 20  
Mail david.pellecuer@erdf.fr

Objet Plan Local d'Urbanisme commune du Haut-Valromeys

Lyon, le 18 mai 2016,

Monsieur le Directeur,

Bureau du courrier		
Transmis à	Pour attrib.	Pour info
MAPT		
SAF		
SCEP		
SG		
SHC		
SPGE		
SSCER		
SUR	X	
DR		
<input type="checkbox"/> Courrier signalé		

Nous avons bien reçu votre courrier en date du 18 mai 2016 au sujet de la révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune du Haut-Valromeys, et nous vous en remercions.

ERDF est le gestionnaire du réseau de distribution publique d'électricité sur l'ensemble du territoire concerné par le futur Plan Local d'Urbanisme de la commune du Haut-Valromeys.

A ce titre, et conformément à ses missions de service public, ERDF assure notamment l'exploitation et le développement des ouvrages de distribution publique d'électricité de tension égale ou inférieure à 63 KV (lignes aériennes et souterraines, supports, postes de distribution publique d'électricité, compteurs etc.).

Le plus grand nombre de ces ouvrages sont implantés :

- soit sur le domaine public routier, en vertu des articles L. 323-1 du Code de l'énergie et L.113-3 du Code de la voirie routière qui confèrent au concessionnaire de distribution publique d'électricité, un droit d'occupation légal sur ce domaine. Droit qui a été également repris par l'article 6 du cahier des charges de la concession de distribution publique d'électricité applicable sur le territoire de la commune du Haut-Valromeys.

- soit sur les propriétés privées sous le régime des servitudes consenties par convention de servitudes ou au titre d'une convention d'occupation, et éventuellement par arrêtés préfectoraux de mise en servitudes légale en cas d'opposition d'au moins un des propriétaires concernés en application du décret n°70-492 du 11 juin 1970.

Vous nous interrogez pour connaître les éventuelles servitudes d'utilité publique qui auraient été instaurées au profit des ouvrages électriques exploités par ERDF.

En plus des ouvrages déjà répertoriés sur votre carte, d'autres ouvrages ont certainement bénéficié d'une mise en servitudes d'utilité publique, mais nous n'avons pas encore retrouvé les arrêtés préfectoraux afférents à ces

ouvrages. Malgré cela, nous ne manquerons pas de revenir vers vous afin de vous communiquer toute information complémentaire que nous pourrions retrouver.

Par ailleurs, les ouvrages électriques exploités par ERDF constituent des ouvrages d'intérêt général dans la mesure où ils assurent l'alimentation électrique des installations des consommateurs et des producteurs en basse et moyenne tension. Toutefois, nous ne pouvons pas vous dresser une liste exhaustive des futurs projets de création des ouvrages électriques. En effet, ces derniers résultent notamment des projets d'évolutions locales ou régionales, projets dont nous n'avons pas connaissance au moment de l'établissement des documents servant à la maîtrise du développement.

Quoiqu'il en soit, des développements de réseaux doivent nécessairement être envisagés dans les zones à urbaniser et les zones à vocation économique.

Enfin, en tant que concessionnaire du réseau public de distribution d'électricité, ERDF souhaiterait pouvoir être associée à la rédaction du futur PLU de la commune du Haut-Valromey. En effet, nous souhaiterions être destinataires du projet de règlement de ce futur PLU afin de faire valoir nos éventuelles remarques sur son contenu. A cette fin, nous vous remercions de bien vouloir faire parvenir le projet de règlement à l'adresse ci-après :

ERDF Direction Régionale SIRHO  
A l'attention de David PELLECUER  
Avenue du Loup Pendu  
69140 Rillieux la Pape Cedex

Dans l'attente de pouvoir contribuer à la rédaction du futur PLU de la commune du Haut-Valromey, nous restons à votre entière disposition et vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, nos respectueuses salutations.

L'expert Technique

David PELLECUER



## PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Direction régionale  
des affaires culturelles

Pôle *Architecture et  
patrimoines*

Unité départementale  
de l'architecture et du  
patrimoine de l'Ain

Bourg-en-Bresse, le 21 juin 2016

L'architecte des bâtiments de France  
cheffe de l'unité départementale de  
l'architecture et du patrimoine

à

Direction départementale des territoires  
Service urbanisme risques  
Unité atelier Planification

23 Rue Bourgmayer  
01000 Bourg-en-Bresse

Affaire suivie par : Emmanuelle DIDIER / Florence  
DECLAVEILLERE

☎ : (33) [0]4 74 22 23 23  
✉ : emmanuelle.didier@culture.gouv.fr  
udap.ain@culture.gouv.fr

Réf. : CC/2016/92

**Objet** : Révision du plan local d'urbanisme de la commune du Haut-Valromey  
Consultation pour le porter à connaissance  
**V/ Réf** : 20160517

Pour faire suite à votre courrier du 18 mai 2016, j'ai l'honneur de vous apporter ci-après les précisions sollicitées :

La commune du Haut-Valromey est concernée par la servitude de protection au titre du code du patrimoine du monument historique (périmètre de 500m) suivante :

- **Le Petit Abergement : Eglise, inscrite le 8 mai 1973**

Cette commune présente des éléments du paysage et du patrimoine non protégés, fortement identitaires par leur histoire, leur architecture ou la place significative qu'ils occupent dans le paysage de la commune.

Le repérage au sein du PLU, assorti de prescriptions permettra d'en assurer la protection au titre du L151-19 du code de l'urbanisme (article qui permet d'identifier et localiser des éléments de paysage : bois ou arbres significatifs, alignements d'arbres, ripisylve le long des cours d'eau, parcs, espaces naturels remarquables, paysages viticoles, etc. ; et du patrimoine vernaculaire : demeures ou bâtiments à valeur patrimoniale, liés notamment à l'activité agricole, etc.) et la valorisation au titre du patrimoine local :

- ayant fait l'objet de demandes de subventions par le passé (Patrimoine Rural Non Protégé ou Conseil départemental ou Fondation du Patrimoine), suivies par l'UDAP :

- \* **Eglises d'Hotonnes, de Songieu et du Grand Abergement**
- \* **Chapelles de Rivoire, du Retord et de Sonthonod à Songieu**

- \* Ferme ancienne à Rambaut, Petit Abergement
- \* Ancienne école du Petit Abergement
- \* Ruines de Chateauneuf à Songieu
- \* Lavoirs de Bassieu et Sothonod à Songieu
- \* Croix de chemins et bornes de Savoie à Hotonnes

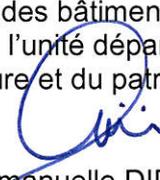
- figurant aux pré-inventaires des « Richesses touristiques et archéologiques du canton de Brénod » et des :« Richesses touristiques et archéologiques du canton de Champagne en Valromey»

- \* Eglise du Petit Abergement
- \* Château de Sonthonod
- \* Moulin Lyvet ou moulin de Réous à Songieu
- \* Mairies-écoles à Hotonnes et du Petit Abergement
- \* Ecole du hameau des Plans d'Hotonnes
- \* Maisons Favre, Marchand Martinod, Brunet, Jacquet, Perret et Genty à Hotonnes
- \* Maisons Léger, Chancenotte et Reydelle du Grand Abergement
- \* Maisons Cochet et du Bret au Petit Abergement
- \* Fermes des Routes (cheminée) et de Pralidet
- \* Fontaine du centre du Petit Abergement
- \* Ruines du château de Réous
- \* Plusieurs fours
- \* Plusieurs fontaines
- \* Plusieurs croix de chemin

Ce PLU devra veiller à :

- A la protection du patrimoine historique et archéologique de la commune.
- Limiter l'étalement urbain et proscrire le mitage induit par la réalisation de constructions isolées sur leur parcelle sans prise en compte de leur environnement paysager et bâti.
- Rechercher, pour les zones constructibles nouvelles comme pour les interventions sur le bâti existant, des formes urbaines et un traitement (choix des zones, compositions urbaines, trames parcellaires, implantations, volumes, orientation des faîtages, adaptation à la pente du terrain naturel, matériaux, couleurs...) respectueux des caractéristiques du bourg et des hameaux existants.
- Préserver les franges urbaines anciennes du bourg ou des hameaux significatifs dans le paysage en interdisant l'urbanisation autour de ceux-ci, surtout pour ceux situés dans le secteur protégé, afin de conserver les perspectives monumentales et les abords de qualité.
- L'article 11 devra définir finement les prescriptions permettant d'assurer la protection et la conservation des éléments patrimoniaux repérés, afin que les travaux envisagés sur ces secteurs ou bâtiments respectent leur valeur paysagère et patrimoniale. Ce repérage patrimonial en incluant des prescriptions dans l'article 11 pourra s'étendre pour les bâtiments agricoles pouvant changer de destination.

L'architecte des bâtiments de France,  
cheffe de l'unité départementale  
de l'architecture et du patrimoine de l'Ain

  
Emmanuelle DIDIER

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

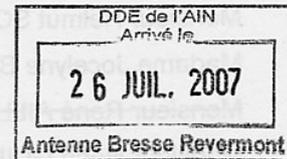
COMMISSION PERMANENTE

DU CONSEIL GENERAL

REUNION DU 12 FEVRIER 2007

Pour copie conforme  
par délégation du Président  
Le Secrétaire Général  
du Conseil Général,

Ph. BELAIR



18 **OBJET** : Réglementation des semis, plantations et replantations d'essences forestières.  
(Direction générale des affaires techniques – cellule foncière)

La Commission permanente du Conseil général,

- Vu la loi du 10 août 1871 modifiée et complétée ;
- Vu la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 ;
- Vu les lois du 7 janvier et du 22 juillet 1983 ;
- Vu sa délibération du 18 décembre 2006 ;
- Vu le rapport du - 1 FEV. 2007 de monsieur le président du Conseil général de

l'Ain ;

Le Président du Conseil Général certifie que la présente décision a été reçue le 15 FEV 2007 à la Préfecture de l'Ain, en application de l'article 45 de la Loi 82.213 du 2 Mars 1982 et qu'elle a été publiée ou notifiée.



Le Président du Conseil Général,  
Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Le secrétaire Général du Conseil Général

Philippe BELAIR

**Après en avoir délibéré, conformément à la délégation de compétence consentie par le Conseil général ;**

- **DONNE** un avis favorable sur les dispositions annexées de réglementation des semis, plantations et replantations d'essences forestières intégrant les modifications suivantes dans le premier paragraphe du point n° 7 :

Sur l'ensemble des communes du département de l'Ain, les mesures d'interdiction ou de réglementation après coupe rase peuvent être appliquées à des parcelles boisées isolées ou rattachées à un massif forestier dont la superficie est inférieure à 1,5 ha pour les essences à feuilles persistantes (et non caduques) et 0,5 pour les essences à feuilles caduques (et non persistantes).

Présents :~~Monsieur Charles de la VERPILLIERE~~~~Monsieur Jean PEPIN~~

Monsieur Claude FERRY

Monsieur Jean François PELLETIER

Monsieur Helmut SCHWENZER

Madame Jocelyne BOCH

~~Monsieur René AILLOUD~~

Monsieur Henri GUILLERMIN

Monsieur Jean BERNADAC

~~Monsieur Claude MARCOU~~

Monsieur Daniel JULIET

Monsieur Jean CHABRY

~~Monsieur Daniel BENASSY~~

Monsieur Maurice BERLIOZ

Monsieur Jacky BERNARD

Monsieur Jacques BERTHOU

~~Monsieur Jean Pierre BILLOT~~~~Monsieur Gilbert BOUCHON~~

Monsieur Christian CHANEL

Monsieur Yves CLAYETTE

Monsieur Olivier EYRAUD

~~Monsieur Georges FAVERJON~~~~Monsieur Christophe FEILLENS~~

Monsieur Jean-Yves FLOCHON

Monsieur Serge FONDRAZ

Monsieur Bernard FONTENEAU

~~Madame Laurence JEANNERET-NGUYEN~~

Monsieur André LAMAISON

Monsieur Guy LARMANJAT

Monsieur Rachel MAZUIR

Monsieur Jacques NALLET

~~Monsieur Gérard PAOLI~~

Monsieur Michel PERRAUD

Monsieur Denis PERRON

Monsieur André PHILIPPON

Monsieur Jacques RABUT

Monsieur Michel RIVAT

Monsieur Jean-Paul RODET

Monsieur Patrick ROUSSET

Monsieur Alexandre TACHDJIAN

Monsieur Gilbert THOMAS

Monsieur Jean-Claude TRAVERS

Vote :

- Unanimité
- Pour
- Contre
- Abstention

Le rapporteur,

Signé : Gilbert THOMAS

Bourg en Bresse, le 12 février 2007

Le président du Conseil général  
Pour le Président

Le Vice-Président délégué

Signé : Claude FERRY



**REGLEMENTATION DES SEMIS, PLANTATIONS  
ET REPLANTATIONS D'ESSENCES FORESTIERES**

1. La réglementation des semis, plantations et replantations d'essences forestières peut être appliquée sur l'ensemble des communes du département de l'Ain.

2. Sont concernés par la réglementation des semis, plantations et replantations d'essences forestières quel que soit leur dispositif d'implantation sur le terrain, y compris les arbres isolés, les haies et les plantations d'alignement.

3. La réglementation des semis, plantations et replantations d'essences forestières s'applique à toute espèce ligneuse d'essence forestière.

4. A compter de la date de la présente délibération, la réglementation des semis, plantations ou replantations pourra être appliquée sur l'ensemble des communes du département de l'Ain.

5. La réglementation des semis, plantations et replantations d'essences forestières ne s'applique pas :

- aux parcs et jardins attenants une habitation,
- aux pépinières c'est-à-dire les terrains affectés à la production de plants destinés à être transplantés, mis en valeur par un pépiniériste déclaré comme tel au registre du commerce et des sociétés,
- aux arbres fruitiers,
- aux plantations entreprises pour l'amélioration des bois et le reboisement après une coupe, sauf dispositions prévues à l'article 7,
- à la production de sapins de Noël.

6. Les plantations ou replantations de sapins de Noël ne sont pas soumises aux interdictions et réglementations des semis, plantations et replantations d'essences forestières. Les producteurs qui souhaitent procéder à des semis, plantations ou replantations de sapins de Noël doivent adresser au président du Conseil général où seront situées ces plantations une déclaration annuelle de production. Le Conseil général vérifie que la déclaration a pour objet une production de sapins de Noël répondant aux conditions fixées ci-après :

- est considérée comme production de sapins de Noël la culture d'une ou plusieurs des essences forestières suivantes : épicéa commun, épicéa du colorado, épicéa de serbie, épicéa d'engelmann, sapin de nordmann, sapin noble, sapin de vancouver, sapin fraseri, sapin de balsam, sapin commun, pin sylvestre, pin maritime.
- la densité de plantation doit être comprise entre 6 000 et 10 000 plants/l'hectare.

- la hauteur maximale des sapins ne peut excéder trois mètres.
- la durée maximale d'occupation du sol ne peut excéder dix ans ; à ce terme les sapins doivent être coupés et les sols remis en état de culture.
- les distances de plantations par rapport aux fonds voisins sont fixées à 3 mètres.

7. Sur l'ensemble des communes du département de l'Ain, les mesures d'interdiction ou de réglementation après coupe rase peuvent être appliquées à des parcelles boisées isolées ou rattachées à un massif forestier dont la superficie est inférieure à 1,5 ha pour les essences à feuilles persistantes et 0,5 pour les essences à feuilles caduques.

Cependant, la reconstitution des semis, plantations et replantations d'essences forestières après coupe rase ne peut être interdite :

- Lorsque la conservation de ces semis, plantations et replantations d'essences forestières ou le maintien de la destination forestière des sols concernés est nécessaire pour un des motifs énumérés à l'article L 311.3 du code forestier (maintien des terres sur les montagnes ou sur les pentes, défense du sol contre les érosions et envahissements des fleuves, rivières ou torrents, existence des sources et cours d'eau, protection des dunes et des côtes contre les érosions de la mer et les envahissements de sable, défense nationale, salubrité publique, nécessité d'assurer le ravitaillement national en bois et produits dérivés(...), équilibre biologique d'une région ou au bien-être de la population, aménagement des périmètres d'actions forestières et des zones dégradées)
- Lorsque ces semis, plantations et replantations d'essences forestières sont classés à conserver ou à protéger en application du code de l'urbanisme.

Les interdictions de reconstitution de semis, plantations et replantations d'essences forestières doivent être compatibles avec les objectifs définis par les orientations régionales forestières.

Ces mesures ne s'appliquent que dans les communes possédant une réglementation des boisements ayant prévu explicitement la possibilité de réglementer après une coupe rase et défini préalablement les secteurs d'application de cette réglementation.

8. La réglementation des semis, plantations et replantations d'essences forestières ne modifie en rien les obligations d'entretien attachées à l'entretien des fonds et pour lesquelles la responsabilité du propriétaire peut se trouver engagée.

9. A titre conservatoire et pendant un délai maximum de dix ans à compter de la date de la présente délibération, tous semis, plantations et replantations d'essences forestières seront soumis à déclaration préalable au président du Conseil général de l'Ain à l'exception des communes déjà soumises à la réglementation des semis et plantations d'essences forestières où seules sont applicables les dispositions prévues par l'arrêté ordonnant la réglementation des semis et plantations d'essences forestières.

10. Dans les communes où il est procédé à la révision de la réglementation des semis et plantations d'essences forestières, les dispositions édictées par la présente délibération ne prendront effet qu'à compter de la date d'approbation par le Conseil Général du programme annuel de réglementation des boisements.

**11.** Quiconque veut procéder à des semis, plantations et replantations d'essences forestières doit en faire la déclaration préalable au président du Conseil général de l'Ain par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, en précisant la désignation cadastrale des parcelles concernées, la nature sommaire des travaux projetés, les essences prévues en joignant tout document attestant que le demandeur a autorité pour intervenir sur ces parcelles.

Si le demandeur n'a pas reçu notification de l'opposition du président du Conseil général à l'expiration du délai de trois mois après réception de sa déclaration, il peut procéder aux semis, plantations ou replantations.

**12.** Le président du Conseil général peut s'opposer au semis, plantations et replantations d'essences forestières pour l'un des motifs suivants :

1° : le maintien à la disposition de l'agriculture de terres qui contribuent à un meilleur équilibre économique des exploitations ;

2° : les préjudices que les boisements envisagés porteraient, du fait notamment de l'ombre des arbres, de la décomposition de leur feuillage ou de l'influence de leurs racines, aux fonds agricoles voisins, aux espaces habités, aux espaces de loisirs, notamment sportifs, ainsi qu'aux voies affectées à l'usage du public ;

3° : les difficultés qui pourraient résulter de certains semis ou plantations pour la réalisation satisfaisante d'opérations d'aménagement foncier ;

4° : les atteintes que les boisements porteraient au caractère remarquable des paysages ;

5° : les atteintes aux milieux naturels et à la gestion équilibrée de l'eau telle que définie à l'article L.211-1 du code de l'environnement ;

6° : l'aggravation des risques naturels.

L'exécution de semis, plantations ou replantations d'essences forestières peut également être subordonnée à certaines conditions.

**13.** La distance minimale à laquelle sont soumises les semis, plantations et replantations d'essences forestières par rapport aux fonds voisins en nature de pré de fauche, de terre de labour est fixée à huit mètres selon les usages locaux établis par la Chambre d'Agriculture et approuvés par le Conseil Général le 16 février 1987.

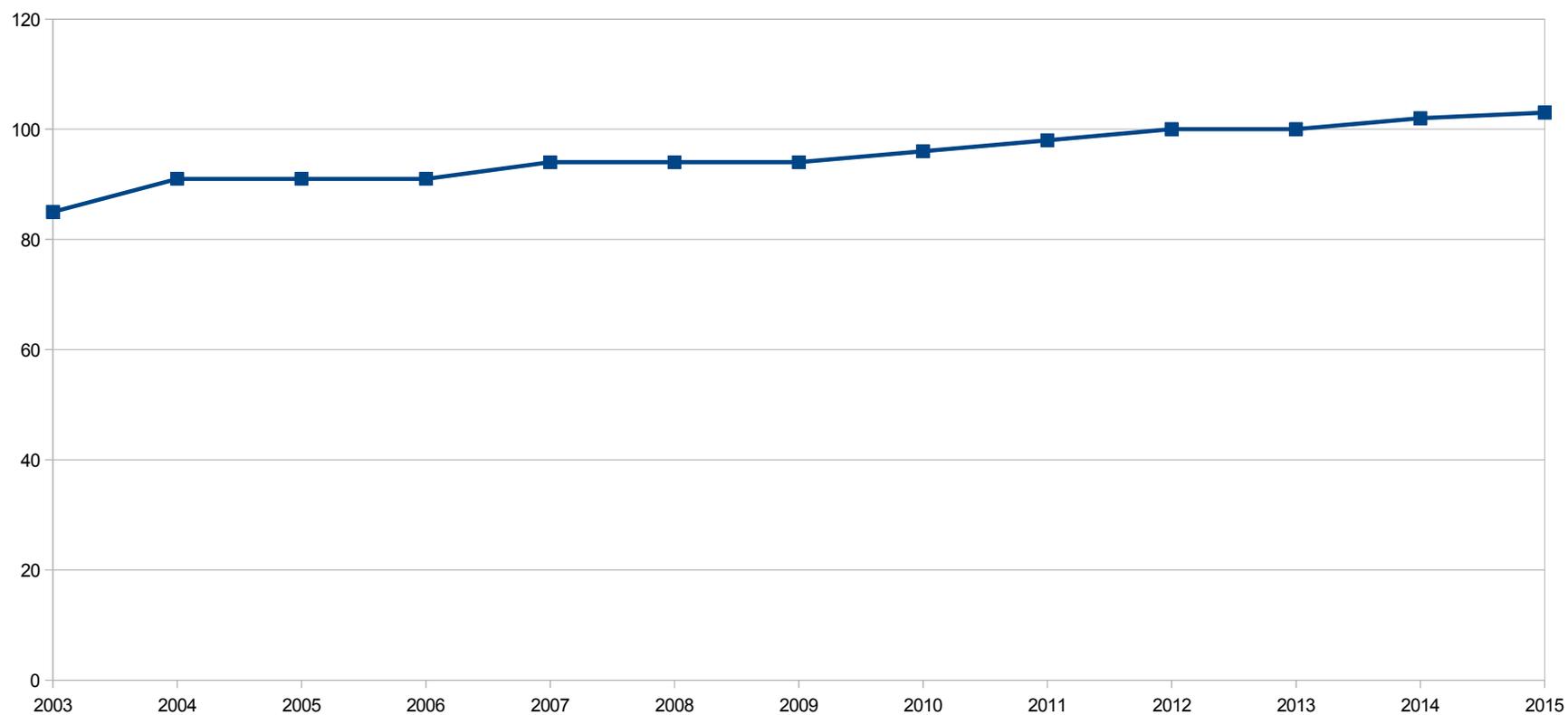
Selon les usages locaux, les essences fruitières doivent être plantées à une distance au moins égale à la hauteur maximale qu'elles devront atteindre, sans que cette distance ait à dépasser huit mètres.

**14.** Les infractions aux dispositions de la présente délibération donneront lieu à l'application de sanctions prévues aux articles R 126-9 et R 126-10 du code rural.

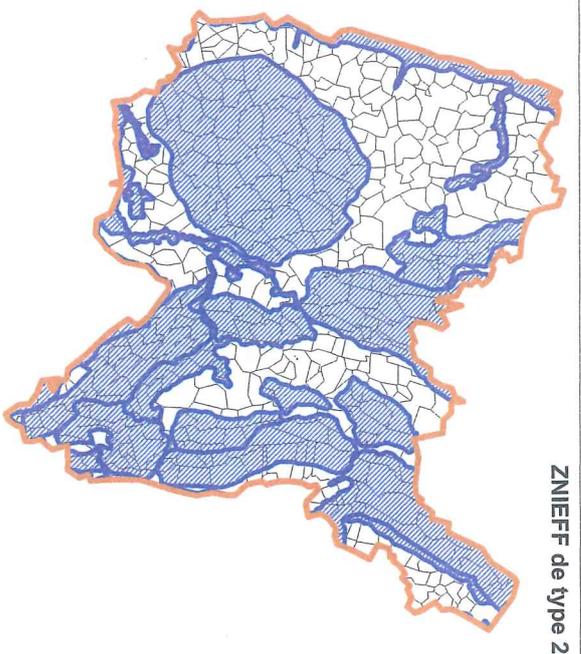
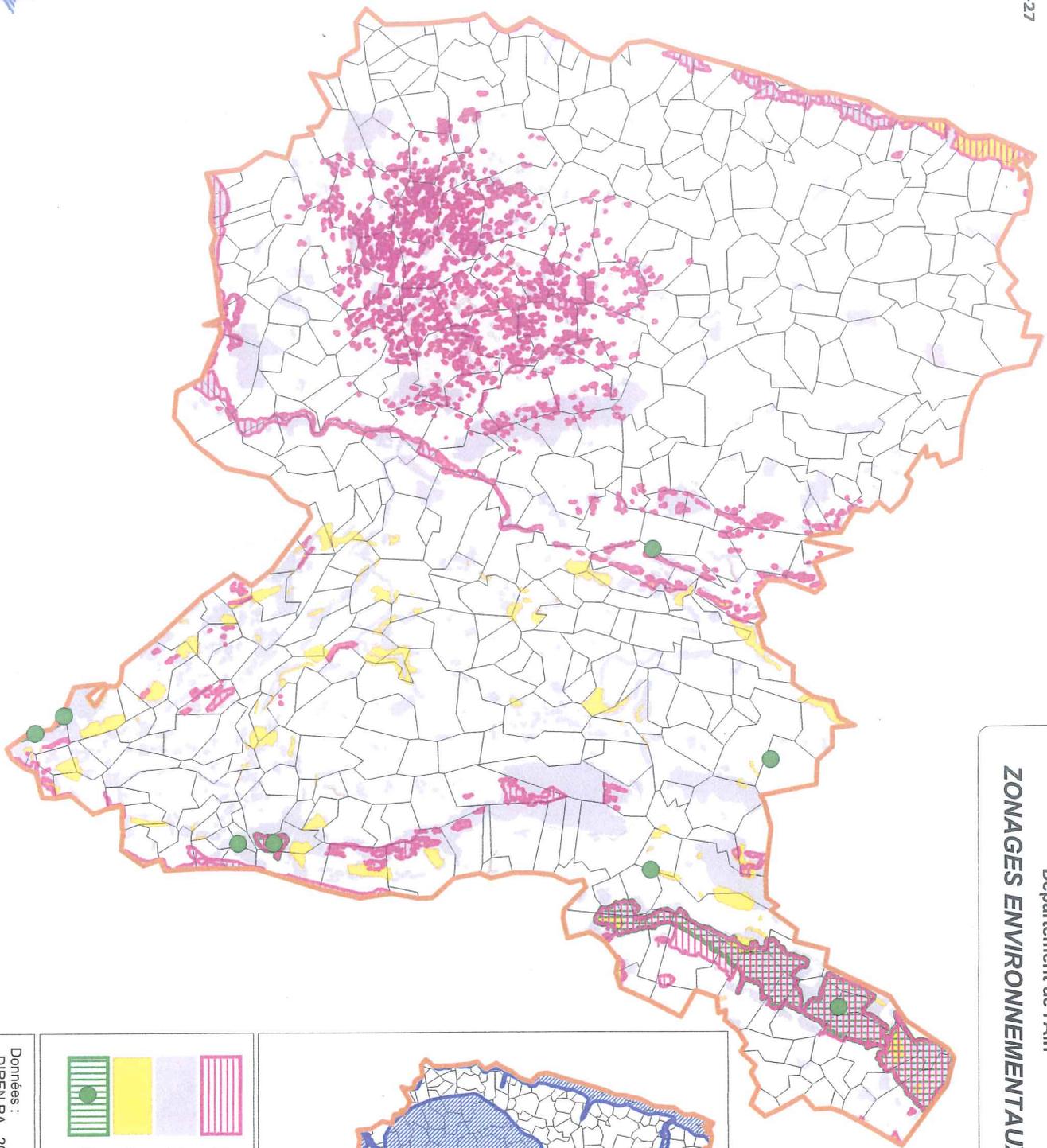
# EVOLUTION DU BATI SUR LA COMMUNE DU HAUT VALROMEY

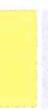
Année	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Surface urbanisée en Ha	85	91	91	91	94	94	94	96	98	100	100	102	103

Surface de la commune : 10785 Ha  
Consommation d'espace vierge entre 2003 et 2015 : 18 Ha soit 17,48% d'urbanisation supplémentaire durant cette période



Département de l'Ain  
**ZONAGES ENVIRONNEMENTAUX**

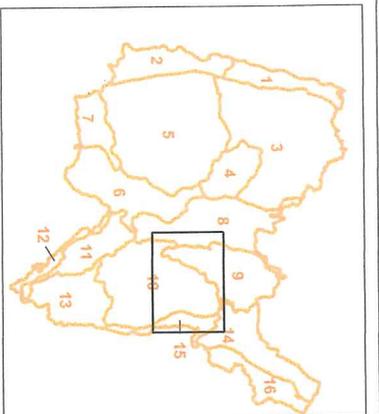
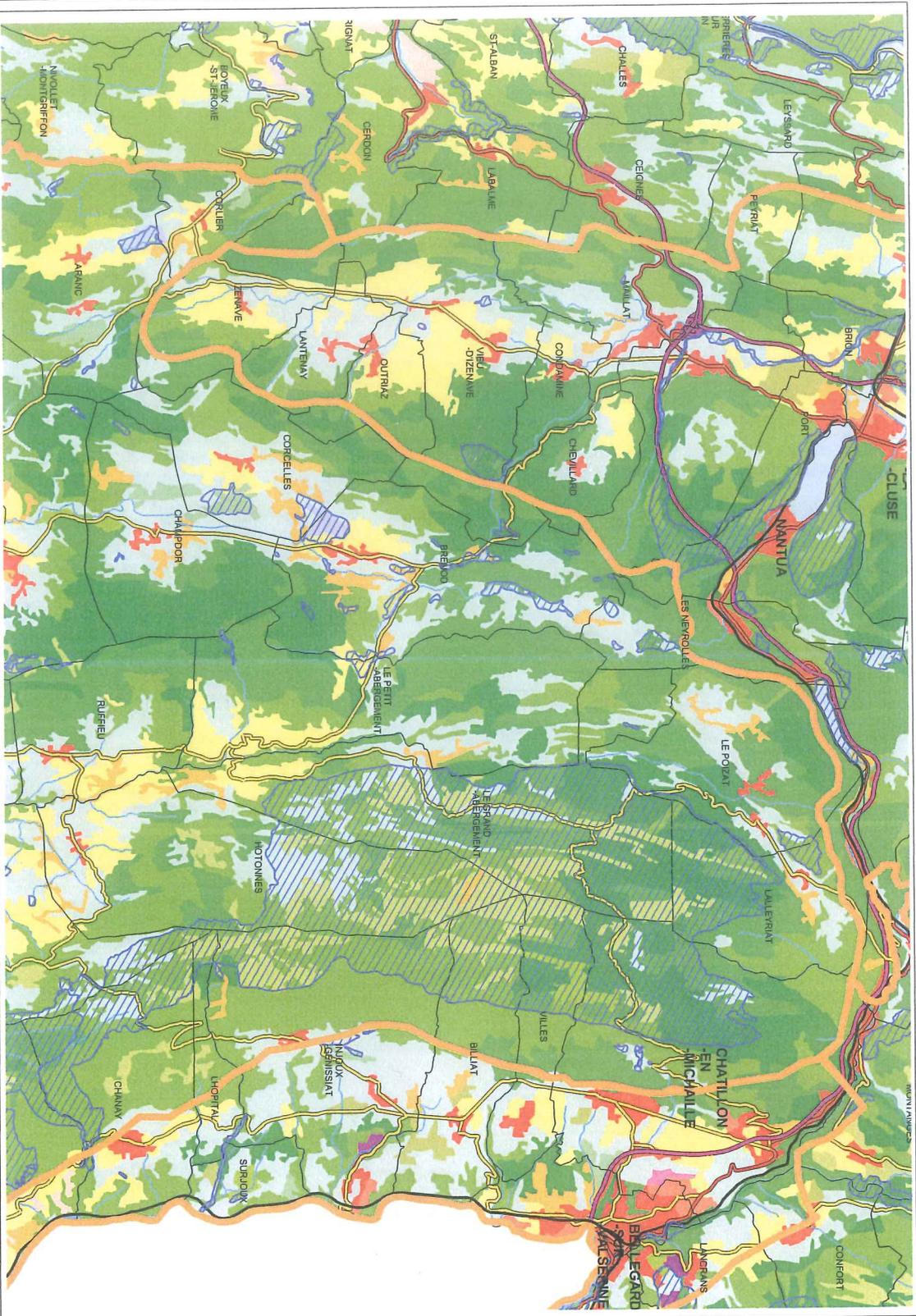


-  PSIC (Natura 2000)
-  ZNIIEFF de type 1
-  Arreté préfectoral de protection de biotope
-  Réserve naturelle

Données :  
DIREN RA - 2004  
DDAF 01 - 2004



Département de l'Ain  
**BUGEY (partie nord)**



**Occupation du sol**

- Tissu urbain continu
- Tissu urbain discontinu
- Zones industrielles ou commerciales
- Réseaux routier et ferroviaire et espaces associés
- Aérodromes
- Extraction de matériaux
- Déchets
- Ormaies, vergers, champs
- Terres arables hors périmètres d'irrigation
- Vignobles
- Vergers et petits fruits
- Prairies
- Cultures annuelles associées aux cultures permanentes
- Cultures annuelles et parcelles complexes
- Forêts de feuillus
- Forêts de conifères
- Forêts mélangées
- Pelouses et pâturages naturels
- Landes sub-alpines
- Forêts et végétation arbustive en mutation
- Rapées, dunes et sables
- Végétation clairsemée
- Marais intérieurs
- Tourbières
- Cours et voies d'eau
- Plans d'eau

ZNIEFF de type 1

ifem

0 1 2 3 4 Kilomètres

1:100000

Département de l'Ain  
PRÉFECTURE DE L'Ain  
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT

## Séance du lundi 02 mai 2016

Date de la convocation: 27/04/2016

Membres en exercice : 40	<i>L'an deux mille seize et le deux mai l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie en session ordinaire, dans la salle communale, à 20 heures 00 sous la présidence de Bernard ANCIAN, maire délégué.</i>
Présents : 24	<u>Présents</u> : Bernard ANCIAN, Isabelle BAILLY CHARPY, Jean-Marc BERNE, Jean-Paul BUGNET, Viviane DEL NEGRO, Nathalie GERBER, Bertrand GUYOT, Marie-Claude JAVIS-VILLARD, Nathalie LEGER, Frédéric LEROY, Pierrette MARMONIER, André MARTINOD, Marcel MARTINOD, Jean-Claude MINET, Guylaine NICOD, Richard NIOGRET, Bernard PERRET, Emmanuel PHILIPPE, Marie-Josèphe REYDEJLLET, Catherine RIVIERE, Jean ROCHE, Renaud TROCCON, Abel VUAILLAT, Victoire VUAILLAT
Votants: 34 - pour : 34 - contre : 0	<u>Représentés</u> : Evelyne BERTHET, Jean-Marie CHAIMBAULT, Nelly MARÉCHAL, Jean-Yves MONTANGE, Pascale NIOGRET, Marie PASSARD, Marie-Hélène RICAULT, Delphine RICHARD, Claudine VALLOT, Jacques VINCENT-FALQUET <u>Excusés</u> : Nicolas CONTY, Bernard GIRAUD-GUIGUES <u>Absents</u> : Vincent OLLIER, Jacques PUVILLAND, Marc SENE, Laura VUILLERMET <u>Secrétaire de séance</u> : Viviane DEL NEGRO
Absentions : 0	

Objet: Labellisation zones humides de Brénod - DE\_2016\_093

Sur la commune de Haut-Valromey, les zones humides de Jorat représentent un milieu remarquable avec de forts enjeux écologiques et paysagers. Elles font partie d'un ensemble de zones humides exceptionnelles présentes sur la commune de Brénod.

### **La préservation sur le long terme de la richesse écologique et paysagère de ce site est indispensable.**

Le Département est compétent pour définir les espaces naturels sensibles (ENS) sur son territoire et mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public, conformément à l'article L 113-8 du Code de l'urbanisme. Dans l'Ain, cette politique est formalisée dans le cadre d'un schéma départemental des espaces naturels sensibles approuvé en juin 2012 (SDENS 2012-2017).

**Le label ENS n'apporte aucune contrainte réglementaire aux propriétaires, aux exploitants et aux usagers des parcelles concernées (promenade, chasse, pêche, agriculture...). C'est un outil qui vise à définir et à mettre en œuvre (lorsqu'il n'existe pas) un plan de gestion et de valorisation du site, en conciliation avec les usages actuels et la préservation des milieux. Le Département apporte un soutien technique et financier pour la réalisation de ce plan d'actions.**

**Tout plan de gestion est élaboré en concertation avec les acteurs locaux. Toute action proposée sur une parcelle ne peut être réalisée qu'après conventionnement avec le propriétaire.**

Vu le code de l'Urbanisme et notamment les articles L113-8 à L113-14 et R113-15 à R113-18,

Vu la délibération du 26 juin 2012 du Conseil départemental de l'Ain adoptant le Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles 2012-2017,

Considérant la grande valeur écologique et paysagère des zones humides de Jorat, au sein d'un réseau de zones humides sur Brénod,

Considérant l'intérêt de préserver, gérer et mettre en valeur ce site,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

APPROUVE la labellisation en tant qu'Espace Naturel Sensible du complexe humide de Jorat par le Conseil départemental de l'Ain, selon le périmètre annexé à la présente délibération,

DECIDE de participer aux comités de site qui visent à valider et suivre les plans de gestion et de valorisation, définis en cohérence avec la préservation et la protection du milieu naturel.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Le maire, Bernard GIRAUD-GUIGUES

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Sous-préfecture le ...../...../2016  
et publié ou notifié le ...../...../2016



le maire délégué  
Bernard AUCIANT



## NOTICE AVIS PLU CRPF

Le Conseil du CRPF Rhône-Alpes a pris les résolutions suivantes concernant la prise en compte des forêts et de la gestion forestière dans les documents d'urbanisme.

Il demande donc que les documents d'urbanisme réalisés soient mis en cohérence avec les éléments présentés ci-dessous.

L'avis du CRPF ne pourra être favorable sur les projets présentés sans cette mise en cohérence.

### Sylviculture et Schéma Régional de Gestion Sylvicole (SRGS) :

Toute orientation de gestion forestière affichée dans un document réglementaire ou administratif doit **respecter les principes énoncés dans le Schéma Régional de Gestion Sylvicole (SRGS)** rédigé par le CRPF pour Rhône-Alpes et approuvé par le Ministre de l'Agriculture.

Ce document fixe en effet pour la forêt privée le **cadre des objectifs et des sylvicultures possibles**. Ce Schéma doit être considéré comme la référence pour la gestion forestière et être pris en compte lors de l'élaboration des documents d'orientation s'appliquant à la forêt privée.

### EBC :

L' EBC se superpose souvent à d'autres réglementations déjà existantes (Code Forestier). Ce classement qui relève du Code de l'Urbanisme **doit être réservé aux secteurs à forts enjeux** de la commune (haie, bosquet à proximité du village, espace commun conservé dans un ancien lotissement pour ne pas en changer la destination....bord de cours d'eau). Il est **donc inapproprié de classer d'importantes superficies** sur une commune, d'autant que le classement de superficies en EBC entraîne de fortes contraintes à court terme pour les propriétaires, et pour la commune dans le suivi ; de **plus ce classement doit être règlementairement justifié pour chaque site dans le rapport de présentation**.

Nous attirons également votre attention sur la **procédure de distraction d'une superficie** aussi modeste soit-elle, en effet, elle exige la révision complète du PLU. Nous connaissons des communes qui ont été confrontées à cette exigence de déclassement pour réaliser ou modifier des aménagements : élargissement de voie, extension de zone d'activité...

### Desserte forestière :

Si la commune ou le territoire dispose d'un **schéma de desserte forestière**, il convient de **l'intégrer au projet de PLU**.

Il est notamment important que les documents d'urbanisme :

- **ne permettent pas des équipements qui bloqueraient l'exploitation et la sortie des bois**
- **autorisent la création ou l'amélioration des routes et pistes forestières ou place de dépôts** et de retournement afin de favoriser la valorisation économique des forêts locales.
- **intègrent l'adaptation des réseaux viaires aux besoins nouveaux de l'exploitation forestière** : accessibilité par camions tous tonnages, éventuellement véhicules de lutte contre l'incendie.

### Activité forestière :

Au cours de l'élaboration d'un document d'urbanisme, il convient de veiller à la **possibilité d'accueillir des entreprises réalisant des travaux d'exploitation forestières** : tri des bois ; façonnage de bois de feu : bûche ou déchet qui nécessite des aires accessibles par tout temps à des véhicules tous tonnages. Ces activités devant être exercées à proximité des massifs forestiers, elles ne peuvent pas être orientées vers les zones d'activité. Il convient de réfléchir à la possibilité de les implanter en zones A ou N.

### Réglementation des boisements :

**Ne pas instituer de réglementation des boisements en l'absence de situation conflictuelle.**

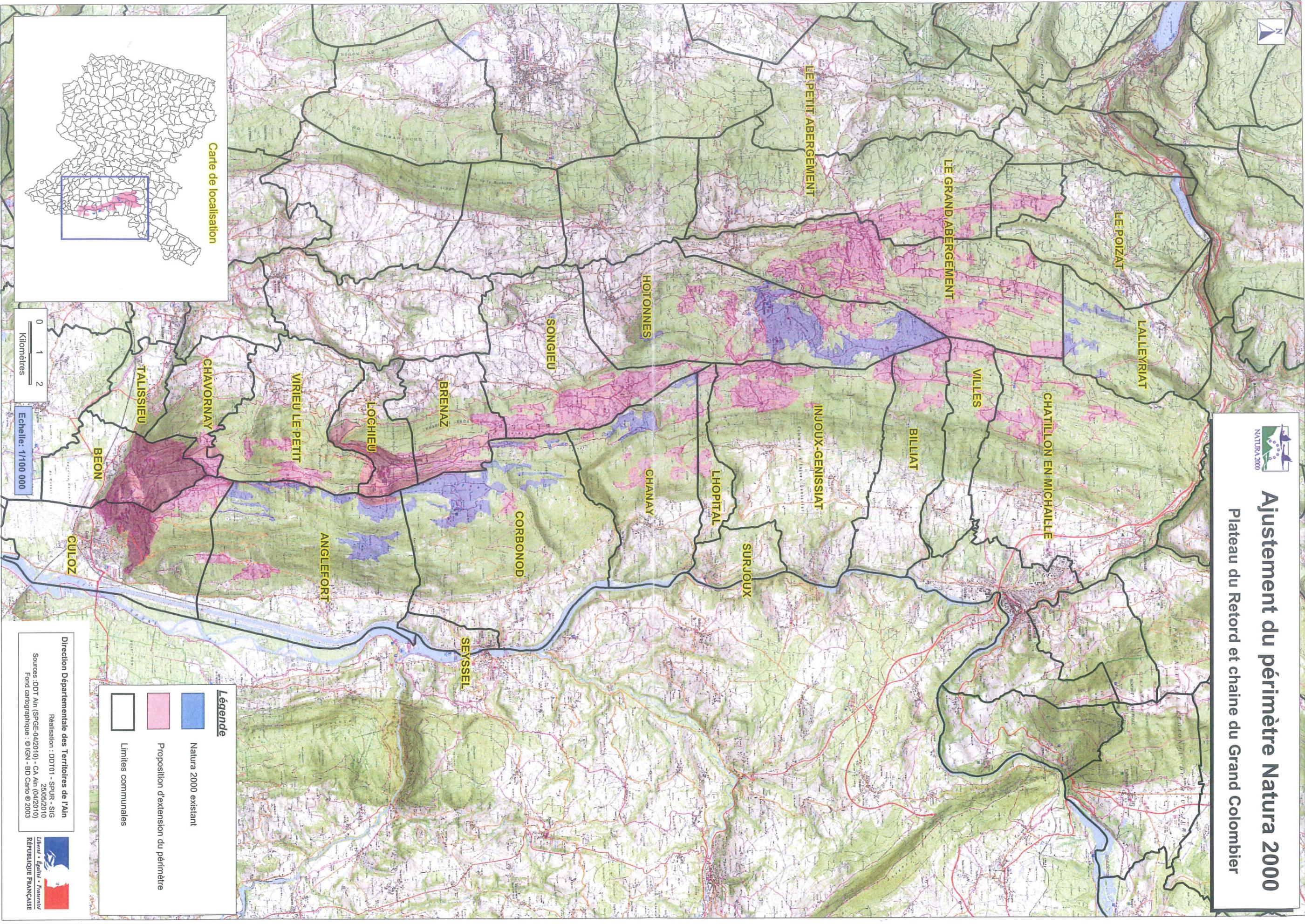
Lors de l'établissement des réglementations **tenir compte des enjeux de production et d'exploitation forestière**.

**Intégrer les réglementations existantes dans les documents d'urbanisme.**



# Ajustement du périmètre Natura 2000

## Plateau du Retord et chaîne du Grand Colombier



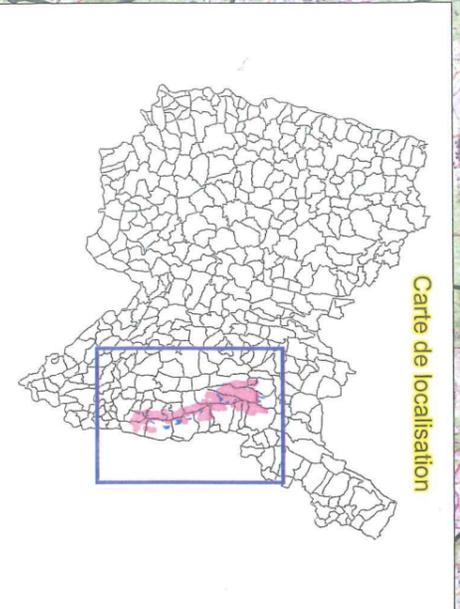
**Légende**

- Natura 2000 existant
- Proposition d'extension du périmètre
- Limites communales

Direction Départementale des Territoires de l'Ain  
 Réalisation : DDT01 - SPUR - SIG  
 25/05/2010  
 Sources : DDT Ain (SPGE-04/2010) - CA Ain (04/2010)  
 Fond cartographique : © IGN - BD Cartho © 2003



0 1 2  
 Kilomètres  
 Echelle : 1/100 000



**Localisation** : les données se rapportent aux exploitations ayant leur siège sur la zone considérée.

**Géographie** : les données sont présentées selon la géographie 2010. En cas de fusion de communes entre deux recensements, les données communales ont été reconstituées par somme des données antérieures des communes fusionnées. En cas de scission de commune, les données ne sont pas comparables. Les cas de modification sont signalés dans la colonne modification.

**Champ** : ensemble des exploitations hors structures collectives.

**Exploitation agricole** : unité économique qui participe à la production agricole, qui atteint une certaine dimension (1 hectare de superficie agricole utilisée ou 20 ares de cultures spécialisées ou 1 vache ou 6 brebis-mères ou une production supérieure à 5 veaux de batterie...) et de gestion courante indépendante.

**Unité de travail annuel** : mesure en équivalent temps complet du volume de travail fourni par les chefs d'exploitations et coexploitants, les personnes de la famille, les salariés permanents, les salariés saisonniers et par les entreprises de travaux agricoles intervenant sur l'exploitation. Cette notion est une estimation du volume de travail utilisé comme moyen de production et non une mesure de l'emploi sur les exploitations agricoles.

**Superficie agricole utilisée** : superficies des terres labourables, superficies des cultures permanentes, superficies toujours en herbe, superficies de légumes, fleurs et autres superficies cultivées de l'exploitation agricole.

**Unité gros bétail tous aliments (UGBTA)** : unité employée pour pouvoir comparer ou agréger des effectifs animaux d'espèces ou de catégories différentes (par exemple, une vache laitière = 1,45 UGBTA, une vache nourrice = 0,9 UGBTA, une truie-mère = 0,45 UGBTA).

**Orientation technico-économique de la commune** : production dominante de la commune, déterminée selon la contribution de chaque surface ou cheptel de l'ensemble des exploitations agricoles de la commune à la production brute standard.

**Superficie en terres labourables** : superficie en céréales, cultures industrielles, légumes secs et protéagineux, fourrages (hors superficie toujours en herbe), tubercules, légumes de plein champ, jachères.

**Superficie en cultures permanentes** : superficie en vignes, vergers, pépinières ornementales, fruitières et forestières, cultures de miscanthus, jonc, mûrier, osier, arbre truffier, à laquelle s'ajoute la superficie en arbres de Noël en 2010.

**Superficie toujours en herbe** : prairies naturelles ou semées depuis six ans ou plus.

nd : non disponible.

s : donnée soumise au secret statistique.

Source : AGRESTE - Recensements agricoles de 1988, 2000 et 2010  
 Champ : ensemble des exploitations (hors pacages collectifs)  
 Les données sont localisées au siège de l'exploitation.



s : secret statistique  
 nd : données non diffusibles

Code géographique	Libellé de commune	Niveau géographique	Région	Département	Modification	Exploitations agricoles ayant leur siège dans la commune			Travail dans les exploitations agricoles en unité de travail agricole			Superficie agricole utilisée en hectare			Cheptel en unité de gros bétail, tous aliments			Orientation technico-économique de la commune		Superficie en terres labourables en hectare			Superficie en cultures permanentes en hectare			Superficie toujours en herbe en hectare		
						2010	2000	1988	2010	2000	1988	2010	2000	1988	2010	2000	1988	2010	2000	2010	2000	1988	2010	2000	1988	2010	2000	1988
01176	Le Grand-Abergement	COMMUNE	Rhône-Alpes Ain			5	11	19	6	12	20	626	826	795	414	569	525	Bovins mixte	Bovins mixte	s	52	39	0	0	0	609	773	755
01187	Holonnes	COMMUNE	Rhône-Alpes Ain			7	14	24	12	17	33	826	934	1 440	566	687	704	Bovins mixte	Bovins lait	244	285	226	0	0	0	582	649	1 214
01292	Le Petit-Abergement	COMMUNE	Rhône-Alpes Ain			4	4	11	8	9	14	661	499	541	547	472	434	Bovins mixte	Bovins mixte	173	90	131	0	0	0	488	410	410
01409	Songieu	COMMUNE	Rhône-Alpes Ain			8	9	20	13	15	42	1 036	988	1 141	893	749	1 007	Bovins mixte	Bovins mixte	480	481	491	0	0	0	556	506	649

DIRECTION DEPARTEMENTALE  
DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET

## ARRETE PREFECTORAL

portant réglementation des semis et plantations d'essences forestières  
sur la commune d'HOTONNES

Le Préfet de l'Ain  
Chevalier de la Légion d'Honneur

**Vu** le titre II du code rural et notamment les articles L 121-2, L 121-7, L 121-13, L 121-14 et les articles R 121-1 à R 121-6, R 121-21 à R 121-5 relatifs aux commissions communales d'aménagement foncier et au périmètre d'aménagement foncier ;

**Vu** le titre II du code rural et notamment les articles L 126-1 et R 126-1 à R 126-10 relatifs à l'interdiction et à la réglementation des semis et plantations d'essences forestières ;

**Vu** la loi n° 93-24 du 8 janvier 1993 sur la protection et la mise en valeur des paysages et modifiant certaines dispositions législatives en matière d'enquêtes publiques ;

**Vu** le décret n° 95-88 du 27 janvier 1995 adaptant certaines dispositions du livre 1er nouveau du code rural relatives aux procédures d'aménagement foncier en application de la loi n° 92-3 du 3 janvier 1992 sur l'eau et de la loi n°93-24 du 8 janvier 1992 sur la protection et la mise en valeur des paysages ;

**Vu** le décret n° 95-296 du 15 mars 1995 modifiant certaines dispositions du code rural et du code de l'urbanisme relatif à la réglementation des semis et plantations d'essences forestières ;

**Vu** l'arrêté préfectoral en date du 26 juin 1996 et du 27 novembre 1996 constituant une commission communale d'aménagement foncier dans la commune d'HOTONNES ;

**Vu** l'arrêté préfectoral en date du 28 novembre 1996 définissant le périmètre où il sera fait application de la réglementation des semis et plantations d'essences forestières sur la commune d'HOTONNES ;

**Vu** l'avis de la commission communale d'aménagement foncier de la commune d'HOTONNES en date du 26 juin 1997 ;

**Vu** l'avis de la commission départementale d'aménagement foncier en date du 16 octobre 1997 relatif aux dispositions du présent arrêté ;

**Vu** l'avis du conseil général en date du 15 décembre 1997 relatif aux dispositions du présent arrêté ;

**Sur** proposition du directeur départemental de l'agriculture et de la forêt ;

.../...

## ARRETE

**Article 1.** - La réglementation des semis et plantations d'essences forestières est prescrite sur la commune d'HOTONNES à compter de la date du présent arrêté.

**Article 2.** - Le territoire de la commune d'HOTONNES a été divisé en trois périmètres de boisement définis en référence aux documents cadastraux annexés au présent arrêté.

- Périmètre interdit : dans ce périmètre, **tous semis et plantations d'essences forestières sont interdits y compris ceux destinés à la production d'arbres de Noël, à la création de boisements linéaires et à l'installation de sujets isolés pour une durée de six ans** qui prendra effet à compter de la date de parution de la dernière mesure de publicité.

A l'expiration de ce délai de six ans, le périmètre d'interdiction sera rattaché automatiquement au périmètre réglementé.

- Périmètre réglementé : dans ce périmètre, **tous semis et plantations d'essences forestières y compris ceux destinés à la production d'arbres de Noël, à la création de boisements linéaires et à l'installation de sujets isolés peuvent être autorisés** à condition de respecter les distances de recul suivantes :

- huit mètres par rapport aux fonds voisins en nature de pré de fauche et de pâturage ;

- douze mètres par rapport aux fonds voisins en nature de labour.

Sont considérés comme **arbres de Noël** les arbres ayant moins de trois mètres de hauteur à la cime quelque soit leur âge. La **distance de plantation** pour cette culture est de **trois mètres**.

Quiconque veut procéder, à l'intérieur de ce périmètre, à des semis et plantations d'essences forestières y compris ceux destinés à la production d'arbres de Noël, à la création de boisements linéaires et à l'installation de sujets isolés doit en faire la déclaration préalable au Préfet par lettre recommandée avec demande d'avis d'accusé de réception.

- Périmètre libre : dans ce périmètre, les semis et plantations d'essences forestières sont libres et se font en respect des distances prescrites par le Code Civil et les Usages Locaux à savoir :

- huit mètres par rapport aux fonds voisins à vocation agricole ;

- deux mètres pour les arbres de plus de deux mètres et 0,50 mètre pour les arbres de moins de deux mètres par rapport aux fonds voisins en nature de bois.

**Article 3.** : La réglementation des semis et plantations d'essences forestières ne s'applique pas aux parcs et jardins attenants à une habitation, aux pépinières, aux arbres fruitiers et plantations entreprises pour l'amélioration des bois et le reboisement après une coupe.

**Article 4.** : La réglementation sur les distances ne modifie en rien les obligations d'entretien attachées à l'entretien des fonds et pour lesquelles la responsabilité du propriétaire peut se trouver engagée.

.../...

**Article 5.** : Les infractions aux dispositions du présent arrêté donneront lieu à l'application de sanctions prévues aux articles R 126-9 et R126-10 du code rural.

**Article 6.** : Les présentes décisions ne peuvent être déférées qu'au tribunal administratif. Le délai de recours est de deux mois à compter de la date de la notification du présent arrêté.

**Article 7.** : Le secrétaire général de la préfecture de l'Ain, le président de la commission communale d'aménagement foncier, le directeur départemental de l'agriculture et de la forêt, le maire de la commune d'HOTONNES sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié dans la commune d'HOTONNES par voie d'affichage, inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture, publié au journal officiel et dans un journal diffusé dans le département.

Fait à Bourg en Bresse, le 21 JAN 1998

Le Préfet

Pour le Préfet  
le Secrétaire Général  
signé : François LOBIT

Pour ampliation,  
Pour le Préfet,  
et par délégation,  
L'Attaché de Bureau.

Jean Michel GIMON

- LA FULY

- Interdit pour les parcelles 293, 295, 296, 299, 302, 305, 306, 310, 311, 313, 314, 316 à 319, 323, 538 à 548, 584, 585, 587 à 590, 593 à 597, 606, 607, 619, 620 ;

- Libre pour les parcelles 304, 312, 321, 586.

- LE TOUR

- Interdit pour les parcelles 432, 434 à 436, 439 à 443, 445 à 448 ;

- Libre pour les parcelles 427 à 431, 433, 437, 438, 444.

### Section C1

- CRET VERNIER

- Libre en totalité.

- EN GABARET

- Libre en totalité.

- EN MALHERBE

- Libre en totalité.

- LA RAIE

- Réglementé pour les parcelles 1 à 4, 11 à 14, 16, 17, 21, 22, 24, 25 ;

- Libre pour les parcelles 5 à 10, 15, 18, 19, 23, 26, 252a, 252b.

- SUR LA CHEVRE

- Libre en totalité.

### Section C2

- EN MOREZ

- Réglementé pour les parcelles 77, 78c, 79a, 80, 81 ;

- Libre pour les parcelles 78a, 78b, 79b, 82 à 84.

- SUR LE RUT

- Libre en totalité

- **SUR LA ROUSSE**

- Réglementé pour les parcelles 284, 286, 288, 293, 311 ;
- Libre pour les parcelles 285, 287, 289 à 292.

## Section F1

- **BORBOT**

- Interdit pour les parcelles 144, 147, 149, 151, 152 ;
- Libre pour les parcelles 145, 146, 148, 150, 487, 488.

- **GRANDE COTE**

- Réglementé pour les parcelles 1 à 11, 13 à 15, 17, 18, 20, 22 à 27, 29 à 32, 36, 38, 43, 45 ;
- Libre pour les parcelles 12, 16, 19, 21, 28, 33, 34, 37, 39 à 42, 44, 46.

- **LA CULAZ**

- Interdit pour les parcelles 89, 92, 101 à 103, 106, 111, 494 à 496 ;
- Réglementé pour les parcelles 73, 81, 82, 499 ;
- Libre pour les parcelles 75, 79, 83 à 88, 90, 91, 93 à 95, 97 à 100, 104, 105, 107 à 110, 112, 472, 473, 497, 498, 500, 525 à 528, 575 à 578.

- **LA QUEUE DERRIERE**

- Réglementé pour les parcelles 47, 48, 54, 57, 58, 60, 64, 65, 69, 71 ;
- Libre pour les parcelles 49 à 53, 55, 56, 59, 61 à 63, 66 à 68, 70, 476, 501, 502.

- **LA RAIÉ**

- Interdit pour les parcelles 162, 164 ;
- Réglementé pour les parcelles 153a, 153b, 155, 157, 158, 160, 574a ;
- Libre pour les parcelles 156, 159, 161, 163, 165, 166, 573, 574b.

- **LE BULOZ**

- Interdit pour les parcelles 115, 531, 562, 564, 568, 569 ;
- Libre pour les parcelles 113, 114, 116, 477, 529, 530, 549, 551, 555, 563.

- **LES PERRIERES**

- Réglementé pour les parcelles 171, 184, 188 ;
- Libre pour les parcelles 167 à 170, 172 à 183, 185 à 187, 189.

- **LES PLANS**

- Interdit pour les parcelles 119, 121, 125, 129 à 131a, 134, 138, 139, 142, 479, 480, 489 à 492, 537 à 544, 560, 561, 565, 570 à 572 ;
- Libre pour les parcelles 127, 128, 131b, 133, 135, 136, 140, 141, 474, 477, 478, 481, 482, 552, 558, 566.

## Section F2

- **BOUCHESAN**

Interdit en totalité.

- **CHAVANNE**

- Interdit pour les parcelles 310 à 313, 316, 317, 521 à 524 ;
- Libre pour la parcelle 318.

- **CRET VERNIER**

- Réglementé pour les parcelles 190b, 191, 194, 205b ;
- Libre pour les parcelles 190a, 192, 193, 195 à 200, 202 à 205a, 515a, 515b, 516.

- **FONTAINE PET**

- Réglementé pour les parcelles 206, 207a, 207b, 207d, 207e, 209 à 213 ;
- Libre pour les parcelles 207c, 207f, 208.

- **LA RIVOIRE**

- Interdit pour les parcelles 254, 256, 257, 259, 261, 266, 269, 272 ;
- Libre pour les parcelles 251 à 253, 255, 258, 260, 262 à 265, 267, 268, 270, 271.

- **LA SALLE**

- Interdit pour les parcelles 273 à 276, 277a, 278 à 287, 483 à 486 ;
- Libre pour la parcelle 277b.



# **Schéma de développement commercial de l'Ain**

**Approuvé par  
l'Observatoire Départemental  
d'Équipement Commercial  
le 17 mai 2004**

# SOMMAIRE

<b>INTRODUCTION</b> .....	page 1
<b>PREMIERE PARTIE : UN CADRE DE REFERENCE DEPARTEMENTAL</b> .....	page 3
<b>I. <u>Diagnostic départemental</u></b> .....	page 3
1.1. Démographie .....	page 3
1.2. Environnement économique .....	page 5
1.3. Infrastructures .....	page 11
1.4. Activités commerciales .....	page 15
a) dépenses des ménages : volume et flux .....	page 15
b) offre commerciale : .....	page 18
• répartition spatiale de l'offre .....	page 18
• commerces de plus de 300 m <sup>2</sup> .....	page 23
• commerces de moins de 400 m <sup>2</sup> .....	page 26
• marchés .....	page 29
• stations-service .....	page 31
• hôtels .....	page 32
• cinémas .....	page 33
<b>II. <u>Analyse prospective de l'évolution du commerce et de l'artisanat à l'horizon 2010</u></b> .....	page 34
2.1. Méthodologie .....	page 34
2.2. Evolution de la démographie .....	page 35
2.3. Evolution des dépenses .....	page 36
<b>III. <u>Orientations départementales en matière de développement commercial</u></b> .....	page 42
<b>IV. <u>Synthèse départementale</u></b> .....	page 43
<b>DEUXIEME PARTIE : ETUDE SPECIFIQUE A CHAQUE SECTEUR</b> .....	page 45
<b>I. <u>Méthodologie</u></b> .....	page 45
<b>II. <u>Diagnostic, prospective et orientations sur chaque secteur</u></b> ....	page 46
2.1. Bas-Bugey .....	page 47
2.2. Bresse – Val-de-Saône .....	page 49
2.3. Bugey – Côtière – Plaine de l'Ain .....	page 51
2.4. Dombes .....	page 53
2.5. Pays de Gex .....	page 55
2.6. Pays du Haut-Bugey .....	page 57
2.7. Secteur de Bourg-en-Bresse .....	page 59
2.8. Val-de-Saône – Dombes .....	page 61
2.9. Secteur de Bellegarde-sur-Valserine .....	page 63
2.10. Secteur plateau d'Hauteville et Valromey .....	page 65
<b>CONCLUSION</b> .....	page 67

## **INTRODUCTION**

### **LE SCHEMA DE DEVELOPPEMENT COMMERCIAL : CONTEXTE ET DEFINITION**

La loi n° 73-1193 du 27 décembre 1973, modifiée par la loi n° 96-603 du 5 juillet 1996 relative au développement et à la promotion du commerce, vise à mieux maîtriser l'expansion de la grande distribution tout en recherchant un meilleur équilibre entre toutes les formes de commerces, en vue d'une meilleure satisfaction des besoins des consommateurs.

Pour atteindre ces objectifs, le législateur a créé des commissions départementales d'équipement commercial (CDEC) qui statuent sur les demandes d'ouvertures de grandes surfaces dans le respect de l'aménagement du territoire, de la protection de l'environnement et de la qualité de l'urbanisme, afin de contribuer au maintien des activités dans les zones rurales et de montagne ainsi qu'au rééquilibrage des agglomérations par le développement des activités en centre-ville et dans les zones de redynamisation urbaine.

Il a, par ailleurs, prévu l'instauration des schémas de développement commercial (SDC), dont les modalités d'élaboration et de publicité ont été définies par le décret n° 2002-1369 du 20 novembre 2002.

Le schéma de développement commercial est un document qui rassemble les informations disponibles sur l'activité commerciale et son environnement économique. Il comporte une analyse prospective qui indique les orientations en matière de développement commercial et les secteurs d'activités commerciales à privilégier.

Elaboré et approuvé par l'observatoire départemental d'équipement commercial (ODEC), il doit respecter les orientations définies à l'article L 720-1 du code du commerce à savoir :

- respect de l'aménagement du territoire, de la protection de l'environnement, de la qualité de l'urbanisme,
- contribution à la modernisation des équipements commerciaux, à leur adaptation, à l'évolution des modes de consommation et des techniques de commercialisation, au confort d'achat du consommateur et à l'amélioration des conditions de travail des salariés.

Il doit être compatible avec les schémas de cohérence territoriale (SCOT), les schémas de secteurs (art L 122-1 du code de l'urbanisme) ainsi qu'avec les schémas de développement commercial des départements voisins. Il appartient au préfet du département de s'assurer de cette compatibilité. Dans ce but, les services préfectoraux ont participé aux réunions des ODEC des départements voisins.

En outre, les décisions des CDEC doivent se référer aux travaux de l'observatoire départemental d'équipement commercial et notamment au schéma de développement commercial.

Ce schéma ne présente aucun caractère normatif mais il a pour but d'éclairer la décision des instances élues, administratives et consulaires.

## **LE DISPOSITIF D'ELABORATION**

L'observatoire d'équipement commercial du département de l'Ain, réuni le 31 mars 2003, a décidé d'élaborer un schéma de développement commercial dont le périmètre correspond au département de l'Ain et d'étudier plus finement quatre secteurs à enjeux qui sont : le Pays de Gex, l'agglomération burgienne, le secteur du schéma directeur Bugey-Côtière-Plaine de l'Ain et le Bugey.

Dans le but d'impulser les travaux, a été mis en place un comité de pilotage départemental constitué de :

- représentants des élus : maires et conseillers généraux,
- représentants des activités commerciales et artisanales,
- représentants de la chambre de commerce et d'industrie et de la chambre de métiers,
- personnalités qualifiées dont un consommateur,
- représentants des administrations.

Ce comité de pilotage s'est réuni une fois par mois afin de tenir les délais de réalisation du schéma de développement commercial, ce dernier devant être approuvé avant le 23 mai 2004.

Lors de sa réunion du 17 décembre 2003, l'ODEC a validé les travaux du comité de pilotage concernant le diagnostic de l'activité commerciale au sein du département de l'Ain et défini une série d'orientations en matière de développement commercial.

Ce travail a ensuite été complété au cours du premier trimestre 2004 par une série d'études et d'orientations plus fines sur 10 secteurs du département correspondant pour 8 d'entre eux aux périmètres des SCOT.

Ainsi, c'est au terme de 14 mois d'une fructueuse collaboration entre élus locaux, acteurs socio-économiques et représentants des services de l'Etat que le schéma de développement commercial a été approuvé le 17 mai 2004 par l'observatoire départemental d'équipement commercial.



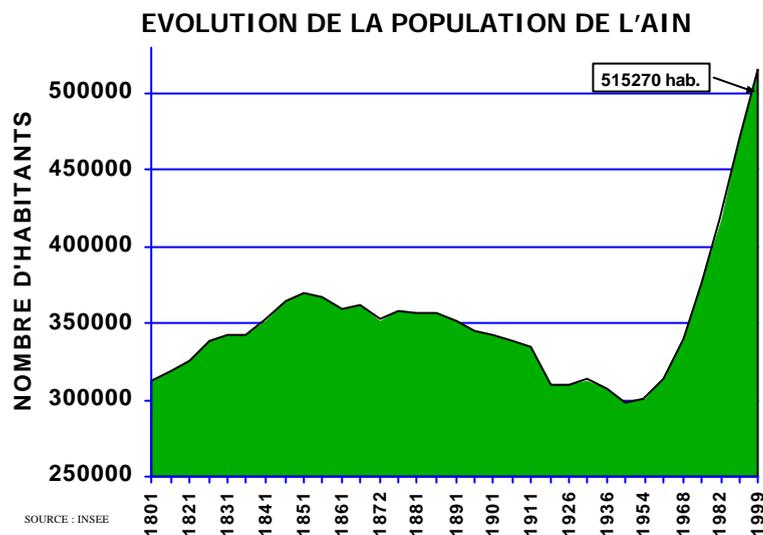
## PREMIERE PARTIE : UN CADRE DE REFERENCE DEPARTEMENTAL

### I. DIAGNOSTIC DEPARTEMENTAL

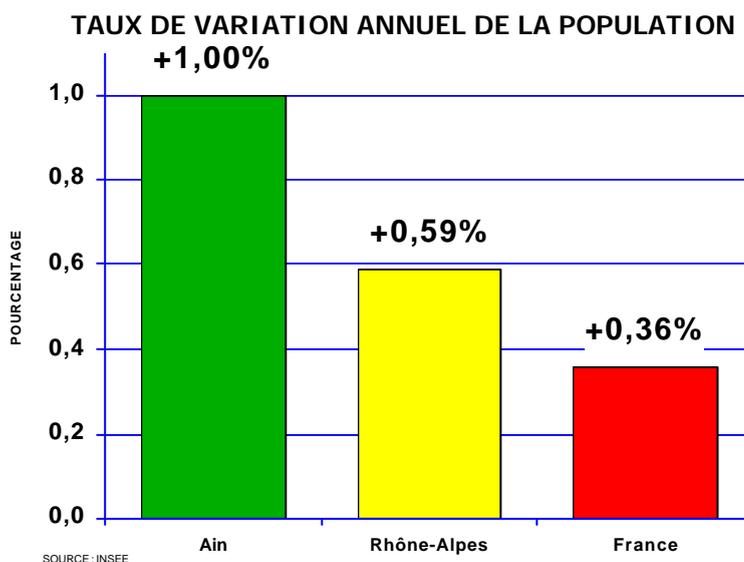
#### 1.1 Démographie : une forte croissance démographique

D'une superficie de 5 762 km<sup>2</sup> et découpé en 4 arrondissements, 43 cantons et 419 communes, le département de l'Ain comptait au recensement de mars 1999, 515 270 habitants soit environ 44 250 personnes de plus qu'en 1990.

Depuis les années soixante, le département de l'Ain connaît une forte croissance démographique.

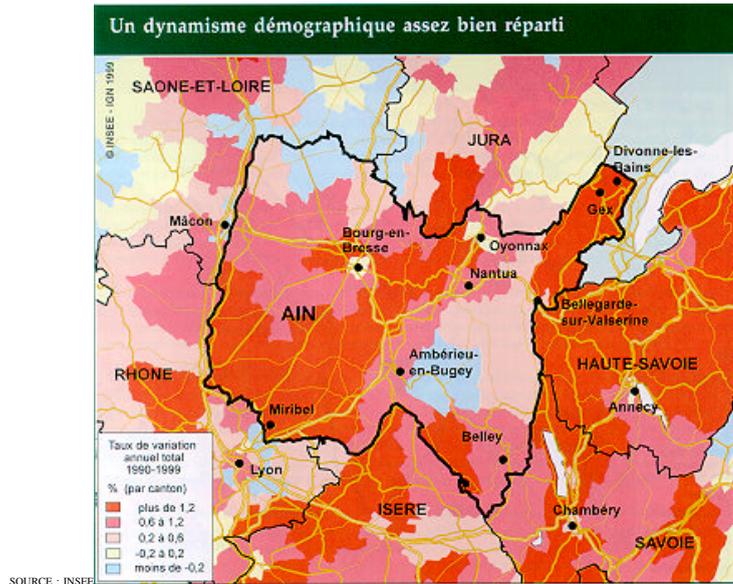


Depuis environ 10 ans, la population a ainsi augmenté en moyenne de + 1 % par an ; un rythme nettement supérieur à celui de la région Rhône-Alpes (+ 0,6 %) ou à celui de la France (+ 0,4 %).



La bonne santé économique, la proximité d'agglomérations importantes (Lyon, Villefranche-sur-Saône, Mâcon, Genève...), l'existence de nombreuses voies de communication (210 km d'autoroute, 362 km de route nationale et 4090 km de route départementale) et la qualité de vie dans le département de l'Ain, ont certainement contribué à cet essor démographique.

Cette croissance démographique est en particulier sensible dans le Sud Ouest du département notamment dans les secteurs du Val de Saône, de la Dombes et de la Côtière – Plaine de l'Ain mais également dans le Pays de Gex, zone géographique située à l'Est du département de l'Ain à proximité de Genève.

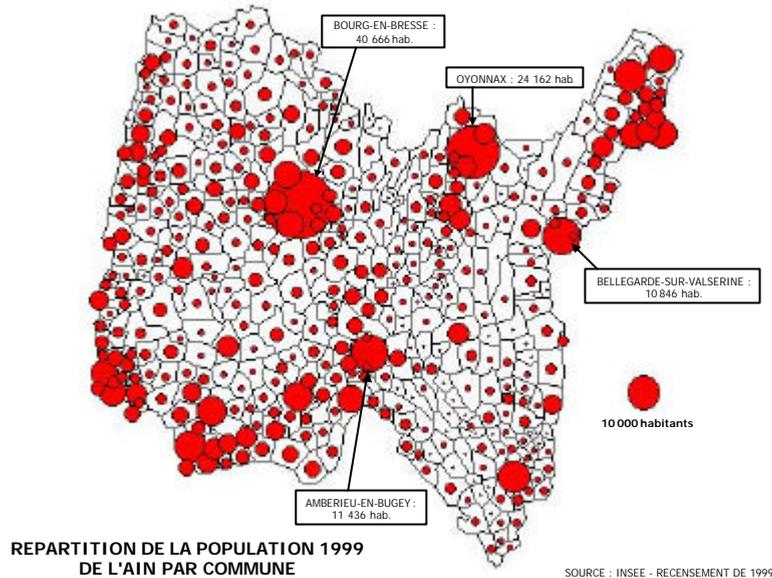


Selon l'INSEE, en 1999, 206 143 habitants (soit environ 40 % de la population) résidaient dans les 334 communes rurales du département de l'Ain et 309 127 habitants (soit près de 60 % de la population) demeuraient dans les 85 communes urbaines du département de l'Ain.

TAILLE DE LA COMMUNE	NOMBRE DE COMMUNES	POPULATION		EVOLUTION
		1990	1999	1990-1999
Moins de 50 habitants	3	107	97	- 9,35 %
De 50 à 99 habitants	19	1 313	1 429	8,83 %
De 100 à 199 habitants	49	6 198	6 699	8,08 %
De 200 à 499 habitants	104	32 168	35 645	10,81 %
De 500 à 999 habitants	117	75 973	84 789	11,60 %
De 1 000 à 1 999 habitants	69	83 762	94 326	12,61 %
De 2 000 à 4 999 habitants	41	106 636	119 534	12,10 %
De 5 000 à 9 999 habitants	13	78 413	85 641	9,22 %
De 10 000 à 19 999 habitants	2	21 608	22 282	3,12 %
Plus de 20 000 habitants	2	64 841	64 828	- 0,02 %
<b>TOTAL</b>	<b>419</b>	<b>471 019</b>	<b>515 270</b>	<b>9,39 %</b>

Source : INSEE

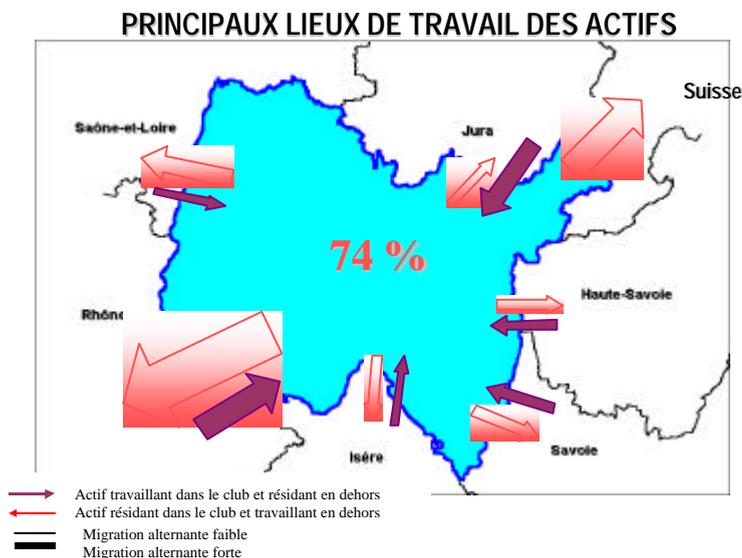
Au recensement de la population de mars 1999, 4 communes du département de l'Ain comptaient plus de 10 000 habitants : Bourg-en-Bresse, Oyonnax, Ambérieu-en-Bugey et Bellegarde-sur-Valserine.



L'Ain possède un tissu dense de villes moyennes harmonieusement réparties sur son territoire. Globalement, le département de l'Ain ne présente pas de zone réellement désertique.

## 1.2. Environnement économique

### a) Un département ouvert sur l'extérieur

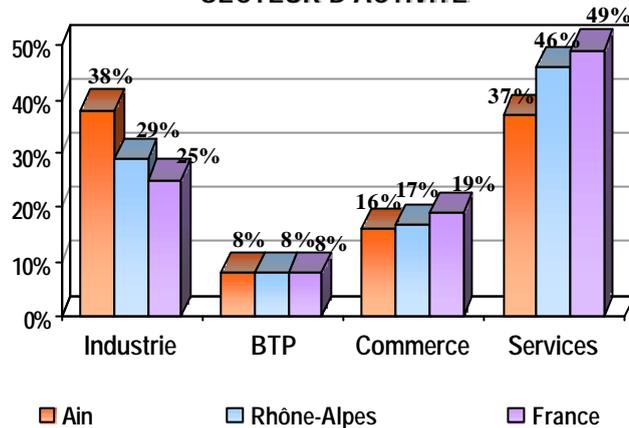


Sur tout le territoire, la population, ses revenus et sa consommation sont fortement déterminés par les activités économiques. C'est aussi le cas dans l'Ain. Toutefois, le département subit également une influence forte des territoires limitrophes, en raison du poids des migrations alternantes : 26 % des actifs résidant dans l'Ain (recensement de 1999) exercent en effet leur activité hors du département, principalement dans le Rhône

(notamment sur Lyon), mais aussi en Suisse (Genève), en Saône et Loire (Mâcon), en Savoie, Haute-Savoie et en Isère. De plus, les zones frontalières du département sont souvent marquées par un fort essor démographique et les caractéristiques de la consommation y sont dépendantes des unités urbaines situées immédiatement à l'extérieur de l'Ain.

## b) Une économie en croissance marquée par l'industrie

REPARTITION DES EFFECTIFS SALARIES SELON LE SECTEUR D'ACTIVITE



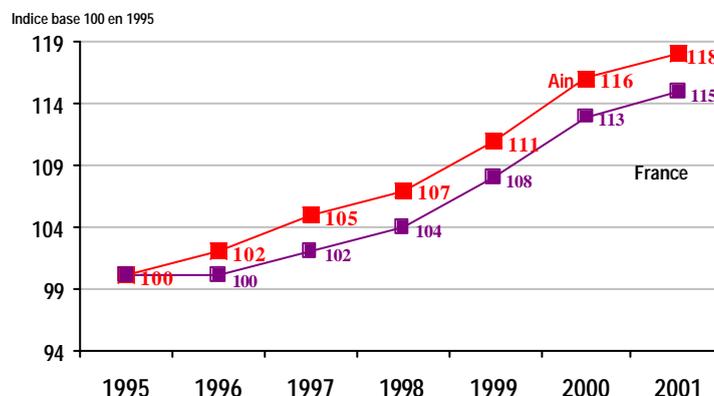
SOURCE : UNEDIC 31/12/2001

En rassemblant 38 % des salariés du secteur privé (contre 29 % en Rhône-Alpes et 25 % en moyenne nationale), l'industrie est particulièrement bien représentée dans l'Ain, au contraire des services, alors que l'emploi dans le bâtiment-travaux publics correspond à la moyenne nationale.

Le nombre de salariés dans le commerce est légèrement en dessous des chiffres régionaux et nationaux.

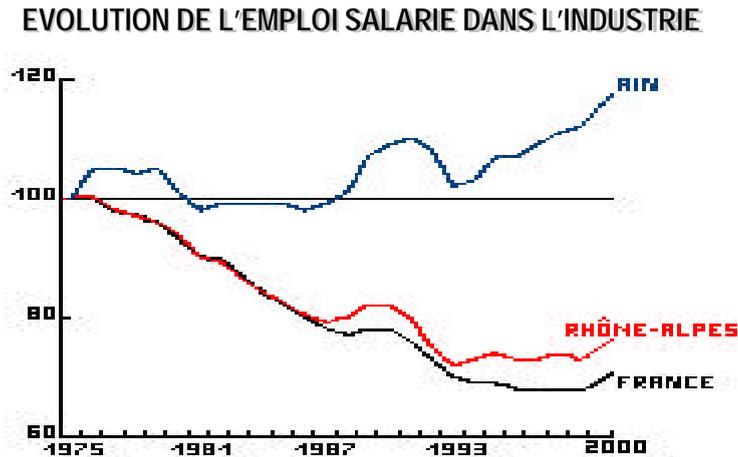
Si la plupart des bassins industriels français ont vu leur emploi diminuer, le nombre de salariés travaillant dans l'Ain n'a cessé d'augmenter de manière vigoureuse, même si des paliers relatifs sont observés lors des ralentissements conjoncturels.

EVOLUTION DES EFFECTIFS SALARIES DU DEPARTEMENT DE 1995 A 1999



Source : Assedic - 1995 à 2001

### c) Industrie : dynamique mais exposée



Source : Assedic

De 1975 à 2000, l'industrie de l'Ain a accru ses effectifs de 20 %, alors même que les effectifs industriels nationaux et régionaux diminuaient. Cependant cette évolution positive va de pair avec une grande sensibilité aux variations conjoncturelles et avec une forte exposition à la concurrence internationale.

Le premier point est bien mis en évidence par la hausse vigoureuse puis la chute brutale de l'emploi industriel avant et après le retournement de la conjoncture de 1990. Une nouvelle diminution s'observe depuis l'année 2000.

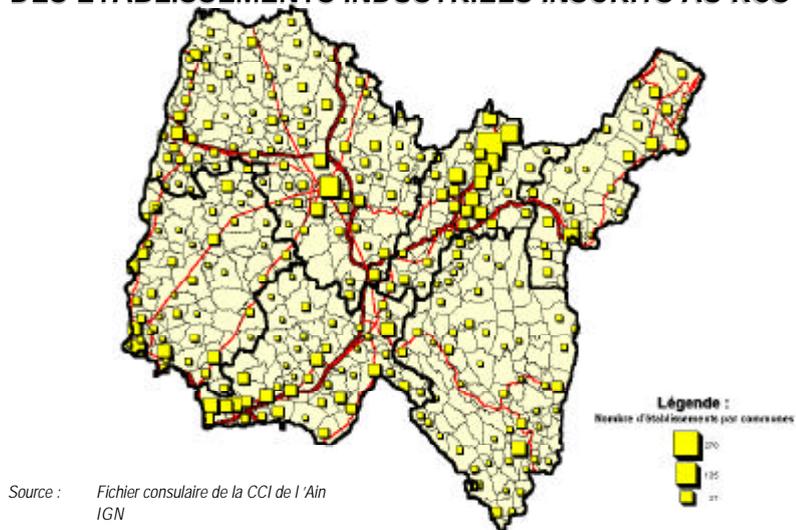
Le second point résulte de la spécialisation de l'industrie de l'Ain sur des secteurs concurrentiels comme la plasturgie, le travail des métaux et la mécanique, secteurs directement concernés par les phénomènes de délocalisation.

Il est clair qu'en raison du poids de l'industrie et de son évolution passée, les tendances futures du secteur industriel départemental joueront un rôle majeur dans l'évolution de la consommation.

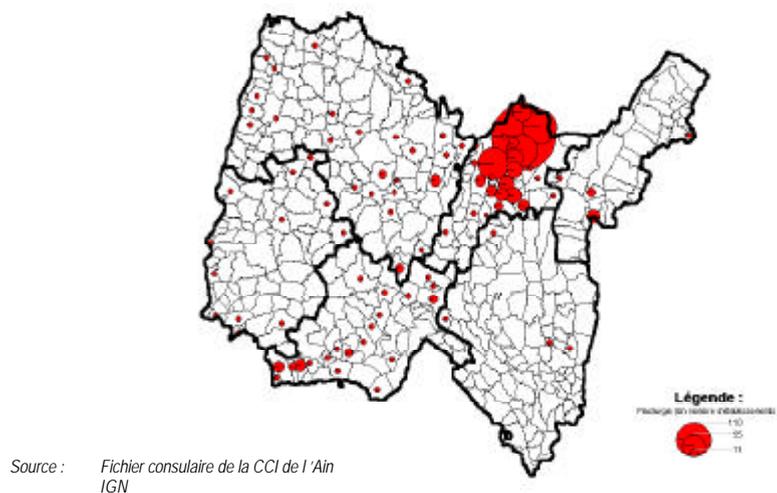
Selon les statistiques du ministère de l'industrie, les établissements de plus de 20 salariés situés dans l'Ain ont versé pour 997 500 000 euros de salaires bruts en 2000 pour un total de 39 462 salariés (contre 52 500 emplois totaux dans l'industrie la même année selon l'ASSEDIC, ce qui correspond à une estimation de 1 milliard 300 millions d'euros pour l'ensemble du secteur industriel).

#### d) Industrie : des usines à la campagne

### REPARTITION PAR COMMUNE DES ETABLISSEMENTS INDUSTRIELS INSCRITS AU RCS

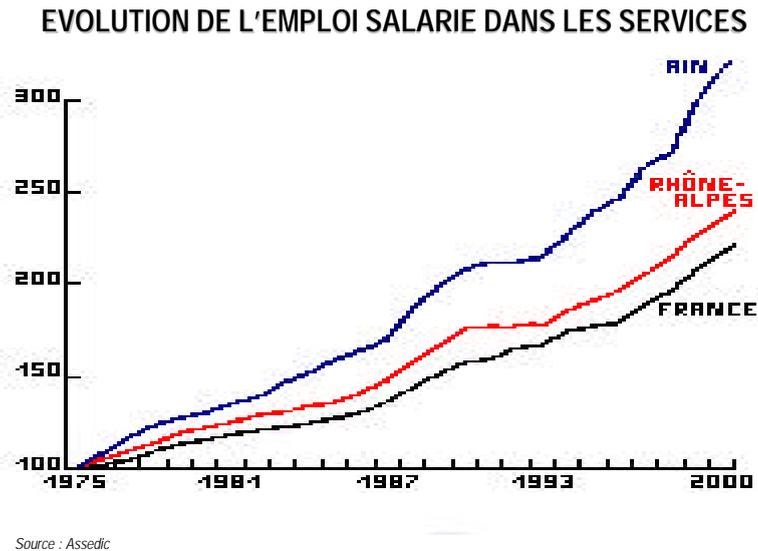


### REPARTITION PAR COMMUNE DES ETABLISSEMENTS DE PLASTURGIE



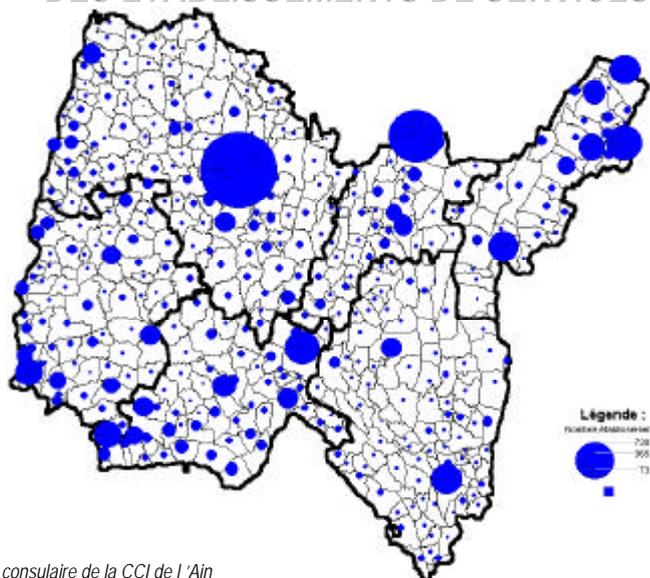
Si des bassins industriels majeurs existent dans l'Ain, au premier rang desquels le "système productif local" de la Plasturgie autour d'Oyonnax, le département est également caractérisé par une répartition relativement homogène des établissements industriels sur son territoire, avec des implantations d'entreprises de métallurgie, de mécanique, d'agro-alimentaire, de travail du bois et d'ameublement dans des petites communes.

### e) Services : forte croissance

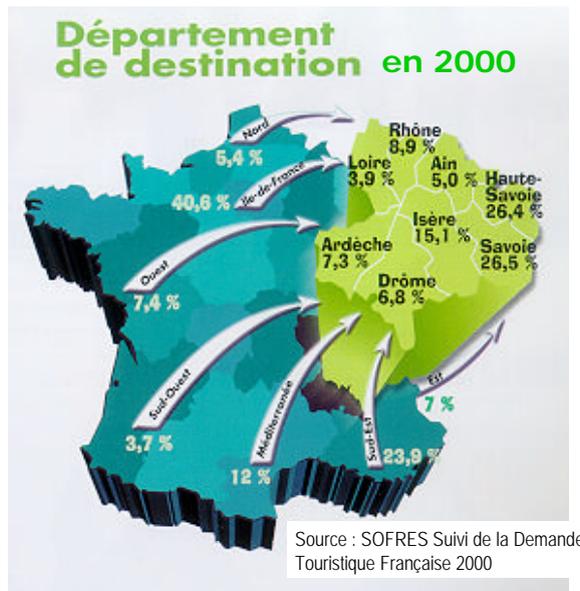


Si le secteur des services est plus faible dans l'Ain que la moyenne régionale, sa croissance a été beaucoup plus rapide, avec un net tassement depuis 2000 en raison du ralentissement économique, la composante la plus sensible de l'emploi dans ce secteur restant le travail temporaire. La répartition des établissements est, une fois encore, relativement homogène sur le territoire départemental.

### REPARTITION PAR COMMUNE DES ETABLISSEMENTS DE SERVICES



## f) Tourisme : 5 % des destinations de Rhône-Alpes



Si l'Ain n'est pas une destination touristique majeure, surtout comparé à ses voisins savoyards, il bénéficie cependant d'atouts diversifiés : tourisme d'eau (Saône, Rhône, nombreux plans d'eau), sports d'hiver (ski alpin et ski de fond), monuments historiques (église de Brou...), gastronomie, tourisme vert (Bresse, Dombes), éléments qui font du tourisme une composante importante de l'économie départementale.

### **Conclusion : une économie dynamique mais exposée, maillant bien le territoire**

Au total, à côté de sa forte croissance, l'économie de l'Ain est caractérisée par sa répartition relativement équilibrée dans l'espace, mais aussi son exposition, avec la présence de pôles urbains dynamiques, tout comme le développement de pôles secondaires qui maillent le territoire départemental.

### **1.3. Infrastructures**

#### **a) Une position privilégiée du département de l'Ain mais une géographie contraignante : coupures et barrières**

Le département de l'Ain occupe une position privilégiée sur les grands courants d'échanges européens :

- Paris et Europe du Nord vers Genève et l'Italie,
- Europe du Nord vers l'Espagne,
- Centre Europe vers l'Atlantique.

Ceci explique qu'il soit majoritairement bien desservi en son sein ou en périphérie par un réseau de communications moderne appelé en outre à être complété dans un proche avenir.

Cependant, quelques contraintes géographiques fortes caractérisent le département :

- d'une part les coupures vis-à-vis des départements voisins côtés Est, Sud et Ouest par le Rhône et la Saône qui le délimitent sur ces trois côtés. A noter aussi, mais dans une moindre mesure, la coupure interne induite par la rivière d'Ain,
- d'autre part le Haut Jura Sud, barrière Nord-Sud séparant très fortement le Pays de Gex du reste du territoire du département,
- enfin, le massif montagneux du Bugey dont l'irrigation par les infrastructures de transports est délicate compte tenu de la complexité du relief. Il n'est aisément traversable que par deux sillons géographiques conséquents : la cluse de Nantua (empruntée par l'A. 40 et la RN 84) et la cluse des Hôpitaux (empruntée par la RN 504 et la voie SNCF Ambérieu-Culoz).

#### **b) Réseau autoroutier**

L'Ain est irrigué par 5 autoroutes représentant 210 kms. Il est en outre indirectement desservi en périphérie par l'autoroute A. 6 en rive droite de la Saône et par l'autoroute N 1 suisse à l'Est immédiat de la frontière et, à proximité moins immédiate, par l'autoroute A. 43 (Lyon – Chambéry).

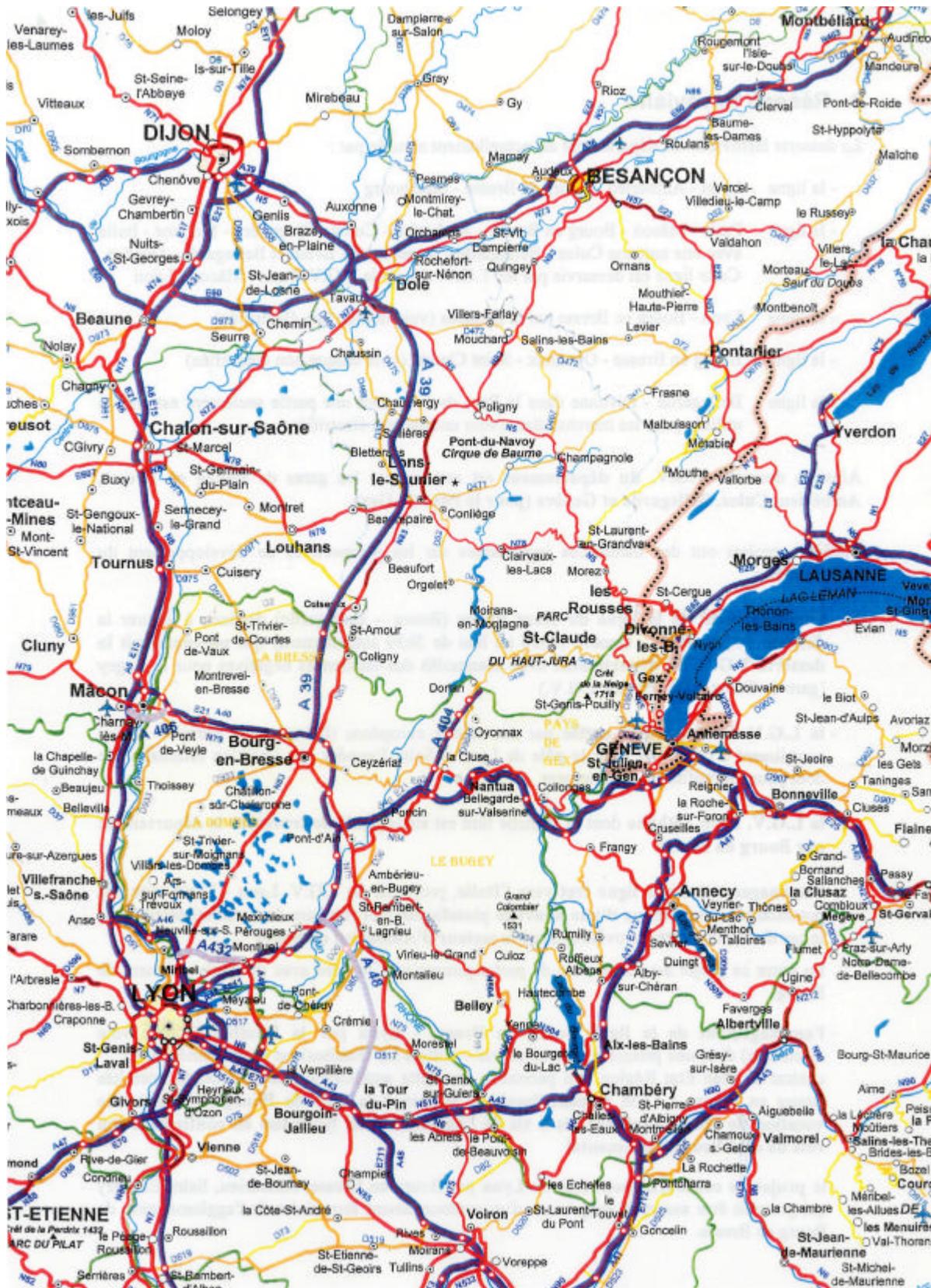
Ce réseau doit être complété prochainement par :

- l'A. 432 Les Echets – La Boisse,
- l'A. 406 contournement Sud de Mâcon, liaison directe d'A.40 avec la Route Centre Europe – Atlantique,
- l'A. 48 Ambérieu – Bourgoin, maillon complétant A.39 et la future A.51 pour constituer un deuxième axe autoroutier Nord-Sud.

Le réseau autoroutier ainsi complété sera équipé de 22 diffuseurs dans le territoire du département de l'Ain auxquels il faut ajouter ceux situés en périphérie immédiate (A. 6, A. 46, contournement autoroutier de Genève, A. 41, A. 43).

A court terme, la desserte autoroutière du département sera donc complète avec une exception toutefois pour la Haute Vallée de l'Ain, la Valserine et surtout le Bugey qui reste relativement mal desservi pour des raisons géographiques (plateau montagneux "contourné" par le réseau autoroutier). Le seul axe le desservant plus directement est la RN 504.

## Voies de communication routières



### c) Réseau routier

Le réseau routier du département comprend 362 kms de réseau national et 4 090 kms de réseau départemental.

L'excellente couverture autoroutière à court terme du département tendra à réduire de façon considérable la fonction transit du réseau routier national.

Il reste cependant quelques exceptions à cette règle :

- la RN 83 entre Bourg et Lyon qui conserve un certain intérêt pour le grand transit, l'itinéraire autoroutier concurrent (par l'A. 42) restant relativement dissuasif compte tenu de l'allongement de la distance (25 kms supplémentaires soit +40 %). En outre, cet itinéraire s'avère important dans le cadre de l'usage domicile-travail lié à l'attrait de l'agglomération lyonnaise,
- la RN 504 entre Ambérieu-en-Bugey et Chambéry qui, certes, a perdu sa vocation de grand transit poids lourds, notamment vers l'Italie, depuis l'interdiction des véhicules de plus de 7,5 tonnes dans le tunnel du Chat, mais qui a vu augmenter en conséquence sa vocation d'itinéraire touristique majeur vers l'Italie et la Savoie,
- enfin la RN 5 pour le grand transit en direction de l'agglomération genevoise.

En outre, cette fonction transit du réseau national reste incontournable pour les itinéraires de transports exceptionnels sur lesquels, notamment, les aménagements urbains ne peuvent souvent être réalisés avec une qualité satisfaisante.

Par ailleurs, cette fonction transit, dans le cadre de l'exploitation des itinéraires Bis, est parfois perturbante, ce qui est le cas de la RD 933 par exemple.

A ces quelques exceptions près, le réseau routier national assure les fonctions principales suivantes :

- la distribution des trafics d'échange du territoire avec les autoroutes :
  - desserte autoroutière de Bourg-en-Bresse depuis les trois diffuseurs (RN 79 et 479, RN 83 Nord et RN 75),
  - desserte autoroutière du Pays de Gex depuis le diffuseur de Bellegarde (RN 206),
  - pour un trafic sans doute peu important pour la desserte autoroutière du Sud Bugey depuis le diffuseur d'Ambérieu-en-Bugey sur l'A. 40 et depuis l'A. 43 (RN 504),
- l'acheminement du reliquat de grand transit non affecté à l'autoroute (dans le cadre du droit à la gratuité du réseau routier national notamment pour les trajets touristiques),
- l'acheminement des trafics locaux, ce qui ne correspond pas à la vocation principale du réseau national, mais ces trafics locaux sont parfois très importants, notamment aux abords des agglomérations les plus importantes. Les cas les plus significatifs de cette fonction sont les suivants :
  - RN 75, 79, 479 et 83 en pénétration de l'agglomération de Bourg-en-Bresse,
  - RN 83 et 84 en pénétration de l'agglomération lyonnaise,
  - RN 5 en pénétration de l'agglomération genevoise,
  - RN 79 en pénétration de l'agglomération mâconnaise,

- enfin, il faut noter la fonction particulière assurée par les RN 5 et 206 du fait de la situation d'enclavement du Pays de Gex entre la Suisse et la barrière montagneuse du Haut-Jura Sud. Ces deux RN constituent les seules liaisons routières (actuellement difficiles) du Pays de Gex avec le reste du territoire national.

Cette fonction mérite un examen tout particulier et justifiera sans doute des investissements conséquents, compte-tenu de son importance en termes d'enjeu et des grosses difficultés en présence (topographie, géologie, environnement).

Pour ce qui concerne le réseau départemental, certains axes présentent un intérêt particulier :

- la RD 904 à l'approche de l'agglomération de Villefranche qui supporte des trafics soutenus d'échange avec cette agglomération,
- la RD 884 qui constitue la seule voie de liaison correcte du Pays de Gex avec le territoire national et la RD 984 qui supporte d'importants trafics d'échange avec Genève,
- la RD 975 qui reste très utilisée par le transit national (notamment poids lourds) compte tenu du "détour" (même s'il apparaît assez subjectif) imposé par le parcours autoroutier concurrent (A. 6 – A. 40),
- la RD 933 itinéraire BIS et transports exceptionnels, très fréquentée en outre à l'approche de l'agglomération lyonnaise,
- la RD 984 d qui, bien que doublée récemment par A. 404, reste très fréquentée par des flux locaux.

#### **d) Réseau ferroviaire**

La desserte ferroviaire du département est actuellement assurée par :

- la ligne Lyon – Ambérieu - Bourg-en-Bresse – Strasbourg,
- la ligne Paris – Mâcon – Bourg-en-Bresse – Ambérieu – Culoz – Chambéry – Modane – Italie avec une antenne Culoz – Bellegarde – Annemasse – Evian et Bellegarde – Genève. Cette ligne est desservie par les TGV depuis la LGV Paris – Mâcon – Lyon,
- la ligne Lyon – Bourg-en-Bresse par la Dombes (voie unique non électrifiée),
- la ligne Bourg-en-Bresse – Oyonnax – Saint-Claude (voie unique non électrifiée),
- la ligne Bellegarde – Divonne dans le Pays de Gex dont une partie seulement est encore utilisée pour les marchandises (voie unique non électrifiée).

Ainsi, la desserte TGV du département est assurée par les gares de Bourg-en-Bresse, Ambérieu-en-Bugey, Culoz, Bellegarde et Genève (pour le Pays de Gex).

Plusieurs projets ont des incidences importantes sur les perspectives de développement du département :

- l'aménagement de la ligne du Haut-Bugey (Bourg – Bellegarde) destinée à assurer la desserte TGV Paris – Genève (3 h 00 au lieu de 3 h 30 actuellement) qui pérenniserait la desserte TGV du département,
- la LGV Lyon – Turin portée par des enjeux européens (liaison Nord Europe – Italie), contribuant à confirmer pour le pôle de Lyon – Saint-Exupéry une vocation internationale dont pourrait profiter le département,
- la LGV Rhin-Rhône dont la branche Sud est susceptible de traverser le département par Bourg-en-Bresse,

- l'aménagement d'une ligne fret vers l'Italie, projet lié au TGV Lyon – Turin, avec des potentialités à long terme d'une nouvelle plate-forme fret (ou gare de transbordement dans le cas d'une autoroute ferroviaire) dans le secteur d'Ambérieu-en-Bugey. En outre, ce projet est susceptible de prolongement vers le Nord avec un contournement de Bourg,
- l'aménagement de la ligne Bourg-en-Bresse – Lyon par la Dombes (double voie électrifiée) dont une première tranche (Lyon – Villars-les-Dombes) est programmée au 12<sup>ème</sup> contrat de Plan Etat Région. Il permettra une nette amélioration de la desserte intercités Bourg-en-Bresse – Lyon et contribuera à donner à la ville de Bourg-en-Bresse une vocation de pôle d'équilibre vis-à-vis de l'agglomération lyonnaise en confirmant son rôle de chef-lieu départemental,
- le projet de contournement fret de Lyon par Bourg-en-Bresse, Ambérieu-en-Bugey, Saint-Exupéry qui pourrait être assorti à long terme d'un contournement ferroviaire de l'agglomération de Bourg-en-Bresse.

#### **e) Desserte aéroportuaire**

Deux aéroports internationaux sont en périphérie immédiate du département de l'Ain, Lyon – Saint-Exupéry et Genève – Cointrin.

Cette proximité immédiate ne doit cependant pas faire perdre de vue la relative difficulté d'accès à ces aéroports depuis le département de l'Ain :

- vers Saint-Exupéry pour ce qui concerne la desserte TER qui nécessite un passage par Lyon,
- vers Genève-Cointrin pour tous les modes d'accès du fait de la géographie.

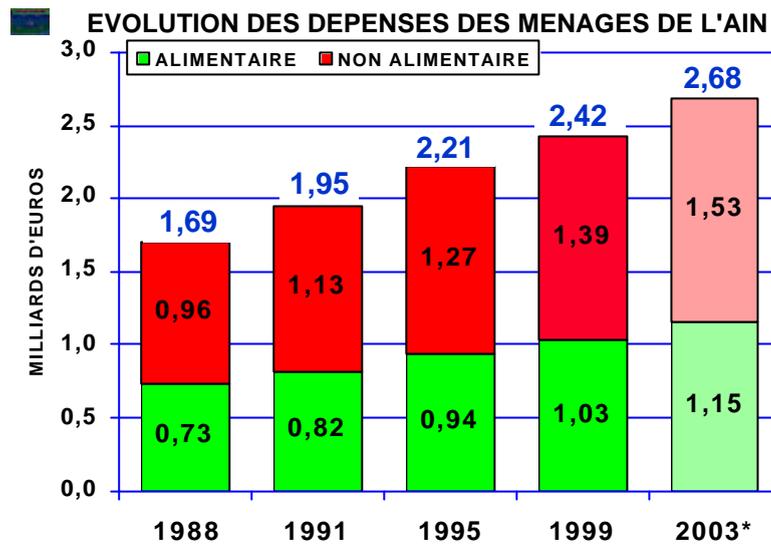
### **1.4. Activités commerciales**

#### **a) Dépenses des ménages de l'Ain**

- Une hausse de la consommation des ménages

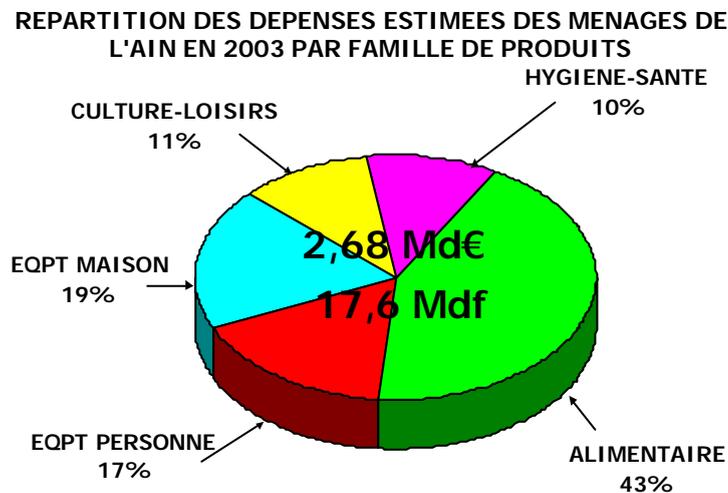
Les dépenses globales de consommation des ménages de l'Ain ont augmenté et s'élevaient en 1999 à environ 2,42 milliards d'euros (*1,03 milliard d'euros en denrées alimentaires et 1,39 milliard d'euros en produits non alimentaires*) correspondant à près de 16 milliards de francs contre environ 2,21 milliards d'euros en 1995 (*environ 14,5 milliards de francs*) 1,95 milliard d'euros en 1991 (*environ 12,8 milliards de francs*) et 1,69 milliard d'euros en 1988 (*environ 11 milliards de francs*).

Ainsi, entre 1991 et 1999, les dépenses de consommation des ménages (*autrement dit le marché théorique*) ont progressé globalement d'environ 470 millions d'euros (*environ 3,1 milliards de francs*) soit en moyenne de près de 59 millions d'euros (*environ 385 millions de francs*) par an.



SOURCE : ENQUETES SUR LES COMPORTEMENTS D'ACHAT DES MENAGES DE L'AIN - CCI DE L'AIN (\* ESTIMATION)

Ainsi, il est possible d'estimer à environ 2,68 milliards d'euros (*17,6 milliards de francs*) le volume des dépenses des ménages résidant dans le département de l'Ain en 2003.



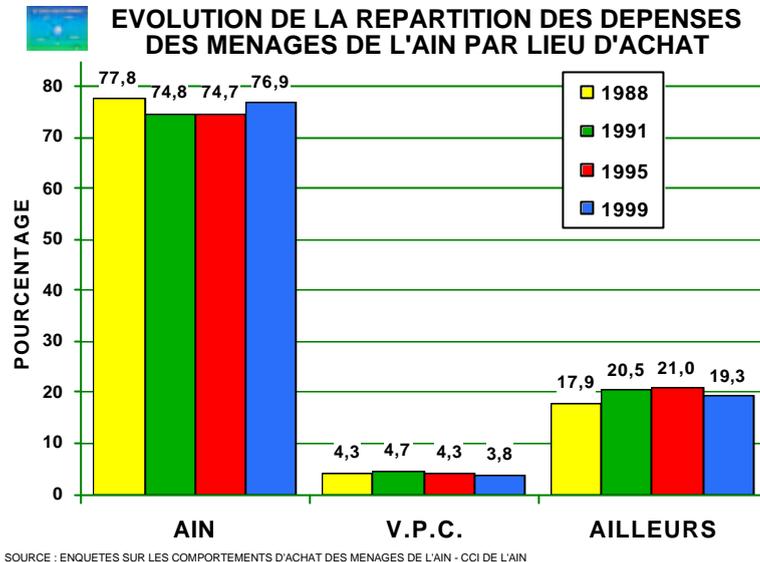
Mdf : milliards de francs  
Md€ : milliards d'euros

Source : Chambre de commerce et d'Industrie de l'Ain

Compte tenu de la forte évolution démographique, tout porte à croire que la progression de la consommation des ménages de l'Ain est appelée à se poursuivre.

- Une évasion maîtrisée

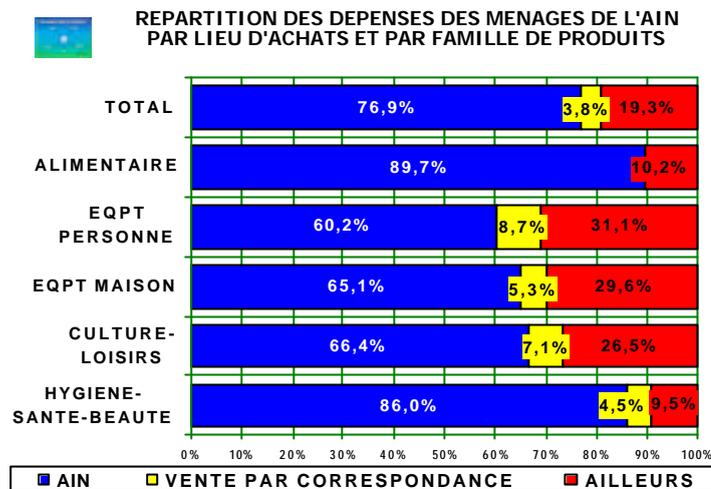
Plus des  $\frac{3}{4}$  des dépenses des ménages de l'Ain sont effectuées dans les commerces sédentaires et non sédentaires du département. L'évasion commerciale (c'est-à-dire les achats effectués hors des commerces du département de l'Ain) est stable en pourcentage depuis une dizaine d'années.



Elle s'exprime essentiellement vers le Rhône (Lyon, Villefranche-sur-Saône...), la Saône-et-Loire (Mâcon) et auprès des sociétés de vente par correspondance (VPC).

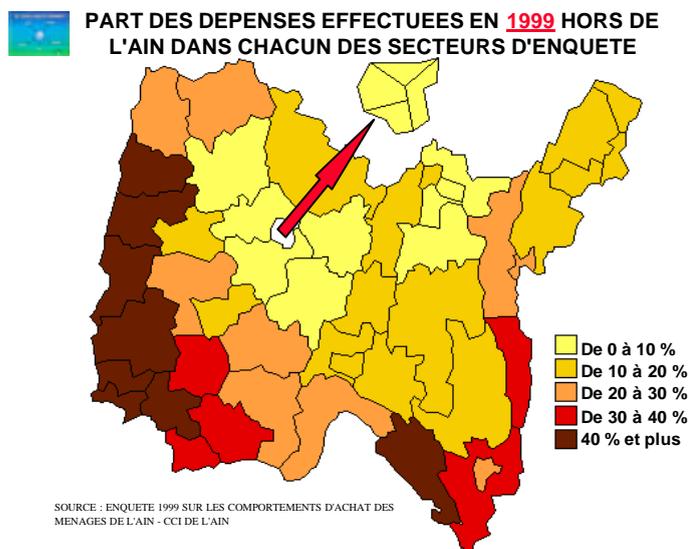


L'évasion commerciale concerne principalement des produits d'équipement de la personne, de la maison et de culture-loisirs.



SOURCE : ENQUETE DE 1999 SUR LES COMPORTEMENTS D'ACHAT DES MENAGES DE L'AIN - CCI DE L'AIN

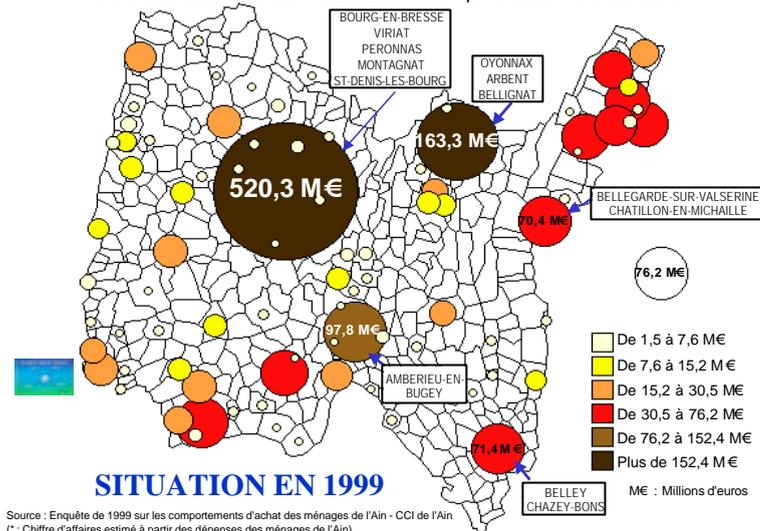
L'évasion commerciale demeure toutefois importante dans le Val de Saône et dans la Côtière-Plaine de l'Ain. Elle est à rapprocher dans ces zones géographiques, de la forte proportion d'actifs travaillant hors du département de l'Ain.



## b) L'offre commerciale

- **Répartition spatiale de l'offre**
  - Une répartition spatiale équilibrée et harmonieuse

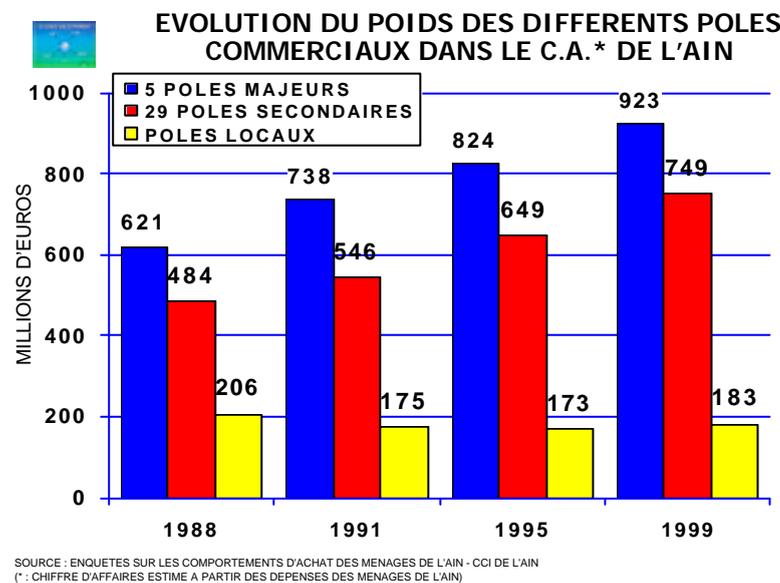
Cette évasion commerciale est limitée car l'Ain présente un maillage commercial cohérent et satisfaisant en ce sens qu'aucun ménage du département n'est éloigné d'une structure commerciale importante.

**COMMUNES OU LE CHIFFRE D'AFFAIRES\* REALISE PAR L'ENSEMBLE DES COMMERCES DE DETAIL DEPASSE 1,5 MILLION D'EUROS**


- Un équilibre entre les différents pôles commerciaux

L'Ain a su conserver une multitude de villes moyennes et de bourgs centres qui assurent près de la moitié de l'activité commerciale.

Si les cinq pôles commerciaux majeurs de l'Ain (*Bourg-en-Bresse, Oyonnax, Ambérieu-en-Bugey, Belley et Bellegarde-sur-Valserine*) ont vu leur activité commerciale croître de manière significative, cela ne s'est toutefois pas fait au détriment des pôles commerciaux secondaires et locaux qui réalisent la moitié du chiffre d'affaires\*.

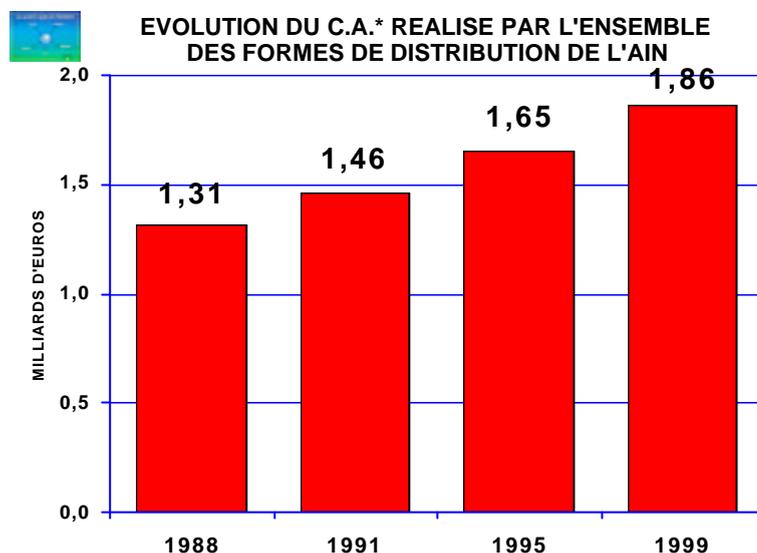


(\* : chiffre d'affaires estimé à partir des dépenses des ménages de l'Ain)

- Conséquence d'une consommation en hausse et d'une éviation contenue, une croissance du chiffre d'affaires\* global

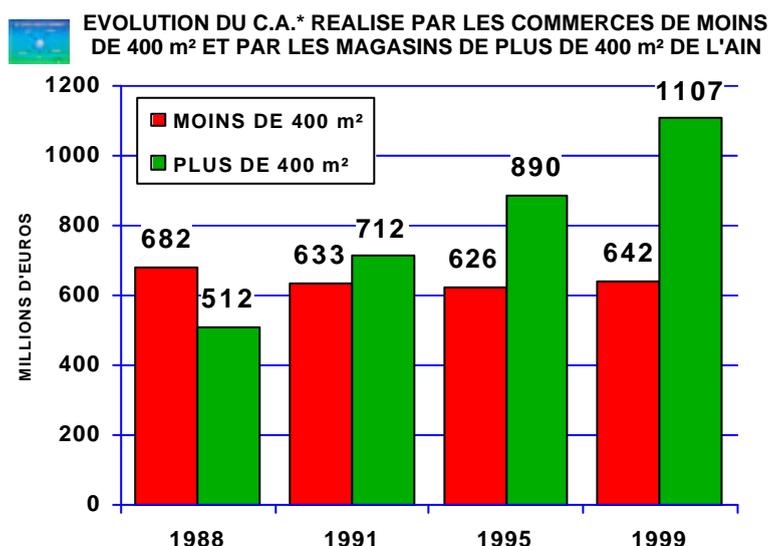
Conséquence de la croissance de la consommation des ménages et d'une éviation maîtrisée, le chiffre d'affaires\* réalisé par l'ensemble des formes de distribution (*commerces de moins de 400 m<sup>2</sup> de surface de vente, magasins de plus de 400 m<sup>2</sup> de surface de vente, commerces non sédentaires...*) présentes dans le département de l'Ain a globalement augmenté. Il est passé :

- d'environ 1,31 milliard d'euros (8,6 milliards de francs) en 1988,
- à 1,46 milliard d'euros (9,6 milliards de francs) en 1991,
- à 1,64 milliard d'euros (10,8 milliards de francs) en 1995
- et à près de 1,86 milliard d'euros (12,2 milliards de francs) en 1999.



SOURCE : ENQUETES SUR LES COMPORTEMENTS D'ACHAT DES MENAGES DE L'AIN - CCI DE L'AIN  
 (\* : CHIFFRE D'AFFAIRES ESTIME A PARTIR DES DEPENSES DES MENAGES DE L'AIN)

L'analyse par forme de distribution montre qu'après avoir légèrement diminué entre 1988 et 1995, le chiffre d'affaires\* réalisé par l'ensemble des commerces de moins de 400 m<sup>2</sup> de surface de vente a évolué de manière positive entre 1995 et 1999. Durant la période 1988–1999, le chiffre d'affaires\* réalisé par l'ensemble des commerces de plus de 400 m<sup>2</sup> de surface de vente a globalement augmenté.

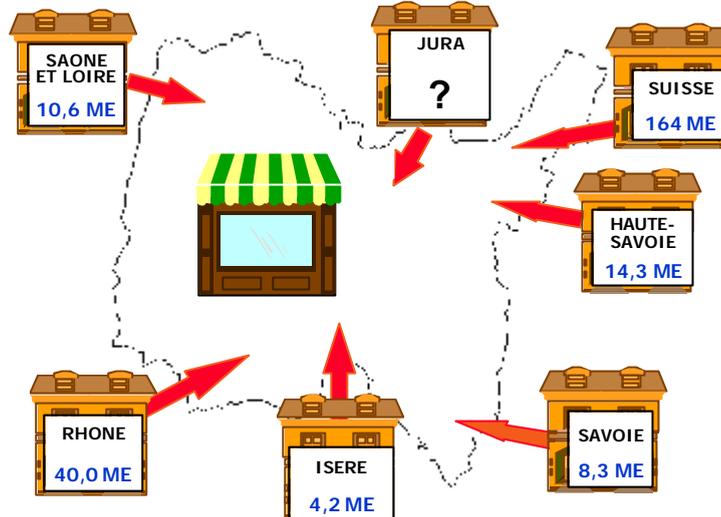


SOURCE : ENQUETES SUR LES COMPORTEMENTS D'ACHAT DES MENAGES DE L'AIN - CCI DE L'AIN  
 (\* : CHIFFRE D'AFFAIRES ESTIME A PARTIR DES DEPENSES DES MENAGES DE L'AIN)

- Attraction des commerces de l'Ain

Les commerces du département de l'Ain exercent également une attraction sur une clientèle résidant dans les départements et pays limitrophes qu'il convient de souligner. Ainsi, les résidents du canton de Genève ont dépensé au cours de l'année 2000, plus de 164 millions d'euros dans les commerces du Pays de Gex notamment pour l'achat de denrées alimentaires.

#### LES APPORTS DES DEPARTEMENTS ET PAYS LIMITROPHES



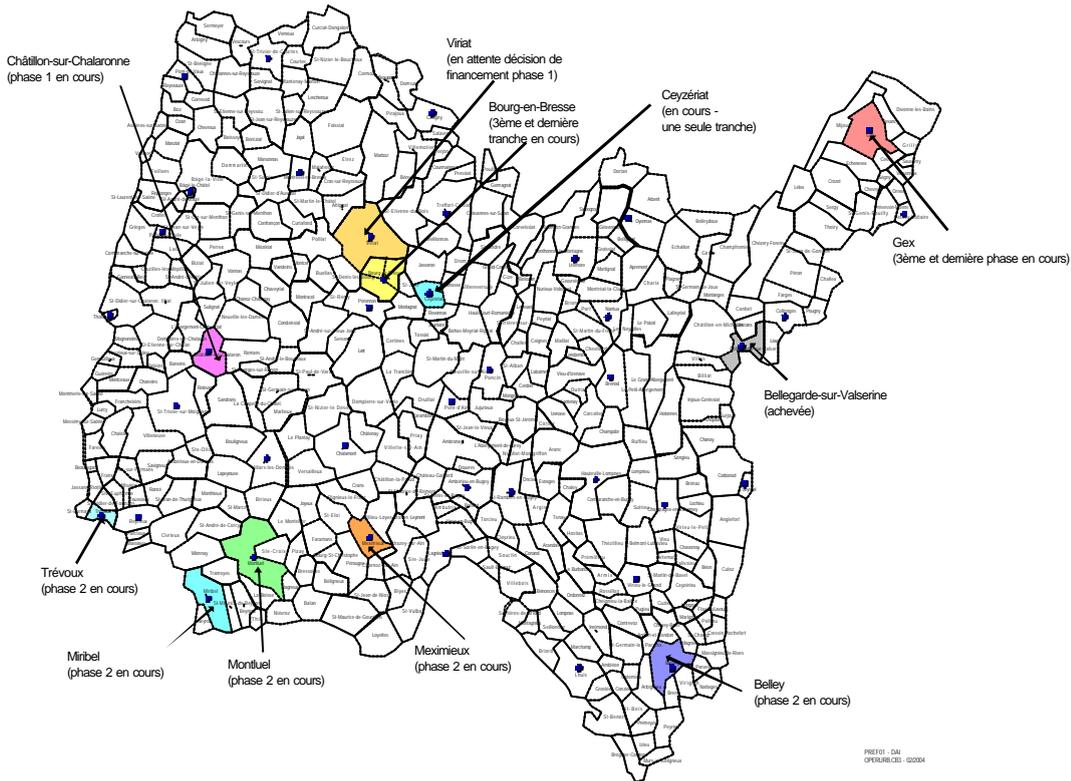
SOURCE : ENQUETES SUR LES COMPORTEMENTS D'ACHAT DES MENAGES - AID-OBSERVATOIRE - CCI DE L'AIN

- Toutefois, renforcement des pôles périphériques

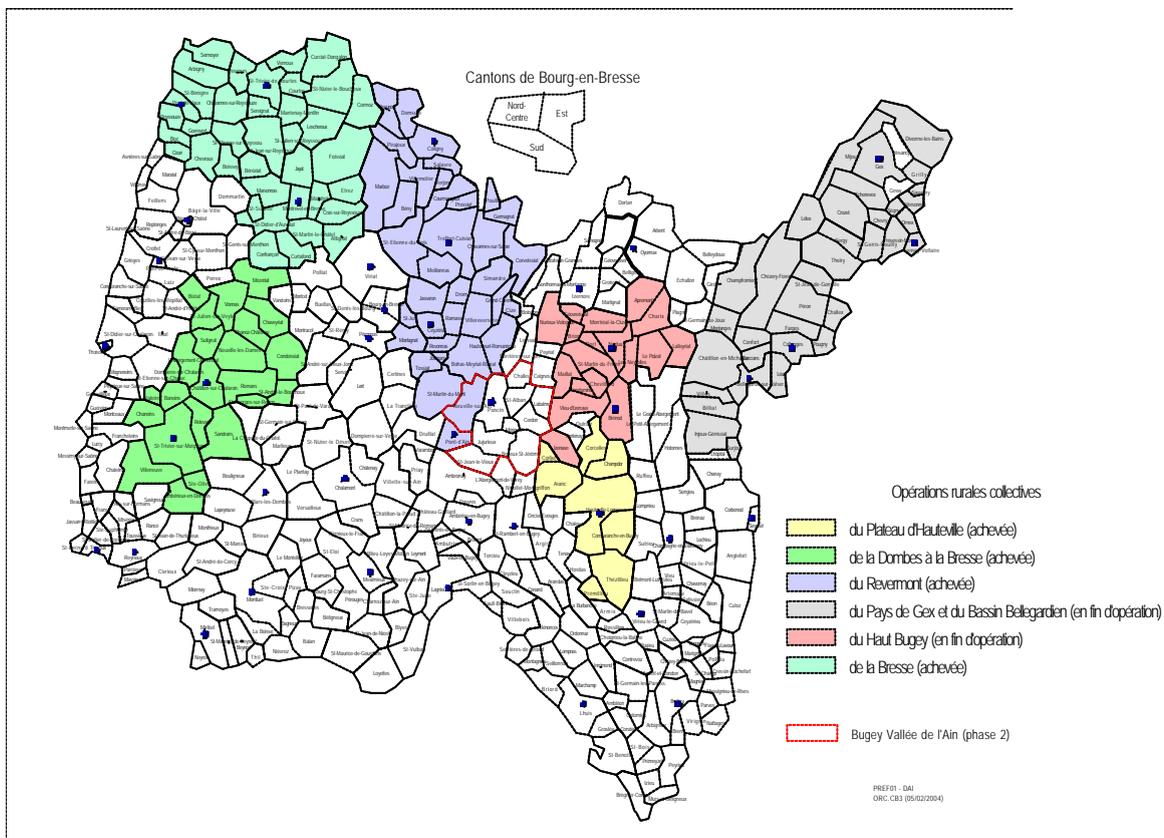
L'accroissement de l'offre commerciale sous forme de créations ou d'extensions de commerces pour la plupart situés en périphérie des pôles commerciaux majeurs et secondaires ainsi que l'évolution des comportements d'achats des consommateurs ont eu, cependant, un impact sur les commerces de détail des centres-villes et des bourgs centres, en les fragilisant. Les besoins plus importants en surface d'exposition, liés en particulier à l'évolution du nombre de références commercialisées, le manque et le coût du foncier, sans oublier les contraintes en centre-ville, ont aussi poussé certains commerces à s'implanter dans les zones périphériques.

L'investissement des chambres consulaires en partenariat avec l'Etat et les collectivités locales depuis plusieurs années, dans les opérations urbaines de type "Centre 2000" et "Cœur de Pays" et dans les opérations rurales collectives, a toutefois contribué à maintenir et à dynamiser l'activité commerciale au cœur des villes et des villages.

## Les opérations urbaines dans l'Ain

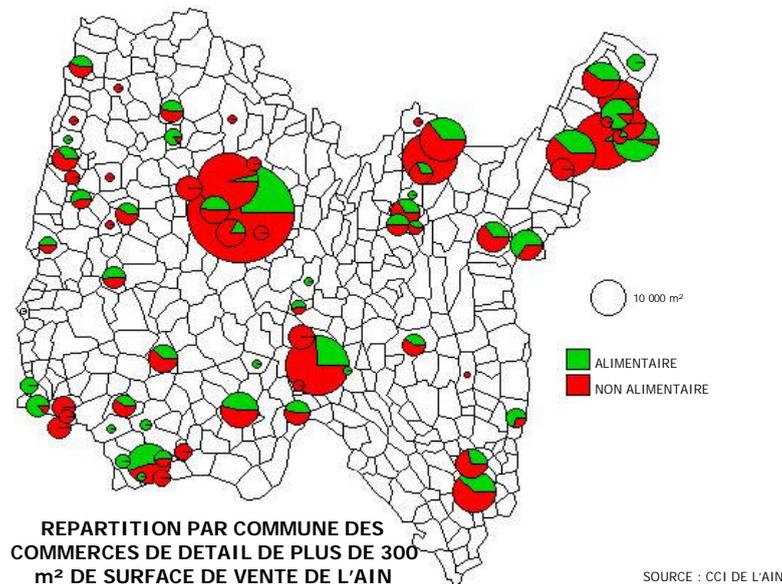


## Les opérations rurales collectives dans l'Ain depuis 1992



- **Les commerces de plus de 300 m<sup>2</sup>**

Le recensement effectué conjointement par la Direction Départementale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes et par la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ain permet de dénombrer, au 15 avril 2004, 372 commerces de détail de plus de 300 m<sup>2</sup> de surface de vente, essentiellement situés dans les pôles majeurs et secondaires du département de l'Ain.



Ces 372 magasins qui exploitent globalement 454 542 m<sup>2</sup> de surface de vente, se répartissent de la manière suivante :

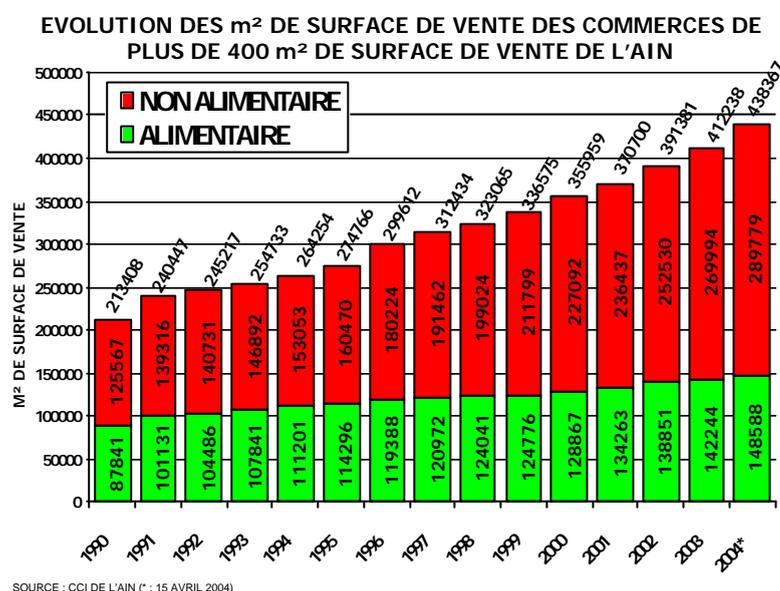
- 91 magasins à dominante alimentaire représentant 151 208 m<sup>2</sup> de surface de vente dont :
  - 8 supérettes dont la surface de vente est comprise entre 300 et 400 m<sup>2</sup>. Parmi ces 8 supérettes qui exploitent globalement 2 620 m<sup>2</sup> de surface de vente, 4 sont de type maxi-discounte (1 240 m<sup>2</sup>) et 1 commercialise des produits biologiques (350 m<sup>2</sup>),
  - 64 supermarchés dont la surface de vente est comprise, selon la définition de l'INSEE, entre 400 m<sup>2</sup> et 2 500 m<sup>2</sup>. Parmi ces 64 supermarchés qui exploitent globalement 76 661 m<sup>2</sup> de surface de vente, on dénombre 18 supermarchés de type maxi-discounte (13 323 m<sup>2</sup>) et 2 supermarchés de produits frais (1 420 m<sup>2</sup>),
  - 16 hypermarchés dont la surface de vente est, selon la définition de l'INSEE, supérieure à 2 500 m<sup>2</sup> de surface de vente. Parmi ces 16 hypermarchés qui exploitent globalement 70 252 m<sup>2</sup>, 10 d'entre eux ont une surface de vente inférieure à 4 000 m<sup>2</sup> (32 241 m<sup>2</sup>),
  - 2 magasins de produits surgelés (1 215 m<sup>2</sup>),
  - 1 boutique d'autoroute (460 m<sup>2</sup>).
- 281 magasins à dominante non alimentaire exploitant 303 334 m<sup>2</sup> de surface de vente.  
On recense notamment :
  - 2 magasins populaires (2 200 m<sup>2</sup>),
  - 41 commerces d'équipement de la personne (prêt-à-porter, chaussure...), de linge de maison et de puériculture (25 816 m<sup>2</sup>),

- 73 commerces d'équipement du foyer (meubles, électroménager, TV, Hifi, luminaire...) (60 767 m<sup>2</sup>),
- 109 magasins de bricolage, jardinage, décoration, revêtements muraux et de matériaux de construction (176 439 m<sup>2</sup>),
- 23 magasins de culture-loisirs (sport, jouet, papeterie) (18 286 m<sup>2</sup>),
- 26 bazars (16 815 m<sup>2</sup>),
- 7 magasins d'accessoires automobiles (3 011 m<sup>2</sup>).

Parmi ces 372 magasins de plus de 300 m<sup>2</sup> de surface de vente, on dénombre :

- 49 commerces de détail dont la surface de vente est inférieure à 400 m<sup>2</sup>,
- et 323 magasins dont la surface de vente est supérieure à 400 m<sup>2</sup>.

Le nombre des commerces de plus de 400 m<sup>2</sup> de surface de vente dans le département de l'Ain est passé de 179 magasins, exploitant environ 213 400 m<sup>2</sup> de surface de vente en 1990, à 323 établissements pour 438 500 m<sup>2</sup> de surface de vente au 15 avril 2004.



<b>COMMERCES DE DETAIL DE PLUS DE 400 m<sup>2</sup> DE SURFACE DE VENTE</b>						
	<b>ALIMENTAIRE</b>		<b>NON ALIMENTAIRE</b>		<b>TOTAL</b>	
<b>ANNEE</b>	<b>NOMBRE</b>	<b>m<sup>2</sup></b>	<b>NOMBRE</b>	<b>m<sup>2</sup></b>	<b>NOMBRE</b>	<b>m<sup>2</sup></b>
1990	58	87 841	121	125 567	179	213 408
1995	72	114 296	155	160 470	227	274 766
2000	77	128 867	217	227 092	294	355 959
2001	78	134 263	220	236 437	298	370 700
2002	78	138 851	228	252 530	306	391 381
2003	81	142 244	234	269 994	315	412 238
2004*	83	148 588	240	289 779	323	438 367

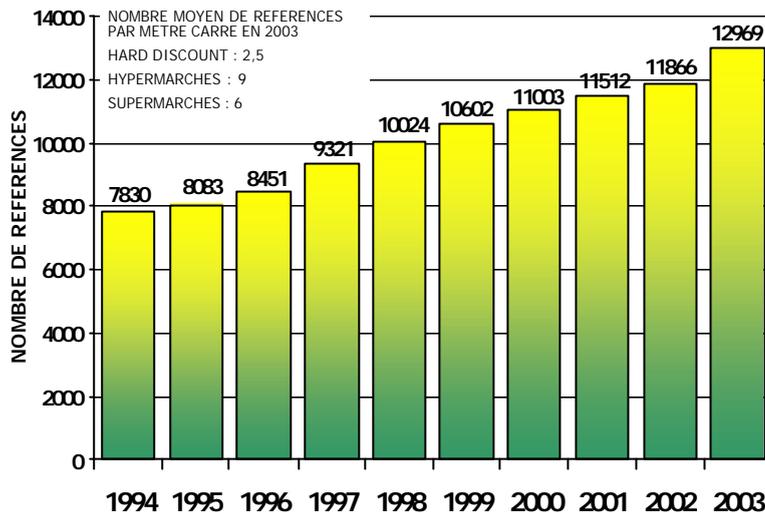
Source : CCI de l'Ain (\* : 15 avril 2004)

Depuis 1990, ce sont en moyenne 16 000 m<sup>2</sup> de surface de vente (4 300 m<sup>2</sup> en alimentaire et 11 700 m<sup>2</sup> en non alimentaire) qui ont été créés chaque année dans l'Ain et exploités par des commerces de plus de 400 m<sup>2</sup> de surface de vente.

Cette croissance s'explique, en partie par l'évolution du nombre de références de produits qui nécessite bien souvent d'importantes surfaces d'exposition afin de satisfaire les besoins toujours croissants des consommateurs, mais aussi par l'amélioration de la "circulabilité", autrement dit le confort d'achat pour la clientèle.

Ainsi, selon une étude parue dans le magazine "LSA" n°1838 du 27 novembre 2003, le nombre moyen de références en produits de grande consommation et en produits frais en libre-service dans les grandes et moyennes surfaces est passé de 7 830 en 1994 à 12 969 en 2003, soit une évolution d'environ 66 %.

#### EVOLUTION DU NOMBRE MOYEN DE REFERENCES EN GMS

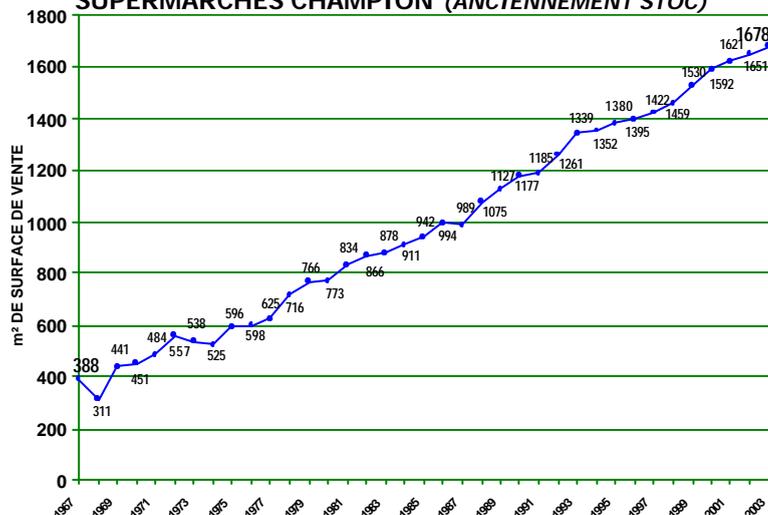


SOURCE : LSA - N°1838 - 27 NOVEMBRE 2003

L'évolution de la surface de vente moyenne des supermarchés "Champion" gérés par le siège de Saint-Sorlin-en-Bugey, illustre d'ailleurs cette tendance générale que l'on observe également au niveau des commerces de plus petite taille.

Ainsi, en 35 ans, la surface de vente moyenne des supermarchés "Champion" (anciennement "Stoc") qui réalisent entre 80 et 85 % de leur chiffre d'affaires grâce à la vente de produits alimentaires, a été multipliée par 4.

#### EVOLUTION DE LA SURFACE DE VENTE MOYENNE DES SUPERMARCHES CHAMPION (ANCIENNEMENT STOC)



SOURCE : SOCIETE C.S.F.

- **Les commerces de moins de 400 m<sup>2</sup>**

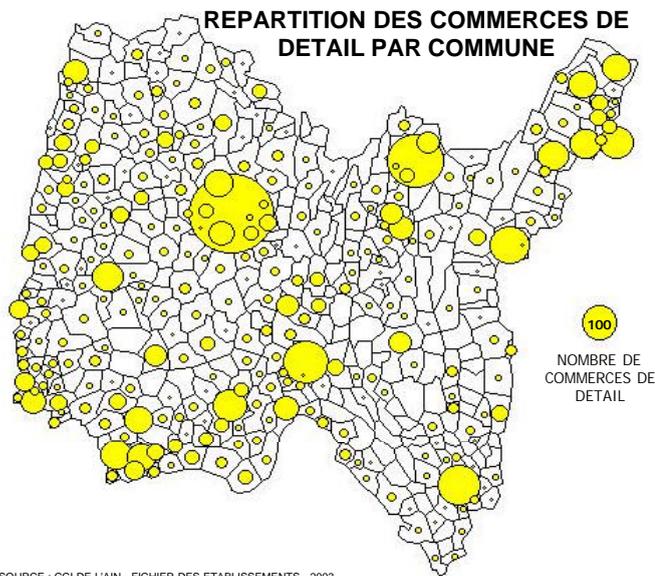
L'évaluation des commerces de détail de moins de 400 m<sup>2</sup> de surface de vente est établie à partir du fichier SIRENE tenu par l'INSEE.

Afin de cerner au mieux l'offre commerciale, les commerces de moins de 400 m<sup>2</sup> de surface de vente ont été répartis, en fonction des codes APE, en plusieurs branches d'activité.

Selon les données du fichier SIRENE de 2003, le département de l'Ain compte 6174 commerces se répartissant de la manière suivante :

- 1 164 commerces alimentaires,
- 668 magasins d'équipement de la personne,
- 1 162 commerces d'hygiène santé,
- 456 magasins d'équipement de la maison,
- 533 points de vente de bricolage, jardinage,
- 540 boutiques de culture-loisirs,
- 870 commerces et établissements de réparation automobiles et de cycles,
- 293 magasins d'activités diverses,
- et 488 commerces non sédentaires.

La répartition spatiale des commerces de détail de moins de 400 m<sup>2</sup> de surface de vente est équilibrée et harmonieuse en ce sens qu'elle épouse logiquement la répartition géographique de la population.

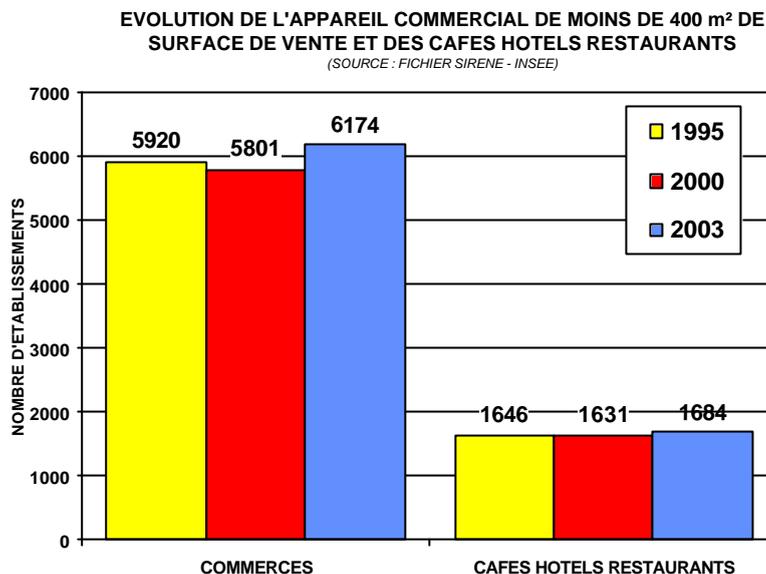


L'Ain compte également en 2003 : 1 684 cafés, hôtels, restaurants :

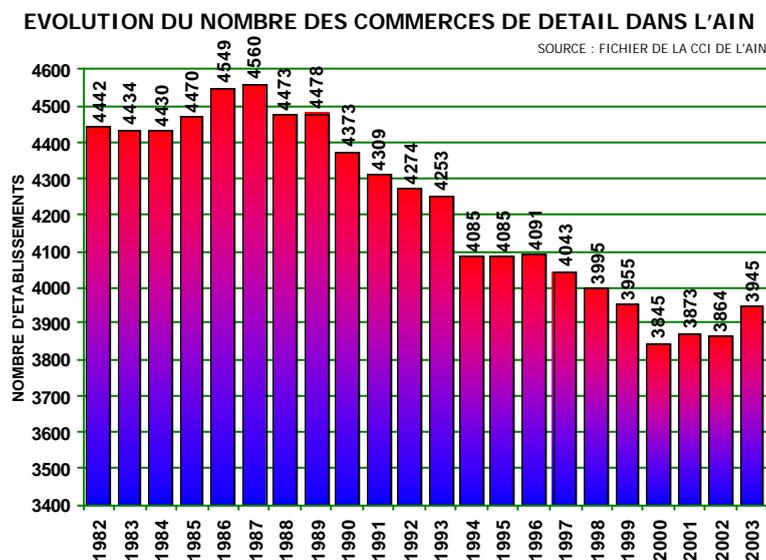
- 364 hôtels,
- 1 078 restaurants,
- et 242 débits de boissons,

qui, pour certains, notamment ceux situés en milieu rural, ont développé une ou plusieurs activités annexes de type : dépôt de pain et/ou de journaux, épicerie, vente de tabac...

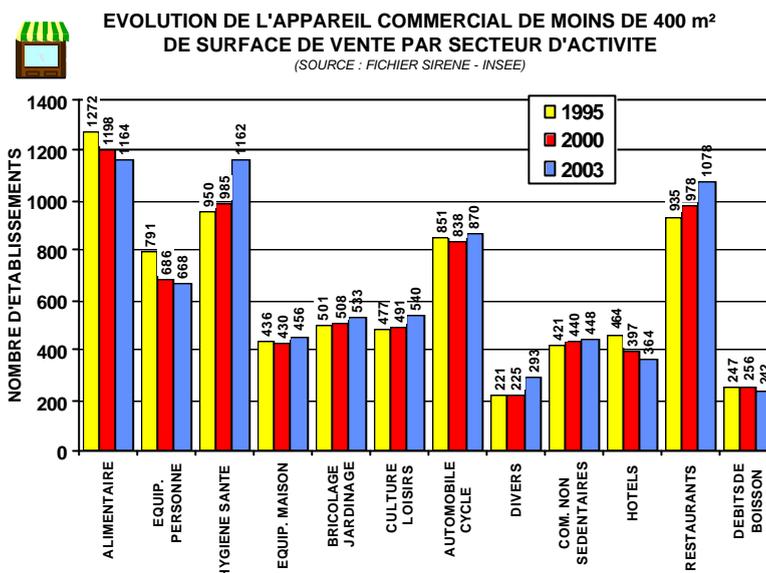
Si jusqu'en 2000, selon les éléments du fichier SIRENE tenu par l'INSEE, le nombre de commerces a globalement diminué, on remarque depuis l'année 2000, une croissance du nombre des commerces de moins de 400 m<sup>2</sup> de surface de vente dans le département de l'Ain.



Les données sur les établissements inscrits au Registre du Commerce et des Sociétés et répertoriés dans le fichier de la chambre de commerce et d'industrie de l'Ain, confirme d'ailleurs cette tendance au niveau des commerces de détail.



Ainsi, selon les données du fichier SIRENE géré par l'INSEE, le nombre de commerces est globalement en hausse de 254 unités par rapport à 1995. Toutefois, l'étude par branche d'activité met en évidence de grandes disparités dans les évolutions observées.



Si globalement depuis 1995, le département de l'Ain a vu son nombre de commerces croître dans certaines branches d'activités notamment :

- + 212 en hygiène santé (+ 104 établissements d'autres services personnels (930N), + 48 coiffeurs (930D), + 40 établissements de soins de beauté (930E)...),
- + 72 en magasins d'activités diverses (+ 62 commerces de détail divers en magasin spécialisé (524Z), + 10 établissements de réparation d'articles personnels et domestiques (527H)...),
- + 63 en culture-loisirs (+ 19 commerces de détail de livres, journaux et papeterie (524R), + 15 commerces de détail d'optique et photographie (524T), + 21 établissements de location d'autres biens personnels et domestiques (714B), + 9 commerces de détail de tabac (522L), + 5 studios et autres activités photographiques (748A)...),
- + 32 en bricolage jardinage (+ 33 établissements d'horticulture et pépinières (011D), + 18 commerces de gros de matériaux de construction et d'appareils sanitaires (515F), + 19 commerces de détail de fleurs (524X)... mais aussi – 40 commerces de détail de quincaillerie (524N)...),
- + 67 commerces non sédentaires, vente à domicile (+ 46 commerces de détail non alimentaire sur éventaires et marchés (526E), + 12 ventes à domicile (526G), + 5 ventes par automates (526H)...),
- + 20 en équipement de la maison (+ 18 commerces de détail d'équipements du foyer (524J), + 9 commerces de détail de biens d'occasion (525Z), + 7 établissements de répartition de matériel électronique grand public (527C)... mais aussi – 9 commerces de détail d'appareils électroménager et radio télévision (524L), - 7 établissements de réparation d'articles électriques à usage domestique (527D)...),
- + 19 commerces dans la branche automobile et cycle (+ 24 commerces de véhicules automobiles (501Z), + 10 commerces et réparation de motocycles (504Z)... mais également – 15 commerces de détail de carburants).

Il a également perdu dans le même temps :

- 108 commerces alimentaires (essentiellement des commerces d'alimentation générale (521B), des commerces de détail de viandes et produits à base de viande (522C), des charcuteries (151F), des commerces de détail de produits laitiers (522N)...),

- 123 commerces d'équipement de la personne (principalement des commerces de détail d'habillement (524C), de la chaussure (524E), d'horlogerie et de bijouterie (524V) et des établissements de réparation de chaussures et articles en cuir (527A)...).

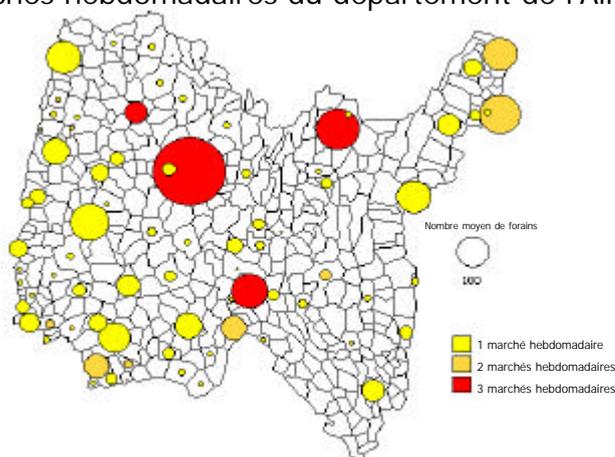
En ce qui concerne les cafés hôtels restaurants, on assiste depuis 1995 :

- à une baisse du nombre des hôtels (le nombre d'hôtels avec restaurant (551A) a diminué de 98 unités),
- à une augmentation du nombre de restaurants que ce soit des restaurants de type traditionnel (553A) + 77 ou des restaurants de type rapide (553B) + 66
- et à une légère baisse du nombre des cafés tabacs (554A) – 8.

### • Les marchés

Au 1<sup>er</sup> août 2003, on dénombrait 96 marchés hebdomadaires organisés dans 81 communes du département de l'Ain (cf. la liste des marchés du département de l'Ain jointe en annexe).

Marchés hebdomadaires du département de l'Ain



Source : CCI de l'Ain - ObservatoireEconomique - août 2003 - Information recueillie auprès des Mairies ou des Polices Municipales

On peut souligner que 11 communes organisent plus d'un marché par semaine. Il s'agit des communes suivantes :

- Ambérieu-en-Bugey : mercredi, vendredi, samedi
- La Boisse : mercredi, samedi
- Bourg-en-Bresse : mercredi, samedi, dimanche
- Divonne-les-Bains : vendredi, dimanche
- Ferney-Voltaire : mercredi, samedi
- Hauteville-Lompnès : jeudi (après-midi), samedi
- Lagnieu : lundi, vendredi
- Miribel : jeudi, vendredi (après-midi) aux Echets
- Montrevel-en-Bresse : mardi, vendredi, samedi
- Oyonnax : lundi, jeudi, samedi
- Reyrieux : mardi, dimanche.

Par rapport à la liste établie en 2000, on constate une stabilité du nombre de marchés hebdomadaires organisés dans le département de l'Ain : 96 en 2000 ; 96 en 2003.

Selon les informations recueillies auprès des mairies et des polices municipales, les marchés hebdomadaires d'Ars-sur-Formans, Billiat, Certines, Parcieux, Priay, Saint-Sorlin-en-Bugey n'existent plus.

Toutefois, par rapport à la liste établie en 2000, on observe également la création récente des marchés hebdomadaires suivants :

- Arbent : vendredi après-midi
- Bâgé-la-Ville : samedi matin
- Feillens : samedi matin
- Miribel – Les Echets : vendredi après-midi
- Saint-Denis-lès-Bourg : dimanche matin
- Saint-Maurice de Gourdans : dimanche matin.

On constate cependant que de nombreux marchés enregistrent une baisse du nombre de forains notamment au niveau des commerçants non sédentaires commercialisant des produits manufacturés (produits non alimentaires).

La plupart des marchés ont lieu dans la deuxième moitié de la semaine. Ainsi, on observe notamment que 35 marchés hebdomadaires du département de l'Ain, soit 36,5 %, se tiennent en fin de semaine, le samedi ou le dimanche.

JOUR DU MARCHÉ	NOMBRE DE MARCHES	EN %
Lundi	8	8,3 %
Mardi	12	12,5 %
Mercredi	9	9,4 %
Jeudi	16	16,7 %
Vendredi	16	16,7 %
Samedi	24	25,0 %
Dimanche	11	11,5 %
<b>TOTAL</b>	<b>96</b>	<b>100,0 %</b>

8 marchés hebdomadaires réunissent en moyenne plus de 100 forains.

COMMUNE	JOUR DU MARCHÉ	MATIN APRES-MIDI	NOMBRE MOYEN DE FORAINS*
Bourg-en-Bresse	Mercredi	Matin	300
Bourg-en-Bresse	Samedi	Matin	150
Ferney-Voltaire	Samedi	Matin	150
Châtillon-sur-Chalaronne	Samedi	Matin	140
Pont-de-Vaux	Mercredi	Matin	110
Bellegarde-sur-Valserine	Jeudi	Matin	105
Ambérieu-en-Bugey	Mercredi	Matin	100
Divonne-les-Bains	Dimanche	Matin	100

(\* : information recueillie auprès des mairies ou des polices municipales)

Toutefois, plus de 54 % des marchés hebdomadaires du département de l'Ain réunissent en moyenne moins de 10 forains.

TRANCHE	NOMBRE MOYEN DE FORAINS	EN %
De 1 à 4 forains	39	40,6 %
De 5 à 9 forains	13	13,5 %
De 10 à 19 forains	13	13,5 %
De 20 à 49 forains	14	14,6 %
De 50 à 99 forains	9	9,4 %
100 forains et plus	8	8,3 %
TOTAL	96	100,0 %

(\* : information recueillie auprès des mairies ou des polices municipales)

Selon les résultats de la dernière enquête sur les comportements d'achat des ménages de l'Ain réalisée en 1999 par la chambre de commerce et d'industrie, la part de chiffre d'affaires réalisée par les commerces non sédentaires s'élève globalement à environ à 5 %, soit environ 91 millions d'euros se répartissant en 67,5 millions d'euros en alimentaire et en 23,5 millions d'euros en non alimentaire.

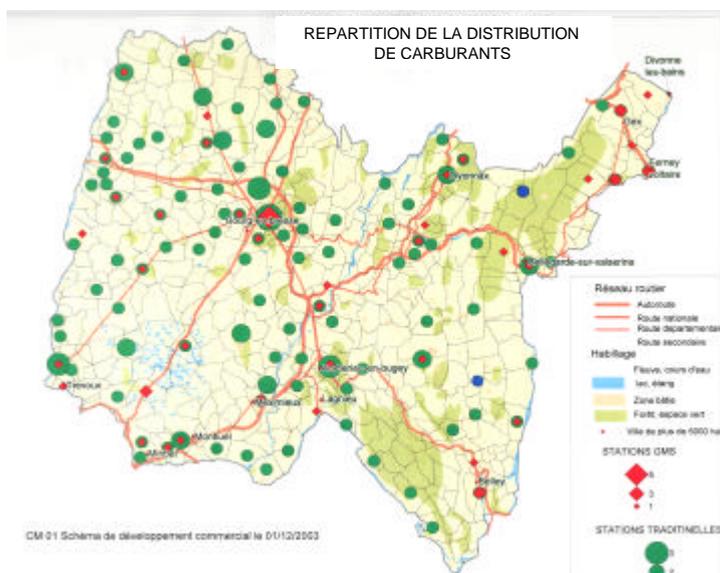
La part de chiffre d'affaires réalisée par les commerces non sédentaires est relativement stable au niveau des produits alimentaires au cours des dix dernières années mais elle est toutefois en diminution pour les produits non alimentaires.

#### • Les stations-service

Selon l'étude réalisée par la chambre de métiers de l'Ain, le département de l'Ain comptait au 1<sup>er</sup> décembre 2003, 177 stations de distribution de carburants, hors stations situées sur les autoroutes :

- 128 sont des stations-service traditionnelles (72,3 %). Parmi celles-ci, 2 sont d'origine communale et 2 sont actuellement reprises par la grande distribution
- et 49 sont des stations annexées à un supermarché ou à un hypermarché (27,7 %).

Ces stations de distribution de carburants sont réparties sur 119 communes (28,4 %) qui concentrent 329 483 habitants (soit 64 % de la population du département de l'Ain) : 106 communes ont 1 à 5 stations traditionnelles et 39 communes ont 1 à 5 stations annexées à un supermarché. 75 communes ont uniquement des stations traditionnelles représentant 100 529 habitants et seules 15 communes ont uniquement des stations annexées à une grande surface.



L'analyse par enseigne montre qu'environ 56 % des stations-service traditionnelles arborent les couleurs du groupe "TOTAL – ELF – FINA" qui exploite les enseignes TOTAL, ELF et ELAN.

Concernant la grande distribution, 53 % des stations-service sont exploitées par le Groupe CARREFOUR.

Au niveau national, fin 2002, la France comptait 15 000 stations de distribution de carburants : 30 % (soit 4 500 stations) sont exploitées par la grande distribution représentant 56 % des parts de marché, 51 %, (soit 7 700 stations traditionnelles) aux enseignes des pétroliers représentant 40 % des parts de marché, et 19 % (soit 2 800 stations) indépendantes sans marque représentant 4 % des parts de marché. A noter qu'en 1980, il y avait 41 500 stations-service en France.

Au regard de ces chiffres :

- le maillage du territoire départemental en points de distribution de carburants apparaît satisfaisant,
- l'équilibre entre les formes de distribution est proche de la moyenne nationale,
- hors agglomération, ce sont les stations traditionnelles qui assurent ce service.

Toutefois, cette étude souligne également que le réseau traditionnel est d'une très grande fragilité. La concurrence avec la grande distribution est difficile, les volumes et les prix ne sont pas comparables.

Face à cette concurrence, les réseaux des pétroliers se restructurent :

- ainsi le groupe TOTAL, FINA, ELF ne va garder que 3 enseignes TOTAL, ELF DISCOUNT et ELAN,
- SHELL va abandonner 500 points de vente en France,
- ESSO va automatiser 200 de ses points de vente.

Il convient également de préciser que toutes les stations devront être aux normes environnementales avant 2010. Le coût de ces mises aux normes apparaît relativement élevé. La mise en place de nouveaux produits avec la réduction du taux de soufre va également générer des investissements importants.

La transmission des stations-service traditionnelles devrait donc être de plus en plus difficile malgré les aides du Comité Professionnel de la Distribution de Carburants.

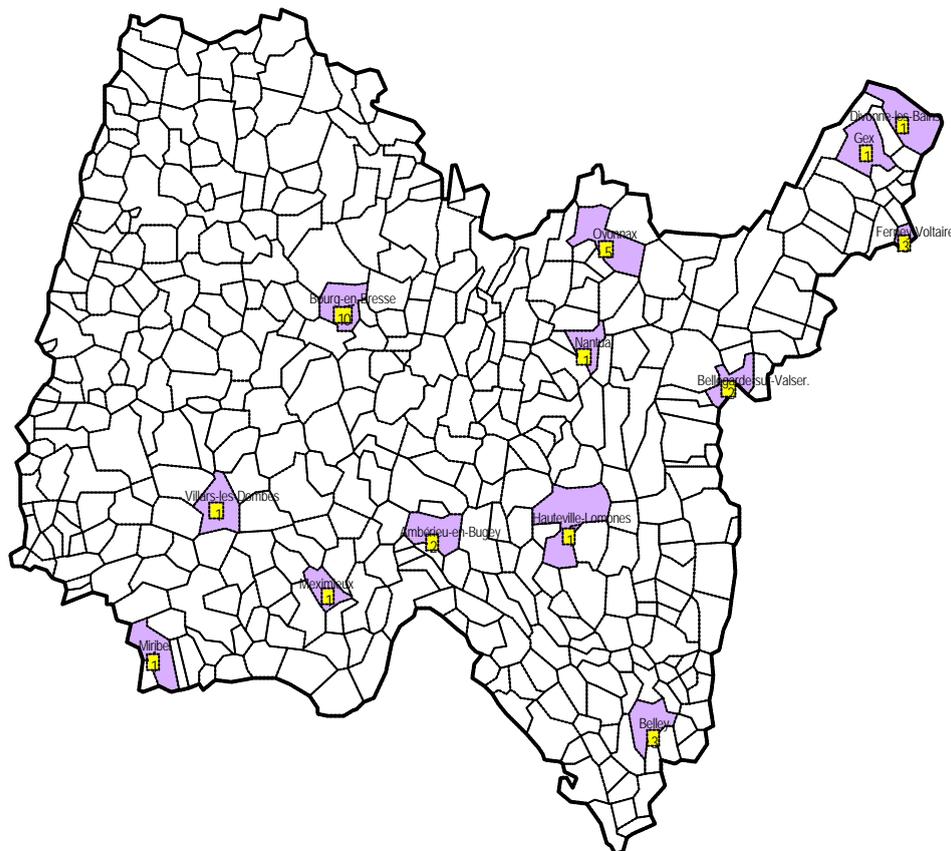
A plusieurs reprises, à la suite du désengagement des groupes pétroliers pour assurer la distribution, les collectivités locales ont déjà pris le relais avec des "stations-service communales".

### • Les hôtels

Le département de l'Ain compte 56 hôtels d'une capacité supérieure à 30 chambres représentant au total 2 837 chambres. Près de la moitié d'entre eux sont des hôtels de catégorie 2 \*. Seuls 4 établissements affichent 4 \*. La chambre syndicale hôtelière de l'Ain a engagé une étude sur l'évolution de l'hôtellerie dans le département qui n'est pas terminée. Cette étude sera intégrée dans la révision à mi-parcours du présent schéma.

- **Les cinémas**

Le département de l'Ain est couvert par 16 cinémas représentant 32 salles comportant au total 6 092 places.



Commune	Enseigne	Capacité
Ambérieu-en-Bugey*	Modern' Cinémas	2 salles : 212 et 90 places
Bellegarde	Les Variétés	2 salles : 280 et 160 places
Belley	L'Arlequin	3 salles : 230, 189 et 76 places
Bourg-en-Bresse	ABC	1 salle : 450 places
	L'Eden	5 salles : 500, 180, 140, 100 et 54 places
	La Grenette	4 salles : 350, 260, 130 et 90 places
Divonne-les-Bains	Cinéma du Domaine de Divonne	1 salle : 263 places
Ferney-Voltaire	Le Voltaire	3 salles : 242, 130 et 64 places
Gex	Cinéma Club Le Patio	1 salle : 110 places
Hauteville-Lompnès	Cinéma Novelty	1 salle : 182 places
Meximieux	Cinéma L'Horloge	1 salle : 161 places
Miribel	L'Allégo	1 salle : 274 places
Nantua	Le Club	1 salle : 298 places
Oyonnax	L'Atmosphère	3 salles : 250, 150 et 80 places
	Centre culturel Aragon	2 salles : 133 et 93 places
Villars-les-Dombes	Cinéma familial	1 salle : 171 places

\* A noter que par décision en date du 22 janvier 2004 la commission départementale d'équipement cinématographique a autorisé le déplacement avec extension du cinéma d'Ambérieu-en-Bugey qui exploitera trois salles comptant 601 places.

## **II. ANALYSE PROSPECTIVE DE L'EVOLUTION DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT A L'HORIZON 2010**

### **2.1. Méthodologie**

L'article 1er du décret n° 2002-1369 du 20 novembre 2002, définit ce qu'est un schéma de développement commercial.

"Le schéma de développement commercial est un document qui rassemble les informations disponibles sur l'activité commerciale et son environnement économique. Il comporte une analyse prospective qui indique les orientations en matière de développement commercial et les secteurs d'activité commerciale à privilégier."

De cette définition, découlent deux phases :

- la première consiste à rassembler les informations disponibles sur l'activité commerciale et son environnement pour réaliser un diagnostic commercial,
- la seconde conduit à mener une réflexion prospective afin de donner un certain nombre d'orientations et de principes quant au développement futur des activités commerciales, sur le plan spatial mais aussi sur les secteurs d'activités dont il faudrait favoriser le déploiement.

Le décret ainsi que la circulaire de février 2003 n'apportent toutefois pas de précision sur la méthodologie à suivre concernant l'analyse prospective.

Les membres de l'Observatoire Départemental d'Equipeement Commercial de l'Ain ont défini une approche méthodologique cohérente et simple permettant :

- d'évaluer la progression démographique à venir,
- d'estimer l'évolution de la consommation des ménages,
- et d'adapter l'appareil commercial de l'Ain afin de répondre aux besoins des consommateurs, tout en essayant de tenir compte au mieux des spécificités géographiques de notre département.

L'analyse des évolutions passées apporte les éléments essentiels à l'analyse prévisionnelle. Pour cela, l'ODEC de l'Ain dispose :

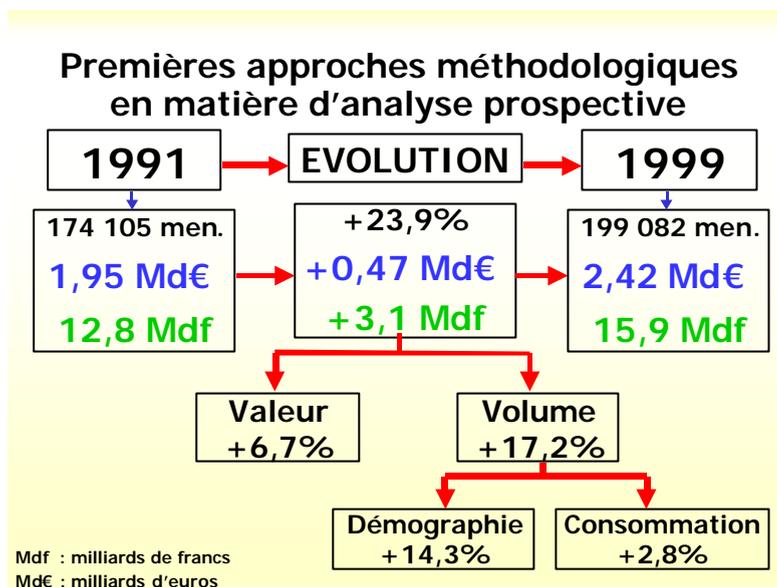
- des résultats des recensements de la population de 1990 et de 1999 réalisés par l'INSEE et des projections effectuées par l'institut,
- des données nationales annuelles sur la consommation des ménages publiées par l'INSEE,
- et des résultats des enquêtes sur les comportements d'achat des ménages de l'Ain, réalisées en 1991, 1995 et 1999 par la chambre de commerce et d'industrie.

Ainsi, l'étude de l'évolution de la consommation des ménages montre que cette dernière est liée :

- à l'évolution des prix (en valeur),
- à l'évolution démographique (en volume),
- et à l'évolution des comportements d'achat des ménages (en volume).

D'une manière concrète, l'augmentation de la consommation des ménages dans l'Ain entre 1991 et 1999 qui s'élève globalement à 23,9 % (soit environ 0,47 milliard d'euros, soit environ 3,1 milliards de francs) est due pour :

- 6,7 % à l'évolution des prix des familles de produits considérées selon l'INSEE,
- 14,3 % à l'évolution du nombre de ménages entre 1990 et 1999 selon l'INSEE,
- 2,8 % à la croissance nette de la consommation des ménages.



A partir de la compréhension des évolutions de la consommation des ménages de l'Ain dans le passé récent et en effectuant quelques hypothèses "raisonnables", il est alors possible d'estimer la consommation des ménages du département de l'Ain en 2010, en projetant les évolutions moyennes annuelles observées durant la période 1991-1999, sur la période 1999-2010 pour la démographie, l'inflation et la consommation des ménages.

Pour cela, on dispose de :

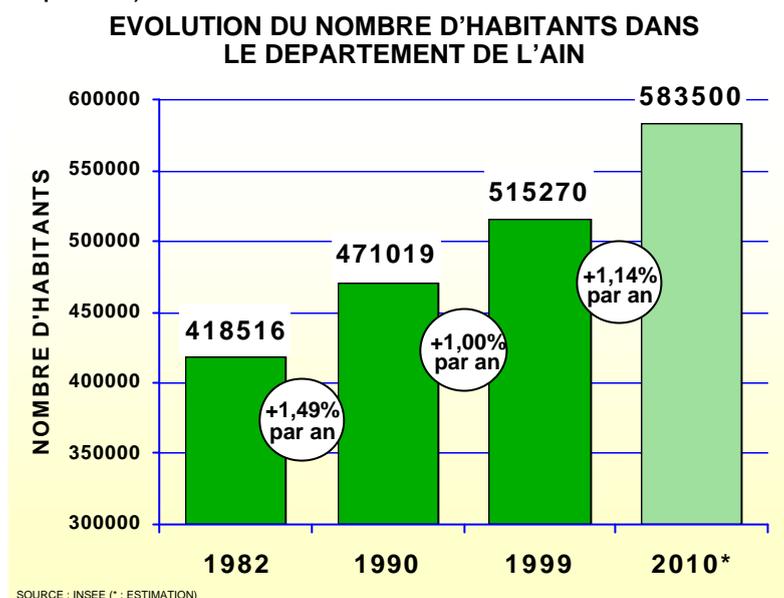
- deux recensements de la population réalisés par l'INSEE en 1990 et 1999,
- de 3 enquêtes sur les comportements d'achat des ménages de l'Ain, réalisées par la chambre de commerce et d'industrie en 1991, 1995 et 1999,
- et des données nationales annuelles sur la consommation des ménages publiées par l'INSEE.

**Pourquoi 2010 ?** : parce que le schéma de développement commercial doit être terminé au plus tard en mai 2004 et que sa durée de vie est au maximum de 6 ans : 2004 + 6 = 2010.

## **2.2. Evolution de la démographie**

Entre 1990 et 1999, le département de l'Ain a vu son nombre d'habitants croître en moyenne de 1 % par an et son nombre de ménages évoluer de 1,69 % par an. D'après une projection de population réalisée par l'INSEE à l'aide du modèle "Omphale", le département de l'Ain compterait 583 500 habitants (290 000 hommes et 293 500 femmes) en 2010.

Selon cette projection de population, l'évolution démographique annuelle s'élèverait à 1,14 % entre 1999 et 2010 et serait donc légèrement supérieure à celle observée entre 1990 et 1999 (1 % par an).



En effectuant une projection des évolutions constatées entre 1990 et 1999 au niveau du département de l'Ain, on peut estimer à environ 239 325 le nombre de ménages résidant dans l'Ain en 2010.

Il convient toutefois de souligner que selon l'entité géographique considérée, l'estimation démographique peut légèrement varier.

On peut signaler que l'INSEE a mis en place une concertation avec les élus locaux et leurs associations nationales sur les modalités du partenariat à organiser sur les enquêtes de recensement.

Selon le site Internet de l'INSEE, le début de la collecte en fonction du dispositif réglementaire commencera en 2004.

La première publication de la population légale de chaque commune et des résultats sur toutes les zones géographiques devrait avoir lieu fin 2008.

Aussi, l'INSEE précise que jusqu'à 2008, les utilisations des chiffres de population légale feront référence à ceux qui ont été authentifiés fin 1999, sous réserve de recensements complémentaires demandés par les communes.

## **2.3. Evolution des dépenses**

### **a) Au niveau de la croissance due à l'évolution des prix**

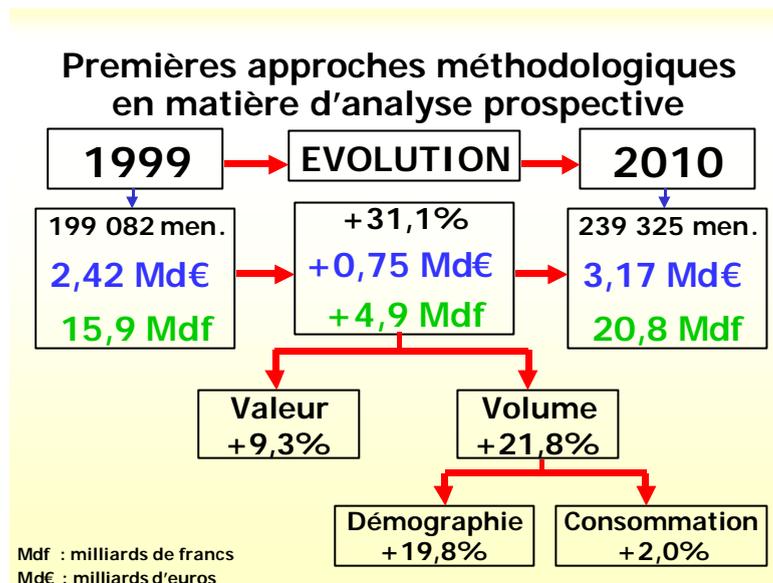
Les données nationales annuelles sur la consommation des ménages publiées par l'INSEE dans les documents intitulés "Consommation – Modes de Vie", apportent des éléments précieux sur l'évolution nationale de la consommation des ménages. Ces informations permettent notamment d'évaluer la part de l'inflation dans l'évolution de la consommation des ménages en France.

On peut alors faire l'hypothèse que la croissance liée à l'évolution des prix durant la période 1999-2010 sera en moyenne identique à celle observée annuellement au cours de la période 1991-1999.

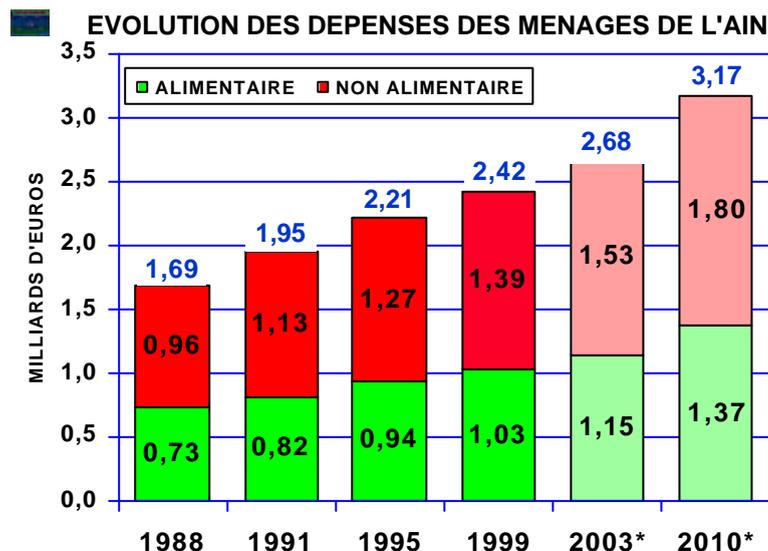
## b) Au niveau des comportements d'achat des ménages de l'Ain

Les différentes enquêtes sur les comportements d'achat des ménages de l'Ain, réalisées par la chambre de commerce et d'industrie en 1988, 1991, 1995 et 1999, permettent d'observer, sur plus d'une dizaine d'années, les évolutions des tendances de consommation des ménages.

On peut également faire l'hypothèse que ces ménages adopteront en moyenne les mêmes comportements d'achat durant la période 1999-2010 que ceux observés durant la période 1991-1999.



Ainsi, en tenant compte des différentes hypothèses faites précédemment, on peut estimer que, globalement, les dépenses des ménages de l'Ain en 2010 s'élèveront à environ 3,17 milliards d'euros soit environ 20,8 milliards de francs.

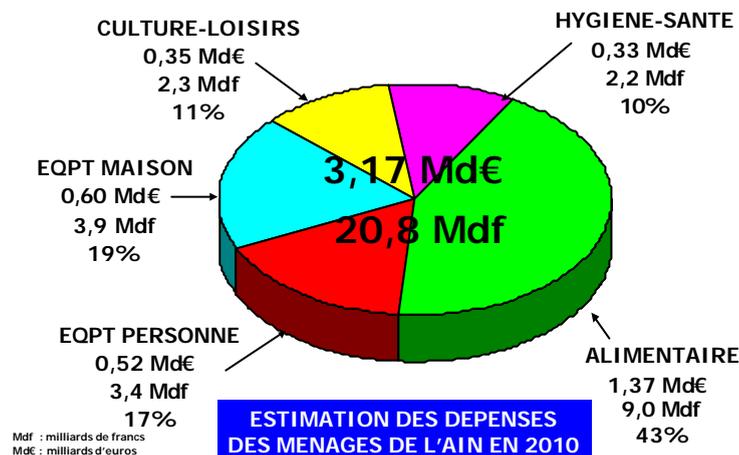


SOURCE : ENQUETES SUR LES COMPORTEMENTS D'ACHAT DES MENAGES DE L'AIN - CCI DE L'AIN (\* ESTIMATION)

Ces 3,17 milliards d'euros de dépenses des ménages de l'Ain à l'horizon 2010 se répartissent de la manière suivante :

- environ 1,37 milliard d'euros soit environ 9 milliards de francs en denrées alimentaires,
- 0,52 milliard d'euros soit environ 3,4 milliards de francs en produits d'équipement de la personne (prêt-à-porter, chaussure, maroquinerie, horlogerie, bijouterie, optique, accessoires d'habillement...),
- 0,60 milliard d'euros soit environ 3,9 milliards de francs en produits d'équipement de la maison (meuble, électroménager, vaisselle, bricolage, jardinage, produits d'entretien...),
- 0,35 milliard d'euros soit 2,3 milliards de francs en produits de culture et de loisirs (livres, disques, informatique, matériels vidéo, TV, Hifi, appareils photographiques, articles de sports, jouets, téléphonie, journaux, magazines ...),
- et 0,33 milliard d'euros soit 2,2 milliards de francs en produits d'hygiène, santé et de beauté (pharmacie, produits de toilette...).

### Premières approches méthodologiques en matière d'analyse prospective



Cela représente, par rapport à 1999, une croissance du marché théorique global d'environ 0,75 milliard d'euros soit environ 4,9 milliards de francs.

Une évolution de la consommation des ménages de l'Ain entre 1999 et 2010 qui s'analyse comme suit :

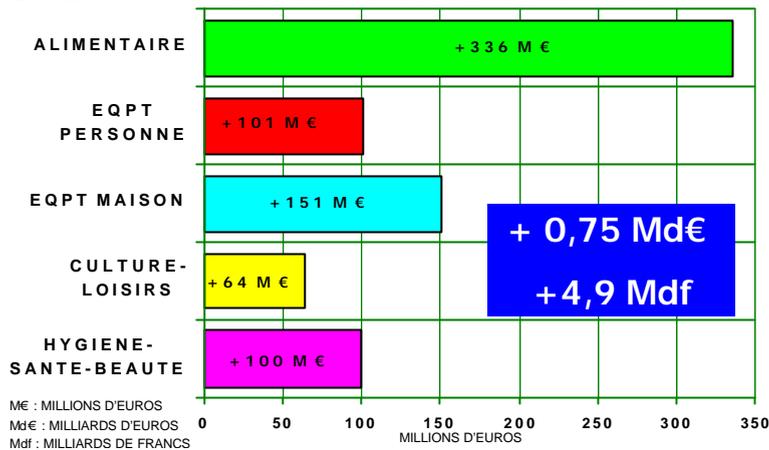
- environ 236 millions d'euros, soit plus de 1,5 milliard de francs, dus à l'évolution des prix,
- environ 516 millions d'euros soit près de 3,4 milliards de francs dus à l'évolution du volume de la consommation des ménages (évolution démographique et comportements d'achat des ménages de l'Ain).

FAMILLE DE PRODUITS	DEPENSES DES MENAGES DE L'AIN EN M d'€		
	EN 1999	EN 2010	EVOLUTION
Alimentaire	1,03 Md€	1,37 Md€	+ 0,34 Md€
Equipement de la personne	0,42 Md€	0,52 Md€	+ 0,10 Md€
Equipement de la maison	0,45 Md€	0,60 Md€	+ 0,15 Md€
Culture-loisirs	0,29 Md€	0,35 Md€	+ 0,06 Md€
Hygiène santé beauté	0,23 Md€	0,33 Md€	+ 0,10 Md€
<b>TOTAL</b>	<b>2,42 Md€</b>	<b>3,17 Md€</b>	<b>+ 0,75 Md€</b>

Source : chambre de commerce et d'industrie de l'Ain – (Md€ : milliards d'euros, données arrondies)

## Premières approches méthodologiques en matière d'analyse prospective

### EVOLUTION 1999 - 2010 DES DEPENSES DES MENAGES DE L'AIN



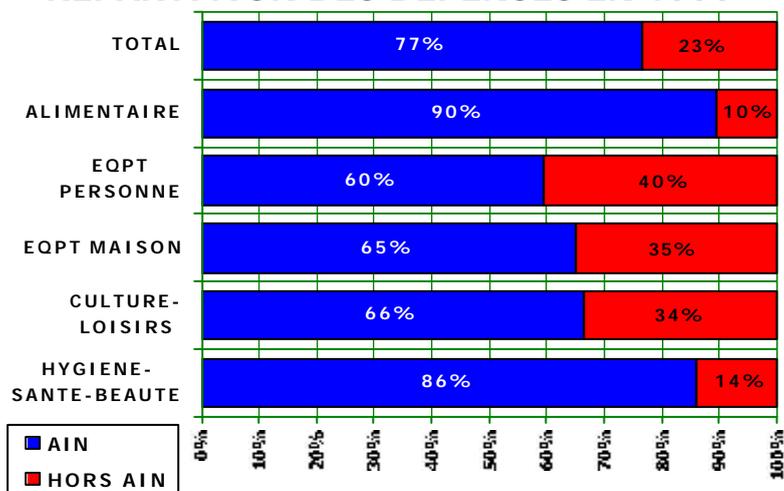
Toutefois, l'ensemble de ces dépenses ne s'effectuera pas dans l'Ain. Il convient donc de tenir compte de l'évasion commerciale c'est à dire des achats effectués hors des commerces du département de l'Ain.

Les trois dernières enquêtes sur les comportements d'achat des ménages de l'Ain, montrent que l'évasion commerciale est relativement stable en pourcentage depuis 1991.

FAMILLE DE PRODUITS	% DES DEPENSES EFFECTUEES HORS DE L'AIN		
	EN 1991	EN 1995	EN 1999
Alimentaire	12,5 %	11,8 %	10,4 %
Equipement de la personne	40,6 %	40,5 %	40,5 %
Equipement de la maison	34,2 %	36,8 %	35,1 %
Culture-loisirs	40,8 %	40,4 %	33,6 %
Hygiène santé beauté	12,9 %	15,6 %	13,9 %
<b>TOTAL</b>	<b>25,2 %</b>	<b>25,3 %</b>	<b>23,3 %</b>

Source : Enquêtes de 1991, 1995, 1999 sur les comportements d'achat des ménages de l'Ain – chambre de commerce et d'industrie de l'Ain

### REPARTITION DES DEPENSES EN 1999



SOURCE : ENQUETE 1999 SUR LES COMPORTEMENTS D'ACHAT DES MENAGES DE L'AIN - CCI DE L'AIN

Aussi, on peut également faire l'hypothèse que les ménages de l'Ain effectueront en 2010, proportionnellement autant d'achats hors des commerces de l'Ain notamment dans les départements limitrophes et auprès des sociétés de vente par correspondance, qu'en 1999.

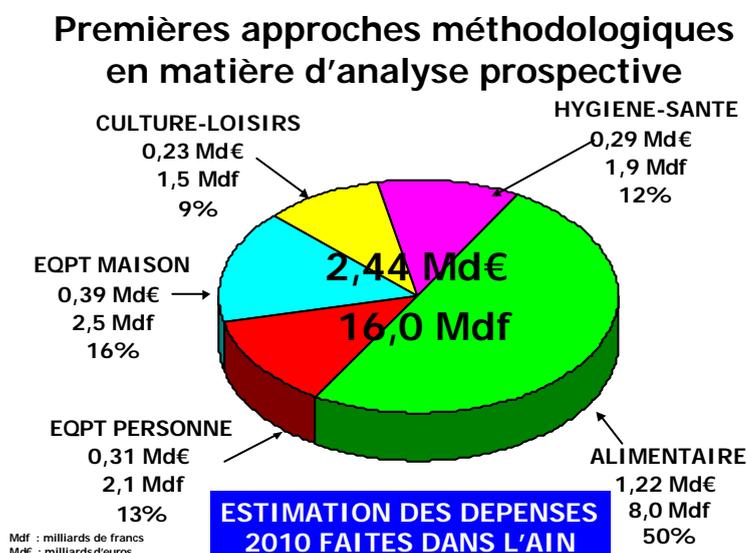
Dès lors on peut estimer, en 2010 :

- à environ 2,44 milliards d'euros soit environ 16 milliards de francs, les dépenses des ménages de l'Ain qui devraient être réalisées dans les commerces sédentaires et non sédentaires présents dans le département de l'Ain,
- et à environ 0,73 milliard d'euros soit près de 4,8 milliards de francs, les dépenses des ménages de l'Ain qui devraient être effectuées hors des commerces de l'Ain et plus particulièrement dans ceux des départements limitrophes.

<b>REPARTITION DES DEPENSES DES MENAGES DE L'AIN EN 2010 EN M d'€</b>			
<b>FAMILLE DE PRODUITS</b>	<b>TOTAL</b>	<b>AIN</b>	<b>AILLEURS*</b>
Alimentaire	1,37 Md€	1,23 Md€	0,14 Md€
Equipement de la personne	0,52 Md€	0,31 Md€	0,21 Md€
Equipement de la maison	0,60 Md€	0,39 Md€	0,21 Md€
Culture-loisirs	0,35 Md€	0,23 Md€	0,12 Md€
Hygiène santé beauté	0,33 Md€	0,29 Md€	0,05 Md€
<b>TOTAL</b>	<b>3,17 Md€</b>	<b>2,44 Md€</b>	<b>0,73 Md€</b>

Source : chambre de commerce et d'industrie de l'Ain (Md€ : milliards d'euros, données arrondies)

(\* : y compris vente par correspondance)



Ces 2,44 milliards d'euros dépensés par les ménages de l'Ain dans les commerces sédentaires et non sédentaires du département de l'Ain à l'horizon 2010, se répartissent de la manière suivante :

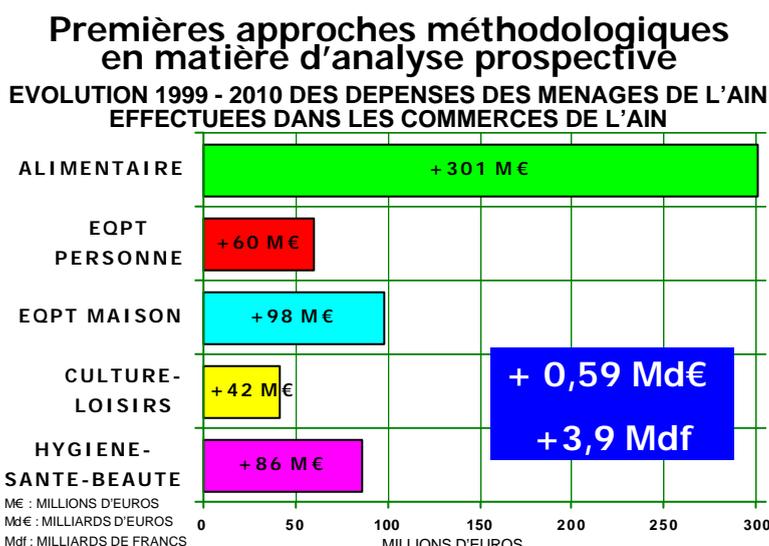
- environ 1,23 milliard d'euros soit environ 8 milliards de francs en denrées alimentaires,
- 0,31 milliard d'euros soit environ 2,1 milliards de francs en produits d'équipement de la personne,

- 0,39 milliard d'euros soit environ 2,5 milliards de francs en produits d'équipement de la maison,
- 0,23 milliard d'euros soit 1,5 milliard de francs en produits de culture et de loisirs,
- et 0,29 milliard d'euros soit 1,9 milliard de francs en produits d'hygiène, santé et de beauté.

Ainsi, sur la base des hypothèses faites précédemment, les dépenses des ménages effectuées dans les commerces de l'Ain, devraient ainsi croître entre 1999 et 2010, d'environ 0,59 milliard d'euros soit environ 3,9 milliards de francs. Globalement, cela représente une évolution d'environ + 32 % entre 1999 et 2010.

<b>DEPENSES DES MENAGES DE L'AIN DANS LES COMMERCES DE L'AIN EN M d'€</b>			
<b>FAMILLE DE PRODUITS</b>	<b>EN 1999</b>	<b>EN 2010</b>	<b>EVOLUTION</b>
Alimentaire	0,92 Md€	1,23 Md€	+ 0,30 Md€
Equipement de la personne	0,25 Md€	0,31 Md€	+ 0,06 Md€
Equipement de la maison	0,29 Md€	0,39 Md€	+ 0,10 Md€
Culture-loisirs	0,19 Md€	0,23 Md€	+ 0,04 Md€
Hygiène santé beauté	0,20 Md€	0,29 Md€	+ 0,09 Md€
<b>TOTAL</b>	<b>1,85 Md€</b>	<b>2,44 Md€</b>	<b>+ 0,59 Md€</b>

Source : chambre de commerce et d'industrie de l'Ain (Md€ : milliards d'euros, données arrondies)



Cette méthode apporte déjà un premier cadrage au niveau départemental sur la croissance de la consommation des ménages du département de l'Ain à l'horizon 2010. Toutefois, il est important de préciser que ces estimations ne prennent pas en compte certains apports extérieurs importants, notamment les apports des Genevois dans le chiffre d'affaires des commerces du Pays de Gex.

Ces premières estimations qui ont été affinées lors de l'analyse dans chacun des secteurs géographiques, soulèvent d'ores et déjà la question suivante : comment gérer cette croissance ?

Elles invitent en particulier à réfléchir à ce que sera le commerce dans l'Ain dans les 7 ans à venir afin qu'il réponde au mieux aux besoins des consommateurs actuels et futurs.

### **III. ORIENTATIONS EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT COMMERCIAL**

A partir du diagnostic commercial et de l'analyse prospective, les membres de l'ODEC ont défini les orientations suivantes :

- Renforcer les centres villes ou les centres d'activités très affaiblis où serait reconnue la nécessité de préserver ou de favoriser la réimplantation de commerces.
- Renforcer l'armature commerciale des centres villes, en maintenant l'équilibre entre les formes de distribution, en encourageant l'implantation de commerces adaptés et en développant les liaisons avec les zones commerciales situées à la périphérie qui drainent et fixent la clientèle.
- Maintenir l'équilibre spatial en tenant compte de l'évolution prévisionnelle de la consommation dans les différents pôles commerciaux.
- Examiner la création de nouvelles surfaces de vente raisonnables, leur extension ou leur transformation substantielle en regard du potentiel de consommation existant par rapport à l'offre et à la zone de chalandise.
- Ne pas favoriser l'amorce de création d'ensembles commerciaux qui s'implanteraient autour d'hypermarchés ou de supermarchés hors de zone commerciale définie ou le long d'axes routiers importants, sans continuité urbaine.
- Répondre à l'accroissement de la consommation pour satisfaire les besoins des consommateurs et contenir l'évasion vers les pôles commerciaux des départements limitrophes.
- Maintenir l'équilibre entre les différents types de distribution de carburants et veiller à préserver un service en milieu rural.
- Veiller à la qualité architecturale des projets et à la bonne organisation des accès dans les zones commerciales.
- Renforcer les liaisons entre commerces de centre-ville et commerces de périphérie.



## IV. DEPARTEMENT DE L'AIN : SYNTHESE

### 1 – TERRITOIRE

5 762 km<sup>2</sup>, 419 communes (source : INSEE)

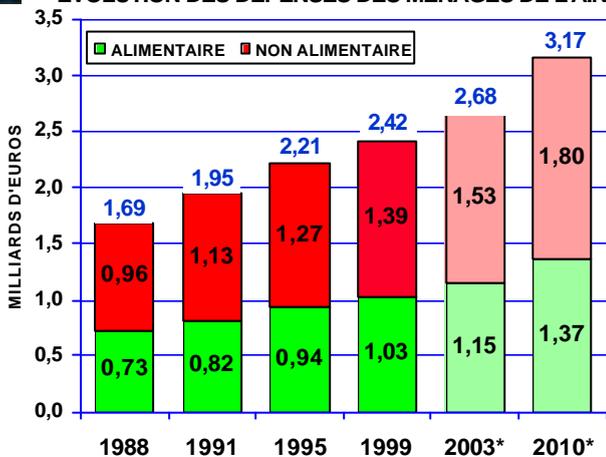
### 2 – DEMOGRAPHIE

	1982	1990	1999	2010*	EVOLUTION		
					1982-1990	1990-1999	1999-2010
Population sans double compte	418 516	471 019	515 270	583 426	12,55%	9,39%	13,23%
Nombre de ménages	146 556	171 215	199 082	241 833	16,83%	16,28%	21,47%
Taille moyenne des ménages	2,86	2,75	2,59	2,41			

Source : INSEE – Recensements généraux de la population en 1982, 1990, 1999 (\* : projection démographique)

### 3 – EVOLUTION DES DEPENSES DES MENAGES

#### EVOLUTION DES DEPENSES DES MENAGES DE L'AIN



SOURCE : ENQUETES SUR LES COMPORTEMENTS D'ACHAT DES MENAGES DE L'AIN - CCI DE L'AIN (\* ESTIMATION)

POSTES DE DEPENSES	DEPENSES EN MILLIARDS D'EUROS			
	1991	1995	1999	2010*
Alimentaire	0,82	0,94	1,03	1,37
Equip. de la personne	0,37	0,39	0,42	0,52
Equip. de la maison	0,34	0,41	0,45	0,60
Culture-loisirs	0,25	0,26	0,29	0,35
Hygiène santé beauté	0,17	0,21	0,23	0,33
TOTAL	1,95	2,21	2,42	3,17

Source : Enquêtes sur les comportements d'achat des ménages de l'Ain de 1991, 1995 et 1999 – CCI de l'Ain (\* : estimation, base nomenclature de produits de 1980)

### 4 – REPARTITION DES DEPENSES DES MENAGES PAR LIEU D'ACHAT

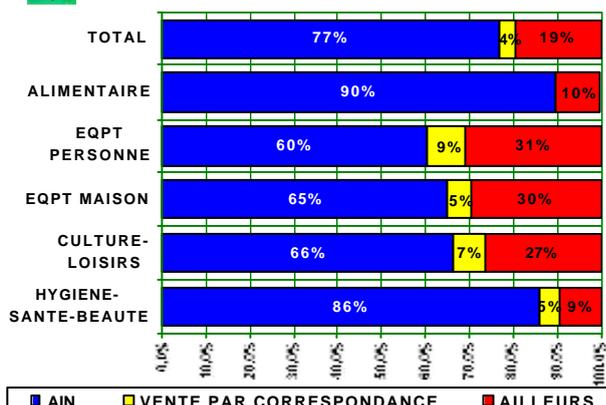
POSTES DE DEPENSES	DEPENSES EN MILLIONS D'EUROS PAR LIEU D'ACHAT							
	AIN		VPC		HORS AIN		TOTAL	
	1999	2010*	1999	2010*	1999	2010*	1999	2010*
Alimentaire	924	1 225	0	0	107	142	1 031	1 367
Equip. de la personne	252	312	37	44	135	168	424	524
Equip. de la maison	289	387	23	31	133	179	445	597
Culture-loisirs	188	230	20	25	76	92	284	347
Hygiène santé beauté	202	288	11	15	22	31	234	334
TOTAL	1 855	2 442	91	115	473	612	2 418	3 169

Source : Enquête sur les comportements d'achat des ménages de l'Ain de 1999 – CCI de l'Ain (\* : estimation, éviation stable)



SOURCE : ENQUETE DE 1999 SUR LES COMPORTEMENTS D'ACHAT DES MENAGES DE L'AIN - CCI DE L'AIN

#### REPARTITION DES DEPENSES DES MENAGES DE L'AIN PAR LIEU D'ACHATS ET PAR FAMILLE DE PRODUITS



SOURCE : ENQUETE DE 1999 SUR LES COMPORTEMENTS D'ACHAT DES MENAGES DE L'AIN - CCI DE L'AIN

## 5 – EVOLUTION DU NOMBRE DE COMMERCES DE DETAIL DE MOINS DE 400 M<sup>2</sup> ET DES CAFES, HÔTELS, RESTAURANTS

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	TOTAL COM.	J	K	L	TOTAL CHR.	TOTAL GEN.
1995	1272	791	950	436	501	477	851	221	421	5920	464	935	247	1646	7566
2000	1198	686	985	430	508	491	838	225	440	5801	397	978	256	1631	7432
2003	1164	668	1162	456	533	540	870	293	488	6174	364	1078	242	1684	7858
EVO. 95/03	-108	-123	+212	+20	+32	+63	+19	+72	+67	+254	-100	+143	-5	+38	+292

Source : Fichier SIRENE - INSEE

A : Alimentaire

B : Equip. de la personne

C : Hygiène, santé, beauté

D : Equip. de la maison

E : Bricolage, jardinage, décoration

F : Culture, loisirs, sports

G : Automobile, cycle, accessoires

H : Divers

I : Commerces non sédentaires

J : Hôtels

K : Restaurants

L : Débits de boissons

## 6 – COMMERCES DE PLUS DE 300 m<sup>2</sup> DE SURFACE DE VENTE

ALIMENTAIRE			NON ALIMENTAIRE			TOTAL		
NOMBRE	m <sup>2</sup>	DENSITE	NOMBRE	m <sup>2</sup>	DENSITE	NOMBRE	m <sup>2</sup>	DENSITE
91	151 208	293	281	303 334	589	372	454 542	882

Nombre de classes d'activités présentes : 28/28

Source : DDCCRF et CCI de l'Ain – 15/04/2004 (Densité exprimée en m<sup>2</sup> pour 1000 habitants – base recensement de 1999)

## 7 – PROJETS\* COMMERCIAUX AUTORISES PAR LA CDEC OU LA CNEC ET NON REALISES

ALIMENTAIRE		NON ALIMENTAIRE		TOTAL	
NOMBRE*	m <sup>2</sup> AUTORISES	NOMBRE*	m <sup>2</sup> AUTORISES	NOMBRE*	m <sup>2</sup> AUTORISES
17	19 894	34	44 516	51	64 410

Source : DDCCRF et CCI de l'Ain – 15/04/2004 (dernière CDEC prise en compte : 15 avril 2004) (\* : commerces de détail de plus de 300 m<sup>2</sup> de surface de vente)

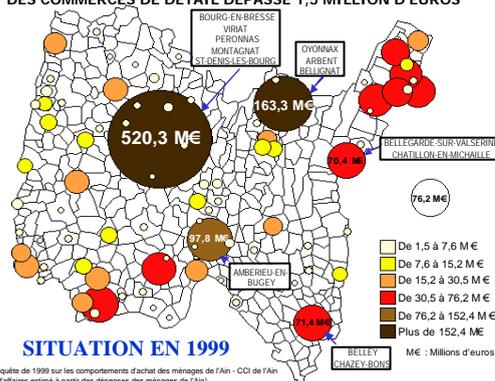
## 8 – PRINCIPAUX POLES COMMERCIAUX

(C.A. estimé en 1999 supérieur à 7,6 millions d'euros)

- Bourg-en-Bresse (*Bourg-en-Bresse, Péronnas, Montagnat, Saint-Denis-les-Bourg, Viriat*) : 520,3 M€
- Oyonnax (*Arbent, Bellignat, Oyonnax*) : 163,3 M€
- Ambérieu-en-Bugey : 97,6 M€
- Belley (*Belley, Chazey-Bons*) : 71,4 M€
- Bellegarde-sur-Valserine (*Bellegarde-sur-Valserine, Châtillon-en-Michaille*) : 70,4 M€

Source : Enquête sur les comportements d'achat des ménages (1999-CCI de l'Ain (C.A. estimé à partir des dépenses des ménages l'Ain)

COMMUNES DONT LE CHIFFRE D'AFFAIRES\* REALISE PAR L'ENSEMBLE DES COMMERCES DE DETAIL DEPASSE 1,5 MILLION D'EUROS



SITUATION EN 1999

Source : Enquête de 1999 sur les comportements d'achat des ménages de l'Ain - CCI de l'Ain (\* - Chiffre d'affaires estimé à partir des dépenses des ménages de l'Ain)

## 9 – ORIENTATIONS RETENUES POUR L'ENSEMBLE DU DEPARTEMENT

- Renforcer les centres villes ou les centres d'activités très affaiblis où serait reconnue la nécessité de préserver ou de favoriser la réimplantation de commerces.
- Renforcer l'armature commerciale des centres villes, en maintenant l'équilibre entre les formes de distribution, en encourageant l'implantation de commerces adaptés et en développant les liaisons avec les zones commerciales situées à la périphérie qui drainent et fixent la clientèle.
- Maintenir l'équilibre spatial en tenant compte de l'évolution prévisionnelle de la consommation dans les différents pôles commerciaux.
- Examiner la création de nouvelles surfaces de vente raisonnables, leur extension ou leur transformation substantielle en regard du potentiel de consommation existant par rapport à l'offre et à la zone de chalandise.
- Ne pas favoriser l'amorce de création d'ensembles commerciaux qui s'implanteraient autour d'hypermarchés ou de supermarchés hors de zone commerciale définie ou le long d'axes routiers importants, sans continuité urbaine.
- Répondre à l'accroissement de la consommation pour satisfaire les besoins des consommateurs et contenir l'évasion vers les pôles commerciaux des départements limitrophes.
- Maintenir l'équilibre entre les différents types de distribution de carburants et veiller à préserver un service en milieu rural.
- Veiller à la qualité architecturale des projets et à la bonne organisation des accès dans les zones commerciales.
- Renforcer les liaisons entre commerces de centre-ville et commerces de périphérie.

## DEUXIEME PARTIE : ETUDE SPECIFIQUE A CHAQUE SECTEUR

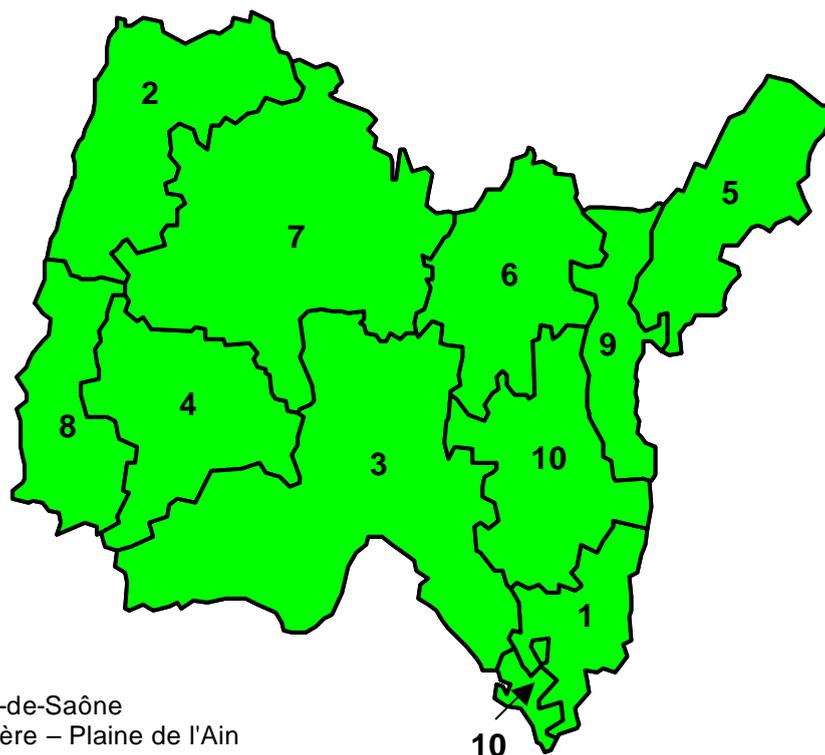
### I. METHODOLOGIE

Après avoir fixé un cadre de référence départemental, les membres de l'ODEC ont souhaité que leur travail soit prolongé par une série d'études conduites à une échelle plus fine, sur 10 secteurs couvrant l'ensemble du département.

Huit d'entre eux correspondent aux périmètres des SCOT existants, les deux secteurs restants regroupant les communes ne faisant partie d'aucun SCOT.

A cette occasion, la méthodologie de travail retenue au niveau départemental a été conservée et a donné lieu, pour chaque secteur, à l'élaboration d'un diagnostic, à la réalisation d'une analyse prospective et enfin à l'énoncé de prescriptions.

Ainsi, une fiche volontairement synthétique a été élaborée pour chaque secteur pour faciliter l'exploitation de l'ensemble des informations rassemblées.



- 1 : Bas-Bugey
- 2 : Bresse – Val-de-Saône
- 3 : Bugey – Côtière – Plaine de l'Ain
- 4 : Dombes
- 5 : Pays de Gex
- 6 : Pays du Haut-Bugey
- 7 : Secteur de Bourg-en-Bresse
- 8 : Val-de-Saône – Dombes
- 9 : Secteur de Bellegarde-sur-Valserine
- 10 : Secteur plateau d'Hauteville et Valromey

## II. **DIAGNOSTIC**, prospective et orientations sur chaque secteur

- 2.1. : Bas-Bugey
- 2.2. : Bresse – Val-de-Saône
- 2.3. : Bugey – Côtière – Plaine de l'Ain
- 2.4. : Dombes
- 2.5. : Pays de Gex
- 2.6. : Pays du Haut-Bugey
- 2.7. : Secteur de Bourg-en-Bresse
- 2.8. : Val-de-Saône – Dombes
- 2.9. : Secteur de Bellegarde-sur-Valserine
- 2.10. : Secteur plateau d'Hauteville et Valromey.



NB : les commerces de plus de 300 m<sup>2</sup> de surface de vente sont répartis selon les 28 classes d'activités suivantes (sources DDCCRF de l'Ain) :

- |  |  |
|--|--|
| - Equipement auto. neufs, occasion       | - Lustrerie, luminaires                      |
| - Commerce détail carburants             | - Equipement du foyer sauf luminaires        |
| - Surgelés                               | - Electroménager, Hifi, Tv                   |
| - Superette                              | - Bricolage avec jardinerie                  |
| - Supermarché                            | - Bricolage sans jardinerie                  |
| - Magasin populaire                      | - Bricolage, matériaux, sanitaires           |
| - Hypermarché                            | - Revêtements sols, murs                     |
| - Magasin non spécialisé non alimentaire | - Articles sports et loisirs                 |
| - Alimentaires spécialisés divers        | - Fleurs, jardinerie                         |
| - Parfumerie, produits beauté            | - Jeux, jouets                               |
| - Textiles                               | - Puériculture                               |
| - Habillement                            | - Matériel de bureau, ordinateurs, logiciels |
| - Chaussures                             | - Biens d'occasion                           |
| - Meubles                                | - Autres surfaces du centre commercial.      |

## 2.1. BAS BUGEY

### 1 – TERRITOIRE

252 km<sup>2</sup>, 27 communes (source : INSEE)



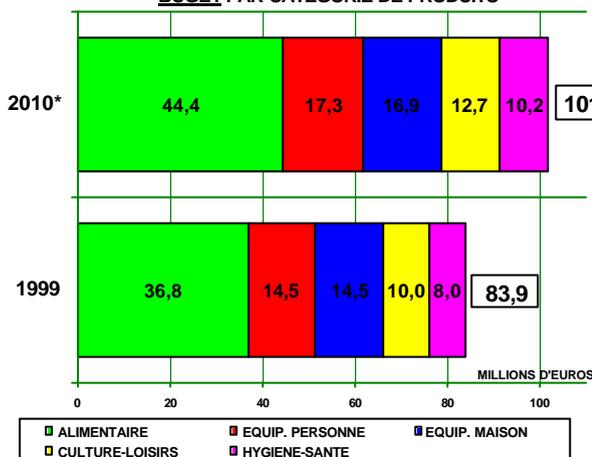
### 2 – DEMOGRAPHIE

					EVOLUTION		
	1982	1990	1999	2010*	1982-1990	1990-1999	1999-2010
Population sans double compte	17 644	18 065	19 039	20 423	2,39 %	5,39 %	7,27 %
Nombre de ménages	6 170	6 876	7 500	8 397	11,44 %	9,08 %	11,96 %
Taille moyenne des ménages	2,86	2,63	2,54	2,43			

Source : INSEE – Recensements généraux de la population en 1982, 1990, 1999 (\* : projection démographique)

### 3 – EVOLUTION DES DEPENSES DES MENAGES

EVOLUTION DES DEPENSES DES MENAGES DU SCOT BAS BUGEY PAR CATEGORIE DE PRODUITS



SOURCE : ENQUETE 1999 SUR LES COMPORTEMENTS D'ACHAT DES MENAGES DE L'AIN - CCI DE L'AIN (\*) : ESTIMATION

DEPENSES EN MILLIONS D'EUROS

POSTES DE DEPENSES	1991	1995	1999	2010*
Alimentaire	31,5	34,9	36,8	44,4
Equip. de la personne	13,3	13,3	14,5	17,3
Equip. de la maison	12,5	14,2	14,5	16,9
Culture-loisirs	8,9	8,9	10,0	12,7
Hygiène santé beauté	6,9	7,2	8,0	10,2
TOTAL	73,1	78,5	83,9	101,5

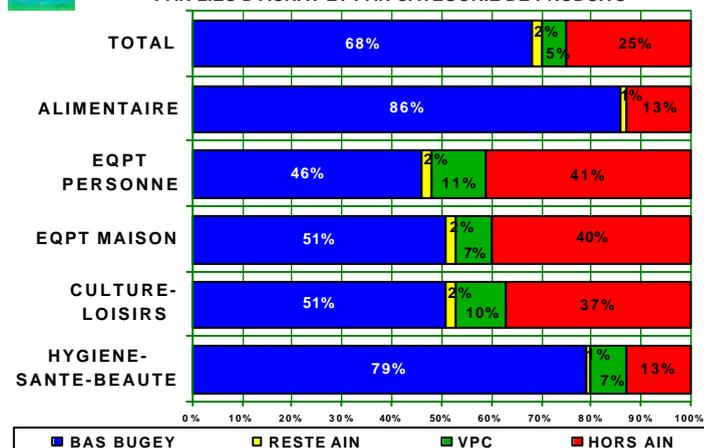
Source : Enquêtes sur les comportements d'achat des ménages de l'Ain de 1991, 1995 et 1999 – CCI de l'Ain (\* : estimation, base nomenclature de produits de 1980)

### 4 – REPARTITION DES DEPENSES DES MENAGES PAR LIEU D'ACHAT

POSTES DE DEPENSES	DEPENSES EN MILLIONS D'EUROS PAR LIEU D'ACHAT									
	ZONE		RESTE AIN		VPC		HORS AIN		TOTAL	
	1999	2010*	1999	2010*	1999	2010*	1999	2010*	1999	2010*
Alimentaire	31,6	38,0	0,4	0,5	0,0	0,0	4,8	5,8	36,8	44,4
Equip. de la personne	6,7	8,0	0,3	0,3	1,6	1,9	5,9	7,1	14,5	17,3
Equip. de la maison	7,4	8,6	0,4	0,4	1,0	1,2	5,8	6,7	14,5	16,9
Culture-loisirs	5,1	6,5	0,2	0,3	1,0	1,2	3,7	4,7	10,0	12,7
Hygiène santé beauté	6,3	8,0	0,1	0,1	0,5	0,7	1,1	1,4	8,0	10,2
TOTAL	57,1	69,2	1,4	1,7	4,1	5,0	21,3	25,7	83,9	101,5

Source : Enquête sur les comportements d'achat des ménages de l'Ain de 1999 – CCI de l'Ain (\* : estimation, éviation stable)

REPARTITION DES DEPENSES DES MENAGES DU SCOT BAS BUGEY PAR LIEU D'ACHAT ET PAR CATEGORIE DE PRODUITS



SOURCE : ENQUETE 1999 SUR LES COMPORTEMENTS D'ACHAT DES MENAGES DE L'AIN - CCI DE L'AIN

## **5 – EVOLUTION DU NOMBRE DE COMMERCES DE DETAIL DE MOINS DE 400 m<sup>2</sup> ET DES CAFES, HOTELS, RESTAURANTS**

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	TOTAL COM.	J	K	L	TOTAL CHR	TOTAL GEN.
<b>1995</b>	61	55	35	23	26	31	39	5	7	<b>282</b>	14	38	16	<b>68</b>	<b>350</b>
<b>2000</b>	58	40	41	22	22	29	36	7	4	<b>259</b>	11	39	14	<b>64</b>	<b>323</b>
<b>2003</b>	57	41	52	25	24	31	40	16	8	<b>294</b>	8	41	14	<b>63</b>	<b>357</b>
<b>EVO. 95/03</b>	-4	-14	+17	+2	-2	0	+1	+11	+1	<b>+12</b>	-6	+3	-2	<b>-5</b>	<b>+7</b>

Source : Fichier SIRENE - INSEE

A : Alimentaire

B : Equip. de la personne

C : Hygiène, santé, beauté

D : Equip. de la maison

E : Bricolage, jardinage, décoration

F : Culture, loisirs, sports

G : Automobile, cycle, accessoires

H : Divers

I : Commerces non sédentaires

J : Hôtels

K : Restaurants

L : Débits de boissons

## **6 – COMMERCES DE PLUS DE 300 m<sup>2</sup> DE SURFACE DE VENTE**

ALIMENTAIRE			NON ALIMENTAIRE			TOTAL		
NOMBRE	m <sup>2</sup>	DENSITE	NOMBRE	m <sup>2</sup>	DENSITE	NOMBRE	m <sup>2</sup>	DENSITE
5	9 432	495	16	14 245	748	21	23 677	1 244

Nombre de classes d'activités présentes : 11/28

Source : DDCCRF et CCI de l'Ain – 15/04/2004 (Densité exprimée en m<sup>2</sup> pour 1000 habitants – base recensement de 1999)

## **7 – PROJETS\* COMMERCIAUX AUTORISES PAR LA CDEC OU LA CNEC ET NON REALISES**

ALIMENTAIRE		NON ALIMENTAIRE		TOTAL	
NOMBRE*	m <sup>2</sup> AUTORISES	NOMBRE*	m <sup>2</sup> AUTORISES	NOMBRE*	m <sup>2</sup> AUTORISES
2	1 246	3	5 012	5	6 258

Source : DDCCRF et CCI de l'Ain – 15/04/2004 (dernière CDEC prise en compte : 15 avril 2004) (\* : commerces de détail de plus de 300 m<sup>2</sup> de surface de vente)

## **8 – MARCHES HEDBOMADAIRES**

COMMUNES	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
Belley						45	
Culoz			15				

Source : CCI de l'Ain – 2003 (nombre moyen de forains, information recueillie auprès des Mairies et Polices Municipales)

## **9 – PRINCIPAUX POLES COMMERCIAUX** (C.A. estimé en 1999 supérieur à 7,6 millions d'euros)

- Belley (*Belley, Chazey-Bons*) : 71,4 M€
- Culoz : 11,4 M€

Source : Enquête sur les comportements d'achat des ménages de 1999-CCI de l'Ain (C.A. estimé à partir des dépenses des ménages de l'Ain)

## **10 – ORIENTATIONS RETENUES SPECIFIQUES A CETTE ZONE** (en complément des orientations départementales)

- Renforcer l'équipement de la personne, l'équipement de la maison et le culture loisirs pour contenir l'évasion commerciale sur la Savoie, notamment sur Chambéry.
- Implantations à prévoir dans les pôles majeurs et secondaires (*Belley – Chazey-Bons et Culoz – Béon*).
- Maintenir une présence commerciale en milieu rural grâce à la mise en œuvre d'opérations de soutien de l'Etat (*ex. Opération Rurale Collective*) en faveur du commerce sédentaire et du commerce non sédentaire.
- Veiller à la qualité architecturale des projets.
- Veiller à la bonne organisation des accès dans les zones commerciales.
- Renforcer les liaisons entre commerces de centre-ville et commerces de périphérie.

## 2.2. BRESSE – VAL DE SAONE (avec Saint-Laurent-sur-Saône)



### 1 – TERRITOIRE

576 km<sup>2</sup>, 46 communes (source : INSEE)

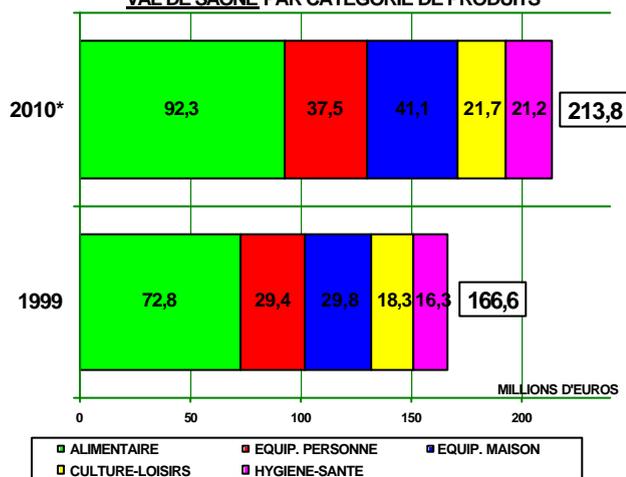
### 2 – DEMOGRAPHIE

					EVOLUTION		
	1982	1990	1999	2010*	1982-1990	1990-1999	1999-2010
Population sans double compte	33 062	35 083	37 104	40 018	6,11 %	5,76 %	7,85 %
Nombre de ménages	11 529	12 764	14 339	16 631	10,71 %	12,34 %	15,98 %
Taille moyenne des ménages	2,87	2,75	2,59	2,41			

Source : INSEE – Recensements généraux de la population en 1982, 1990, 1999 (\* : projection démographique)

### 3 – EVOLUTION DES DEPENSES DES MENAGES

EVOLUTION DES DEPENSES DES MENAGES DU SCOT BRESSE-VAL DE SAONE PAR CATEGORIE DE PRODUITS



SOURCE : ENQUETE 1999 SUR LES COMPORTEMENTS D'ACHAT DES MENAGES DE L'AIN - CCI DE L'AIN (\*) : ESTIMATION

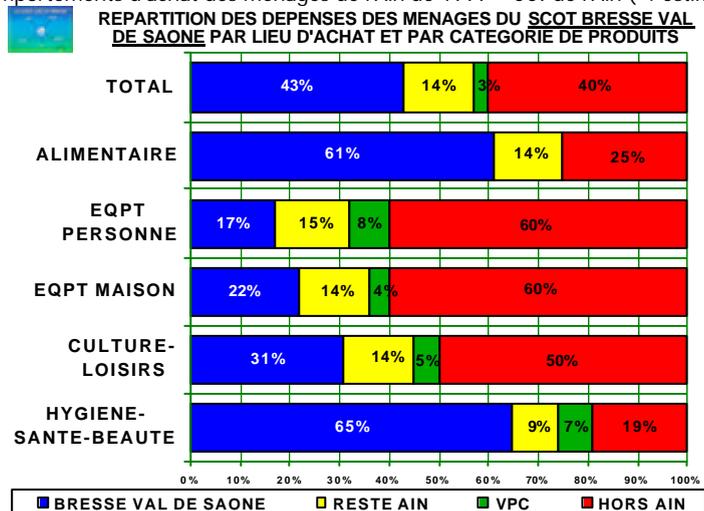
POSTES DE DEPENSES	DEPENSES EN MILLIONS D'EUROS			
	1991	1995	1999	2010*
Alimentaire	60,2	67,1	72,8	92,3
Equip. de la personne	25,2	26,4	29,4	37,5
Equip. de la maison	23,5	26,3	29,8	41,1
Culture-loisirs	15,9	17,2	18,3	21,7
Hygiène santé beauté	14,7	14,1	16,3	21,2
TOTAL	139,5	151,1	166,6	213,8

Source : Enquêtes sur les comportements d'achat des ménages de l'Ain de 1991, 1995 et 1999 – CCI de l'Ain (\* : estimation, base nomenclature de produits de 1980)

### 4 – REPARTITION DES DEPENSES DES MENAGES PAR LIEU D'ACHAT

POSTES DE DEPENSES	DEPENSES EN MILLIONS D'EUROS PAR LIEU D'ACHAT									
	ZONE		RESTE AIN		VPC		HORS AIN		TOTAL	
	1999	2010*	1999	2010*	1999	2010*	1999	2010*	1999	2010*
Alimentaire	44,8	56,8	10,1	12,7	0,0	0,0	18,0	22,8	72,8	92,3
Equip. de la personne	5,1	6,5	4,4	5,6	2,3	2,9	17,6	22,5	29,4	37,5
Equip. de la maison	6,6	9,0	4,1	5,6	1,1	1,6	18,0	24,9	29,8	41,1
Culture-loisirs	5,7	6,7	2,6	3,1	0,9	1,1	9,1	10,8	18,3	21,7
Hygiène santé beauté	10,5	13,7	1,5	1,9	1,2	1,5	3,2	4,1	16,3	21,2
TOTAL	72,6	92,7	22,6	28,9	5,5	7,1	65,9	85,1	166,6	213,8

Source : Enquête sur les comportements d'achat des ménages de l'Ain de 1999 – CCI de l'Ain (\* : estimation, évolution stable)



SOURCE : ENQUETE 1999 SUR LES COMPORTEMENTS D'ACHAT DES MENAGES DE L'AIN - CCI DE L'AIN

## 5 – EVOLUTION DU NOMBRE DE COMMERCES DE DETAIL DE MOINS DE 400 m<sup>2</sup> ET DES CAFES, HOTELS, RESTAURANTS

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	TOTAL COM.	J	K	L	TOTAL CHR	TOTAL GEN.
1995	99	29	62	17	49	32	59	13	39	399	26	66	23	115	514
2000	96	25	63	17	46	27	57	13	42	386	21	72	21	114	500
2003	88	20	70	16	51	31	58	14	60	408	19	76	17	112	520
EVO. 95/03	-11	-9	+8	-1	+2	-1	-1	+1	+21	+9	-7	+10	-6	-3	+6

Source : Fichier SIRENE - INSEE

A : Alimentaire  
B : Equip. de la personne  
C : Hygiène, santé, beauté  
D : Equip. de la maison

E : Bricolage, jardinage, décoration  
F : Culture, loisirs, sports  
G : Automobile, cycle, accessoires  
H : Divers

I : Commerces non sédentaires  
J : Hôtels  
K : Restaurants  
L : Débits de boissons

## 6 – COMMERCES DE PLUS DE 300 m<sup>2</sup> DE SURFACE DE VENTE

ALIMENTAIRE			NON ALIMENTAIRE			TOTAL		
NOMBRE	m <sup>2</sup>	DENSITE	NOMBRE	m <sup>2</sup>	DENSITE	NOMBRE	m <sup>2</sup>	DENSITE
5	5 994	162	11	9 366	252	16	15 360	414

Nombre de classes d'activités présentes : 7/28

Source : DDCCRF et CCI de l'Ain – 15/04/2004 (Densité exprimée en m<sup>2</sup> pour 1000 habitants – base recensement de 1999)

## 7 – PROJETS\* COMMERCIAUX AUTORISES PAR LA CDEC OU LA CNEC ET NON REALISES

ALIMENTAIRE		NON ALIMENTAIRE		TOTAL	
NOMBRE*	m <sup>2</sup> AUTORISES	NOMBRE*	m <sup>2</sup> AUTORISES	NOMBRE*	m <sup>2</sup> AUTORISES
0	0	0	0	0	0

Source : DDCCRF et CCI de l'Ain – 15/04/2004 (dernière CDEC prise en compte : 15 avril 2004) (\* : commerces de détail de plus de 300 m<sup>2</sup> de surface de vente)

## 8 – MARCHES HEDBOMADAIRES

COMMUNES	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
Bâgé-la-Ville						3	
Bâgé-le-Châtel		2					
Cormoz		1					
Feillens						5	
Manziat				3			
Pont-de-Vaux			110				
Pont-de-Veyle	70						
Saint-Julien-sur-Reyssouze					1		
Saint-Laurent-sur-Saône						1	
Saint-Nizier-le-Bouchoux				4			
Saint-Trivier-de-Courtes	2						

Source : CCI de l'Ain – 2003 (nombre moyen de forains, information recueillie auprès des Mairies et Polices Municipales)

## 9 – PRINCIPAUX POLES COMMERCIAUX (C.A. estimé en 1999 supérieur à 7,6 millions d'euros)

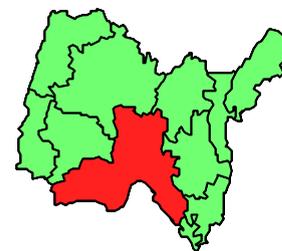
- Pont-de-Vaux : 25,9 M€
- Pont-de-Veyle (Pont-de-Veyle, Laiz, Crottet) : 14,5 M€
- Replonges : 11,4 M€

Source : Enquête sur les comportements d'achat des ménages de 1999-CCI de l'Ain (C.A. estimé à partir des dépenses des ménages de l'Ain)

## 10 – ORIENTATIONS RETENUES SPECIFIQUES A CETTE ZONE (en complément des orientations départementales)

- Renforcement limité de l'offre alimentaire sur Pont-de-Vaux, Pont-de-Veyle, Replonges, Feillens.
- Renforcer l'équipement de la maison.
- Privilégier les pôles majeurs et secondaires pour préserver l'équilibre avec le pôle de Montrevel-en-Bresse qui se développe.
- Favoriser le maintien du commerce sédentaire et non sédentaire en milieu rural.
- Veiller à la qualité architecturale des projets.
- Veiller à la bonne organisation des accès dans les zones commerciales.
- Renforcer les liaisons entre commerces de centre-ville et commerces de périphérie.

## 2.3. BUGEY COTIERE PLAINE DE L'AIN



### 1 – TERRITOIRE

1 215 km<sup>2</sup>, 91 communes (source : INSEE)

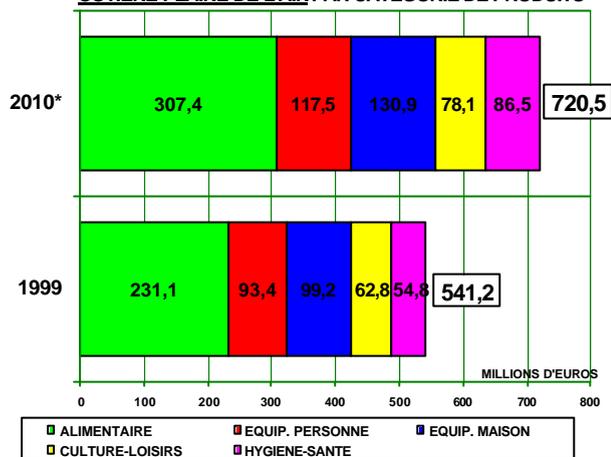
### 2 – DEMOGRAPHIE

					EVOLUTION		
	1982	1990	1999	2010*	1982-1990	1990-1999	1999-2010
Population sans double compte	93 144	108 137	120 544	139 441	16,10%	11,47%	15,68%
Nombre de ménages	32 276	38 300	44 868	54 946	18,66%	17,15%	22,46%
Taille moyenne des ménages	2,89	2,82	2,69	2,54			

Source : INSEE – Recensements généraux de la population en 1982, 1990, 1999 (\* : projection démographique)

### 3 – EVOLUTION DES DEPENSES DES MENAGES

EVOLUTION DES DEPENSES DES MENAGES DU SCOT BUGEY COTIERE PLAINE DE L'AIN PAR CATEGORIE DE PRODUITS



SOURCE : ENQUETE 1999 SUR LES COMPORTEMENTS D'ACHAT DES MENAGES DE L'AIN - CCI DE L'AIN (\*) : ESTIMATION

DEPENSES EN MILLIONS D'EUROS

POSTES DE DEPENSES	1991	1995	1999	2010*
Alimentaire	185,8	207,9	231,1	307,4
Equip. de la personne	80,5	84,7	93,4	117,5
Equip. de la maison	74,1	94,3	99,2	130,9
Culture-loisirs	52,4	58,4	62,8	78,1
Hygiène santé beauté	39,6	45,2	54,8	86,5
TOTAL	432,4	490,5	541,2	720,5

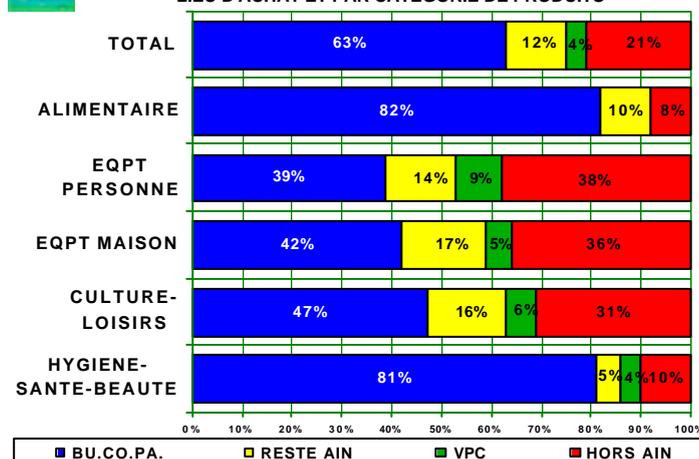
Source : Enquêtes sur les comportements d'achat des ménages de l'Ain de 1991, 1995 et 1999 – CCI de l'Ain (\* : estimation, base nomenclature de produits de 1980)

### 4 – REPARTITION DES DEPENSES DES MENAGES PAR LIEU D'ACHAT

POSTES DE DEPENSES	DEPENSES EN MILLIONS D'EUROS PAR LIEU D'ACHAT									
	ZONE		RESTE AIN		VPC		HORS AIN		TOTAL	
	1999	2010*	1999	2010*	1999	2010*	1999	2010*	1999	2010*
Alimentaire	189,0	251,5	23,6	31,4	0,0	0,0	18,5	24,6	231,1	307,4
Equip. de la personne	37,1	46,6	13,3	16,7	8,0	10,1	35,0	44,1	93,4	117,5
Equip. de la maison	41,4	54,6	16,6	21,9	5,4	7,1	35,9	47,4	99,2	130,9
Culture-loisirs	29,1	36,2	10,0	12,5	4,0	5,0	19,6	24,4	62,8	78,1
Hygiène santé beauté	44,0	69,5	2,9	4,6	2,3	3,6	5,6	8,8	54,8	86,5
TOTAL	340,6	458,4	66,4	87,0	19,7	25,8	114,6	149,3	541,2	720,5

Source : Enquête sur les comportements d'achat des ménages de l'Ain de 1999 – CCI de l'Ain (\* : estimation, évasion stable)

REPARTITION DES DEPENSES DES MENAGES DU SCOT BU.CO.PA. PAR LIEU D'ACHAT ET PAR CATEGORIE DE PRODUITS



SOURCE : ENQUETE 1999 SUR LES COMPORTEMENTS D'ACHAT DES MENAGES DE L'AIN - CCI DE L'AIN

## 5 – EVOLUTION DU NOMBRE DE COMMERCE DE DETAIL DE MOINS DE 400 m<sup>2</sup> ET DES CAFES, HOTELS, RESTAURANTS

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	TOTAL COM.	J	K	L	TOTAL CHR	TOTAL GEN.
<b>1995</b>	291	157	215	85	104	91	187	56	149	<b>1335</b>	103	194	46	<b>343</b>	<b>1678</b>
<b>2000</b>	271	129	222	74	104	106	189	46	154	<b>1295</b>	89	206	52	<b>347</b>	<b>1642</b>
<b>2003</b>	268	126	266	89	113	116	212	71	159	<b>1420</b>	70	252	50	<b>372</b>	<b>1792</b>
<b>EVO. 95/03</b>	-23	-31	+51	+4	+9	+25	+25	+15	+10	<b>+85</b>	-33	+58	+4	<b>+29</b>	<b>+114</b>

Source : Fichier SIRENE - INSEE

A : Alimentaire  
B : Equip. de la personne  
C : Hygiène, santé, beauté  
D : Equip. de la maison

E : Bricolage, jardinage, décoration  
F : Culture, loisirs, sports  
G : Automobile, cycle, accessoires  
H : Divers

I : Commerces non sédentaires  
J : Hôtels  
K : Restaurants  
L : Débits de boissons

## 6 – COMMERCE DE PLUS DE 300 m<sup>2</sup> DE SURFACE DE VENTE

ALIMENTAIRE			NON ALIMENTAIRE			TOTAL		
NOMBRE	m <sup>2</sup>	DENSITE	NOMBRE	m <sup>2</sup>	DENSITE	NOMBRE	m <sup>2</sup>	DENSITE
18	29 074	241	41	48 769	405	59	77 843	646

Nombre de classes d'activités présentes : 17/28

Source : DDCCRF et CCI de l'Ain – 15/04/2004 (Densité exprimée en m<sup>2</sup> pour 1000 habitants – base recensement de 1999)

## 7 – PROJETS\* COMMERCIAUX AUTORISES PAR LA CDEC OU LA CNEC ET NON REALISES

ALIMENTAIRE		NON ALIMENTAIRE		TOTAL	
NOMBRE*	m <sup>2</sup> AUTORISES	NOMBRE*	m <sup>2</sup> AUTORISES	NOMBRE*	m <sup>2</sup> AUTORISES
7	7 419	10	16 208	17	23 627

Source : DDCCRF et CCI de l'Ain – 15/04/2004 (dernière CDEC prise en compte : 15 avril 2004) (\* : commerces de détail de plus de 300 m<sup>2</sup> de surface de vente)

## 8 – MARCHES HEDBOMADAIRES

COMMUNES	L	M	M	J	V	S	D
Ambérieu-en-Bugey			100		2	25	
Ambrognay					1		
Béligneux							10
Blyes						2	
La Boisse			3			3	
Cerdon					1		
Jujurieux		8					
Lagnieu	50				6		
Loyettes				2			
Meximieux			70				
Miribel				48	12		

Source : CCI de l'Ain – 2003 (nombre moyen de forains, information recueillie auprès des Mairies et Polices Municipales)

## 9 – PRINCIPAUX POLES COMMERCIAUX (C.A. estimé en 1999 supérieur à 7,6 millions d'euros)

- Ambérieu-en-Bugey : 97,6 M€
- Beynost : 66,3 M€
- Meximieux : 54,9 M€
- Montluel (Montluel, La Boisse) : 27,4 M€
- Lagnieu : 23,6 M€
- Miribel : 18,3 M€
- Pont-d'Ain : 12,2 M€

Source : Enquête sur les comportements d'achat des ménages de 1999-CCI de l'Ain (C.A. estimé à partir des dépenses des ménages de l'Ain)

## 10 – ORIENTATIONS RETENUES SPECIFIQUES A CETTE ZONE (en complément des orientations départementales)

- Renforcer l'offre en équipement de la personne et en culture loisirs par l'implantation de magasins sur les zones commerciales mais également sur des surfaces de vente plus réduites en centre-ville.
- Assurer un rôle complémentaire des activités implantées en périphérie avec celles implantées en centre-ville.
- Renforcer les pôles majeurs et secondaires tout en préservant l'équilibre entre ces différents pôles : Montluel, La Boisse, Dagneux, Miribel, Beynost, Pont-d'Ain, Meximieux et Lagnieu.
- Sur le secteur d'Ambérieu-en-Bugey, nécessité d'attendre la réalisation des projets d'ores et déjà autorisés par la CDEC avant d'autoriser de nouveaux projets. Mener une réflexion d'ensemble en termes d'aménagement du territoire et de cohérence.
- Veiller à la qualité architecturale des projets.
- Veiller à la bonne organisation des accès dans les zones commerciales.
- Renforcer les liaisons entre commerces de centre-ville et commerces de périphérie.

## 2.4. DOMBES



### 1 – TERRITOIRE

522 km<sup>2</sup>, 29 communes (source : INSEE)

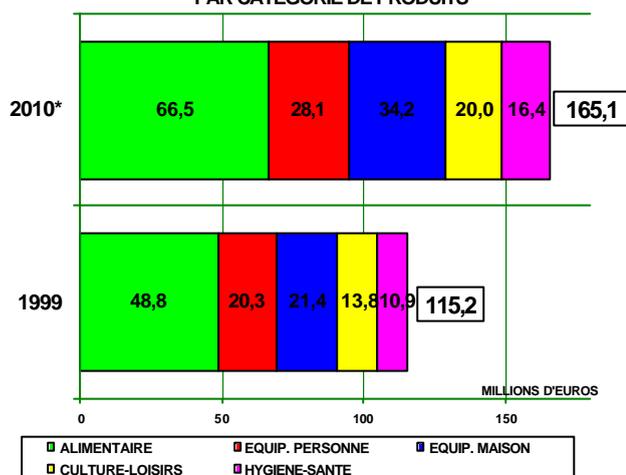
### 2 – DEMOGRAPHIE

					EVOLUTION		
	1982	1990	1999	2010*	1982-1990	1990-1999	1999-2010
Population sans double compte	18 970	22 087	26 545	34 440	16,43%	20,18%	29,74%
Nombre de ménages	6 379	7 602	9 551	12 973	19,17%	25,64%	35,83%
Taille moyenne des ménages	2,97	2,91	2,78	2,65			

Source : INSEE – Recensements généraux de la population en 1982, 1990, 1999 (\* : projection démographique)

### 3 – EVOLUTION DES DEPENSES DES MENAGES

EVOLUTION DES DEPENSES DES MENAGES DU SCOT DOMBES  
PAR CATEGORIE DE PRODUITS



SOURCE : ENQUETE 1999 SUR LES COMPORTEMENTS D'ACHAT DES MENAGES DE L'AIN - CCI DE L'AIN (\* : ESTIMATION)

POSTES DE DEPENSES	DEPENSES EN MILLIONS D'EUROS			
	1991	1995	1999	2010*
Alimentaire	39,8	43,0	48,8	66,5
Equip. de la personne	15,3	18,4	20,3	28,1
Equip. de la maison	14,0	18,6	21,4	34,2
Culture-loisirs	10,0	12,3	13,8	20,0
Hygiène santé beauté	7,4	9,8	10,9	16,4
TOTAL	86,5	102,1	115,2	165,1

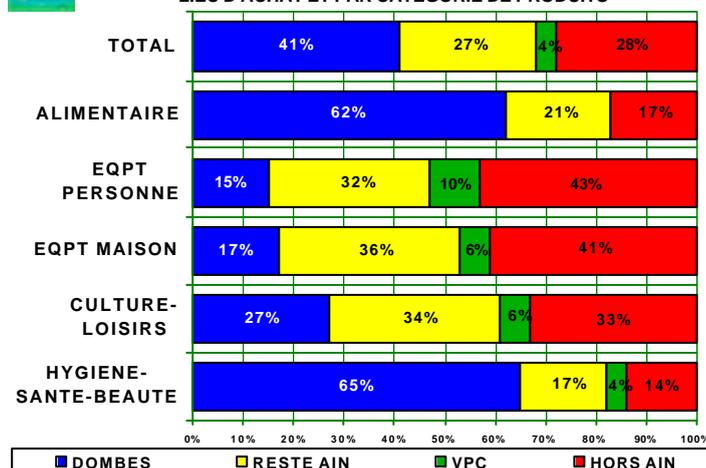
Source : Enquêtes sur les comportements d'achat des ménages de l'Ain de 1991, 1995 et 1999 – CCI de l'Ain (\* : estimation, base nomenclature de produits de 1980)

### 4 – REPARTITION DES DEPENSES DES MENAGES PAR LIEU D'ACHAT

POSTES DE DEPENSES	DEPENSES EN MILLIONS D'EUROS PAR LIEU D'ACHAT									
	ZONE		RESTE AIN		VPC		HORS AIN		TOTAL	
	1999	2010*	1999	2010*	1999	2010*	1999	2010*	1999	2010*
Alimentaire	30,1	40,9	10,3	14,1	0,0	0,0	8,4	11,4	48,8	66,5
Equip. de la personne	3,1	4,3	6,5	9,0	2,1	2,9	8,6	11,9	20,3	28,1
Equip. de la maison	3,6	5,7	7,7	12,4	1,3	2,1	8,9	14,1	21,4	34,2
Culture-loisirs	3,7	5,4	4,7	6,8	0,8	1,1	4,6	6,7	13,8	20,0
Hygiène santé beauté	7,1	10,7	1,8	2,7	0,5	0,7	1,5	2,2	10,9	16,4
TOTAL	47,6	67,0	31,0	44,9	4,6	6,8	32,0	46,4	115,2	165,1

Source : Enquête sur les comportements d'achat des ménages de l'Ain de 1999 – CCI de l'Ain (\* : estimation, évasion stable)

REPARTITION DES DEPENSES DES MENAGES DU SCOT DOMBES  
PAR LIEU D'ACHAT ET PAR CATEGORIE DE PRODUITS



SOURCE : ENQUETE 1999 SUR LES COMPORTEMENTS D'ACHAT DES MENAGES DE L'AIN - CCI DE L'AIN

## 5 – EVOLUTION DU NOMBRE DE COMMERCES DE DETAIL DE MOINS DE 400 m<sup>2</sup> ET DES CAFES, HOTELS, RESTAURANTS

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	TOTAL COM.	J	K	L	TOTAL CHR	TOTAL GEN.
<b>1995</b>	62	27	48	20	46	22	44	5	35	<b>309</b>	23	63	8	<b>94</b>	<b>403</b>
<b>2000</b>	66	20	56	19	41	21	43	6	31	<b>303</b>	17	63	9	<b>89</b>	<b>392</b>
<b>2003</b>	70	15	66	25	41	26	44	8	32	<b>327</b>	13	76	6	<b>95</b>	<b>422</b>
<b>EVO. 95/03</b>	+8	-12	+18	+5	-5	+4	0	+3	-3	<b>+18</b>	-10	+13	-2	<b>+1</b>	<b>+19</b>

Source : Fichier SIRENE - INSEE

A : Alimentaire  
B : Equip. de la personne  
C : Hygiène, santé, beauté  
D : Equip. de la maison

E : Bricolage, jardinage, décoration  
F : Culture, loisirs, sports  
G : Automobile, cycle, accessoires  
H : Divers

I : Commerces non sédentaires  
J : Hôtels  
K : Restaurants  
L : Débits de boissons

## 6 – COMMERCES DE PLUS DE 300 m<sup>2</sup> DE SURFACE DE VENTE

ALIMENTAIRE			NON ALIMENTAIRE			TOTAL		
NOMBRE	m <sup>2</sup>	DENSITE	NOMBRE	m <sup>2</sup>	DENSITE	NOMBRE	m <sup>2</sup>	DENSITE
6	5 920	223	9	7 405	279	15	13 325	502

Nombre de classes d'activités présentes : 6/28

Source : DDCCRF et CCI de l'Ain – 15/04/2004 (Densité exprimée en m<sup>2</sup> pour 1000 habitants – base recensement de 1999)

## 7 – PROJETS\* COMMERCIAUX AUTORISES PAR LA CDEC OU LA CNEC ET NON REALISES

ALIMENTAIRE		NON ALIMENTAIRE		TOTAL	
NOMBRE*	m <sup>2</sup> AUTORISES	NOMBRE*	m <sup>2</sup> AUTORISES	NOMBRE*	m <sup>2</sup> AUTORISES
0	0	0	0	0	0

Source : DDCCRF et CCI de l'Ain – 15/04/2004 (dernière CDEC prise en compte : 15 avril 2004) (\* : commerces de détail de plus de 300 m<sup>2</sup> de surface de vente)

## 8 – MARCHES HEDBOMADAIRES

COMMUNES	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
Chalamont	10						
Châtillon-sur-Chalaronne						140	
Saint-André-de-Corcy							30
Saint-Paul-de-Varax				6			
Saint-Trivier-sur-Moignans			4				
Villars-les-Dombes		50					

Source : CCI de l'Ain – 2003 (nombre moyen de forains, information recueillie auprès des Mairies et Polices Municipales)

## 9 – PRINCIPAUX POLES COMMERCIAUX (C.A. estimé en 1999 supérieur à 7,6 millions d'euros)

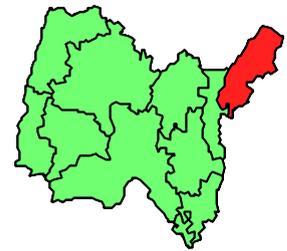
- Châtillon-sur-Chalaronne : 29,0 M€
- Villars-les-Dombes : 14,5 M€
- Saint-André-de-Corcy : 13,7 M€

Source : Enquête sur les comportements d'achat des ménages de 1999-CCI de l'Ain (C.A. estimé à partir des dépenses des ménages de l'Ain)

## 10 – ORIENTATIONS RETENUES SPECIFIQUES A CETTE ZONE (en complément des orientations départementales)

- Pour l'alimentaire, favoriser l'extension des équipements existants (*Châtillon-sur-Chalaronne, Villars-les-Dombes...*) ainsi que l'émergence de projets plus modestes (*Chalamont, Saint-Trivier-sur-Moignans...*).
- Pour l'équipement de la personne : potentialités à Châtillon-sur-Chalaronne et Villars-les-Dombes.
- Pour l'équipement de la maison : des potentialités notamment à Châtillon-sur-Chalaronne.
- Veiller à la qualité architecturale des projets.
- Veiller à la bonne organisation des accès dans les zones commerciales.
- Renforcer les liaisons entre commerces de centre-ville et commerces de périphérie.

## 2.5. PAYS DE GEX



### 1 – TERRITOIRE

426 km<sup>2</sup>, 29 communes (source : INSEE)

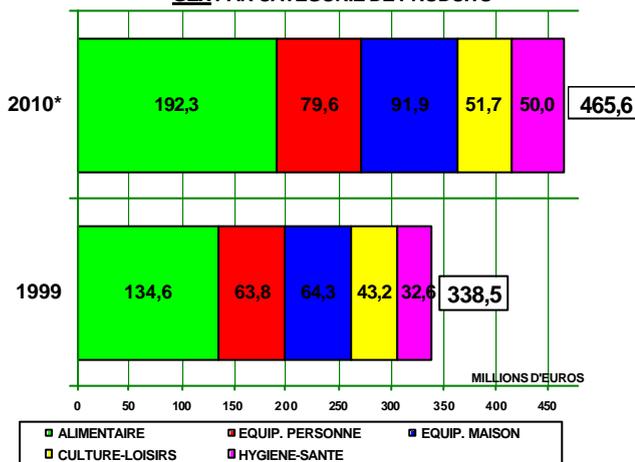
### 2 – DEMOGRAPHIE

					EVOLUTION		
	1982	1990	1999	2010*	1982-1990	1990-1999	1999-2010
Population sans double compte	40 826	52 200	59 336	69 993	27,86 %	13,67 %	17,96 %
Nombre de ménages	14 691	19 925	24 368	31 410	35,63 %	22,30 %	28,90 %
Taille moyenne des ménages	2,78	2,62	2,43	2,23			

Source : INSEE – Recensements généraux de la population en 1982, 1990, 1999 (\* : projection démographique)

### 3 – EVOLUTION DES DEPENSES DES MENAGES

EVOLUTION DES DEPENSES DES MENAGES DU SCOT PAYS DE GEX PAR CATEGORIE DE PRODUITS



SOURCE : ENQUETE 1999 SUR LES COMPORTEMENTS D'ACHAT DES MENAGES DE L'AIN - CCI DE L'AIN (\* : ESTIMATION)

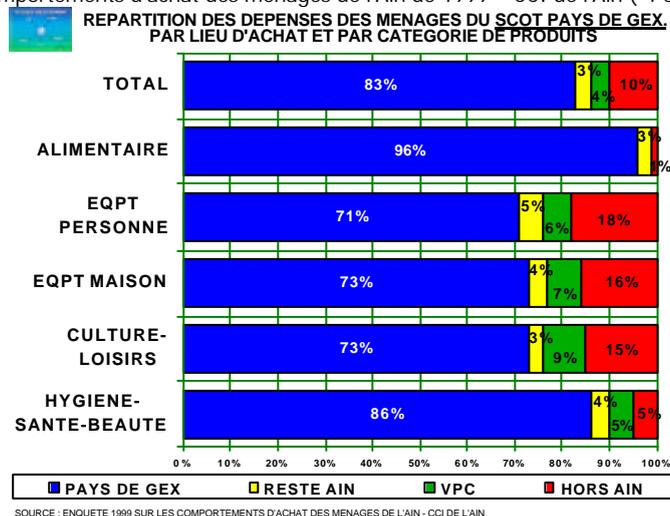
POSTES DE DEPENSES	DEPENSES EN MILLIONS D'EUROS			
	1991	1995	1999	2010*
Alimentaire	99,8	119,3	134,6	192,3
Equip. de la personne	52,9	59,7	63,8	79,6
Equip. de la maison	46,8	57,6	64,3	91,9
Culture-loisirs	38,3	40,2	43,2	51,7
Hygiène santé beauté	20,5	30,3	32,6	50,0
TOTAL	258,2	307,2	338,5	465,6

Source : Enquêtes sur les comportements d'achat des ménages de l'Ain de 1991, 1995 et 1999 – CCI de l'Ain (\* : estimation, base nomenclature de produits de 1980)

### 4 – REPARTITION DES DEPENSES DES MENAGES PAR LIEU D'ACHAT

POSTES DE DEPENSES	DEPENSES EN MILLIONS D'EUROS PAR LIEU D'ACHAT									
	ZONE		RESTE AIN		VPC		HORS AIN		TOTAL	
	1999	2010*	1999	2010*	1999	2010*	1999	2010*	1999	2010*
Alimentaire	129,1	184,4	3,4	4,8	0,0	0,0	2,1	3,1	134,6	192,3
Equip. de la personne	45,2	56,4	2,9	3,7	4,1	5,1	11,6	14,5	63,8	79,6
Equip. de la maison	46,8	66,9	2,6	3,7	4,4	6,3	10,5	15,0	64,3	91,9
Culture-loisirs	31,6	37,8	1,3	1,6	3,9	4,7	6,4	7,6	43,2	51,7
Hygiène santé beauté	27,9	42,8	1,3	2,0	1,8	2,7	1,6	2,5	32,6	50,0
TOTAL	280,5	388,3	11,5	15,7	14,2	18,8	32,2	42,6	338,5	465,6

Source : Enquête sur les comportements d'achat des ménages de l'Ain de 1999 – CCI de l'Ain (\* : estimation, évasion stable)



SOURCE : ENQUETE 1999 SUR LES COMPORTEMENTS D'ACHAT DES MENAGES DE L'AIN - CCI DE L'AIN

## **5 – EVOLUTION DU NOMBRE DE COMMERCE DE DETAIL DE MOINS DE 400 m<sup>2</sup> ET DES CAFES, HOTELS, RESTAURANTS**

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	TOTAL COM.	J	K	L	TOTAL CHR	TOTAL GEN.
<b>1995</b>	91	115	115	70	34	69	79	38	26	<b>637</b>	84	118	29	<b>231</b>	<b>868</b>
<b>2000</b>	98	109	119	80	32	66	91	38	24	<b>657</b>	74	133	30	<b>237</b>	<b>894</b>
<b>2003</b>	99	126	156	84	31	74	92	45	31	<b>738</b>	80	137	26	<b>243</b>	<b>981</b>
<b>EVO. 95/03</b>	+8	+11	+41	+14	-3	+5	+13	+7	+5	<b>+101</b>	-4	+19	-3	<b>+12</b>	<b>+113</b>

Source : Fichier SIRENE - INSEE

A : Alimentaire

B : Equip. de la personne

C : Hygiène, santé, beauté

D : Equip. de la maison

E : Bricolage, jardinage, décoration

F : Culture, loisirs, sports

G : Automobile, cycle, accessoires

H : Divers

I : Commerces non sédentaires

J : Hôtels

K : Restaurants

L : Débits de boissons

## **6 – COMMERCE DE PLUS DE 300 m<sup>2</sup> DE SURFACE DE VENTE**

ALIMENTAIRE			NON ALIMENTAIRE			TOTAL		
NOMBRE	m <sup>2</sup>	DENSITE	NOMBRE	m <sup>2</sup>	DENSITE	NOMBRE	m <sup>2</sup>	DENSITE
15	35 380	596	57	67 333	1135	72	102 713	1 731

Nombre de classes d'activités présentes : 23/28

Source : DDCCRF et CCI de l'Ain – 15/04/2004 (Densité exprimée en m<sup>2</sup> pour 1000 habitants – base recensement de 1999)

## **7 – PROJETS\* COMMERCIAUX AUTORISES PAR LA CDEC OU LA CNEC ET NON REALISES**

ALIMENTAIRE		NON ALIMENTAIRE		TOTAL	
NOMBRE*	m <sup>2</sup> AUTORISES	NOMBRE*	m <sup>2</sup> AUTORISES	NOMBRE*	m <sup>2</sup> AUTORISES
1	800	5	3 723	6	4 523

Source : DDCCRF et CCI de l'Ain – 15/04/2004 (dernière CDEC prise en compte : 15 avril 2004) (\* : commerces de détail de plus de 300 m<sup>2</sup> de surface de vente)

## **8 – MARCHES HEDBOMADAIRES**

COMMUNES	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
Divonne-les-Bains					15		100
Ferney-Voltaire			8			150	
Gex						30	
Prévessin-Moëns							4
Saint-Genis-Pouilly							10
Thoiry							45

Source : CCI de l'Ain – 2003 (nombre moyen de forains, information recueillie auprès des Mairies et Polices Municipales)

## **9 – PRINCIPAUX POLES COMMERCIAUX** (C.A. estimé en 1999 supérieur à 7,6 millions d'euros)

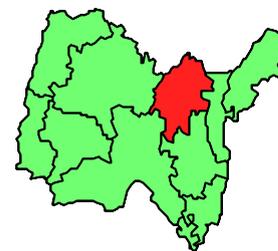
- Ferney-Voltaire : 111,3 M€ dont 49% d'apports suisses
- Thoiry : 89,9 M€ dont 41% d'apports suisses
- Ségny : 74,7 M€ dont 38% d'apports suisses
- Saint-Genis-Pouilly : 48,0 M€ dont 13% d'apports suisses
- Divonne-les-Bains : 45,0 M€ dont 54% d'apports suisses
- Gex : 40,4 M€ dont 10% d'apports suisses
- Cessy : 10,7 M€ dont 18% d'apports suisses

Source : Enquête sur les comportements d'achat des ménages de 1999-CCI de l'Ain - Enquête sur les comportements d'achat des ménages genevois de 2000 – Union Lémanique des Chambres de Commerce (C.A. estimé à partir des dépenses des ménages de l'Ain et suisses)

## **10 – ORIENTATIONS RETENUES SPECIFIQUES A CETTE ZONE** (en complément des orientations départementales)

- Renforcer l'attractivité commerciale des centres villes.
- Veiller au développement structuré des zones commerciales.
- Veiller à la qualité architecturale des projets.
- Veiller à la bonne organisation des accès dans les zones commerciales.
- Renforcer les liaisons entre commerces de centre-ville et commerces de périphérie.

## 2.6. PAYS DU HAUT BUGEY



### 1 – TERRITOIRE

494 km<sup>2</sup>, 37 communes (source : INSEE)

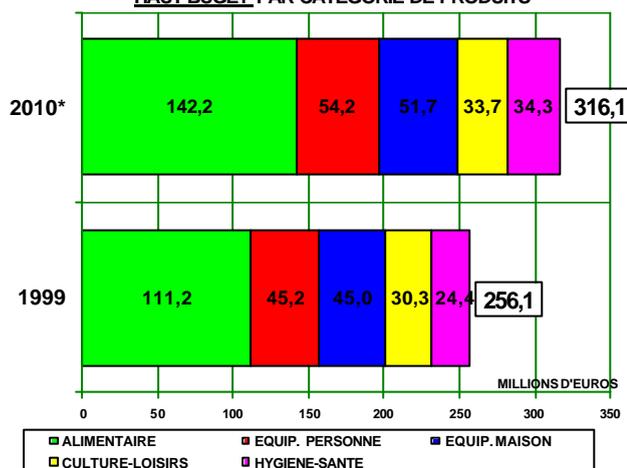
### 2 – DEMOGRAPHIE

					EVOLUTION		
	1982	1990	1999	2010*	1982-1990	1990-1999	1999-2010
Population sans double compte	47 118	52 861	56 631	62 582	12,19%	7,13%	10,51%
Nombre de ménages	16 348	18 895	21 512	25 520	15,58%	13,85%	18,63%
Taille moyenne des ménages	2,88	2,80	2,63	2,45			

Source : INSEE – Recensements généraux de la population en 1982, 1990, 1999 (\* : projection démographique)

### 3 – EVOLUTION DES DEPENSES DES MENAGES

EVOLUTION DES DEPENSES DES MENAGES DU SCOT PAYS DU HAUT-BUGEY PAR CATEGORIE DE PRODUITS



SOURCE : ENQUETE 1999 SUR LES COMPORTEMENTS D'ACHAT DES MENAGES DE L'AIN - CCI DE L'AIN (\*) : ESTIMATION

POSTES DE DEPENSES	DEPENSES EN MILLIONS D'EUROS			
	1991	1995	1999	2010*
Alimentaire	89,0	103,8	111,2	142,2
Equip. de la personne	41,1	41,4	45,2	54,2
Equip. de la maison	38,1	45,0	45,0	51,7
Culture-loisirs	28,6	28,8	30,3	33,7
Hygiène santé beauté	18,0	21,9	24,4	34,3
TOTAL	214,8	240,9	256,1	316,1

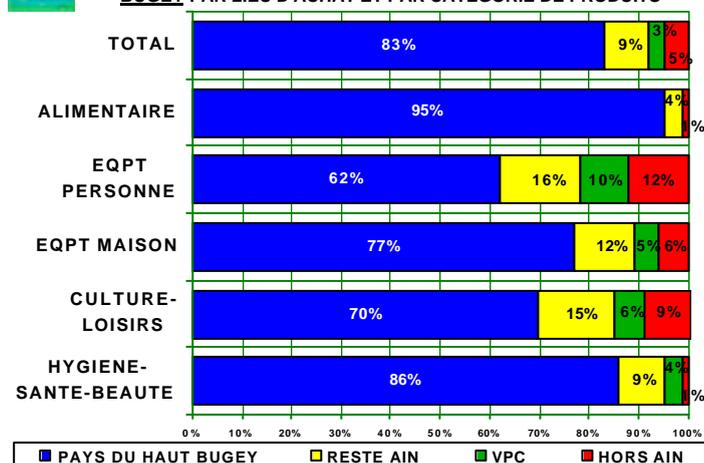
Source : Enquêtes sur les comportements d'achat des ménages de l'Ain de 1991, 1995 et 1999 – CCI de l'Ain (\* : estimation, base nomenclature de produits de 1980)

### 4 – REPARTITION DES DEPENSES DES MENAGES PAR LIEU D'ACHAT

POSTES DE DEPENSES	DEPENSES EN MILLIONS D'EUROS PAR LIEU D'ACHAT									
	ZONE		RESTE AIN		VPC		HORS AIN		TOTAL	
	1999	2010*	1999	2010*	1999	2010*	1999	2010*	1999	2010*
Alimentaire	105,7	135,1	4,2	5,4	0,0	0,0	1,3	1,7	111,2	142,2
Equip. de la personne	28,2	33,8	7,2	8,6	4,5	5,4	5,3	6,4	45,2	54,2
Equip. de la maison	34,8	40,0	5,4	6,2	2,1	2,4	2,7	3,1	45,0	51,7
Culture-loisirs	21,2	23,6	4,6	5,2	1,8	2,0	2,6	2,9	30,3	33,7
Hygiène santé beauté	21,0	29,6	2,1	3,0	0,9	1,2	0,4	0,5	24,4	34,3
TOTAL	210,9	262,0	23,5	28,3	9,3	11,1	12,4	14,7	256,1	316,1

Source : Enquête sur les comportements d'achat des ménages de l'Ain de 1999 – CCI de l'Ain (\* : estimation, évasion stable)

REPARTITION DES DEPENSES DES MENAGES DU SCOT PAYS DU HAUT-BUGEY PAR LIEU D'ACHAT ET PAR CATEGORIE DE PRODUITS



SOURCE : ENQUETE 1999 SUR LES COMPORTEMENTS D'ACHAT DES MENAGES DE L'AIN - CCI DE L'AIN

## **5 – EVOLUTION DU NOMBRE DE COMMERCES DE DETAIL DE MOINS DE 400 m<sup>2</sup> ET DES CAFES, HOTELS, RESTAURANTS**

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	TOTAL COM.	J	K	L	TOTAL CHR	TOTAL GEN.
<b>1995</b>	143	111	104	50	46	64	97	24	31	<b>670</b>	41	88	31	<b>160</b>	<b>830</b>
<b>2000</b>	135	101	103	52	45	59	95	28	31	<b>649</b>	30	77	31	<b>138</b>	<b>787</b>
<b>2003</b>	120	87	112	50	46	61	104	35	36	<b>651</b>	27	88	35	<b>150</b>	<b>801</b>
<b>EVO. 95/03</b>	-23	-24	+8	0	0	-3	+7	+11	+5	<b>-19</b>	-14	0	+4	<b>-10</b>	<b>-29</b>

Source : Fichier SIRENE - INSEE

A : Alimentaire  
B : Equip. de la personne  
C : Hygiène, santé, beauté  
D : Equip. de la maison

E : Bricolage, jardinage, décoration  
F : Culture, loisirs, sports  
G : Automobile, cycle, accessoires  
H : Divers

I : Commerces non sédentaires  
J : Hôtels  
K : Restaurants  
L : Débits de boissons

## **6 – COMMERCES DE PLUS DE 300 m<sup>2</sup> DE SURFACE DE VENTE**

ALIMENTAIRE			NON ALIMENTAIRE			TOTAL		
NOMBRE	m <sup>2</sup>	DENSITE	NOMBRE	m <sup>2</sup>	DENSITE	NOMBRE	m <sup>2</sup>	DENSITE
12	16 966	300	34	34 472	609	46	51 438	908

Nombre de classes d'activités présentes : 19/28

Source : DDCCRF et CCI de l'Ain – 15/04/2004 (Densité exprimée en m<sup>2</sup> pour 1000 habitants – base recensement de 1999)

## **7 – PROJETS\* COMMERCIAUX AUTORISES PAR LA CDEC OU LA CNEC ET NON REALISES**

ALIMENTAIRE		NON ALIMENTAIRE		TOTAL	
NOMBRE*	m <sup>2</sup> AUTORISES	NOMBRE*	m <sup>2</sup> AUTORISES	NOMBRE*	m <sup>2</sup> AUTORISES
3	3 247	4	3 148	7	6 395

Source : DDCCRF et CCI de l'Ain – 15/04/2004 (dernière CDEC prise en compte : 15 avril 2004) (\* : commerces de détail de plus de 300 m<sup>2</sup> de surface de vente)

## **8 – MARCHES HEDBOMADAIRES**

COMMUNES	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI	SAMEDI	DIMANCHE
Arbent					5		
Montréal-la-Cluse				2			
Nantua						10	
Oyonnax	55			63		52	

Source : CCI de l'Ain – 2003 (nombre moyen de forains, information recueillie auprès des Mairies et Polices Municipales)

## **9 – PRINCIPAUX POLES COMMERCIAUX** (C.A. estimé en 1999 supérieur à 7,6 millions d'euros)

- Oyonnax (Arbent, Bellignat, Oyonnax) : 163,3 M€
- Montréal-la-Cluse : 15,2 M€
- Nantua : 13,7 M€
- Port : 13,0 M€

Source : Enquête sur les comportements d'achat des ménages de 1999–CCI de l'Ain (C.A. estimé à partir des dépenses des ménages de l'Ain)

## **10 – ORIENTATIONS RETENUES SPECIFIQUES A CETTE ZONE** (en complément des orientations départementales)

- Renforcer l'équipement de la personne et le culture loisirs (ex. : jouets, sports).
- Veiller à la préservation de l'activité commerciale au centre-ville.
- Veiller au maintien du commerce rural sédentaire et non sédentaire dans la zone de montagne.
- Veiller à la qualité architecturale des projets.
- Veiller à la bonne organisation des accès dans les zones commerciales.
- Renforcer les liaisons entre commerces de centre-ville et commerces de périphérie.

## 2.7. SECTEUR DE BOURG-EN-BRESSE



### 1 – TERRITOIRE

1 098 km<sup>2</sup>, 68 communes (source : INSEE)

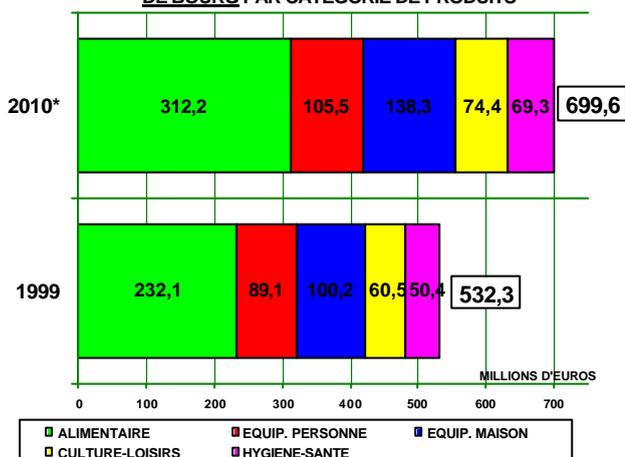
### 2 – DEMOGRAPHIE

					EVOLUTION		
	1982	1990	1999	2010*	1982-1990	1990-1999	1999-2010
Population sans double compte	99 682	105 185	110 640	118 560	5,52%	5,19%	7,16%
Nombre de ménages	35 438	39 466	44 990	52 999	11,37%	13,97%	17,80%
Taille moyenne des ménages	2,81	2,67	2,46	2,24			

Source : INSEE – Recensements généraux de la population en 1982, 1990, 1999 (\* : projection démographique)

### 3 – EVOLUTION DES DEPENSES DES MENAGES

EVOLUTION DES DEPENSES DES MENAGES DU SCOT SECTEUR DE BOURG PAR CATEGORIE DE PRODUITS



SOURCE : ENQUETE 1999 SUR LES COMPORTEMENTS D'ACHAT DES MENAGES DE L'AIN - CCI DE L'AIN (\* : ESTIMATION)

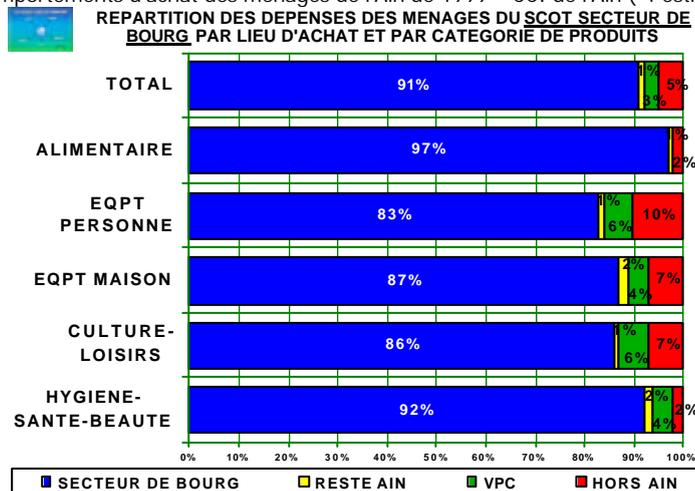
POSTES DE DEPENSES	DEPENSES EN MILLIONS D'EUROS			
	1991	1995	1999	2010*
Alimentaire	182,8	209,0	232,1	312,2
Equip. de la personne	83,4	81,3	89,1	105,5
Equip. de la maison	76,1	90,1	100,2	138,3
Culture-loisirs	55,9	54,0	60,5	74,4
Hygiène santé beauté	39,5	44,7	50,4	69,3
TOTAL	437,7	479,1	532,3	699,6

Source : Enquêtes sur les comportements d'achat des ménages de l'Ain de 1991, 1995 et 1999 – CCI de l'Ain (\* : estimation, base nomenclature de produits de 1980)

### 4 – REPARTITION DES DEPENSES DES MENAGES PAR LIEU D'ACHAT

POSTES DE DEPENSES	DEPENSES EN MILLIONS D'EUROS PAR LIEU D'ACHAT									
	ZONE		RESTE AIN		VPC		HORS AIN		TOTAL	
	1999	2010*	1999	2010*	1999	2010*	1999	2010*	1999	2010*
Alimentaire	224,2	301,6	2,6	3,4	0,0	0,0	5,3	7,2	232,1	312,2
Equip. de la personne	73,8	87,3	0,6	0,7	5,8	6,9	8,9	10,6	89,1	105,5
Equip. de la maison	87,0	120,0	1,6	2,2	4,2	5,8	7,4	10,2	100,2	138,3
Culture-loisirs	52,4	64,5	0,4	0,5	3,5	4,3	4,2	5,1	60,5	74,4
Hygiène santé beauté	46,6	64,1	0,9	1,2	1,8	2,5	1,1	1,5	50,4	69,3
TOTAL	484,0	637,5	6,1	8,0	15,3	19,5	26,9	34,6	532,3	699,6

Source : Enquête sur les comportements d'achat des ménages de l'Ain de 1999 – CCI de l'Ain (\* : estimation, évasion stable)



SOURCE : ENQUETE 1999 SUR LES COMPORTEMENTS D'ACHAT DES MENAGES DE L'AIN - CCI DE L'AIN

## 5 – EVOLUTION DU NOMBRE DE COMMERCES DE DETAIL DE MOINS DE 400 m<sup>2</sup> ET DES CAFES, HOTELS, RESTAURANTS

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	TOTAL COM.	J	K	L	TOTAL CHR	TOTAL GEN.
1995	293	213	232	116	119	99	221	57	67	1417	88	229	54	371	1788
2000	264	196	234	119	130	112	205	59	77	1396	79	241	54	374	1770
2003	260	190	268	120	137	120	199	76	88	1458	75	259	49	383	1841
EVO. 95/03	-33	-23	+36	+4	+18	+21	-22	+19	+21	+41	-13	+30	-5	+12	+53

Source : Fichier SIRENE - INSEE

A : Alimentaire

B : Equip. de la personne

C : Hygiène, santé, beauté

D : Equip. de la maison

E : Bricolage, jardinage, décoration

F : Culture, loisirs, sports

G : Automobile, cycle, accessoires

H : Divers

I : Commerces non sédentaires

J : Hôtels

K : Restaurants

L : Débits de boissons

## 6 – COMMERCES DE PLUS DE 300 m<sup>2</sup> DE SURFACE DE VENTE

ALIMENTAIRE			NON ALIMENTAIRE			TOTAL		
NOMBRE	m <sup>2</sup>	DENSITE	NOMBRE	m <sup>2</sup>	DENSITE	NOMBRE	m <sup>2</sup>	DENSITE
20	33 638	304	97	102 166	923	117	135 804	1 227

Nombre de classes d'activités présentes : 22/28

Source : DDCCRF et CCI de l'Ain – 15/04/2004 (Densité exprimée en m<sup>2</sup> pour 1000 habitants – base recensement de 1999)

## 7 – PROJETS\* COMMERCIAUX AUTORISES PAR LA CDEC OU LA CNEC ET NON REALISES

ALIMENTAIRE		NON ALIMENTAIRE		TOTAL	
NOMBRE*	m <sup>2</sup> AUTORISES	NOMBRE*	m <sup>2</sup> AUTORISES	NOMBRE*	m <sup>2</sup> AUTORISES
0	0	5	3 386	5	3 386

Source : DDCCRF et CCI de l'Ain – 15/04/2004 (dernière CDEC prise en compte : 15 avril 2004) (\* : commerces de détail de plus de 300 m<sup>2</sup> de surface de vente)

## 8 – MARCHES HEDBOMADAIRES

COMMUNES	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
Bourg-en-Bresse			300			150	50
Colligny		1					
Dompierre-sur-Veyle		4					
Foissiat						4	
Marboz	5						
Mézériat					15		
Montrevel-en-Bresse		45			3	5	
Neuville-les-Dames		2					
Saint-Denis-les-Bourg							20
Treffort-Cuisiat					5		
Villereversure					6		
Vonnas				30			

Source : CCI de l'Ain – 2003 (nombre moyen de forains, information recueillie auprès des Mairies et Polices Municipales)

## 9 – PRINCIPAUX POLES COMMERCIAUX (C.A. estimé en 1999 supérieur à 7,6 millions d'euros)

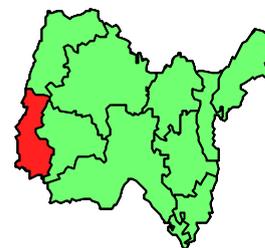
- Bourg-en-Bresse (*Bourg-en-Bresse, Péronnas, Montagnat, Saint-Denis-les-Bourg, Viriat*) : 520,3 M€
- Montrevel-en-Bresse (*Montrevel-en-Bresse, Jayat, Malafretaz*) : 28,2 M€
- Vonnas : 13,7 M€

Source : Enquête sur les comportements d'achat des ménages de 1999-CCI de l'Ain (C.A. estimé à partir des dépenses des ménages de l'Ain)

## 10 – ORIENTATIONS RETENUES SPECIFIQUES A CETTE ZONE (en complément des orientations départementales)

- Prendre en compte l'impact, selon les secteurs d'activités, sur les pôles commerciaux secondaires alentour, des projets commerciaux prévus sur l'agglomération de Bourg-en-Bresse tout en veillant à contenir l'évasion sur les départements limitrophes.
- Eviter la juxtaposition, au sein d'une même zone, d'activités artisanales, industrielles et commerciales (notamment à l'occasion de la requalification de zones d'activités vieillissantes).
- Veiller à une bonne intégration paysagère et à une bonne organisation des zones commerciales situées en entrée de ville.
- Veiller à la qualité architecturale des projets.
- Veiller à la bonne organisation des accès dans les zones commerciales.
- Renforcer les liaisons entre commerces de centre-ville et commerces de périphérie.

## 2.8. VAL DE SAONE - DOMBES



### 1 – TERRITOIRE

359 km<sup>2</sup>, 37 communes (source : INSEE)

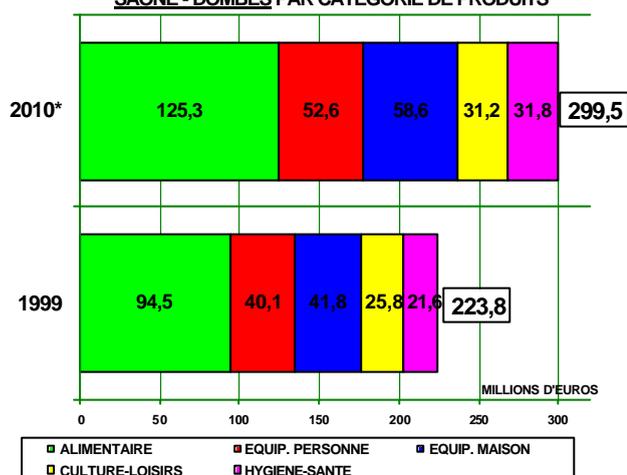
### 2 – DEMOGRAPHIE

					EVOLUTION		
	1982	1990	1999	2010*	1982-1990	1990-1999	1999-2010
Population sans double compte	36 164	44 228	51 119	61 709	22,30%	15,58%	20,72%
Nombre de ménages	11 962	14 717	17 995	23 153	23,03%	22,27%	28,66%
Taille moyenne des ménages	3,02	3,01	2,84	2,67			

Source : INSEE – Recensements généraux de la population en 1982, 1990, 1999 (\* : projection démographique)

### 3 – EVOLUTION DES DEPENSES DES MENAGES

EVOLUTION DES DEPENSES DES MENAGES DU SCOT VAL DE SAONE - DOMBES PAR CATEGORIE DE PRODUITS



SOURCE : ENQUETE 1999 SUR LES COMPORTEMENTS D'ACHAT DES MENAGES DE L'AIN - CCI DE L'AIN (\* : ESTIMATION)

DEPENSES EN MILLIONS D'EUROS

POSTES DE DEPENSES	1991	1995	1999	2010*
Alimentaire	74,1	86,8	94,5	125,3
Equip. de la personne	32,3	36,4	40,1	52,6
Equip. de la maison	30,1	38,5	41,8	58,6
Culture-loisirs	21,5	24,6	25,8	31,2
Hygiène santé beauté	15,3	19,1	21,6	31,8
TOTAL	173,4	205,4	223,8	299,5

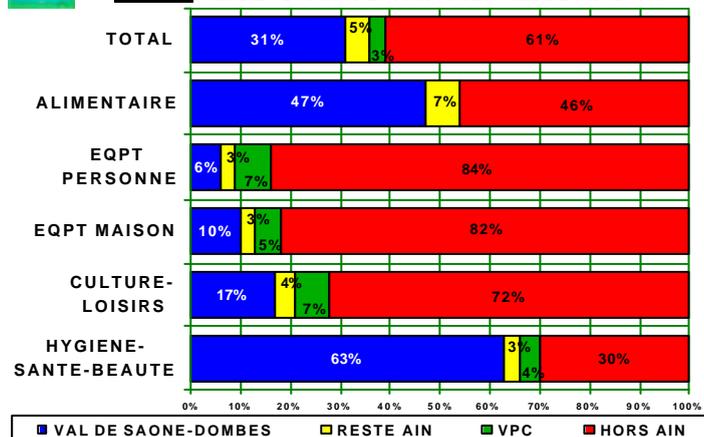
Source : Enquêtes sur les comportements d'achat des ménages de l'Ain de 1991, 1995 et 1999 – CCI de l'Ain (\* : estimation, base nomenclature de produits de 1980)

### 4 – REPARTITION DES DEPENSES DES MENAGES PAR LIEU D'ACHAT

POSTES DE DEPENSES	DEPENSES EN MILLIONS D'EUROS PAR LIEU D'ACHAT									
	ZONE		RESTE AIN		VPC		HORS AIN		TOTAL	
	1999	2010*	1999	2010*	1999	2010*	1999	2010*	1999	2010*
Alimentaire	44,2	58,7	6,9	9,1	0,0	0,0	43,4	57,5	94,5	125,3
Equip. de la personne	2,4	3,2	1,2	1,6	2,8	3,6	33,7	44,2	40,1	52,6
Equip. de la maison	4,3	6,0	1,3	1,9	1,8	2,6	34,4	48,1	41,8	58,6
Culture-loisirs	4,4	5,3	0,9	1,2	1,9	2,2	18,6	22,5	25,8	31,2
Hygiène santé beauté	13,5	19,9	0,7	1,0	0,9	1,4	6,5	9,5	21,6	31,8
TOTAL	68,9	93,1	11,0	14,7	7,4	9,8	136,5	181,9	223,8	299,5

Source : Enquête sur les comportements d'achat des ménages de l'Ain de 1999 – CCI de l'Ain (\* : estimation, évasion stable)

REPARTITION DES DEPENSES DES MENAGES DU SCOT VAL DE SAONE - DOMBES PAR LIEU D'ACHAT ET PAR CATEGORIE DE PRODUITS



SOURCE : ENQUETE 1999 SUR LES COMPORTEMENTS D'ACHAT DES MENAGES DE L'AIN - CCI DE L'AIN

## **5 – EVOLUTION DU NOMBRE DE COMMERCE DE DETAIL DE MOINS DE 400 m<sup>2</sup> ET DES CAFES, HOTELS, RESTAURANTS**

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	TOTAL COM.	J	K	L	TOTAL CHR	TOTAL GEN.
<b>1995</b>	116	30	70	30	41	33	68	13	53	<b>454</b>	24	70	21	<b>115</b>	<b>569</b>
<b>2000</b>	101	21	76	28	50	40	67	16	64	<b>463</b>	23	76	27	<b>126</b>	<b>589</b>
<b>2003</b>	99	23	92	27	54	43	68	17	58	<b>481</b>	25	89	28	<b>142</b>	<b>623</b>
<b>EVO. 95/03</b>	-17	-7	+22	-3	+13	+10	0	+4	+5	<b>+27</b>	+1	+19	+7	<b>+27</b>	<b>+54</b>

Source : Fichier SIRENE - INSEE

A : Alimentaire  
B : Equip. de la personne  
C : Hygiène, santé, beauté  
D : Equip. de la maison

E : Bricolage, jardinage, décoration  
F : Culture, loisirs, sports  
G : Automobile, cycle, accessoires  
H : Divers

I : Commerces non sédentaires  
J : Hôtels  
K : Restaurants  
L : Débits de boissons

## **6 – COMMERCE DE PLUS DE 300 m<sup>2</sup> DE SURFACE DE VENTE**

ALIMENTAIRE			NON ALIMENTAIRE			TOTAL		
NOMBRE	m <sup>2</sup>	DENSITE	NOMBRE	m <sup>2</sup>	DENSITE	NOMBRE	m <sup>2</sup>	DENSITE
5	6 265	123	6	10 092	197	11	16 357	320

Nombre de classes d'activités présentes : 7/28

Source : DDCCRF et CCI de l'Ain – 15/04/2004 (Densité exprimée en m<sup>2</sup> pour 1000 habitants – base recensement de 1999)

## **7 – PROJETS\* COMMERCIAUX AUTORISES PAR LA CDEC OU LA CNEC ET NON REALISES**

ALIMENTAIRE		NON ALIMENTAIRE		TOTAL	
NOMBRE*	m <sup>2</sup> AUTORISES	NOMBRE*	m <sup>2</sup> AUTORISES	NOMBRE*	m <sup>2</sup> AUTORISES
3	6 682	4	9 821	7	16 503

Source : DDCCRF et CCI de l'Ain – 15/04/2004 (dernière CDEC prise en compte : 15 avril 2004) (\* : commerces de détail de plus de 300 m<sup>2</sup> de surface de vente)

## **8 – MARCHES HEDBOMADAIRES**

COMMUNES	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
Ambérieux-en-Dombes			15				
Civrieux						3	
Fareins		3					
Frans	2						
Jassans-Riottier						20	
Massieux							4
Messimy-sur-Saône						3	
Montmerle-sur-Saône				30			
Reyrieux		3					4
Saint-Didier-sur-Chalaronne					23		
Thoissey				10			
Trévoux						35	
Villeneuve		3					

Source : CCI de l'Ain – 2003 (nombre moyen de forains, information recueillie auprès des Mairies et Polices Municipales)

## **9 – PRINCIPAUX POLES COMMERCIAUX** (C.A. estimé en 1999 supérieur à 7,6 millions d'euros)

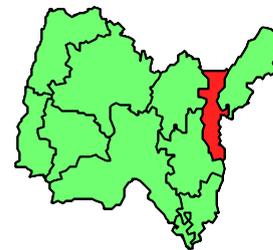
- Trévoux : 27,4 M€
- Jassans-Riottier : 15,2 M€
- Thoissey (*Thoissey, Saint-Didier-sur-Chalaronne*) : 9,9 M€

Source : Enquête sur les comportements d'achat des ménages de 1999–CCI de l'Ain (C.A. estimé à partir des dépenses des ménages de l'Ain)

## **10 – ORIENTATIONS RETENUES SPECIFIQUES A CETTE ZONE** (en complément des orientations départementales)

- Contenir l'évasion commerciale concernant les secteurs de l'alimentaire et de l'équipement de la maison.
- Veiller à la qualité architecturale des projets.
- Veiller à la bonne organisation des accès dans les zones commerciales.
- Renforcer les liaisons entre commerces de centre-ville et commerces de périphérie.

## 2.9. SECTEUR DE BELLEGARDE -SUR-VALSERINE



### 1 – TERRITOIRE

256 km<sup>2</sup>, 16 communes (source : INSEE)

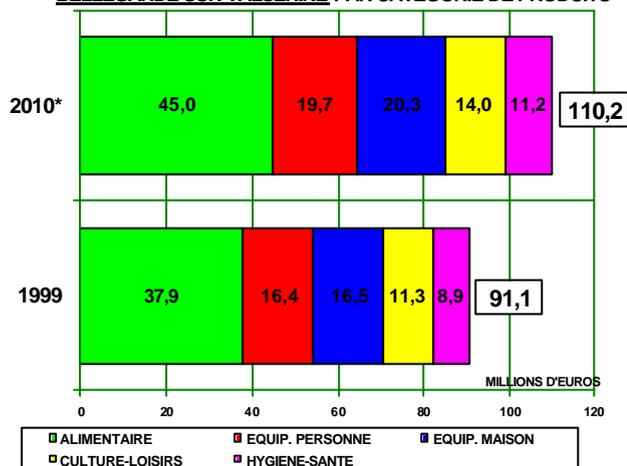
### 2 – DEMOGRAPHIE

					EVOLUTION		
	1982	1990	1999	2010*	1982-1990	1990-1999	1999-2010
Population sans double compte	17 975	18 641	19 337	20 532	3,71%	3,73%	6,18%
Nombre de ménages	6 414	7 030	7 717	8 706	9,60%	9,77%	12,82%
Taille moyenne des ménages	2,80	2,65	2,51	2,36			

Source : INSEE – Recensements généraux de la population en 1982, 1990, 1999 (\* : projection démographique)

### 3 – EVOLUTION DES DEPENSES DES MENAGES

EVOLUTION DES DEPENSES DES MENAGES DU SECTEUR DE BELLEGARDE-SUR-VALSERINE PAR CATEGORIE DE PRODUITS



SOURCE : ENQUETE 1999 SUR LES COMPORTEMENTS D'ACHAT DES MENAGES DE L'AIN - CCI DE L'AIN (\*) : ESTIMATION

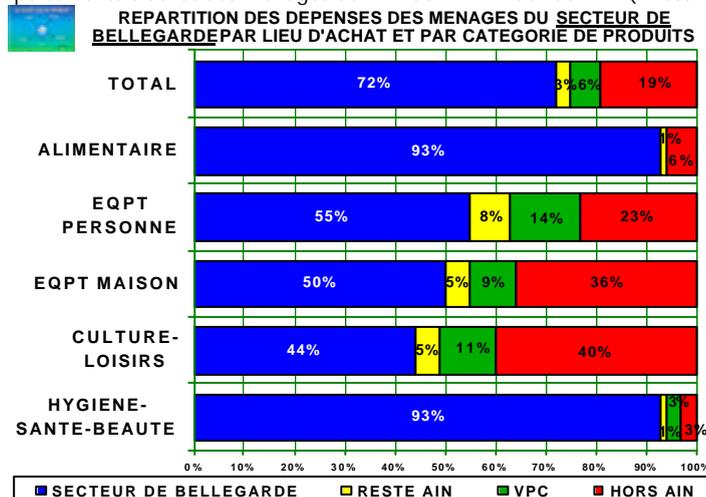
POSTES DE DEPENSES	DEPENSES EN MILLIONS D'EUROS			
	1991	1995	1999	2010*
Alimentaire	33,3	35,7	37,9	45,0
Equip. de la personne	14,5	15,3	16,4	19,7
Equip. de la maison	13,6	15,5	16,5	20,3
Culture-loisirs	10,0	10,3	11,3	14,0
Hygiène santé beauté	7,0	8,6	8,9	11,2
TOTAL	78,4	85,4	91,1	110,2

Source : Enquêtes sur les comportements d'achat des ménages de l'Ain de 1991, 1995 et 1999 – CCI de l'Ain (\* : estimation, base nomenclature de produits de 1980)

### 4 – REPARTITION DES DEPENSES DES MENAGES PAR LIEU D'ACHAT

POSTES DE DEPENSES	DEPENSES EN MILLIONS D'EUROS PAR LIEU D'ACHAT									
	ZONE		RESTE AIN		VPC		HORS AIN		TOTAL	
	1999	2010*	1999	2010*	1999	2010*	1999	2010*	1999	2010*
Alimentaire	35,5	42,2	0,2	0,3	0,0	0,0	2,2	2,6	37,9	45,0
Equip. de la personne	9,1	10,9	1,3	1,5	2,3	2,7	3,8	4,6	16,4	19,7
Equip. de la maison	8,2	10,1	0,8	1,0	1,5	1,8	6,0	7,4	16,5	20,3
Culture-loisirs	4,9	6,1	0,6	0,7	1,3	1,6	4,5	5,6	11,3	14,0
Hygiène santé beauté	8,3	10,4	0,1	0,1	0,3	0,3	0,3	0,4	8,9	11,2
TOTAL	66,0	79,7	3,0	3,6	5,3	6,4	16,8	20,6	91,1	110,2

Source : Enquête sur les comportements d'achat des ménages de l'Ain de 1999 – CCI de l'Ain (\* : estimation, évolution stable)



SOURCE : ENQUETE 1999 SUR LES COMPORTEMENTS D'ACHAT DES MENAGES DE L'AIN - CCI DE L'AIN

## **5 – EVOLUTION DU NOMBRE DE COMMERCES DE DETAIL DE MOINS DE 400 m<sup>2</sup> ET DES CAFES, HOTELS, RESTAURANTS**

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	TOTAL COM.	J	K	L	TOTAL CHR	TOTAL GEN.
<b>1995</b>	69	41	40	17	17	20	33	4	9	<b>250</b>	29	40	8	<b>77</b>	<b>327</b>
<b>2000</b>	63	37	42	12	18	19	32	7	8	<b>238</b>	26	43	6	<b>75</b>	<b>313</b>
<b>2003</b>	57	31	46	12	16	23	32	8	10	<b>235</b>	24	37	5	<b>66</b>	<b>301</b>
<b>EVO. 95/03</b>	-12	-10	+6	-5	-1	+3	-1	+4	+1	<b>-15</b>	-5	-3	-3	<b>-11</b>	<b>-26</b>

Source : Fichier SIRENE - INSEE

A : Alimentaire  
B : Equip. de la personne  
C : Hygiène, santé, beauté  
D : Equip. de la maison

E : Bricolage, jardinage, décoration  
F : Culture, loisirs, sports  
G : Automobile, cycle, accessoires  
H : Divers

I : Commerces non sédentaires  
J : Hôtels  
K : Restaurants  
L : Débits de boissons

## **6 – COMMERCES DE PLUS DE 300 m<sup>2</sup> DE SURFACE DE VENTE**

ALIMENTAIRE			NON ALIMENTAIRE			TOTAL		
NOMBRE	m <sup>2</sup>	DENSITE	NOMBRE	m <sup>2</sup>	DENSITE	NOMBRE	m <sup>2</sup>	DENSITE
4	7 143	369	7	7 020	363	11	14 163	732

Nombre de classes d'activités présentes : 9/28

Source : DDCCRF et CCI de l'Ain – 15/04/2004 (Densité exprimée en m<sup>2</sup> pour 1000 habitants – base recensement de 1999)

## **7 – PROJETS\* COMMERCIAUX AUTORISES PAR LA CDEC OU LA CNEC ET NON REALISES**

ALIMENTAIRE		NON ALIMENTAIRE		TOTAL	
NOMBRE*	m <sup>2</sup> AUTORISES	NOMBRE*	m <sup>2</sup> AUTORISES	NOMBRE*	m <sup>2</sup> AUTORISES
0	0	3	3 218	3	3 218

Source : DDCCRF et CCI de l'Ain – 15/04/2004 (dernière CDEC prise en compte : 15 avril 2004) (\* : commerces de détail de plus de 300 m<sup>2</sup> de surface de vente)

## **8 – MARCHES HEDBOMADAIRES**

COMMUNES	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
Bellegarde-sur-Valserine				105			
Seyssel						4	

Source : CCI de l'Ain – 2003 (nombre moyen de forains, information recueillie auprès des Mairies et Polices Municipales)

## **9 – PRINCIPAUX POLES COMMERCIAUX** (C.A. estimé en 1999 supérieur à 7,6 millions d'euros)

- Bellegarde-sur-Valserine (*Bellegarde-sur-Valserine, Châtillon-en-Michaille*) : 70,4 M€

Source : Enquête sur les comportements d'achat des ménages de 1999-CCI de l'Ain (C.A. estimé à partir des dépenses des ménages de l'Ain)

## **10 – ORIENTATIONS RETENUES SPECIFIQUES A CETTE ZONE** (en complément des orientations départementales)

- Pour le secteur de Bellegarde : développer l'offre commerciale de manière équilibrée entre le centre-ville et la zone périphérique.
- Maintenir la desserte commerciale en milieu rural et en montagne.
- Veiller à la qualité architecturale des projets.
- Veiller à la bonne organisation des accès dans les zones commerciales.
- Renforcer les liaisons entre commerces de centre-ville et commerces de périphérie.

## 2.10. SECTEUR D'HAUTEVILLE ET DU VALROMEY



### 1 – TERRITOIRE

564 km<sup>2</sup>, 39 communes (source : INSEE)

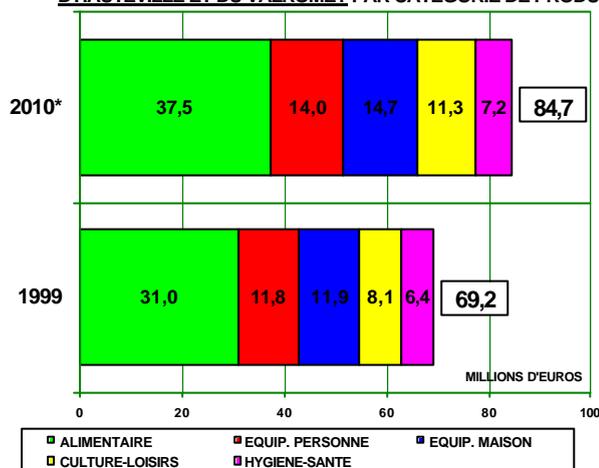
### 2 – DEMOGRAPHIE

					EVOLUTION		
	1982	1990	1999	2010*	1982-1990	1990-1999	1999-2010
Population sans double compte	13 931	14 532	14 975	15 728	4,31%	3,05%	5,03%
Nombre de ménages	5 349	5 640	6 242	7 099	5,44%	10,67%	13,73%
Taille moyenne des ménages	2,60	2,58	2,40	2,22			

Source : INSEE – Recensements généraux de la population en 1982, 1990, 1999 (\* : projection démographique)

### 3 – EVOLUTION DES DEPENSES DES MENAGES

EVOLUTION DES DEPENSES DES MENAGES DU SECTEUR D'HAUTEVILLE ET DU VALROMEY PAR CATEGORIE DE PRODUITS



Source : ENQUETE 1999 SUR LES COMPORTEMENTS D'ACHAT DES MENAGES DE L'AIN - CCI DE L'AIN (\*) ESTIMATION

DEPENSES EN MILLIONS D'EUROS

POSTES DE DEPENSES	1991	1995	1999	2010*
Alimentaire	26,3	29,4	31,0	37,5
Equip. de la personne	10,8	10,8	11,8	14,0
Equip. de la maison	10,0	11,0	11,9	14,7
Culture-loisirs	6,9	6,9	8,1	11,3
Hygiène santé beauté	6,1	6,1	6,4	7,2
TOTAL	60,1	64,2	69,2	84,7

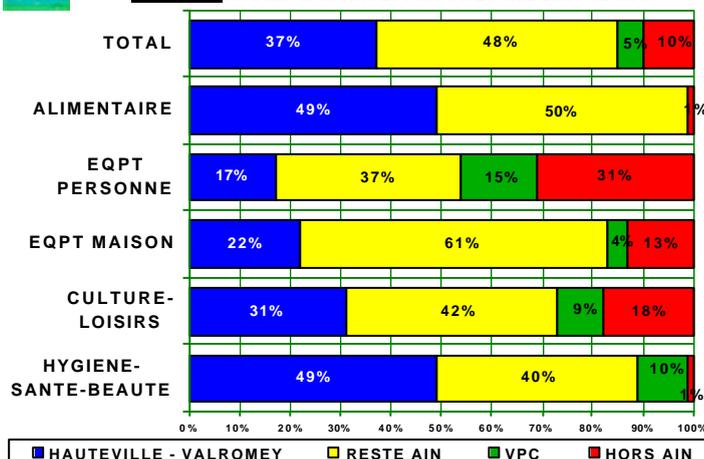
Source : Enquêtes sur les comportements d'achat des ménages de l'Ain de 1991, 1995 et 1999 – CCI de l'Ain (\* : estimation, base nomenclature de produits de 1980)

### 4 – REPARTITION DES DEPENSES DES MENAGES PAR LIEU D'ACHAT

POSTES DE DEPENSES	DEPENSES EN MILLIONS D'EUROS PAR LIEU D'ACHAT									
	ZONE		RESTE AIN		VPC		HORS AIN		TOTAL	
	1999	2010*	1999	2010*	1999	2010*	1999	2010*	1999	2010*
Alimentaire	15,2	18,3	15,5	18,7	0,0	0,0	0,4	0,5	31,0	37,5
Equip. de la personne	2,0	2,4	4,4	5,2	1,8	2,1	3,6	4,3	11,8	14,0
Equip. de la maison	2,6	3,2	7,2	9,0	0,5	0,6	1,6	2,0	11,9	14,7
Culture-loisirs	2,5	3,5	3,4	4,7	0,8	1,1	1,4	2,0	8,1	11,3
Hygiène santé beauté	3,1	3,5	2,5	2,9	0,7	0,7	0,1	0,1	6,4	7,2
TOTAL	25,4	30,9	33,0	40,5	3,8	4,5	7,1	8,9	69,2	84,7

Source : Enquête sur les comportements d'achat des ménages de l'Ain de 1999 – CCI de l'Ain (\* : estimation, évasion stable)

REPARTITION DES DEPENSES DES MENAGES DU SECTEUR D'HAUTEVILLE ET DU VALROMEY PAR LIEU D'ACHAT ET PAR CATEGORIE DE PRODUITS



Source : ENQUETE 1999 SUR LES COMPORTEMENTS D'ACHAT DES MENAGES DE L'AIN - CCI DE L'AIN

## **5 – EVOLUTION DU NOMBRE DE COMMERCES DE DETAIL DE MOINS DE 400 m<sup>2</sup> ET DES CAFES, HOTELS, RESTAURANTS**

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	TOTAL COM.	J	K	L	TOTAL CHR	TOTAL GEN.
<b>1995</b>	47	13	29	8	19	16	24	6	5	<b>167</b>	32	29	11	<b>72</b>	<b>239</b>
<b>2000</b>	46	8	29	7	20	12	23	5	5	<b>155</b>	27	28	12	<b>67</b>	<b>222</b>
<b>2003</b>	46	9	34	8	20	15	21	3	6	<b>162</b>	23	23	12	<b>58</b>	<b>220</b>
<b>EVO. 95/03</b>	-1	-4	+5	0	+1	-1	-3	-3	+1	<b>-5</b>	-9	-6	+1	<b>-14</b>	<b>-19</b>

Source : Fichier SIRENE - INSEE

A : Alimentaire  
B : Equip. de la personne  
C : Hygiène, santé, beauté  
D : Equip. de la maison

E : Bricolage, jardinage, décoration  
F : Culture, loisirs, sports  
G : Automobile, cycle, accessoires  
H : Divers

I : Commerces non sédentaires  
J : Hôtels  
K : Restaurants  
L : Débits de boissons

## **6 – COMMERCES DE PLUS DE 300 m<sup>2</sup> DE SURFACE DE VENTE**

ALIMENTAIRE			NON ALIMENTAIRE			TOTAL		
NOMBRE	m <sup>2</sup>	DENSITE	NOMBRE	m <sup>2</sup>	DENSITE	NOMBRE	m <sup>2</sup>	DENSITE
1	1 396	93	3	2 466	165	4	3 862	258

Nombre de classes d'activités présentes : 4/28

Source : DDCCRF et CCI de l'Ain – 15/04/2004 (Densité exprimée en m<sup>2</sup> pour 1000 habitants – base recensement de 1999)

## **7 – PROJETS\* COMMERCIAUX AUTORISES PAR LA CDEC OU LA CNEC ET NON REALISES**

ALIMENTAIRE		NON ALIMENTAIRE		TOTAL	
NOMBRE*	m <sup>2</sup> AUTORISES	NOMBRE*	m <sup>2</sup> AUTORISES	NOMBRE*	m <sup>2</sup> AUTORISES
1	500	0	0	1	500

Source : DDCCRF et CCI de l'Ain – 15/04/2004 (dernière CDEC prise en compte : 15 avril 2004) (\* : commerces de détail de plus de 300 m<sup>2</sup> de surface de vente)

## **8 – MARCHES HEDBOMADAIRES**

COMMUNES	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI	SAMEDI	DIMANCHE
Champagne-en-Valromey				4			
Hauteville-Lompnès				8		4	
Virieu-le-Grand		2					

Source : CCI de l'Ain – 2003 (nombre moyen de forains, information recueillie auprès des Mairies et Polices Municipales)

## **9 – PRINCIPAUX POLES COMMERCIAUX** (C.A. estimé en 1999 supérieur à 7,6 millions d'euros)

- Hauteville-Lompnès : 16,0 M€

Source : Enquête sur les comportements d'achat des ménages de 1999-CCI de l'Ain (C.A. estimé à partir des dépenses des ménages de l'Ain)

## **10 – ORIENTATIONS RETENUES SPECIFIQUES A CETTE ZONE** (en complément des orientations départementales)

- Maintenir la desserte commerciale en milieu rural et en montagne.
- Veiller à la qualité architecturale des projets.
- Veiller à la bonne organisation des accès dans les zones commerciales.
- Renforcer les liaisons entre commerces de centre-ville et commerces de périphérie.

## **CONCLUSION**

Ce schéma de développement commercial, qui représente le fruit d'un travail collectif important, a pour ambition de constituer un outil, véritablement opérationnel, d'aide à la décision destiné à permettre une analyse pertinente de l'impact des projets d'équipement commercial et ainsi à faciliter le développement harmonieux et équilibré du commerce dans le département de l'Ain.

Ainsi, les prescriptions retenues devront permettre de satisfaire au mieux les besoins des consommateurs actuels et futurs dans le cadre du respect de la législation et d'une saine concurrence.

Par ailleurs, dans le cadre des réflexions que les élus sont amenés à conduire en matière d'aménagement du territoire, cette étude prospective du commerce dans l'Ain constituera un document de référence.

Enfin, les membres de l'observatoire départemental d'équipement commercial de l'Ain souhaitent que, dans le respect de ce schéma, les projets commerciaux soient élaborés en concertation avec les élus et les chambres consulaires le plus en amont possible.



## Commune du Grand-Abergement (01176) - Dossier complet

### :: Chiffres clés Évolution et structure de la population

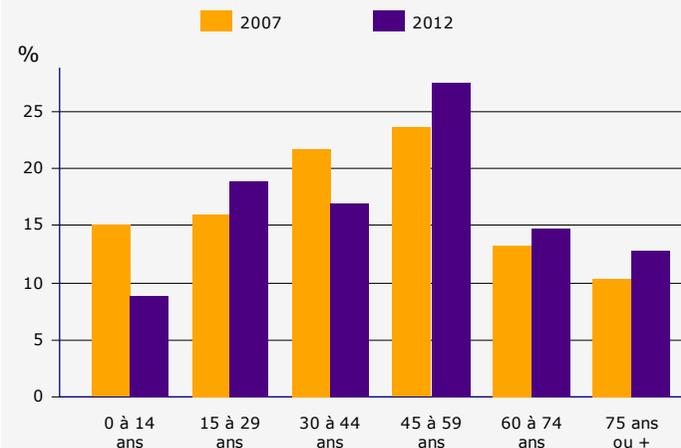
#### Commune du Grand-Abergement (01176)

##### POP T0 - Population par grandes tranches d'âges

	2012	%	2007	%
<b>Ensemble</b>	<b>117</b>	<b>100,0</b>	<b>104</b>	<b>100,0</b>
0 à 14 ans	10	8,9	16	15,1
15 à 29 ans	22	18,9	17	16,0
30 à 44 ans	20	17,0	23	21,7
45 à 59 ans	32	27,5	25	23,6
60 à 74 ans	17	14,8	14	13,2
75 ans ou plus	15	12,9	11	10,4

Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations principales.

##### POP G2 - Population par grandes tranches d'âges

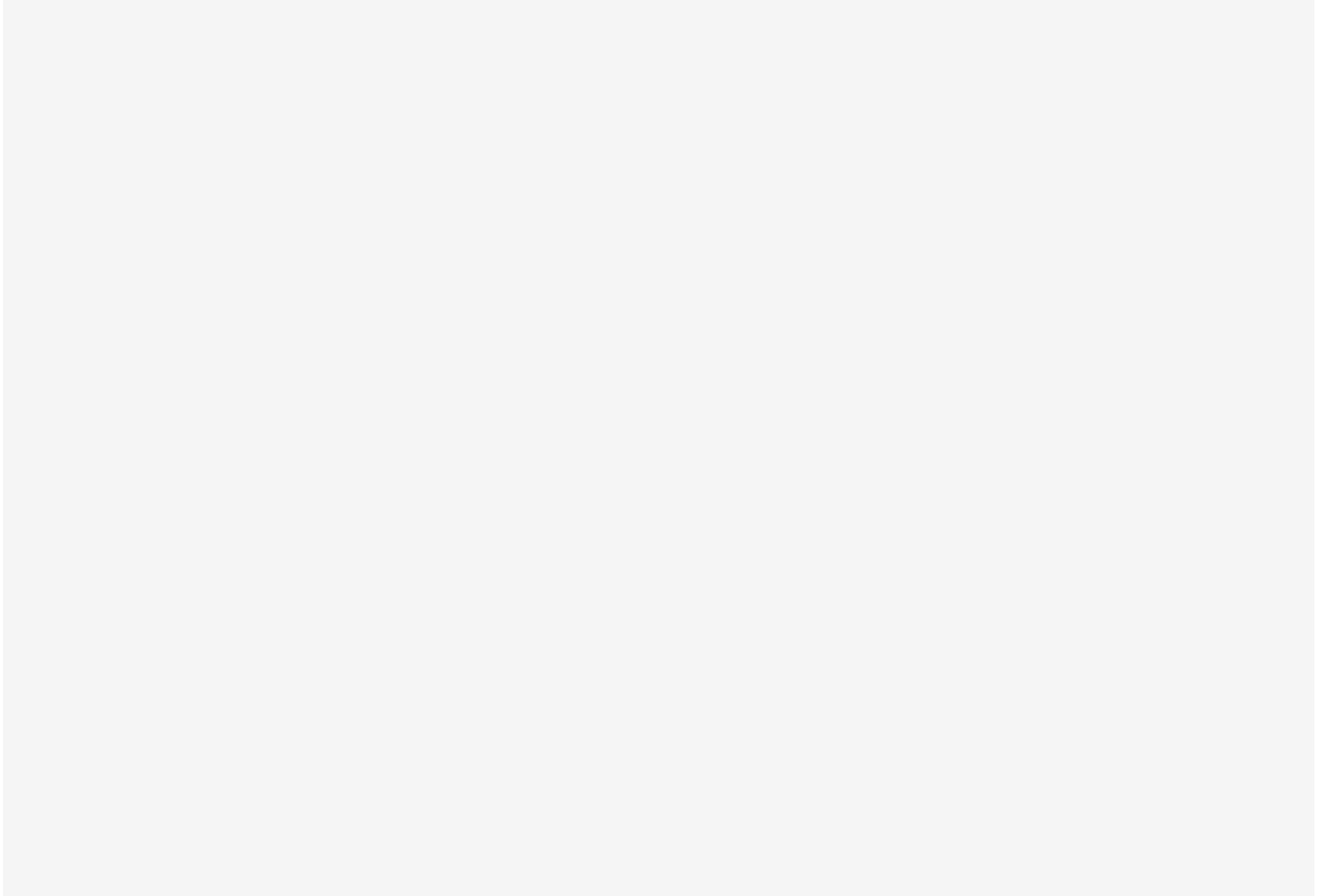


Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations principales.

##### POP T3 - Population par sexe et âge en 2012

	Hommes	%	Femmes	%
<b>Ensemble</b>	<b>72</b>	<b>100,0</b>	<b>45</b>	<b>100,0</b>
0 à 14 ans	8	10,6	3	6,3
15 à 29 ans	15	21,6	7	14,6
30 à 44 ans	12	17,2	8	16,7
45 à 59 ans	18	25,1	14	31,2
60 à 74 ans	11	15,0	7	14,6
75 à 89 ans	7	9,2	8	16,7
90 ans ou plus	1	1,3	0	0,0
0 à 19 ans	14	19,8	6	12,5
20 à 64 ans	43	60,4	29	64,6
65 ans ou plus	14	19,8	10	22,9

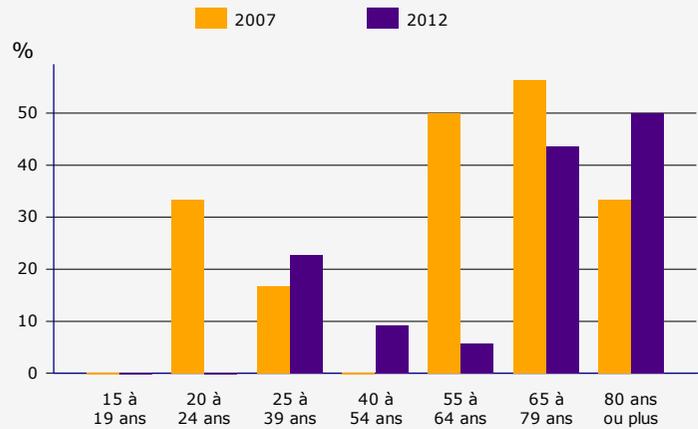
Source : Insee, RP2012 exploitation principale.



**:: Chiffres clés Couples - Familles - Ménages**

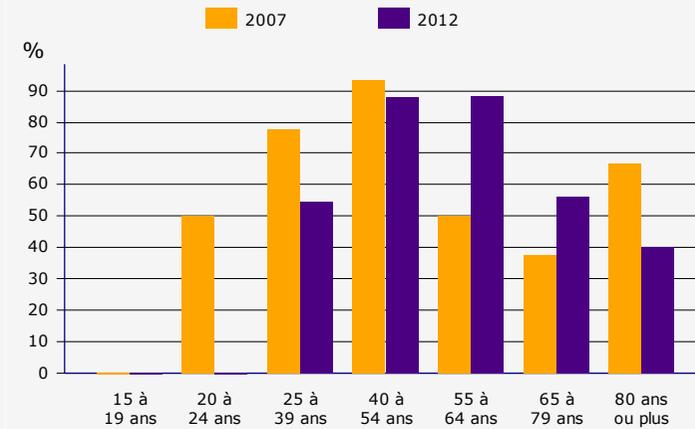
**Commune du Grand-Abergement (01176)**

**FAM G2 - Personnes de 15 ans ou plus vivant seules selon l'âge - population des ménages**



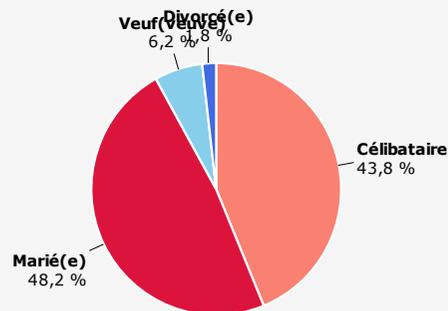
Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations principales.

**FAM G3 - Personnes de 15 ans ou plus déclarant vivre en couple selon l'âge**



Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations principales.

**FAM G4 - État matrimonial des personnes de 15 ans ou plus en 2012**



Source : Insee, RP2012 exploitation principale.

**:: Chiffres clés Emploi - Population active****Commune du Grand-Abergement (01176)****EMP T1 - Population de 15 à 64 ans par type d'activité**

	2012	2007
<b>Ensemble</b>	<b>82</b>	<b>70</b>
<b>Actifs en %</b>	<b>74,6</b>	<b>81,7</b>
actifs ayant un emploi en %	67,7	80,3
chômeurs en %	6,9	1,4
<b>Inactifs en %</b>	<b>25,4</b>	<b>18,3</b>
élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés en %	9,2	5,6
retraités ou préretraités en %	10,4	7,0
autres inactifs en %	5,8	5,6

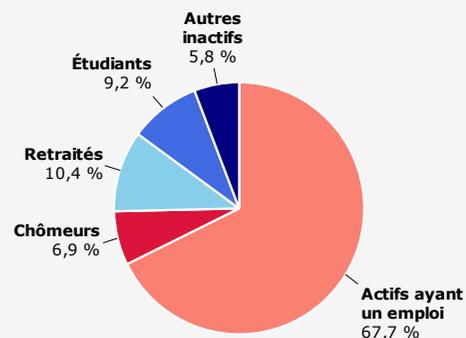
Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations principales.

**EMP T2 - Activité et emploi de la population de 15 à 64 ans par sexe et âge en 2012**

	Population	Actifs	Taux d'activité en %	Actifs ayant un emploi	Taux d'emploi en %
<b>Ensemble</b>	<b>82</b>	<b>61</b>	<b>74,6</b>	<b>56</b>	<b>67,7</b>
15 à 24 ans	14	6	44,3	5	37,3
25 à 54 ans	52	48	92,7	44	83,6
55 à 64 ans	16	7	42,4	7	42,4
<b>Hommes</b>	<b>50</b>	<b>38</b>	<b>75,4</b>	<b>36</b>	<b>71,6</b>
15 à 24 ans	11	5	47,2	5	47,2
25 à 54 ans	31	29	93,9	27	87,9
55 à 64 ans	8	3	40,1	3	40,1
<b>Femmes</b>	<b>32</b>	<b>24</b>	<b>73,5</b>	<b>20</b>	<b>61,8</b>
15 à 24 ans	3	1	33,3	0	0,0
25 à 54 ans	21	19	90,9	16	77,3
55 à 64 ans	9	4	44,4	4	44,4

Source : Insee, RP2012 exploitation principale.

**EMP G1 - Population de 15 à 64 ans par type d'activité en 2012**



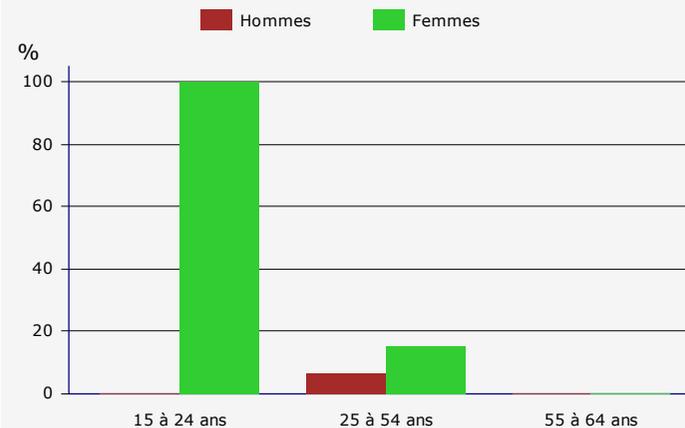
Source : Insee, RP2012 exploitation principale.

**EMP T4 - Chômage (au sens du recensement) des 15-64 ans**

	2012	2007
<b>Nombre de chômeurs</b>	<b>6</b>	<b>1</b>
Taux de chômage en %	9,3	1,7
Taux de chômage des hommes en %	5,0	2,9
Taux de chômage des femmes en %	16,0	0,0
Part des femmes parmi les chômeurs en %	66,7	0,0

Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations principales.

**EMP G2 - Taux de chômage (au sens du recensement) des 15-64 ans par sexe et âge en 2012**



Source : Insee, RP2012 exploitation principale.

**EMP T5 - Emploi et activité**

	2012	2007
Nombre d'emplois dans la zone	25	26
Actifs ayant un emploi résidant dans la zone	56	57
Indicateur de concentration d'emploi	44,8	45,1
Taux d'activité parmi les 15 ans ou plus en %	58,3	65,6

L'indicateur de concentration d'emploi est égal au nombre d'emplois dans la zone pour 100 actifs ayant un emploi résidant dans la zone.

Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations principales lieu de résidence et lieu de travail.

**EMP T6 - Emplois selon le statut professionnel**

	2012	%	2007	%
<b>Ensemble</b>	<b>25</b>	<b>100,0</b>	<b>26</b>	<b>100,0</b>
<b>Salariés</b>	<b>13</b>	<b>51,1</b>	<b>14</b>	<b>54,1</b>
<i>dont femmes</i>	7	27,0	4	15,3
<i>dont temps partiel</i>	5	19,1	5	19,2
<b>Non-salariés</b>	<b>12</b>	<b>48,9</b>	<b>12</b>	<b>45,9</b>
<i>dont femmes</i>	3	11,2	2	7,6
<i>dont temps partiel</i>	1	3,7	0	0,0

Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations principales lieu de travail.

**:: Chiffres clés Caractéristiques de l'emploi****Commune du Grand-Abergement (01176)****ACT T1 - Population de 15 ans ou plus ayant un emploi selon le statut en 2012**

	Nombre	%	dont % temps partiel	dont % femmes
<b>Ensemble</b>	<b>56</b>	<b>100,0</b>	<b>20,1</b>	<b>35,2</b>
Salariés	43	76,6	24,1	39,4
Non-salariés	13	23,4	7,1	21,4

Source : Insee, RP2012 exploitation principale.

**ACT T2 - Statut et condition d'emploi des 15 ans ou plus selon le sexe en 2012**

	Hommes	%	Femmes	%
<b>Ensemble</b>	<b>37</b>	<b>100,0</b>	<b>20</b>	<b>100,0</b>
<b>Salariés</b>	<b>26</b>	<b>71,6</b>	<b>17</b>	<b>85,7</b>
<i>Titulaires de la fonction publique et contrats à durée indéterminée</i>	19	51,7	13	66,7
<i>Contrats à durée déterminée</i>	4	9,6	4	19,0
<i>Intérim</i>	4	10,3	0	0,0
<i>Emplois aidés</i>	0	0,0	0	0,0
<i>Apprentissage - Stage</i>	0	0,0	0	0,0
<b>Non-Salariés</b>	<b>10</b>	<b>28,4</b>	<b>3</b>	<b>14,3</b>
<i>Indépendants</i>	8	20,7	3	14,3
<i>Employeurs</i>	3	7,8	0	0,0
<i>Aides familiaux</i>	0	0,0	0	0,0

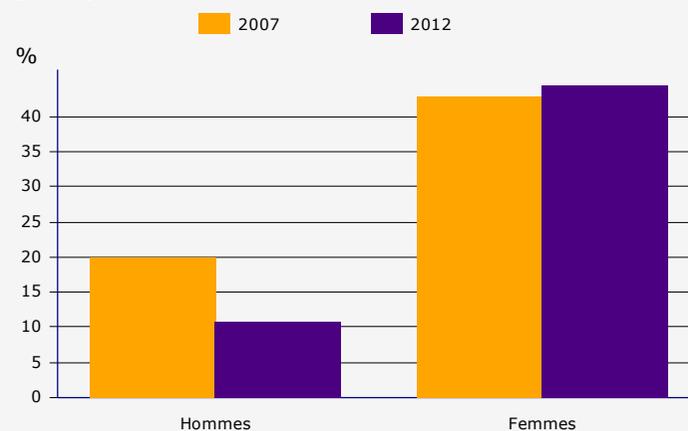
Source : Insee, RP2012 exploitation principale.

### ACT T3 - Salariés de 15 à 64 ans par sexe, âge et temps partiel en 2012

	Hommes	dont % temps partiel	Femmes	dont % temps partiel
<b>Ensemble</b>	<b>25</b>	<b>7,5</b>	<b>17</b>	<b>44,4</b>
15 à 24 ans	4	0,0	0	
25 à 54 ans	19	10,0	13	42,9
55 à 64 ans	2	0,0	4	50,0

Source : Insee, RP2012 exploitation principale.

### ACT G1 - Part des salariés de 15 ans ou plus à temps partiel par sexe



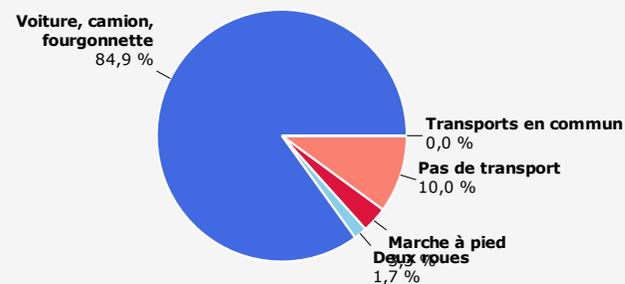
Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations principales.

### ACT T4 - Lieu de travail des actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi qui résident dans la zone

	2012	%	2007	%
<b>Ensemble</b>	<b>56</b>	<b>100,0</b>	<b>57</b>	<b>100,0</b>
Travaillent :				
dans la commune de résidence	19	34,1	19	32,8
dans une commune autre que la commune de résidence	37	65,9	38	67,2

Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations principales.

### ACT G2 - Part des moyens de transport utilisés pour se rendre au travail en 2012



Champ : actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi.

Source : Insee, RP2012 exploitation principale.

## :: Chiffres clés Logement

## Commune du Grand-Abergement (01176)

**LOG T2 - Catégories et types de logements**

	2012	%	2007	%
<b>Ensemble</b>	<b>118</b>	<b>100,0</b>	<b>117</b>	<b>100,0</b>
Résidences principales	55	46,7	49	42,1
Résidences secondaires et logements occasionnels	48	40,9	51	43,9
Logements vacants	15	12,4	16	14,0
Maisons	104	88,2	109	93,2
Appartements	14	11,8	8	6,8

Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations principales.

**LOG T3 - Résidences principales selon le nombre de pièces**

	2012	%	2007	%
<b>Ensemble</b>	<b>55</b>	<b>100,0</b>	<b>49</b>	<b>100,0</b>
1 pièce	0	0,0	0	0,0
2 pièces	2	3,4	2	4,0
3 pièces	11	20,7	8	16,0
4 pièces	12	22,4	9	18,0
5 pièces ou plus	29	53,4	31	62,0

Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations principales.

**LOG T5 - Résidences principales en 2012 selon la période d'achèvement**

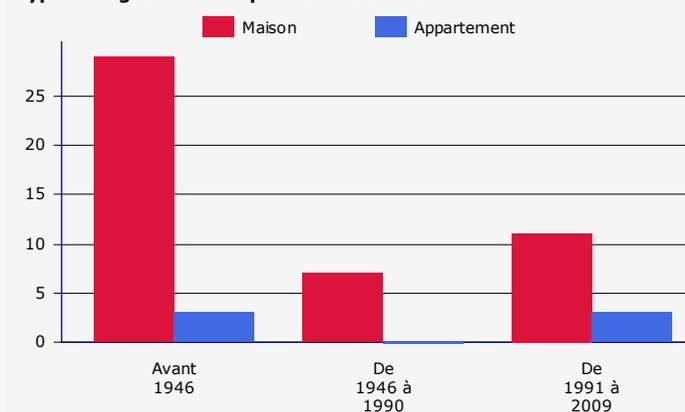
	Nombre	%
<b>Résidences principales construites avant 2010</b>	<b>53</b>	<b>100,0</b>
Avant 1946	32	60,7
De 1946 à 1990	7	12,5
De 1991 à 2009	14	26,8

Source : Insee, RP2012 exploitation principale.

**LOG T4 - Nombre moyen de pièces des résidences principales**

	2012	2007
<b>Ensemble des résidences principales</b>	<b>4,8</b>	<b>5,1</b>
maison	5,2	5,3
appartement	2,9	3,6

Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations principales.

**LOG G1 - Résidences principales en 2012 selon le type de logement et la période d'achèvement**

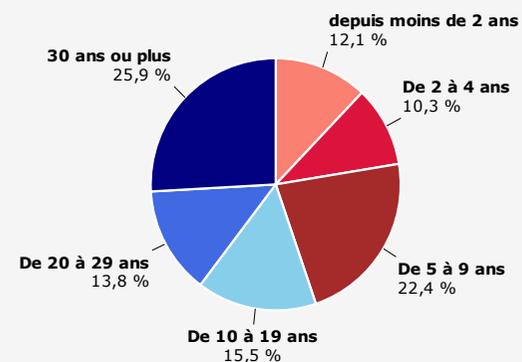
Résidences principales construites avant 2010.

Source : Insee, RP2012 exploitation principale.

**LOG T6 - Ancienneté d'emménagement dans la résidence principale en 2012**

	Nombre de ménages	Part des ménages en %	Population des ménages	Nombre moyen de pièces par	
				logement	personne
<b>Ensemble</b>	<b>55</b>	<b>100,0</b>	<b>111</b>	<b>4,8</b>	<b>2,4</b>
Depuis moins de 2 ans	7	12,1	11	3,3	1,9
De 2 à 4 ans	6	10,3	10	3,7	2,0
De 5 à 9 ans	12	22,4	29	4,8	2,0
10 ans ou plus	30	55,2	60	5,4	2,8

Source : Insee, RP2012 exploitation principale.

**LOG G2 - Ancienneté d'emménagement des ménages en 2012**

Source : Insee, RP2012 exploitation principale.

**LOG T7 - Résidences principales selon le statut d'occupation**

	2012				2007	
	Nombre	%	Nombre de personnes	Ancienneté moyenne d'emménagement en année(s)	Nombre	%
<b>Ensemble</b>	<b>55</b>	<b>100,0</b>	<b>111</b>	<b>21,4</b>	<b>49</b>	<b>100,0</b>
Propriétaire	42	75,9	85	24,7	36	74,0
Locataire	11	20,7	24	3,3	9	18,0
dont d'un logement HLM loué vide	2	3,4	2	1,0	0	0,0
Logé gratuitement	2	3,4	2	58,5	4	8,0

Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations principales.

**LOG T8M - Confort des résidences principales**

	2012	%	2007	%
<b>Ensemble</b>	<b>55</b>	<b>100,0</b>	<b>49</b>	<b>100,0</b>
Salle de bain avec baignoire ou douche	54	98,3	47	96,0
Chauffage central collectif	8	13,8	5	10,0
Chauffage central individuel	15	27,6	13	26,0
Chauffage individuel "tout électrique"	5	8,6	5	10,0

Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations principales.

**LOG T9 - Équipement automobile des ménages**

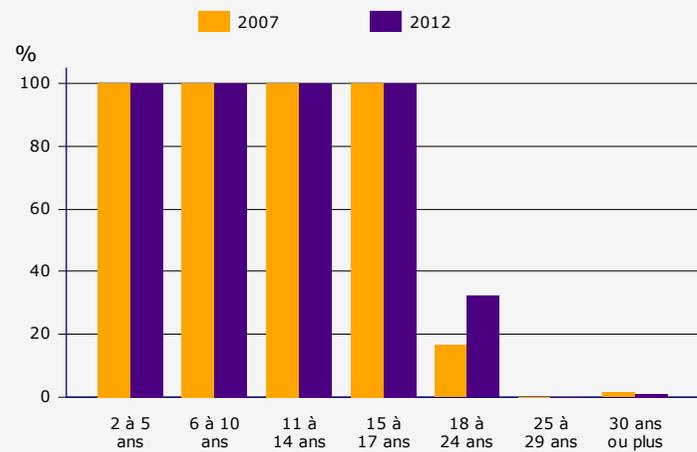
	<b>2012</b>	<b>%</b>	<b>2007</b>	<b>%</b>
<b>Ensemble</b>	<b>55</b>	<b>100,0</b>	<b>49</b>	<b>100,0</b>
<i>Au moins un emplacement réservé au stationnement</i>	47	86,2	46	94,0
<b>Au moins une voiture</b>	<b>51</b>	<b>93,1</b>	<b>45</b>	<b>92,0</b>
1 voiture	25	44,8	24	48,0
2 voitures ou plus	26	48,3	22	44,0

Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations principales.

**:: Chiffres clés Diplômes - Formation****Commune du Grand-Abergement (01176)****FOR T1 - Scolarisation selon l'âge et le sexe en 2012**

	Ensemble	Population scolarisée	Part de la population scolarisée en %		
			Ensemble	Hommes	Femmes
2 à 5 ans	2	2	100,0	100,0	
6 à 10 ans	3	3	100,0	100,0	100,0
11 à 14 ans	4	4	100,0	100,0	100,0
15 à 17 ans	7	7	100,0	100,0	100,0
18 à 24 ans	7	2	32,0	6,6	100,0
25 à 29 ans	9	0	0,0	0,0	0,0
30 ans ou plus	85	1	1,1	1,9	0,0

Source : Insee, RP2012 exploitation principale.

**FOR G1 - Taux de scolarisation selon l'âge**

Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations principales.

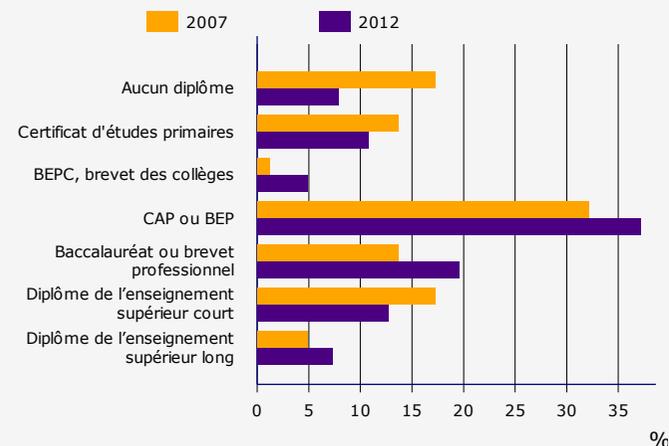
**FOR T2 - Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans ou plus selon le sexe en 2012**

	Ensemble	Hommes	Femmes
<b>Population non scolarisée de 15 ans ou plus</b>	<b>97</b>	<b>57</b>	<b>40</b>
<i>Part des titulaires en %</i>			
d'aucun diplôme	7,8	6,6	9,5
du certificat d'études primaires	10,7	8,3	14,3
du BEPC, brevet des collèges	4,9	8,3	0,0
d'un CAP ou d'un BEP	37,1	46,4	23,8
d'un baccalauréat ou d'un brevet professionnel	19,5	19,9	19,0
d'un diplôme de l'enseignement supérieur court	12,7	6,6	21,4
d'un diplôme de l'enseignement supérieur long	7,2	3,9	11,9

Source : Insee, RP2012 exploitation principale.

**FOR G2 - Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans ou plus**

Séries



Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations principales.

**historiques des résultats du recensement****Commune du Grand-Abergement (01176)****POP T1M - Population**

	1968	1975	1982	1990	1999	2007	2012
Population	116	87	80	96	108	104	117
Densité moyenne (hab/km <sup>2</sup> )	3,6	2,7	2,5	3,0	3,4	3,3	3,7

Ce tableau fournit une série longue.

Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie communale en vigueur au 01/01/2014.

Sources : Insee, RP1968 à 1999 dénombremments, RP2007 et RP2012 exploitations principales.

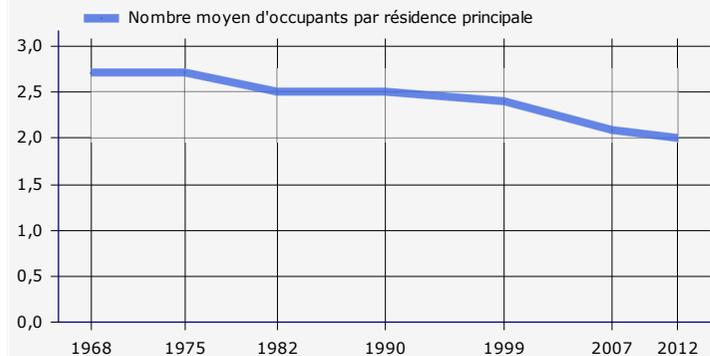
**POP T2M - Indicateurs démographiques**

	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2007	2007 à 2012
Variation annuelle moyenne de la population en %	-4,0	-1,2	+2,3	+1,3	-0,5	+2,4
due au solde naturel en %	-0,4	-2,4	+0,6	+0,2	-0,6	-0,7
due au solde apparent des entrées sorties en %	-3,6	+1,2	+1,7	+1,1	+0,1	+3,1
Taux de natalité (‰)	11,1	5,1	20,2	11,0	11,8	3,7
Taux de mortalité (‰)	15,3	28,8	14,4	8,8	17,6	11,0

Ce tableau fournit une série longue.

Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie communale en vigueur au 01/01/2014.

Sources : Insee, RP1968 à 1999 dénombremments, RP2007 et RP2012 exploitations principales - État civil.

**FAM G1M - Évolution de la taille des ménages**

Ce graphique fournit une série longue.  
 Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique,  
 dans la géographie communale en vigueur au 01/01/2014.  
 Sources : Insee, RP1968 à 1999 dénombremments,  
 RP2007 et RP2012 exploitations principales.

**LOG T1M - Évolution du nombre de logements par catégorie**

	1968	1975	1982	1990	1999	2007	2012
<b>Ensemble</b>	<b>94</b>	<b>99</b>	<b>102</b>	<b>111</b>	<b>106</b>	<b>117</b>	<b>118</b>
<i>Résidences principales</i>	43	32	32	39	45	49	55
<i>Résidences secondaires et logements occasionnels</i>	28	38	49	49	42	51	48
<i>Logements vacants</i>	23	29	21	23	19	16	15

Ce tableau fournit une série longue.  
 Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique,  
 dans la géographie communale en vigueur au 01/01/2014.  
 Sources : Insee, RP1968 à 1999 dénombremments, RP2007 et RP2012 exploitations principales.

**:: Chiffres clés Tourisme en 2016****Commune du Grand-Abergement (01176)****TOU T1 - Nombre et capacité des hôtels au 1er janvier 2016**

	Hôtels	Chambres
<b>Ensemble</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
1 étoile	0	0
2 étoiles	0	0
3 étoiles	0	0
4 étoiles	0	0
5 étoiles	0	0
Non classé	0	0

Source : Insee en partenariat avec la DGE et les partenaires territoriaux

**TOU T2 - Nombre et capacité des campings au 1er janvier 2016**

	Terrains	Emplacements
<b>Ensemble</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
1 étoile	0	0
2 étoiles	0	0
3 étoiles	0	0
4 étoiles	0	0
5 étoiles	0	0
Non classé	0	0

Source : Insee en partenariat avec la DGE et les partenaires territoriaux

**TOU T3 - Nombre d'autres hébergements collectifs au 1er janvier 2016**

	Hébergement	Nombre de places lit (1)
<b>Ensemble</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Résidence de tourisme et hébergements assimilés	0	0
Village vacances - Maison familiale	0	0
Auberge de jeunesse - Centre sportif	0	0

(1) chambres, appartements, dortoirs...

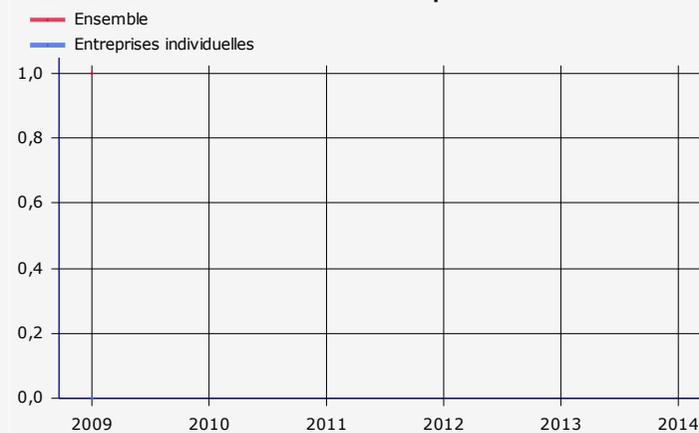
Source : Insee en partenariat avec la DGE et les partenaires territoriaux

**:: Chiffres clés Démographie des entreprises en 2014****Commune du Grand-Abergement (01176)****DEN T1 - Créations d'entreprises par secteur d'activité en 2014**

	Ensemble	%	Taux de création
<b>Ensemble</b>			
Industrie			
Construction			
Commerce, transports, services divers			
<i>dont commerce et réparation automobile</i>			
Administration publique, enseignement, santé, action sociale			

Champ : activités marchandes hors agriculture.

Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (Sirene).

**DEN G1 - Évolution des créations d'entreprises**

Champ : activités marchandes hors agriculture.

Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (Sirene).

**DEN T2 - Créations d'entreprises individuelles par secteur d'activité en 2014**

	Entreprises individuelles créées	Part en % dans l'ensemble des créations des entreprises individuelles
<b>Ensemble</b>		
Industrie		
Construction		
Commerce, transports, services divers		
<i>dont commerce et réparation automobile</i>		
Administration publique, enseignement, santé, action sociale		

Champ : activités marchandes hors agriculture.

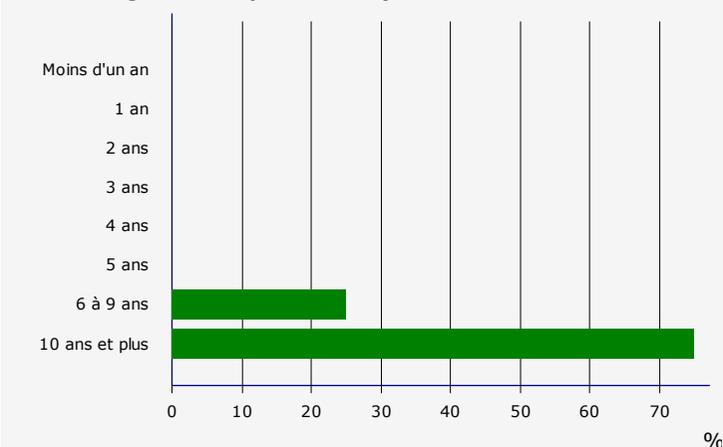
Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (Sirene).

**DEN T3 - Nombre d'entreprises par secteur d'activité au 1er janvier 2014**

	Nombre	%
<b>Ensemble</b>	<b>4</b>	<b>100,0</b>
Industrie	1	25,0
Construction	1	25,0
Commerce, transports, services divers	2	50,0
<i>dont commerce et réparation automobile</i>	1	25,0
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	0	0,0

Champ : activités marchandes hors agriculture.

Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (Sirene).

**DEN G2 - Âge des entreprises au 1er janvier 2014**

Champ : activités marchandes hors agriculture.

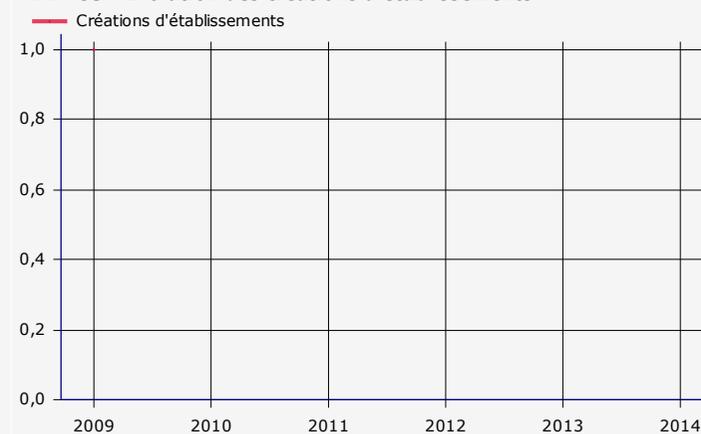
Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (Sirene).

**DEN T4 - Créations d'établissements par secteur d'activité en 2014**

	Ensemble	%	Taux de création
<b>Ensemble</b>			
Industrie			
Construction			
Commerce, transports, services divers			
<i>dont commerce et réparation automobile</i>			
Administration publique, enseignement, santé, action sociale			

Champ : activités marchandes hors agriculture.

Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (Sirene).

**DEN G3 - Évolution des créations d'établissements**

Champ : activités marchandes hors agriculture.

Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (Sirene).

**DEN T5 - Nombre d'établissements par secteur d'activité au 1er janvier 2014**

	Nombre	%
<b>Ensemble</b>	<b>6</b>	<b>100,0</b>

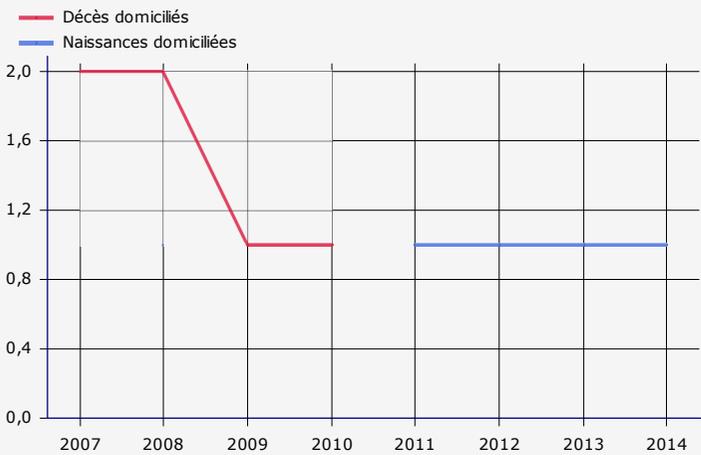
Champ : activités marchandes hors agriculture.

Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (Sirene).

Industrie	1	16,7
Construction	1	16,7
Commerce, transports, services divers	4	66,7
<i>dont commerce et réparation automobile</i>	<i>1</i>	<i>16,7</i>
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	0	0,0

Champ : activités marchandes hors agriculture.

Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (Sirene).

**:: Chiffres clés Naissances et décès 2007 à 2014****Commune du Grand-Abergement (01176)****RFD G1 - Naissances et décès domiciliés**

Source : Insee, statistiques de l'état civil.

**:: Chiffres clés Caractéristiques des établissements en 2013****Commune du Grand-Abergement (01176)****CEN T1 - Établissements actifs par secteur d'activité au 31 décembre 2013**

	Total	%	0 salarié	1 à 9 salarié(s)	10 à 19 salariés	20 à 49 salariés	50 salariés ou plus
<b>Ensemble</b>	<b>10</b>	<b>100,0</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Agriculture, sylviculture et pêche	3	30,0	1	2	0	0	0
Industrie	1	10,0	1	0	0	0	0
Construction	1	10,0	1	0	0	0	0
Commerce, transports, services divers	4	40,0	2	2	0	0	0
<i>dont commerce et réparation automobile</i>	1	10,0	1	0	0	0	0
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	1	10,0	0	1	0	0	0

Champ : ensemble des activités.

Source : Insee, CLAP.

**CEN T2 - Postes salariés par secteur d'activité au 31 décembre 2013**

	Total	%	1 à 9 salarié(s)	10 à 19 salariés	20 à 49 salariés	50 à 99 salariés	100 salariés ou plus
<b>Ensemble</b>	<b>11</b>	<b>100,0</b>	<b>11</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Agriculture, sylviculture et pêche	3	27,3	3	0	0	0	0
Industrie	0	0,0	0	0	0	0	0
Construction	0	0,0	0	0	0	0	0
Commerce, transports, services divers	5	45,5	5	0	0	0	0
<i>dont commerce et réparation automobile</i>							
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	3	27,3	3	0	0	0	0

Champ : ensemble des activités.

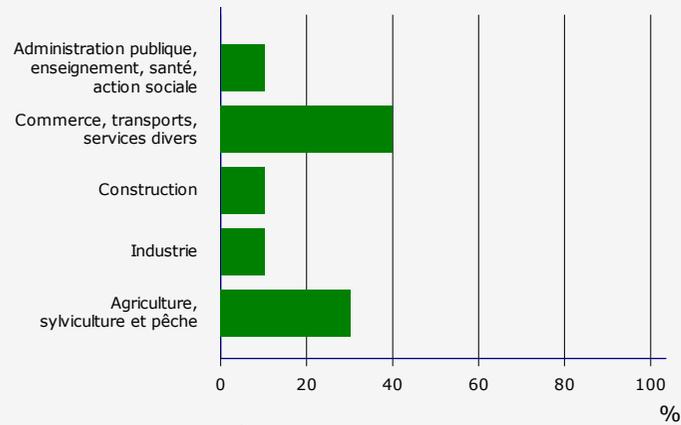
Source : Insee, CLAP.

**CEN T3 - Établissements selon les sphères de l'économie au 31 décembre 2013**

	Établissements		Postes salariés	
	Nombre	%	Nombre	%
<b>Ensemble</b>	<b>10</b>	<b>100,0</b>	<b>11</b>	<b>100,0</b>
Sphère productive	5	50,0	3	27,3
<i>dont domaine public</i>	0	0,0	0	0,0
Sphère présentielle	5	50,0	8	72,7
<i>dont domaine public</i>	1	10,0	3	27,3

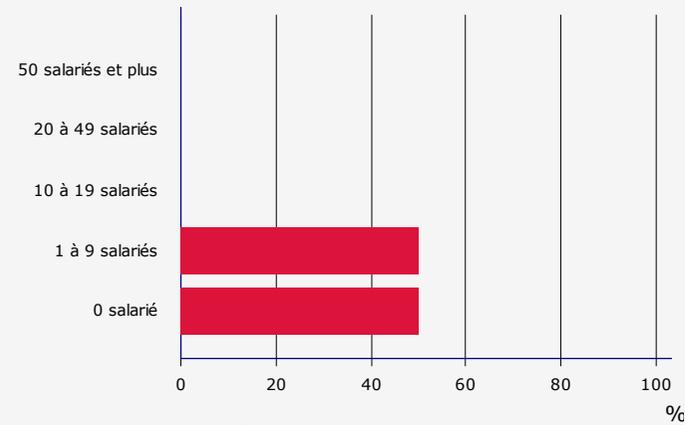
Champ : ensemble des activités.

Source : Insee, CLAP.

**CEN G1 - Répartition des établissements actifs par secteur d'activité au 31 décembre 2013**

Champ : ensemble des activités.

Source : Insee, CLAP.

**CEN G2 - Répartition des établissements actifs par tranche d'effectif salarié au 31 décembre 2013**

Champ : ensemble des activités.

Source : Insee, CLAP.

**Chiffres clés Salaires et revenus d'activité en 2013****Commune du Grand-Abergement (01176)**

Les données de ce thème ne sont pas disponibles pour ce territoire

**:: Chiffres clés Revenus et pauvreté des ménages en 2012****Commune du Grand-Abergement (01176)****REV T1 - Ménages fiscaux de l'année 2012**

	<b>2012</b>
Nombre de ménages fiscaux	52
Nombre de personnes dans les ménages fiscaux	111,0
Médiane du revenu disponible par unité de consommation (en euros)	20 267
Part des ménages fiscaux imposés en % (1)	

(1) Cet indicateur est soumis aux règles du secret statistique :

pas de valeur pour les territoires de moins de 1000 ménages fiscaux et moins de 2000 personnes.

Champ : ménages fiscaux - hors communautés et sans abris.

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-Ccmsa, Fichier localisé social et fiscal.

## Commune d'Hotonnes (01187) - Dossier complet

### :: Chiffres clés Évolution et structure de la population

#### POP T0 - Population par grandes tranches d'âges

	2012	%	2007	%
<b>Ensemble</b>	<b>300</b>	<b>100,0</b>	<b>300</b>	<b>100,0</b>
0 à 14 ans	60	19,9	50	16,6
15 à 29 ans	33	11,0	44	14,6
30 à 44 ans	57	18,9	52	17,3
45 à 59 ans	76	25,2	82	27,2
60 à 74 ans	50	16,6	44	14,6
75 ans ou plus	25	8,3	29	9,6

Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations principales.

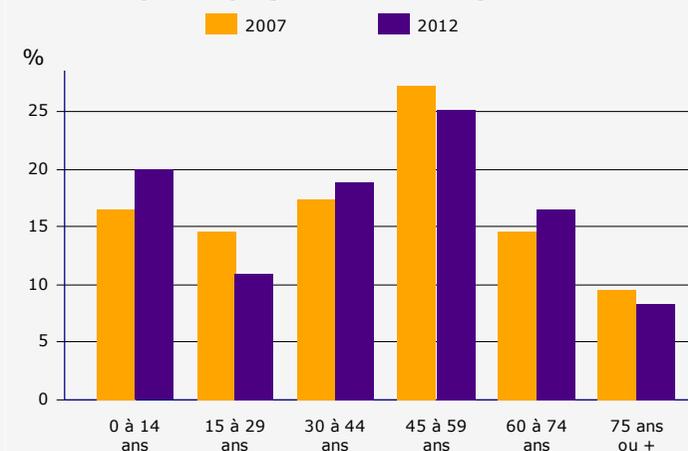
#### POP T3 - Population par sexe et âge en 2012

	Hommes	%	Femmes	%
<b>Ensemble</b>	<b>156</b>	<b>100,0</b>	<b>144</b>	<b>100,0</b>
0 à 14 ans	33	21,0	27	18,7
15 à 29 ans	17	10,8	16	11,1
30 à 44 ans	30	19,1	27	18,7
45 à 59 ans	38	24,2	38	26,4
60 à 74 ans	29	18,5	21	14,6
75 à 89 ans	9	5,7	13	9,0
90 ans ou plus	1	0,6	2	1,4
0 à 19 ans	40	25,5	31	21,5
20 à 64 ans	93	59,2	86	59,7
65 ans ou plus	24	15,3	27	18,7

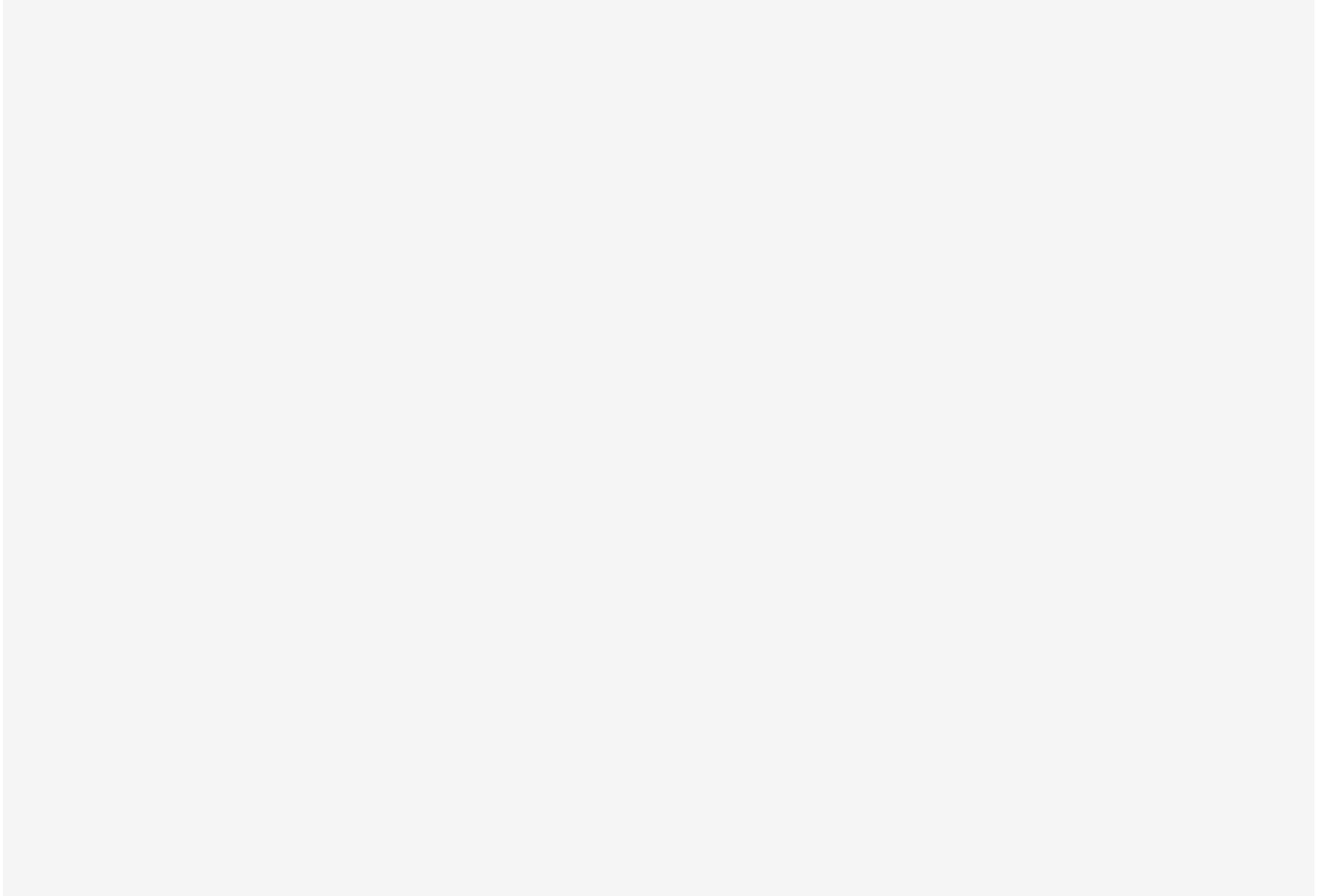
Source : Insee, RP2012 exploitation principale.

### Commune d'Hotonnes (01187)

#### POP G2 - Population par grandes tranches d'âges



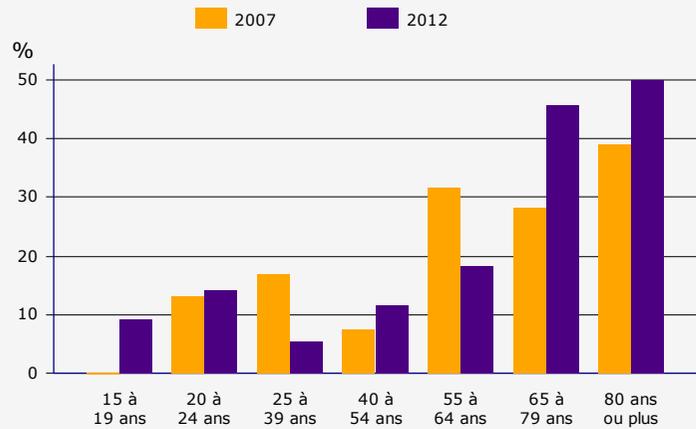
Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations principales.



**:: Chiffres clés Couples - Familles - Ménages**

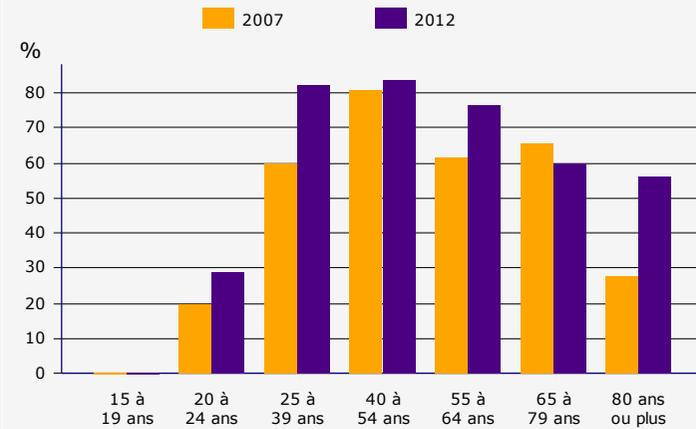
**Commune d'Hotonnes (01187)**

**FAM G2 - Personnes de 15 ans ou plus vivant seules selon l'âge - population des ménages**



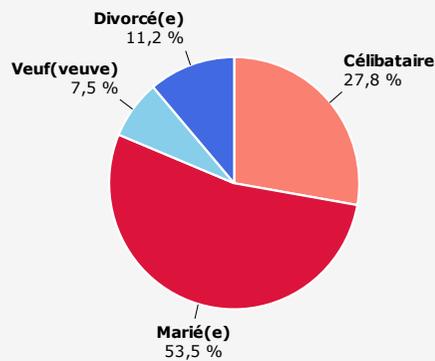
Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations principales.

**FAM G3 - Personnes de 15 ans ou plus déclarant vivre en couple selon l'âge**



Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations principales.

**FAM G4 - État matrimonial des personnes de 15 ans ou plus en 2012**



Source : Insee, RP2012 exploitation principale.

**:: Chiffres clés Emploi - Population active****EMP T1 - Population de 15 à 64 ans par type d'activité**

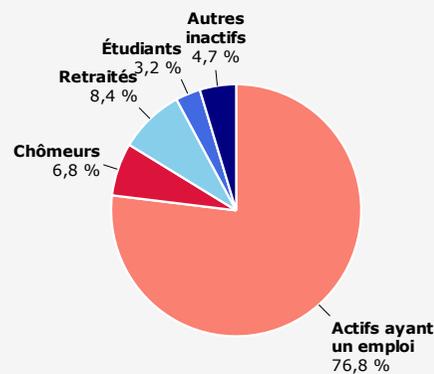
	2012	2007
<b>Ensemble</b>	<b>189</b>	<b>200</b>
<b>Actifs en %</b>	<b>83,7</b>	<b>76,1</b>
actifs ayant un emploi en %	76,8	71,1
chômeurs en %	6,8	5,0
<b>Inactifs en %</b>	<b>16,3</b>	<b>23,9</b>
élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés en %	3,2	8,5
retraités ou préretraités en %	8,4	10,4
autres inactifs en %	4,7	5,0

Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations principales.

**Commune d'Hotonnes (01187)****EMP T2 - Activité et emploi de la population de 15 à 64 ans par sexe et âge en 2012**

	Population	Actifs	Taux d'activité en %	Actifs ayant un emploi	Taux d'emploi en %
<b>Ensemble</b>	<b>189</b>	<b>158</b>	<b>83,7</b>	<b>146</b>	<b>76,8</b>
15 à 24 ans	18	11	61,1	11	61,1
25 à 54 ans	117	113	96,6	104	88,9
55 à 64 ans	55	35	63,6	31	56,4
<b>Hommes</b>	<b>100</b>	<b>84</b>	<b>84,0</b>	<b>76</b>	<b>76,0</b>
15 à 24 ans	10	7	70,0	7	70,0
25 à 54 ans	57	56	98,2	50	87,7
55 à 64 ans	33	21	63,6	19	57,6
<b>Femmes</b>	<b>90</b>	<b>75</b>	<b>83,3</b>	<b>70</b>	<b>77,8</b>
15 à 24 ans	8	4	50,0	4	50,0
25 à 54 ans	60	57	95,0	54	90,0
55 à 64 ans	22	14	63,6	12	54,5

Source : Insee, RP2012 exploitation principale.

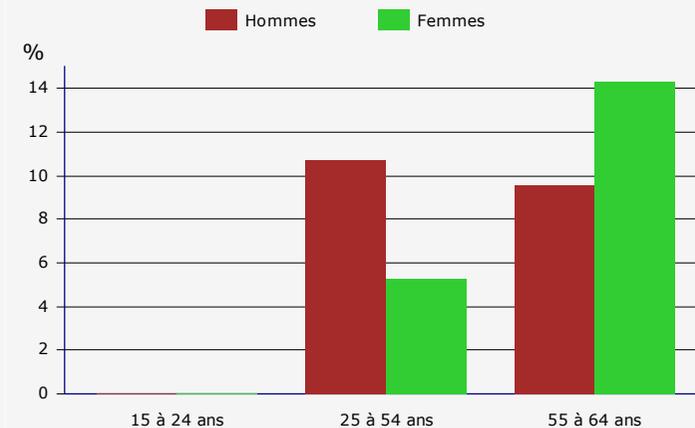
**EMP G1 - Population de 15 à 64 ans par type d'activité en 2012**

Source : Insee, RP2012 exploitation principale.

**EMP T4 - Chômage (au sens du recensement) des 15-64 ans**

	2012	2007
<b>Nombre de chômeurs</b>	<b>13</b>	<b>10</b>
Taux de chômage en %	8,2	6,5
Taux de chômage des hommes en %	9,5	5,7
Taux de chômage des femmes en %	6,7	7,7
Part des femmes parmi les chômeurs en %	38,5	50,0

Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations principales.

**EMP G2 - Taux de chômage (au sens du recensement) des 15-64 ans par sexe et âge en 2012**

Source : Insee, RP2012 exploitation principale.

**EMP T5 - Emploi et activité**

	2012	2007
Nombre d'emplois dans la zone	161	144
Actifs ayant un emploi résidant dans la zone	146	142
Indicateur de concentration d'emploi	110,7	101,3
Taux d'activité parmi les 15 ans ou plus en %	66,0	61,0

L'indicateur de concentration d'emploi est égal au nombre d'emplois dans la zone pour 100 actifs ayant un emploi résidant dans la zone.

Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations principales lieu de résidence et lieu de travail.

**EMP T6 - Emplois selon le statut professionnel**

	2012	%	2007	%
<b>Ensemble</b>	<b>161</b>	<b>100,0</b>	<b>144</b>	<b>100,0</b>
<b>Salariés</b>	<b>125</b>	<b>77,8</b>	<b>109</b>	<b>75,8</b>
<i>dont femmes</i>	45	27,9	46	31,7
<i>dont temps partiel</i>	26	16,4	26	17,8
<b>Non-salariés</b>	<b>36</b>	<b>22,2</b>	<b>35</b>	<b>24,2</b>
<i>dont femmes</i>	13	8,0	11	7,5
<i>dont temps partiel</i>	6	3,7	3	2,0

Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations principales lieu de travail.

**:: Chiffres clés Caractéristiques de l'emploi****Commune d'Hotonnes (01187)****ACT T1 - Population de 15 ans ou plus ayant un emploi selon le statut en 2012**

	Nombre	%	dont % temps partiel	dont % femmes
<b>Ensemble</b>	<b>146</b>	<b>100,0</b>	<b>19,9</b>	<b>47,9</b>
Salariés	105	71,9	21,0	53,3
Non-salariés	41	28,1	17,1	34,1

Source : Insee, RP2012 exploitation principale.

**ACT T2 - Statut et condition d'emploi des 15 ans ou plus selon le sexe en 2012**

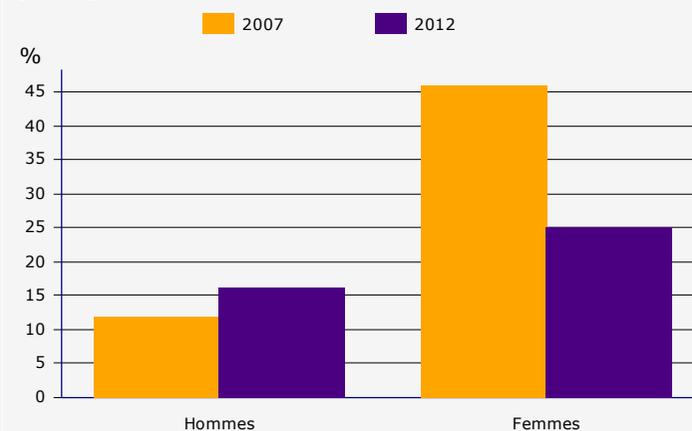
	Hommes	%	Femmes	%
<b>Ensemble</b>	<b>76</b>	<b>100,0</b>	<b>70</b>	<b>100,0</b>
<b>Salariés</b>	<b>49</b>	<b>64,5</b>	<b>56</b>	<b>80,0</b>
<i>Titulaires de la fonction publique et contrats à durée indéterminée</i>	37	48,7	48	68,6
<i>Contrats à durée déterminée</i>	6	7,9	8	11,4
<i>Intérim</i>	2	2,6	0	0,0
<i>Emplois aidés</i>	0	0,0	0	0,0
<i>Apprentissage - Stage</i>	4	5,3	0	0,0
<b>Non-Salariés</b>	<b>27</b>	<b>35,5</b>	<b>14</b>	<b>20,0</b>
<i>Indépendants</i>	16	21,1	11	15,7
<i>Employeurs</i>	11	14,5	3	4,3
<i>Aides familiaux</i>	0	0,0	0	0,0

Source : Insee, RP2012 exploitation principale.

**ACT T3 - Salariés de 15 à 64 ans par sexe, âge et temps partiel en 2012**

	Hommes	dont % temps partiel	Femmes	dont % temps partiel
<b>Ensemble</b>	<b>49</b>	<b>16,3</b>	<b>56</b>	<b>25,0</b>
15 à 24 ans	7	28,6	4	25,0
25 à 54 ans	31	9,7	42	21,4
55 à 64 ans	11	27,3	10	40,0

Source : Insee, RP2012 exploitation principale.

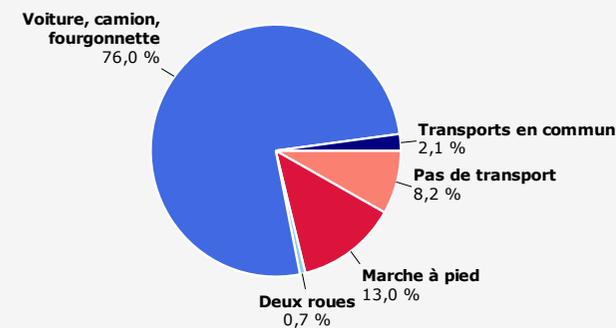
**ACT G1 - Part des salariés de 15 ans ou plus à temps partiel par sexe**

Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations principales.

**ACT T4 - Lieu de travail des actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi qui résident dans la zone**

	2012	%	2007	%
<b>Ensemble</b>	<b>146</b>	<b>100,0</b>	<b>142</b>	<b>100,0</b>
Travaillent :				
dans la commune de résidence	67	45,9	74	51,7
dans une commune autre que la commune de résidence	79	54,1	69	48,3

Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations principales.

**ACT G2 - Part des moyens de transport utilisés pour se rendre au travail en 2012**

Champ : actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi.

Source : Insee, RP2012 exploitation principale.

**:: Chiffres clés Logement****Commune d'Hotonnes (01187)**

**LOG T2 - Catégories et types de logements**

	2012	%	2007	%
<b>Ensemble</b>	<b>298</b>	<b>100,0</b>	<b>303</b>	<b>100,0</b>
Résidences principales	137	45,9	137	45,3
Résidences secondaires et logements occasionnels	133	44,8	136	44,9
Logements vacants	28	9,3	30	9,8
Maisons	217	73,0	201	66,4
Appartements	78	26,3	100	32,9

Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations principales.

**LOG T3 - Résidences principales selon le nombre de pièces**

	2012	%	2007	%
<b>Ensemble</b>	<b>137</b>	<b>100,0</b>	<b>137</b>	<b>100,0</b>
1 pièce	1	0,7	1	0,7
2 pièces	9	6,6	13	9,4
3 pièces	16	11,7	15	10,9
4 pièces	35	25,5	31	22,5
5 pièces ou plus	76	55,5	78	56,5

Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations principales.

**LOG T5 - Résidences principales en 2012 selon la période d'achèvement**

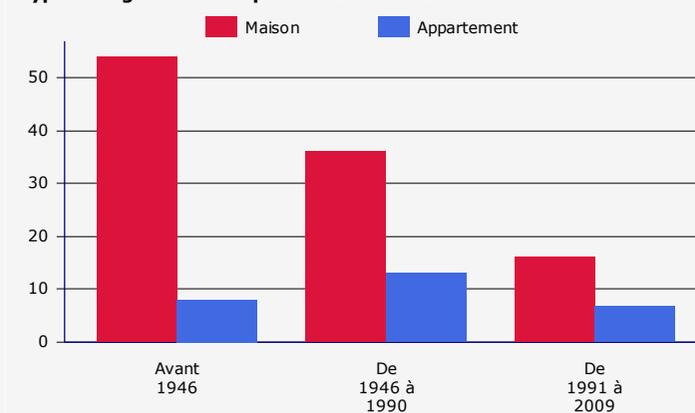
	Nombre	%
<b>Résidences principales construites avant 2010</b>	<b>134</b>	<b>100,0</b>
Avant 1946	62	46,3
De 1946 à 1990	49	36,6
De 1991 à 2009	23	17,2

Source : Insee, RP2012 exploitation principale.

**LOG T4 - Nombre moyen de pièces des résidences principales**

	2012	2007
<b>Ensemble des résidences principales</b>	<b>4,8</b>	<b>4,8</b>
maison	5,2	5,3
appartement	3,5	3,4

Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations principales.

**LOG G1 - Résidences principales en 2012 selon le type de logement et la période d'achèvement**

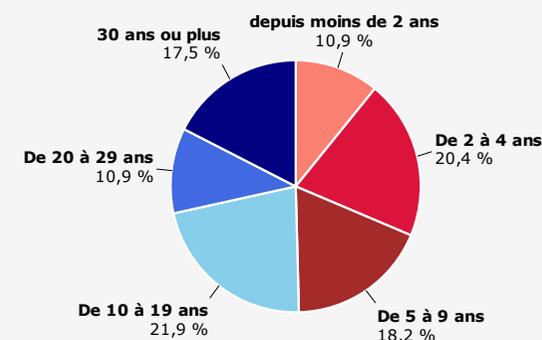
Résidences principales construites avant 2010.

Source : Insee, RP2012 exploitation principale.

**LOG T6 - Ancienneté d'emménagement dans la résidence principale en 2012**

	Nombre de ménages	Part des ménages en %	Population des ménages	Nombre moyen de pièces par	
				logement	personne
<b>Ensemble</b>	<b>137</b>	<b>100,0</b>	<b>300</b>	<b>4,8</b>	<b>2,2</b>
Depuis moins de 2 ans	15	10,9	41	4,7	1,7
De 2 à 4 ans	28	20,4	72	4,4	1,7
De 5 à 9 ans	25	18,2	61	5,4	2,2
10 ans ou plus	69	50,4	127	4,9	2,6

Source : Insee, RP2012 exploitation principale.

**LOG G2 - Ancienneté d'emménagement des ménages en 2012**

Source : Insee, RP2012 exploitation principale.

**LOG T7 - Résidences principales selon le statut d'occupation**

	2012				2007	
	Nombre	%	Nombre de personnes	Ancienneté moyenne d'emménagement en année(s)	Nombre	%
<b>Ensemble</b>	<b>137</b>	<b>100,0</b>	<b>300</b>	<b>15,7</b>	<b>137</b>	<b>100,0</b>
Propriétaire	91	66,4	196	19,0	87	63,0
Locataire	38	27,7	91	5,5	46	33,3
dont d'un logement HLM loué vide	17	12,4	45	7,4	16	11,6
Logé gratuitement	8	5,8	13	26,7	5	3,6

Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations principales.

**LOG T8M - Confort des résidences principales**

	2012	%	2007	%
<b>Ensemble</b>	<b>137</b>	<b>100,0</b>	<b>137</b>	<b>100,0</b>
Salle de bain avec baignoire ou douche	130	94,9	128	93,5
Chauffage central collectif	6	4,4	4	2,9
Chauffage central individuel	42	30,7	57	41,3
Chauffage individuel "tout électrique"	28	20,4	29	21,0

Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations principales.

**LOG T9 - Équipement automobile des ménages**

	<b>2012</b>	<b>%</b>	<b>2007</b>	<b>%</b>
<b>Ensemble</b>	<b>137</b>	<b>100,0</b>	<b>137</b>	<b>100,0</b>
<i>Au moins un emplacement réservé au stationnement</i>	98	71,5	95	68,8
<b>Au moins une voiture</b>	<b>125</b>	<b>91,2</b>	<b>127</b>	<b>92,8</b>
1 voiture	64	46,7	73	52,9
2 voitures ou plus	61	44,5	55	39,9

Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations principales.

## :: Chiffres clés Diplômes - Formation

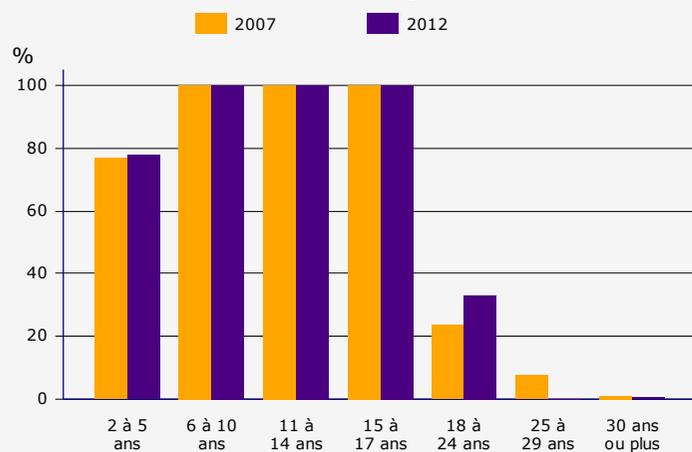
## Commune d'Hotonnes (01187)

## FOR T1 - Scolarisation selon l'âge et le sexe en 2012

	Ensemble	Population scolarisée	Part de la population scolarisée en %		
			Ensemble	Hommes	Femmes
2 à 5 ans	18	14	77,8	81,8	71,4
6 à 10 ans	17	17	100,0	100,0	100,0
11 à 14 ans	16	16	100,0	100,0	100,0
15 à 17 ans	9	9	100,0	100,0	100,0
18 à 24 ans	9	3	33,3	40,0	25,0
25 à 29 ans	15	0	0,0	0,0	0,0
30 ans ou plus	207	1	0,5	0,0	1,0

Source : Insee, RP2012 exploitation principale.

## FOR G1 - Taux de scolarisation selon l'âge



Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations principales.

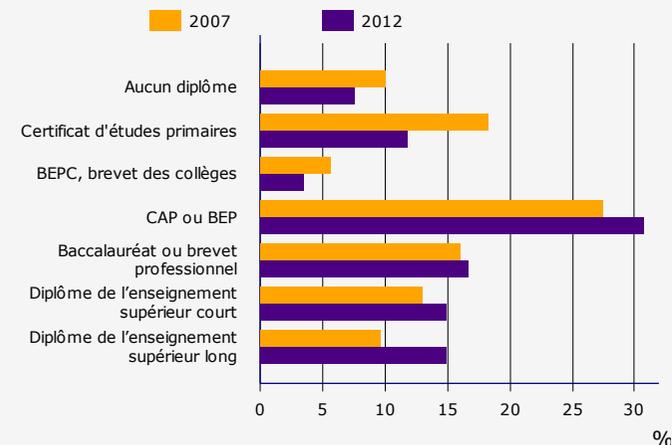
### FOR T2 - Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans ou plus selon le sexe en 2012

	Ensemble	Hommes	Femmes
<b>Population non scolarisée de 15 ans ou plus</b>	<b>227</b>	<b>117</b>	<b>111</b>
<i>Part des titulaires en %</i>			
d'aucun diplôme	7,5	7,7	7,2
du certificat d'études primaires	11,8	9,4	14,4
du BEPC, brevet des collèges	3,5	2,6	4,5
d'un CAP ou d'un BEP	30,7	35,9	25,2
d'un baccalauréat ou d'un brevet professionnel	16,7	17,9	15,3
d'un diplôme de l'enseignement supérieur court	14,9	11,1	18,9
d'un diplôme de l'enseignement supérieur long	14,9	15,4	14,4

Source : Insee, RP2012 exploitation principale.

### FOR G2 - Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans ou plus

Séries



Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations principales.

## historiques des résultats du recensement

### Commune d'Hotonnes (01187)

#### POP T1M - Population

	1968	1975	1982	1990	1999	2007	2012
Population	266	233	231	268	295	300	300
Densité moyenne (hab/km <sup>2</sup> )	9,4	8,2	8,1	9,4	10,4	10,6	10,6

Ce tableau fournit une série longue.

Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie communale en vigueur au 01/01/2014.

Sources : Insee, RP1968 à 1999 dénombremments, RP2007 et RP2012 exploitations principales.

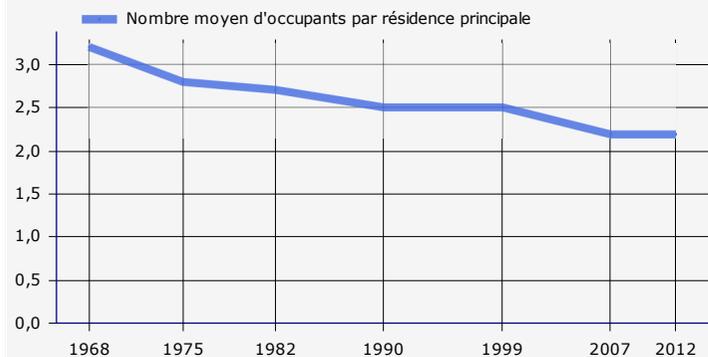
#### POP T2M - Indicateurs démographiques

	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2007	2007 à 2012
Variation annuelle moyenne de la population en %	-1,9	-0,1	+1,9	+1,1	+0,2	0,0
due au solde naturel en %	-0,2	-1,2	+0,5	+0,5	+0,3	+0,3
due au solde apparent des entrées sorties en %	-1,7	+1,0	+1,4	+0,6	-0,1	-0,3
Taux de natalité (‰)	10,3	10,4	17,7	13,5	12,6	10,0
Taux de mortalité (‰)	12,5	22,0	12,7	8,7	9,7	7,3

Ce tableau fournit une série longue.

Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie communale en vigueur au 01/01/2014.

Sources : Insee, RP1968 à 1999 dénombremments, RP2007 et RP2012 exploitations principales - État civil.

**FAM G1M - Évolution de la taille des ménages**

Ce graphique fournit une série longue.  
 Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique,  
 dans la géographie communale en vigueur au 01/01/2014.  
 Sources : Insee, RP1968 à 1999 dénombremments,  
 RP2007 et RP2012 exploitations principales.

**LOG T1M - Évolution du nombre de logements par catégorie**

	1968	1975	1982	1990	1999	2007	2012
<b>Ensemble</b>	<b>150</b>	<b>181</b>	<b>205</b>	<b>259</b>	<b>271</b>	<b>303</b>	<b>298</b>
<i>Résidences principales</i>	84	83	84	108	117	137	137
<i>Résidences secondaires et logements occasionnels</i>	33	60	88	123	129	136	133
<i>Logements vacants</i>	33	38	33	28	25	30	28

Ce tableau fournit une série longue.

Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique,  
 dans la géographie communale en vigueur au 01/01/2014.

Sources : Insee, RP1968 à 1999 dénombremments, RP2007 et RP2012 exploitations principales.

**:: Chiffres clés Tourisme en 2016****Commune d'Hotonnes (01187)****TOU T1 - Nombre et capacité des hôtels au 1er janvier 2016**

	Hôtels	Chambres
<b>Ensemble</b>	<b>1</b>	<b>9</b>
1 étoile	0	0
2 étoiles	0	0
3 étoiles	0	0
4 étoiles	0	0
5 étoiles	0	0
Non classé	1	9

Source : Insee en partenariat avec la DGE et les partenaires territoriaux

**TOU T2 - Nombre et capacité des campings au 1er janvier 2016**

	Terrains	Emplacements
<b>Ensemble</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
1 étoile	0	0
2 étoiles	0	0
3 étoiles	0	0
4 étoiles	0	0
5 étoiles	0	0
Non classé	0	0

Source : Insee en partenariat avec la DGE et les partenaires territoriaux

**TOU T3 - Nombre d'autres hébergements collectifs au 1er janvier 2016**

	Hébergement	Nombre de places lit (1)
<b>Ensemble</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Résidence de tourisme et hébergements assimilés	0	0
Village vacances - Maison familiale	0	0
Auberge de jeunesse - Centre sportif	0	0

(1) chambres, appartements, dortoirs...

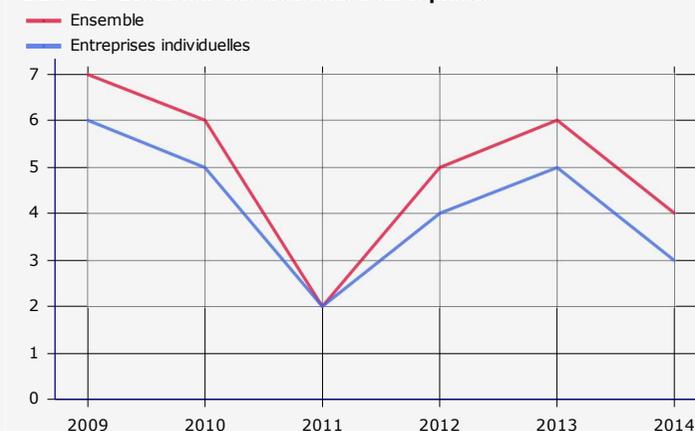
Source : Insee en partenariat avec la DGE et les partenaires territoriaux

:: **Chiffres clés Démographie des entreprises en 2014****Commune d'Hotonnes (01187)****DEN T1 - Créations d'entreprises par secteur d'activité en 2014**

	Ensemble	%	Taux de création
<b>Ensemble</b>	<b>4</b>	<b>100,0</b>	<b>10,5</b>
Industrie	0	0,0	0,0
Construction	1	25,0	33,3
Commerce, transports, services divers	2	50,0	7,4
<i>dont commerce et réparation automobile</i>	<i>1</i>	<i>25,0</i>	<i>20,0</i>
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	1	25,0	25,0

Champ : activités marchandes hors agriculture.

Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (Sirene).

**DEN G1 - Évolution des créations d'entreprises**

Champ : activités marchandes hors agriculture.

Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (Sirene).

**DEN T2 - Créations d'entreprises individuelles par secteur d'activité en 2014**

	Entreprises individuelles créées	Part en % dans l'ensemble des créations des entreprises individuelles
<b>Ensemble</b>	<b>3</b>	<b>75,0</b>
Industrie	0	
Construction	1	100,0
Commerce, transports, services divers	1	50,0
<i>dont commerce et réparation automobile</i>	<i>1</i>	<i>100,0</i>
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	1	100,0

Champ : activités marchandes hors agriculture.

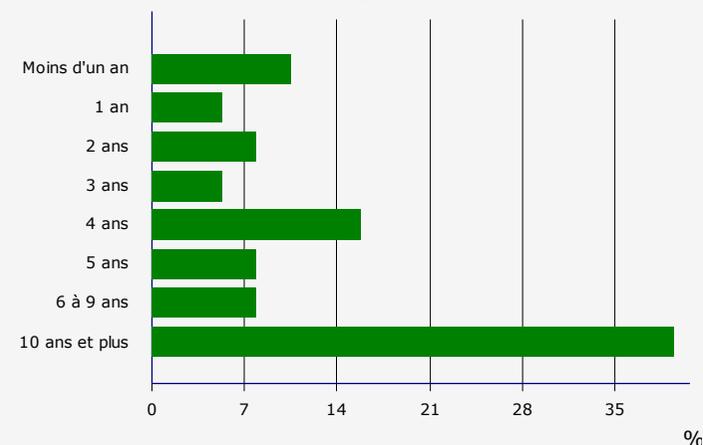
Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (Sirene).

**DEN T3 - Nombre d'entreprises par secteur d'activité au 1er janvier 2014**

	Nombre	%
<b>Ensemble</b>	<b>38</b>	<b>100,0</b>
Industrie	4	10,5
Construction	3	7,9
Commerce, transports, services divers	27	71,1
<i>dont commerce et réparation automobile</i>	5	13,2
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	4	10,5

Champ : activités marchandes hors agriculture.

Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (Sirene).

**DEN G2 - Âge des entreprises au 1er janvier 2014**

Champ : activités marchandes hors agriculture.

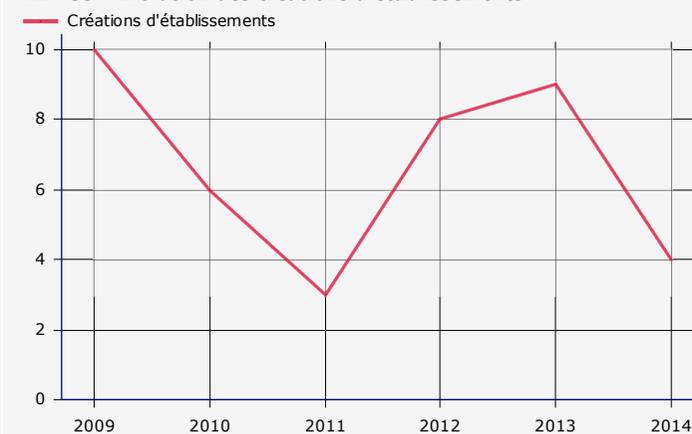
Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (Sirene).

**DEN T4 - Créations d'établissements par secteur d'activité en 2014**

	Ensemble	%	Taux de création
<b>Ensemble</b>	<b>4</b>	<b>100,0</b>	<b>9,5</b>
Industrie	0	0,0	0,0
Construction	1	25,0	25,0
Commerce, transports, services divers	2	50,0	6,7
<i>dont commerce et réparation automobile</i>	1	25,0	20,0
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	1	25,0	25,0

Champ : activités marchandes hors agriculture.

Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (Sirene).

**DEN G3 - Évolution des créations d'établissements**

Champ : activités marchandes hors agriculture.

Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (Sirene).

**DEN T5 - Nombre d'établissements par secteur d'activité au 1er janvier 2014**

	Nombre	%
<b>Ensemble</b>	<b>42</b>	<b>100,0</b>

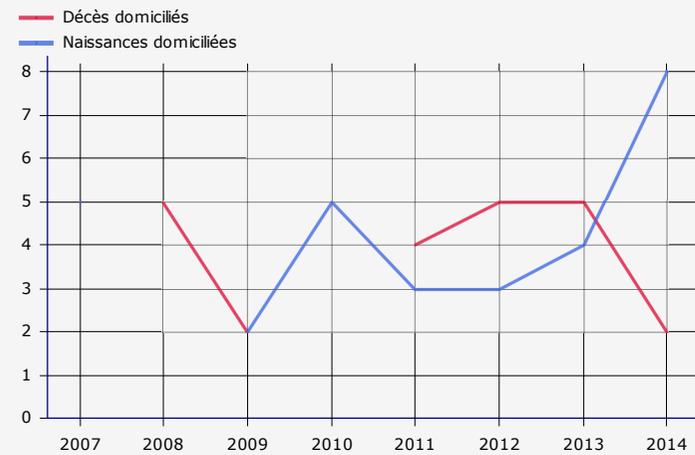
Champ : activités marchandes hors agriculture.

Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (Sirene).

Industrie	4	9,5
Construction	4	9,5
Commerce, transports, services divers	30	71,4
<i>dont commerce et réparation automobile</i>	5	11,9
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	4	9,5

Champ : activités marchandes hors agriculture.

Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (Sirene).

**:: Chiffres clés Naissances et décès 2007 à 2014****Commune d'Hotonnes (01187)****RFD G1 - Naissances et décès domiciliés**

Source : Insee, statistiques de l'état civil.

**:: Chiffres clés Caractéristiques des établissements en 2013****Commune d'Hotonnes (01187)****CEN T1 - Établissements actifs par secteur d'activité au 31 décembre 2013**

	Total	%	0 salarié	1 à 9 salarié(s)	10 à 19 salariés	20 à 49 salariés	50 salariés ou plus
<b>Ensemble</b>	<b>72</b>	<b>100,0</b>	<b>52</b>	<b>19</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>
Agriculture, sylviculture et pêche	8	11,1	8	0	0	0	0
Industrie	4	5,6	0	3	0	1	0
Construction	4	5,6	4	0	0	0	0
Commerce, transports, services divers	47	65,3	33	14	0	0	0
<i>dont commerce et réparation automobile</i>	7	9,7	4	3	0	0	0
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	9	12,5	7	2	0	0	0

Champ : ensemble des activités.

Source : Insee, CLAP.

**CEN T2 - Postes salariés par secteur d'activité au 31 décembre 2013**

	Total	%	1 à 9 salarié(s)	10 à 19 salariés	20 à 49 salariés	50 à 99 salariés	100 salariés ou plus
<b>Ensemble</b>	<b>109</b>	<b>100,0</b>	<b>60</b>	<b>0</b>	<b>49</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Agriculture, sylviculture et pêche	0	0,0	0	0	0	0	0
Industrie	52	47,7	3	0	49	0	0
Construction	0	0,0	0	0	0	0	0
Commerce, transports, services divers	48	44,0	48	0	0	0	0
<i>dont commerce et réparation automobile</i>	11	10,1	11	0	0	0	0
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	9	8,3	9	0	0	0	0

Champ : ensemble des activités.

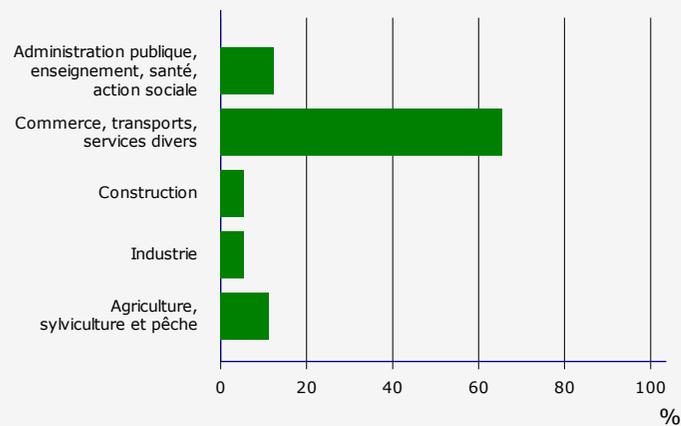
Source : Insee, CLAP.

**CEN T3 - Établissements selon les sphères de l'économie au 31 décembre 2013**

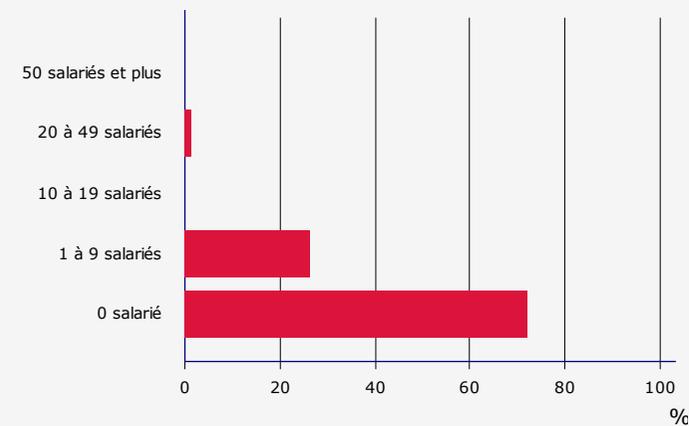
	Établissements		Postes salariés	
	Nombre	%	Nombre	%
<b>Ensemble</b>	<b>72</b>	<b>100,0</b>	<b>109</b>	<b>100,0</b>
Sphère productive	27	37,5	70	64,2
<i>dont domaine public</i>	1	1,4	1	0,9
Sphère présentielle	45	62,5	39	35,8
<i>dont domaine public</i>	4	5,6	18	16,5

Champ : ensemble des activités.

Source : Insee, CLAP.

**CEN G1 - Répartition des établissements actifs par secteur d'activité au 31 décembre 2013**

Champ : ensemble des activités.  
Source : Insee, CLAP.

**CEN G2 - Répartition des établissements actifs par tranche d'effectif salarié au 31 décembre 2013**

Champ : ensemble des activités.  
Source : Insee, CLAP.

**Chiffres clés Salaires et revenus d'activité en 2013****Commune d'Hotonnes (01187)**

Les données de ce thème ne sont pas disponibles pour ce territoire

**:: Chiffres clés Revenus et pauvreté des ménages en 2012****Commune d'Hotonnes (01187)****REV T1 - Ménages fiscaux de l'année 2012**

	<b>2012</b>
Nombre de ménages fiscaux	132
Nombre de personnes dans les ménages fiscaux	313,5
Médiane du revenu disponible par unité de consommation (en euros)	18 261
Part des ménages fiscaux imposés en % (1)	

(1) Cet indicateur est soumis aux règles du secret statistique :

pas de valeur pour les territoires de moins de 1000 ménages fiscaux et moins de 2000 personnes.

Champ : ménages fiscaux - hors communautés et sans abris.

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-Ccmsa, Fichier localisé social et fiscal.

## Commune du Petit-Abergement (01292) - Dossier complet

### :: Chiffres clés Évolution et structure de la population

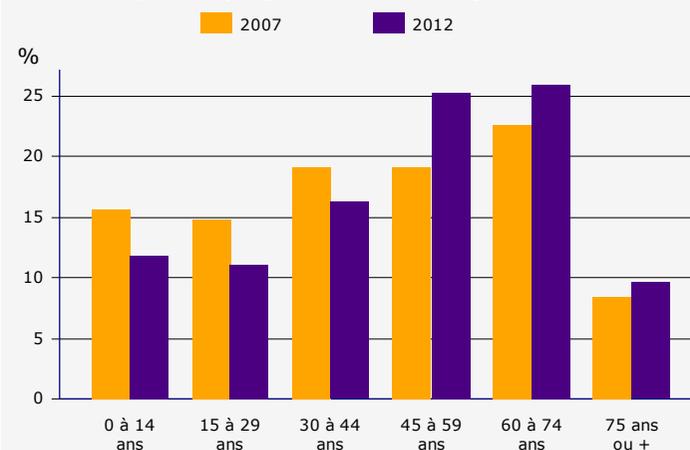
#### Commune du Petit-Abergement (01292)

##### POP T0 - Population par grandes tranches d'âges

	2012	%	2007	%
<b>Ensemble</b>	<b>135</b>	<b>100,0</b>	<b>141</b>	<b>100,0</b>
0 à 14 ans	16	11,9	22	15,6
15 à 29 ans	15	11,1	21	14,9
30 à 44 ans	22	16,3	27	19,1
45 à 59 ans	34	25,2	27	19,1
60 à 74 ans	35	25,9	32	22,7
75 ans ou plus	13	9,6	12	8,5

Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations principales.

##### POP G2 - Population par grandes tranches d'âges

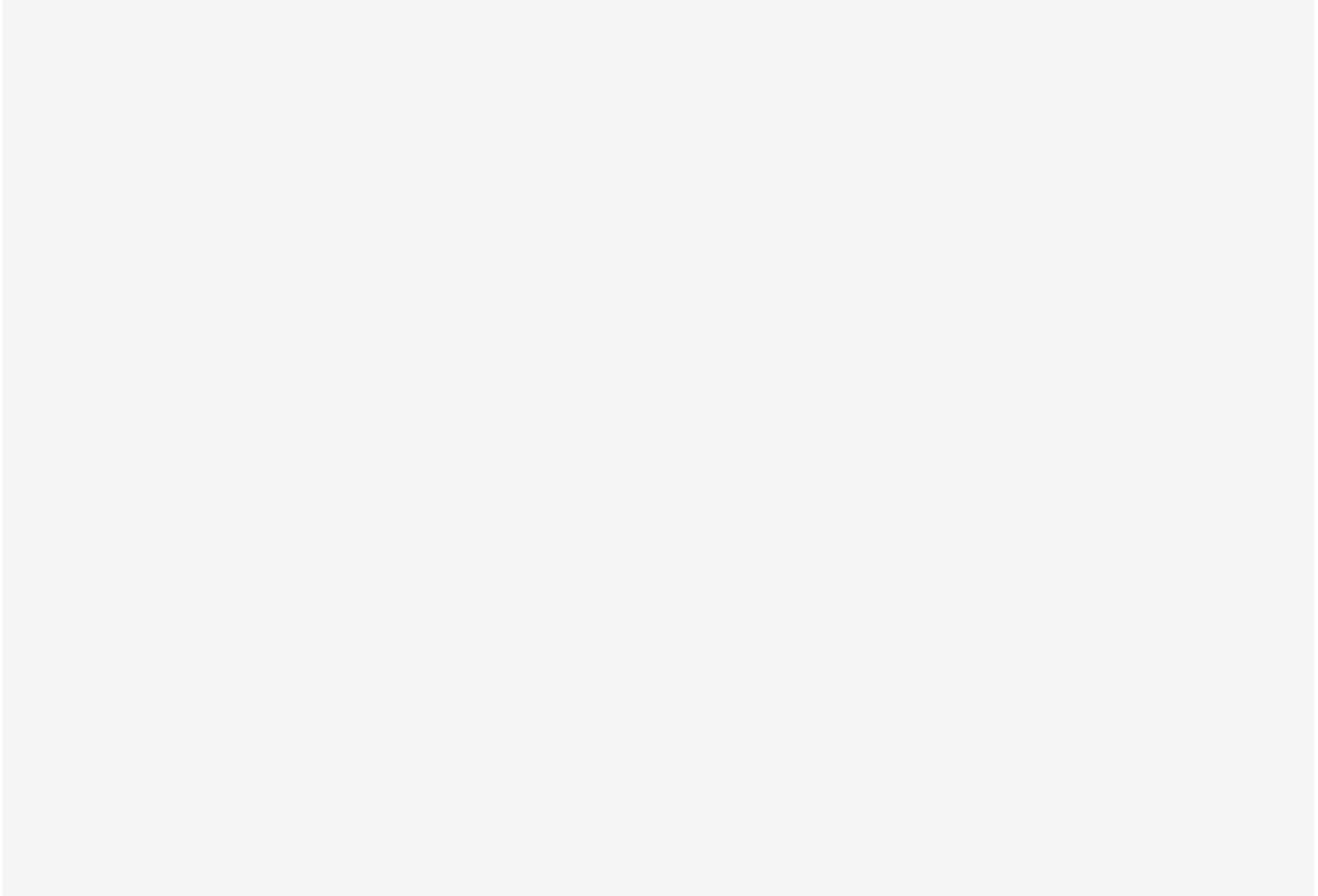


Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations principales.

##### POP T3 - Population par sexe et âge en 2012

	Hommes	%	Femmes	%
<b>Ensemble</b>	<b>72</b>	<b>100,0</b>	<b>63</b>	<b>100,0</b>
0 à 14 ans	12	16,7	4	6,3
15 à 29 ans	11	15,3	4	6,3
30 à 44 ans	11	15,3	11	17,5
45 à 59 ans	17	23,6	17	27,0
60 à 74 ans	16	22,2	19	30,2
75 à 89 ans	4	5,6	7	11,1
90 ans ou plus	1	1,4	1	1,6
0 à 19 ans	17	23,6	5	7,9
20 à 64 ans	39	54,2	38	60,3
65 ans ou plus	16	22,2	20	31,7

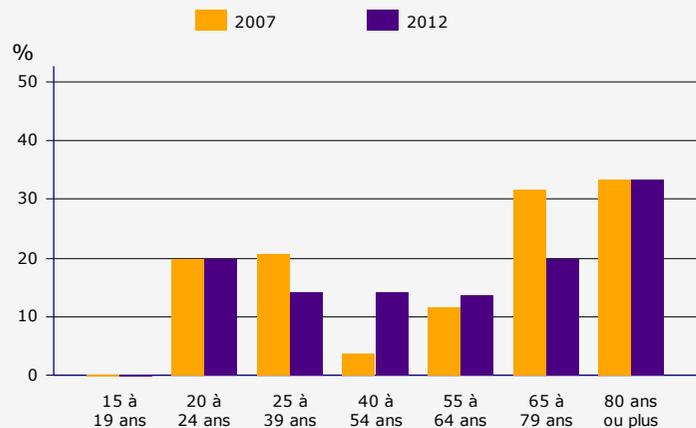
Source : Insee, RP2012 exploitation principale.



**:: Chiffres clés Couples - Familles - Ménages**

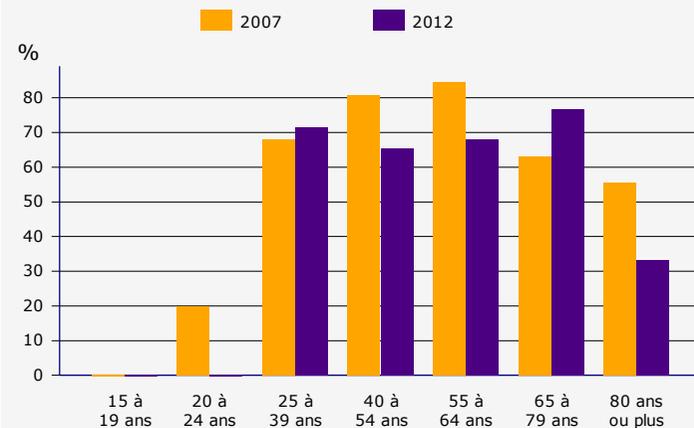
**Commune du Petit-Abergement (01292)**

**FAM G2 - Personnes de 15 ans ou plus vivant seules selon l'âge - population des ménages**



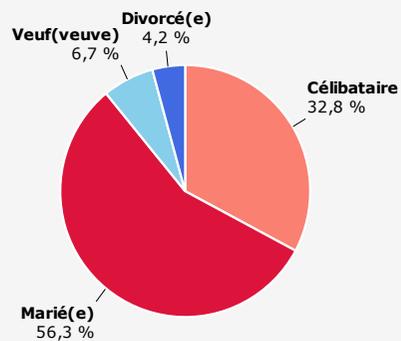
Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations principales.

**FAM G3 - Personnes de 15 ans ou plus déclarant vivre en couple selon l'âge**



Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations principales.

**FAM G4 - État matrimonial des personnes de 15 ans ou plus en 2012**



Source : Insee, RP2012 exploitation principale.

**:: Chiffres clés Emploi - Population active****EMP T1 - Population de 15 à 64 ans par type d'activité**

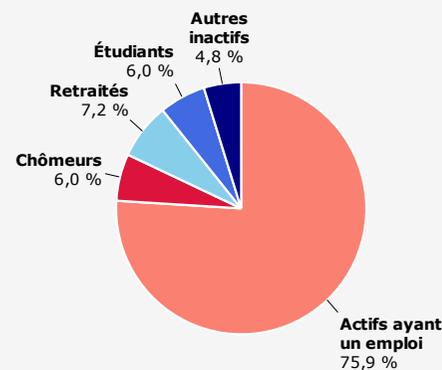
	2012	2007
<b>Ensemble</b>	<b>83</b>	<b>91</b>
<b>Actifs en %</b>	<b>81,9</b>	<b>71,4</b>
actifs ayant un emploi en %	75,9	70,3
chômeurs en %	6,0	1,1
<b>Inactifs en %</b>	<b>18,1</b>	<b>28,6</b>
élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés en %	6,0	8,8
retraités ou préretraités en %	7,2	13,2
autres inactifs en %	4,8	6,6

Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations principales.

**Commune du Petit-Abergement (01292)****EMP T2 - Activité et emploi de la population de 15 à 64 ans par sexe et âge en 2012**

	Population	Actifs	Taux d'activité en %	Actifs ayant un emploi	Taux d'emploi en %
<b>Ensemble</b>	<b>83</b>	<b>68</b>	<b>81,9</b>	<b>63</b>	<b>75,9</b>
15 à 24 ans	11	6	54,5	4	36,4
25 à 54 ans	50	48	96,0	45	90,0
55 à 64 ans	22	14	63,6	14	63,6
<b>Hommes</b>	<b>44</b>	<b>36</b>	<b>81,8</b>	<b>33</b>	<b>75,0</b>
15 à 24 ans	9	5	55,6	3	33,3
25 à 54 ans	24	23	95,8	22	91,7
55 à 64 ans	11	8	72,7	8	72,7
<b>Femmes</b>	<b>39</b>	<b>32</b>	<b>82,1</b>	<b>30</b>	<b>76,9</b>
15 à 24 ans	2	1	50,0	1	50,0
25 à 54 ans	26	25	96,2	23	88,5
55 à 64 ans	11	6	54,5	6	54,5

Source : Insee, RP2012 exploitation principale.

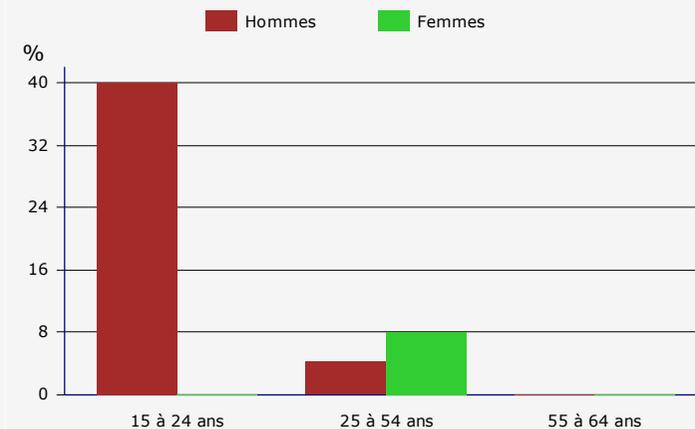
**EMP G1 - Population de 15 à 64 ans par type d'activité en 2012**

Source : Insee, RP2012 exploitation principale.

**EMP T4 - Chômage (au sens du recensement) des 15-64 ans**

	2012	2007
<b>Nombre de chômeurs</b>	<b>5</b>	<b>1</b>
Taux de chômage en %	7,4	1,5
Taux de chômage des hommes en %	8,3	0,0
Taux de chômage des femmes en %	6,3	3,7
Part des femmes parmi les chômeurs en %	40,0	100,0

Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations principales.

**EMP G2 - Taux de chômage (au sens du recensement) des 15-64 ans par sexe et âge en 2012**

Source : Insee, RP2012 exploitation principale.

**EMP T5 - Emploi et activité**

	2012	2007
Nombre d'emplois dans la zone	52	76
Actifs ayant un emploi résidant dans la zone	64	64
Indicateur de concentration d'emploi	81,2	119,2
Taux d'activité parmi les 15 ans ou plus en %	58,0	54,6

L'indicateur de concentration d'emploi est égal au nombre d'emplois dans la zone pour 100 actifs ayant un emploi résidant dans la zone.

Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations principales lieu de résidence et lieu de travail.

**EMP T6 - Emplois selon le statut professionnel**

	2012	%	2007	%
<b>Ensemble</b>	<b>52</b>	<b>100,0</b>	<b>76</b>	<b>100,0</b>
<b>Salariés</b>	<b>41</b>	<b>78,8</b>	<b>64</b>	<b>84,3</b>
<i>dont femmes</i>	13	25,4	22	28,4
<i>dont temps partiel</i>	5	9,3	15	19,5
<b>Non-salariés</b>	<b>11</b>	<b>21,2</b>	<b>12</b>	<b>15,7</b>
<i>dont femmes</i>	4	7,7	5	6,6
<i>dont temps partiel</i>	0	0,0	1	1,3

Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations principales lieu de travail.

**:: Chiffres clés Caractéristiques de l'emploi****Commune du Petit-Abergement (01292)****ACT T1 - Population de 15 ans ou plus ayant un emploi selon le statut en 2012**

	Nombre	%	dont % temps partiel	dont % femmes
<b>Ensemble</b>	<b>64</b>	<b>100,0</b>	<b>20,3</b>	<b>48,4</b>
Salariés	51	79,7	21,6	47,1
Non-salariés	13	20,3	15,4	53,8

Source : Insee, RP2012 exploitation principale.

**ACT T2 - Statut et condition d'emploi des 15 ans ou plus selon le sexe en 2012**

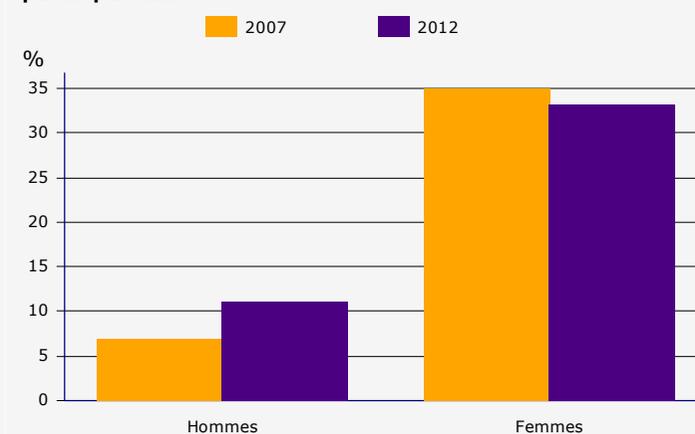
	Hommes	%	Femmes	%
<b>Ensemble</b>	<b>33</b>	<b>100,0</b>	<b>31</b>	<b>100,0</b>
<b>Salariés</b>	<b>27</b>	<b>81,8</b>	<b>24</b>	<b>77,4</b>
<i>Titulaires de la fonction publique et contrats à durée indéterminée</i>	24	72,7	22	71,0
<i>Contrats à durée déterminée</i>	3	9,1	2	6,5
<i>Intérim</i>	0	0,0	0	0,0
<i>Emplois aidés</i>	0	0,0	0	0,0
<i>Apprentissage - Stage</i>	0	0,0	0	0,0
<b>Non-Salariés</b>	<b>6</b>	<b>18,2</b>	<b>7</b>	<b>22,6</b>
<i>Indépendants</i>	6	18,2	5	16,1
<i>Employeurs</i>	0	0,0	2	6,5
<i>Aides familiaux</i>	0	0,0	0	0,0

Source : Insee, RP2012 exploitation principale.

**ACT T3 - Salariés de 15 à 64 ans par sexe, âge et temps partiel en 2012**

	Hommes	dont % temps partiel	Femmes	dont % temps partiel
<b>Ensemble</b>	<b>27</b>	<b>11,1</b>	<b>24</b>	<b>33,3</b>
15 à 24 ans	3	33,3	1	0,0
25 à 54 ans	19	10,5	19	36,8
55 à 64 ans	5	0,0	4	25,0

Source : Insee, RP2012 exploitation principale.

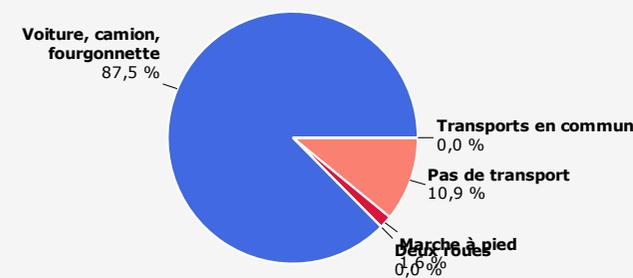
**ACT G1 - Part des salariés de 15 ans ou plus à temps partiel par sexe**

Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations principales.

**ACT T4 - Lieu de travail des actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi qui résident dans la zone**

	2012	%	2007	%
<b>Ensemble</b>	<b>64</b>	<b>100,0</b>	<b>64</b>	<b>100,0</b>
Travaillent :				
dans la commune de résidence	16	25,0	25	39,1
dans une commune autre que la commune de résidence	48	75,0	39	60,9

Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations principales.

**ACT G2 - Part des moyens de transport utilisés pour se rendre au travail en 2012**

Champ : actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi.

Source : Insee, RP2012 exploitation principale.

**:: Chiffres clés Logement****Commune du Petit-Abergement (01292)**

**LOG T2 - Catégories et types de logements**

	2012	%	2007	%
<b>Ensemble</b>	<b>116</b>	<b>100,0</b>	<b>115</b>	<b>100,0</b>
Résidences principales	63	54,3	62	53,9
Résidences secondaires et logements occasionnels	46	39,7	37	32,2
Logements vacants	7	6,0	16	13,9
Maisons	88	75,9	90	78,3
Appartements	28	24,1	25	21,7

Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations principales.

**LOG T3 - Résidences principales selon le nombre de pièces**

	2012	%	2007	%
<b>Ensemble</b>	<b>63</b>	<b>100,0</b>	<b>62</b>	<b>100,0</b>
1 pièce	0	0,0	2	3,2
2 pièces	6	9,5	1	1,6
3 pièces	4	6,3	8	12,9
4 pièces	13	20,6	7	11,3
5 pièces ou plus	40	63,5	44	71,0

Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations principales.

**LOG T5 - Résidences principales en 2012 selon la période d'achèvement**

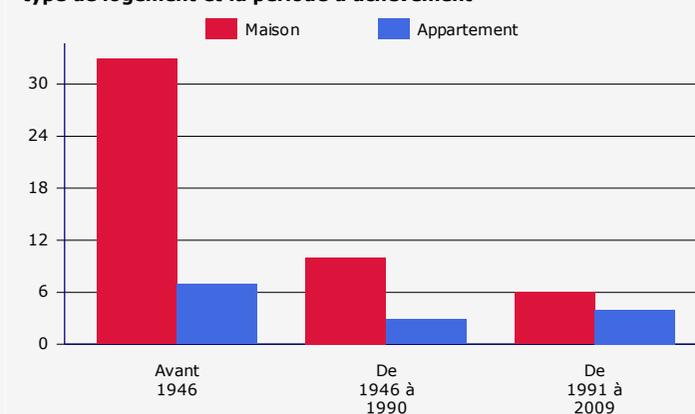
	Nombre	%
<b>Résidences principales construites avant 2010</b>	<b>63</b>	<b>100,0</b>
Avant 1946	40	63,5
De 1946 à 1990	13	20,6
De 1991 à 2009	10	15,9

Source : Insee, RP2012 exploitation principale.

**LOG T4 - Nombre moyen de pièces des résidences principales**

	2012	2007
<b>Ensemble des résidences principales</b>	<b>5,4</b>	<b>5,2</b>
maison	6,0	5,6
appartement	3,3	3,7

Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations principales.

**LOG G1 - Résidences principales en 2012 selon le type de logement et la période d'achèvement**

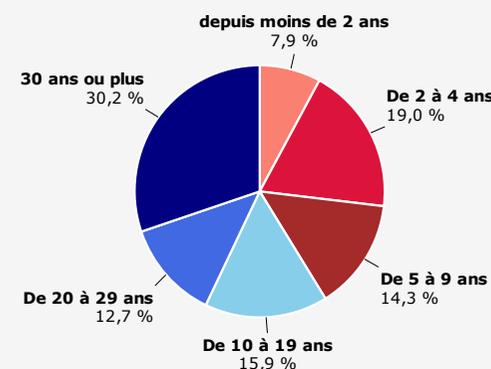
Résidences principales construites avant 2010.

Source : Insee, RP2012 exploitation principale.

**LOG T6 - Ancienneté d'emménagement dans la résidence principale en 2012**

	Nombre de ménages	Part des ménages en %	Population des ménages	Nombre moyen de pièces par	
				logement	personne
<b>Ensemble</b>	<b>63</b>	<b>100,0</b>	<b>134</b>	<b>5,4</b>	<b>2,5</b>
<i>Depuis moins de 2 ans</i>	5	7,9	9	3,8	2,1
<i>De 2 à 4 ans</i>	12	19,0	25	4,3	2,1
<i>De 5 à 9 ans</i>	9	14,3	28	6,1	2,0
<i>10 ans ou plus</i>	37	58,7	72	5,7	2,9

Source : Insee, RP2012 exploitation principale.

**LOG G2 - Ancienneté d'emménagement des ménages en 2012**

Source : Insee, RP2012 exploitation principale.

**LOG T7 - Résidences principales selon le statut d'occupation**

	2012				2007	
	Nombre	%	Nombre de personnes	Ancienneté moyenne d'emménagement en année(s)	Nombre	%
<b>Ensemble</b>	<b>63</b>	<b>100,0</b>	<b>134</b>	<b>23,2</b>	<b>62</b>	<b>100,0</b>
<i>Propriétaire</i>	47	74,6	101	27,3	46	74,2
<i>Locataire</i>	14	22,2	29	11,6	15	24,2
<i>dont d'un logement HLM loué vide</i>	0	0,0	0		0	0,0
<i>Logé gratuitement</i>	2	3,2	4	9,5	1	1,6

Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations principales.

**LOG T8M - Confort des résidences principales**

	2012	%	2007	%
<b>Ensemble</b>	<b>63</b>	<b>100,0</b>	<b>62</b>	<b>100,0</b>
<i>Salle de bain avec baignoire ou douche</i>	63	100,0	61	98,4
<i>Chauffage central collectif</i>	7	11,1	11	17,7
<i>Chauffage central individuel</i>	24	38,1	32	51,6
<i>Chauffage individuel "tout électrique"</i>	5	7,9	3	4,8

Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations principales.

**LOG T9 - Équipement automobile des ménages**

	<b>2012</b>	<b>%</b>	<b>2007</b>	<b>%</b>
<b>Ensemble</b>	<b>63</b>	<b>100,0</b>	<b>62</b>	<b>100,0</b>
<i>Au moins un emplacement réservé au stationnement</i>	<i>51</i>	<i>81,0</i>	<i>58</i>	<i>93,5</i>
<b>Au moins une voiture</b>	<b>59</b>	<b>93,7</b>	<b>56</b>	<b>90,3</b>
<i>1 voiture</i>	<i>29</i>	<i>46,0</i>	<i>31</i>	<i>50,0</i>
<i>2 voitures ou plus</i>	<i>30</i>	<i>47,6</i>	<i>25</i>	<i>40,3</i>

Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations principales.

## :: Chiffres clés Diplômes - Formation

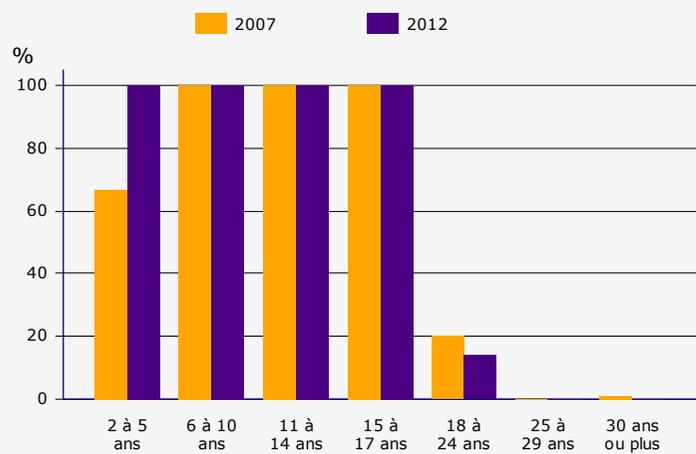
## Commune du Petit-Abergement (01292)

## FOR T1 - Scolarisation selon l'âge et le sexe en 2012

	Ensemble	Population scolarisée	Part de la population scolarisée en %		
			Ensemble	Hommes	Femmes
2 à 5 ans	6	6	100,0	100,0	100,0
6 à 10 ans	5	5	100,0	100,0	100,0
11 à 14 ans	1	1	100,0	100,0	
15 à 17 ans	4	4	100,0	100,0	100,0
18 à 24 ans	7	1	14,3	16,7	0,0
25 à 29 ans	4	0	0,0	0,0	0,0
30 ans ou plus	104	0	0,0	0,0	0,0

Source : Insee, RP2012 exploitation principale.

## FOR G1 - Taux de scolarisation selon l'âge



Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations principales.

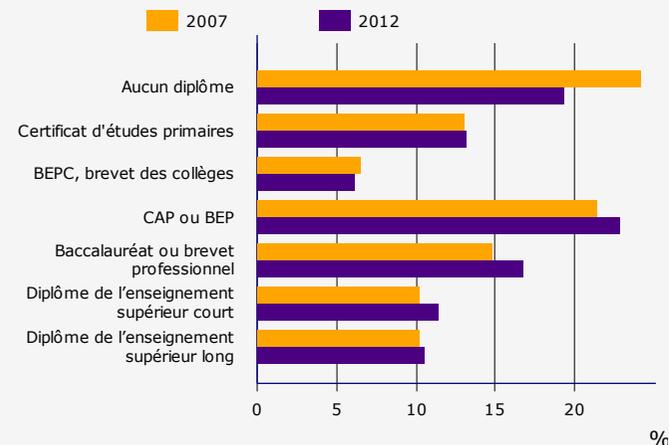
**FOR T2 - Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans ou plus selon le sexe en 2012**

	Ensemble	Hommes	Femmes
<b>Population non scolarisée de 15 ans ou plus</b>	<b>114</b>	<b>56</b>	<b>58</b>
<i>Part des titulaires en %</i>			
d'aucun diplôme	19,3	25,0	13,8
du certificat d'études primaires	13,2	8,9	17,2
du BEPC, brevet des collèges	6,1	3,6	8,6
d'un CAP ou d'un BEP	22,8	30,4	15,5
d'un baccalauréat ou d'un brevet professionnel	16,7	16,1	17,2
d'un diplôme de l'enseignement supérieur court	11,4	8,9	13,8
d'un diplôme de l'enseignement supérieur long	10,5	7,1	13,8

Source : Insee, RP2012 exploitation principale.

**FOR G2 - Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans ou plus**

Séries



Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations principales.

**historiques des résultats du recensement****Commune du Petit-Abergement (01292)****POP T1M - Population**

	1968	1975	1982	1990	1999	2007	2012
Population	186	172	144	141	141	141	135
Densité moyenne (hab/km <sup>2</sup> )	6,9	6,4	5,3	5,2	5,2	5,2	5,0

Ce tableau fournit une série longue.

Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie communale en vigueur au 01/01/2014.

Sources : Insee, RP1968 à 1999 dénombremments, RP2007 et RP2012 exploitations principales.

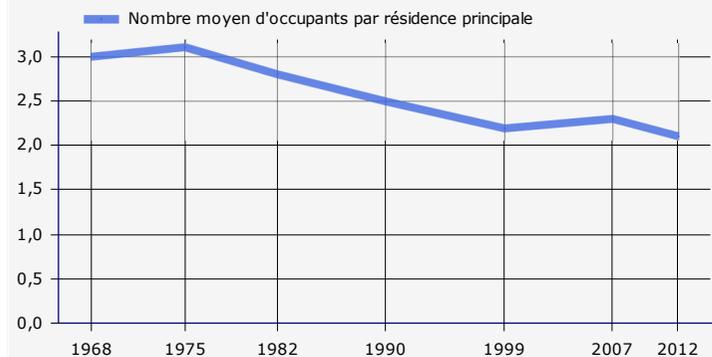
**POP T2M - Indicateurs démographiques**

	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2007	2007 à 2012
Variation annuelle moyenne de la population en %	-1,1	-2,5	-0,3	0,0	0,0	-0,9
due au solde naturel en %	+0,6	-0,3	-0,7	-0,3	-0,5	+0,1
due au solde apparent des entrées sorties en %	-1,7	-2,2	+0,4	+0,3	+0,5	-1,0
Taux de natalité (‰)	16,7	12,5	6,1	8,7	9,8	11,5
Taux de mortalité (‰)	11,2	15,1	13,1	11,8	15,1	10,1

Ce tableau fournit une série longue.

Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie communale en vigueur au 01/01/2014.

Sources : Insee, RP1968 à 1999 dénombremments, RP2007 et RP2012 exploitations principales - État civil.

**FAM G1M - Évolution de la taille des ménages**

Ce graphique fournit une série longue.  
 Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique,  
 dans la géographie communale en vigueur au 01/01/2014.  
 Sources : Insee, RP1968 à 1999 dénombremments,  
 RP2007 et RP2012 exploitations principales.

**LOG T1M - Évolution du nombre de logements par catégorie**

	1968	1975	1982	1990	1999	2007	2012
<b>Ensemble</b>	<b>90</b>	<b>91</b>	<b>108</b>	<b>112</b>	<b>109</b>	<b>115</b>	<b>116</b>
<i>Résidences principales</i>	63	56	52	56	63	62	63
<i>Résidences secondaires et logements occasionnels</i>	9	22	33	41	35	37	46
<i>Logements vacants</i>	18	13	23	15	11	16	7

Ce tableau fournit une série longue.  
 Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique,  
 dans la géographie communale en vigueur au 01/01/2014.  
 Sources : Insee, RP1968 à 1999 dénombremments, RP2007 et RP2012 exploitations principales.

**:: Chiffres clés Tourisme en 2016****Commune du Petit-Abergement (01292)****TOU T1 - Nombre et capacité des hôtels au 1er janvier 2016**

	Hôtels	Chambres
<b>Ensemble</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
1 étoile	0	0
2 étoiles	0	0
3 étoiles	0	0
4 étoiles	0	0
5 étoiles	0	0
Non classé	0	0

Source : Insee en partenariat avec la DGE et les partenaires territoriaux

**TOU T2 - Nombre et capacité des campings au 1er janvier 2016**

	Terrains	Emplacements
<b>Ensemble</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
1 étoile	0	0
2 étoiles	0	0
3 étoiles	0	0
4 étoiles	0	0
5 étoiles	0	0
Non classé	0	0

Source : Insee en partenariat avec la DGE et les partenaires territoriaux

**TOU T3 - Nombre d'autres hébergements collectifs au 1er janvier 2016**

	Hébergement	Nombre de places lit (1)
<b>Ensemble</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Résidence de tourisme et hébergements assimilés	0	0
Village vacances - Maison familiale	0	0
Auberge de jeunesse - Centre sportif	0	0

(1) chambres, appartements, dortoirs...

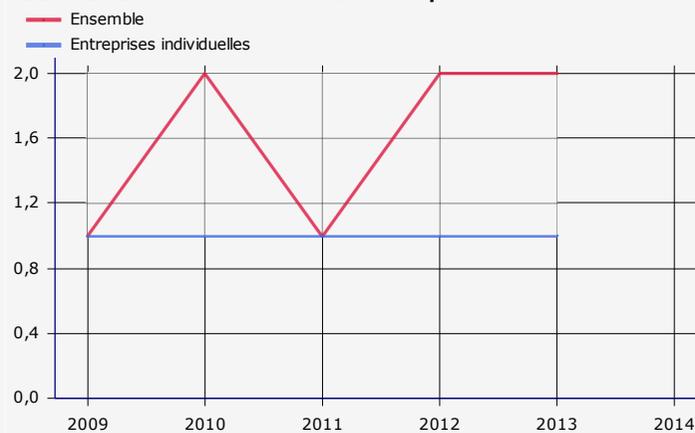
Source : Insee en partenariat avec la DGE et les partenaires territoriaux

**:: Chiffres clés Démographie des entreprises en 2014****Commune du Petit-Abergement (01292)****DEN T1 - Créations d'entreprises par secteur d'activité en 2014**

	Ensemble	%	Taux de création
<b>Ensemble</b>			
Industrie			
Construction			
Commerce, transports, services divers			
<i>dont commerce et réparation automobile</i>			
Administration publique, enseignement, santé, action sociale			

Champ : activités marchandes hors agriculture.

Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (Sirene).

**DEN G1 - Évolution des créations d'entreprises**

Champ : activités marchandes hors agriculture.

Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (Sirene).

**DEN T2 - Créations d'entreprises individuelles par secteur d'activité en 2014**

	Entreprises individuelles créées	Part en % dans l'ensemble des créations des entreprises individuelles
<b>Ensemble</b>		
Industrie		
Construction		
Commerce, transports, services divers		
<i>dont commerce et réparation automobile</i>		
Administration publique, enseignement, santé, action sociale		

Champ : activités marchandes hors agriculture.

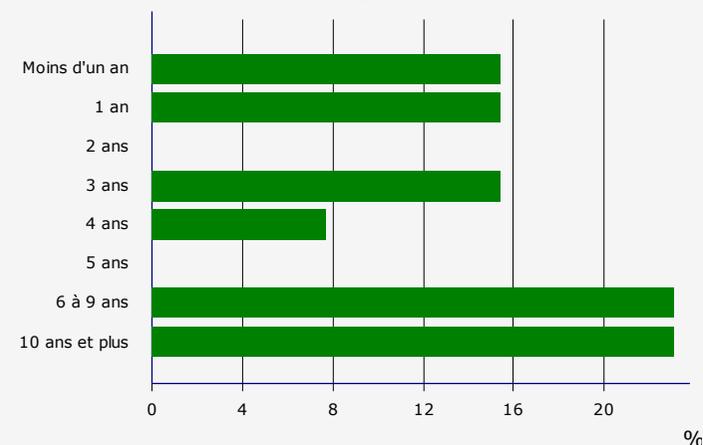
Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (Sirene).

**DEN T3 - Nombre d'entreprises par secteur d'activité au 1er janvier 2014**

	Nombre	%
<b>Ensemble</b>	<b>13</b>	<b>100,0</b>
Industrie	2	15,4
Construction	2	15,4
Commerce, transports, services divers	5	38,5
<i>dont commerce et réparation automobile</i>		
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	4	30,8

Champ : activités marchandes hors agriculture.

Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (Sirene).

**DEN G2 - Âge des entreprises au 1er janvier 2014**

Champ : activités marchandes hors agriculture.

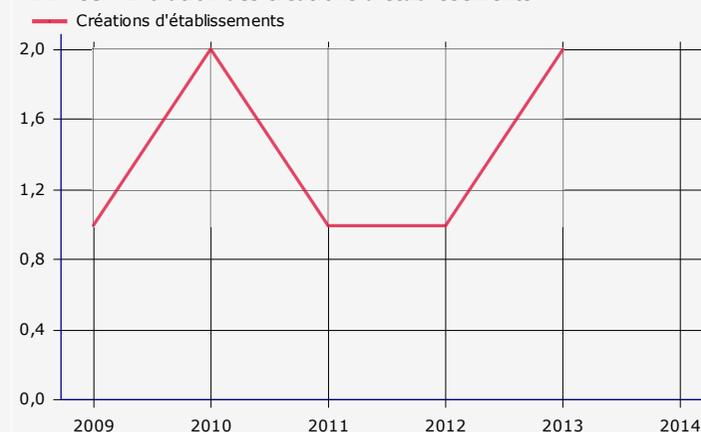
Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (Sirene).

**DEN T4 - Créations d'établissements par secteur d'activité en 2014**

	Ensemble	%	Taux de création
<b>Ensemble</b>			
Industrie			
Construction			
Commerce, transports, services divers			
<i>dont commerce et réparation automobile</i>			
Administration publique, enseignement, santé, action sociale			

Champ : activités marchandes hors agriculture.

Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (Sirene).

**DEN G3 - Évolution des créations d'établissements**

Champ : activités marchandes hors agriculture.

Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (Sirene).

**DEN T5 - Nombre d'établissements par secteur d'activité au 1er janvier 2014**

	Nombre	%
<b>Ensemble</b>	<b>12</b>	<b>100,0</b>

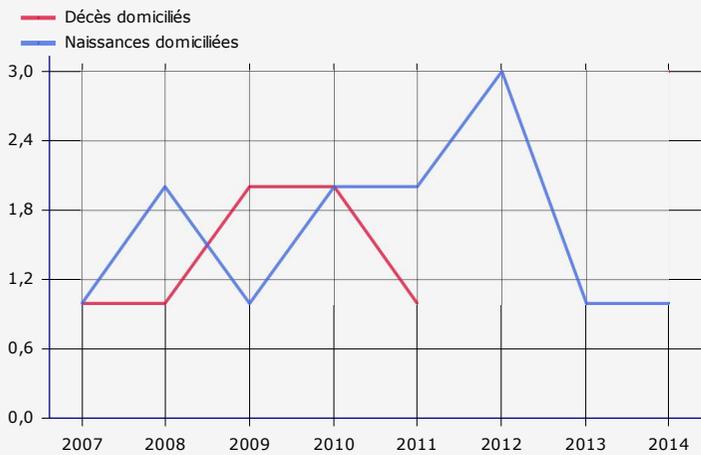
Champ : activités marchandes hors agriculture.

Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (Sirene).

Industrie	2	16,7
Construction	2	16,7
Commerce, transports, services divers	5	41,7
<i>dont commerce et réparation automobile</i>		
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	3	25,0

Champ : activités marchandes hors agriculture.

Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (Sirene).

**:: Chiffres clés Naissances et décès 2007 à 2014****Commune du Petit-Abergement (01292)****RFD G1 - Naissances et décès domiciliés**

Source : Insee, statistiques de l'état civil.

**:: Chiffres clés Caractéristiques des établissements en 2013****Commune du Petit-Abergement (01292)****CEN T1 - Établissements actifs par secteur d'activité au 31 décembre 2013**

	Total	%	0 salarié	1 à 9 salarié(s)	10 à 19 salariés	20 à 49 salariés	50 salariés ou plus
<b>Ensemble</b>	<b>24</b>	<b>100,0</b>	<b>19</b>	<b>4</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Agriculture, sylviculture et pêche	5	20,8	5	0	0	0	0
Industrie	2	8,3	1	0	1	0	0
Construction	2	8,3	1	1	0	0	0
Commerce, transports, services divers	10	41,7	8	2	0	0	0
<i>dont commerce et réparation automobile</i>							
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	5	20,8	4	1	0	0	0

Champ : ensemble des activités.

Source : Insee, CLAP.

**CEN T2 - Postes salariés par secteur d'activité au 31 décembre 2013**

	Total	%	1 à 9 salarié(s)	10 à 19 salariés	20 à 49 salariés	50 à 99 salariés	100 salariés ou plus
<b>Ensemble</b>	<b>22</b>	<b>100,0</b>	<b>7</b>	<b>15</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Agriculture, sylviculture et pêche	0	0,0	0	0	0	0	0
Industrie	15	68,2	0	15	0	0	0
Construction	1	4,5	1	0	0	0	0
Commerce, transports, services divers	4	18,2	4	0	0	0	0
<i>dont commerce et réparation automobile</i>							
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	2	9,1	2	0	0	0	0

Champ : ensemble des activités.

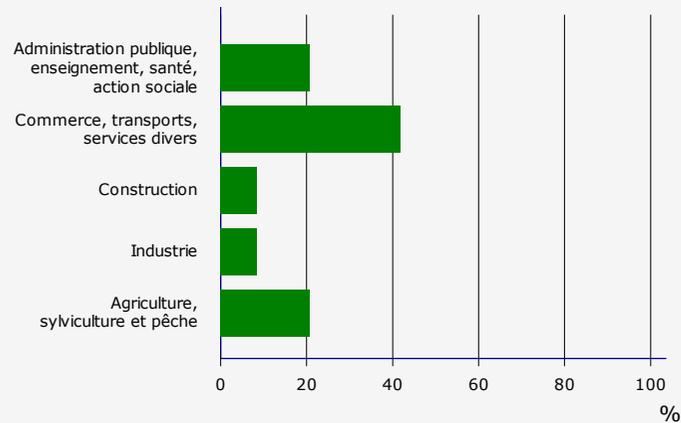
Source : Insee, CLAP.

**CEN T3 - Établissements selon les sphères de l'économie au 31 décembre 2013**

	Établissements		Postes salariés	
	Nombre	%	Nombre	%
<b>Ensemble</b>	<b>24</b>	<b>100,0</b>	<b>22</b>	<b>100,0</b>
Sphère productive	11	45,8	15	68,2
<i>dont domaine public</i>	0	0,0	0	0,0
Sphère présentielle	13	54,2	7	31,8
<i>dont domaine public</i>	1	4,2	2	9,1

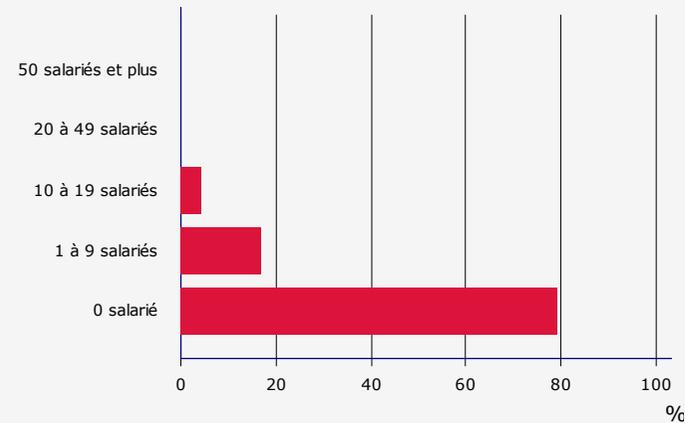
Champ : ensemble des activités.

Source : Insee, CLAP.

**CEN G1 - Répartition des établissements actifs par secteur d'activité au 31 décembre 2013**

Champ : ensemble des activités.

Source : Insee, CLAP.

**CEN G2 - Répartition des établissements actifs par tranche d'effectif salarié au 31 décembre 2013**

Champ : ensemble des activités.

Source : Insee, CLAP.

**Chiffres clés Salaires et revenus d'activité en 2013****Commune du Petit-Abergement (01292)**

Les données de ce thème ne sont pas disponibles pour ce territoire

**:: Chiffres clés Revenus et pauvreté des ménages en 2012****Commune du Petit-Abergement (01292)****REV T1 - Ménages fiscaux de l'année 2012**

	<b>2012</b>
Nombre de ménages fiscaux	61
Nombre de personnes dans les ménages fiscaux	140,0
Médiane du revenu disponible par unité de consommation (en euros)	22 007
Part des ménages fiscaux imposés en % (1)	

(1) Cet indicateur est soumis aux règles du secret statistique :

pas de valeur pour les territoires de moins de 1000 ménages fiscaux et moins de 2000 personnes.

Champ : ménages fiscaux - hors communautés et sans abris.

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-Ccmsa, Fichier localisé social et fiscal.

## Commune de Songieu (01409) - Dossier complet

### :: Chiffres clés Évolution et structure de la population

#### POP T0 - Population par grandes tranches d'âges

	2012	%	2007	%
<b>Ensemble</b>	<b>129</b>	<b>100,0</b>	<b>117</b>	<b>100,0</b>
0 à 14 ans	20	15,4	12	10,0
15 à 29 ans	9	6,9	14	11,7
30 à 44 ans	25	19,2	20	17,5
45 à 59 ans	26	20,0	18	15,0
60 à 74 ans	24	18,5	37	31,7
75 ans ou plus	26	20,0	17	14,2

Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations principales.

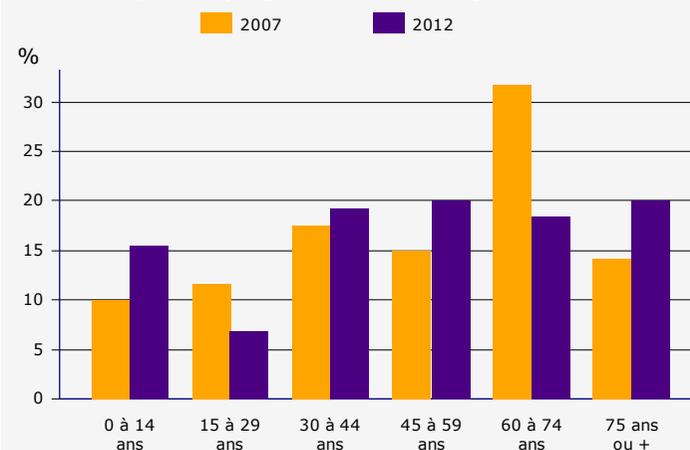
#### POP T3 - Population par sexe et âge en 2012

	Hommes	%	Femmes	%
<b>Ensemble</b>	<b>60</b>	<b>100,0</b>	<b>69</b>	<b>100,0</b>
0 à 14 ans	3	5,0	17	24,3
15 à 29 ans	6	10,0	3	4,3
30 à 44 ans	12	20,0	13	18,6
45 à 59 ans	15	25,0	11	15,7
60 à 74 ans	12	20,0	12	17,1
75 à 89 ans	11	18,3	12	17,1
90 ans ou plus	1	1,7	2	2,9
0 à 19 ans	6	10,0	19	27,1
20 à 64 ans	33	55,0	28	40,0
65 ans ou plus	21	35,0	23	32,9

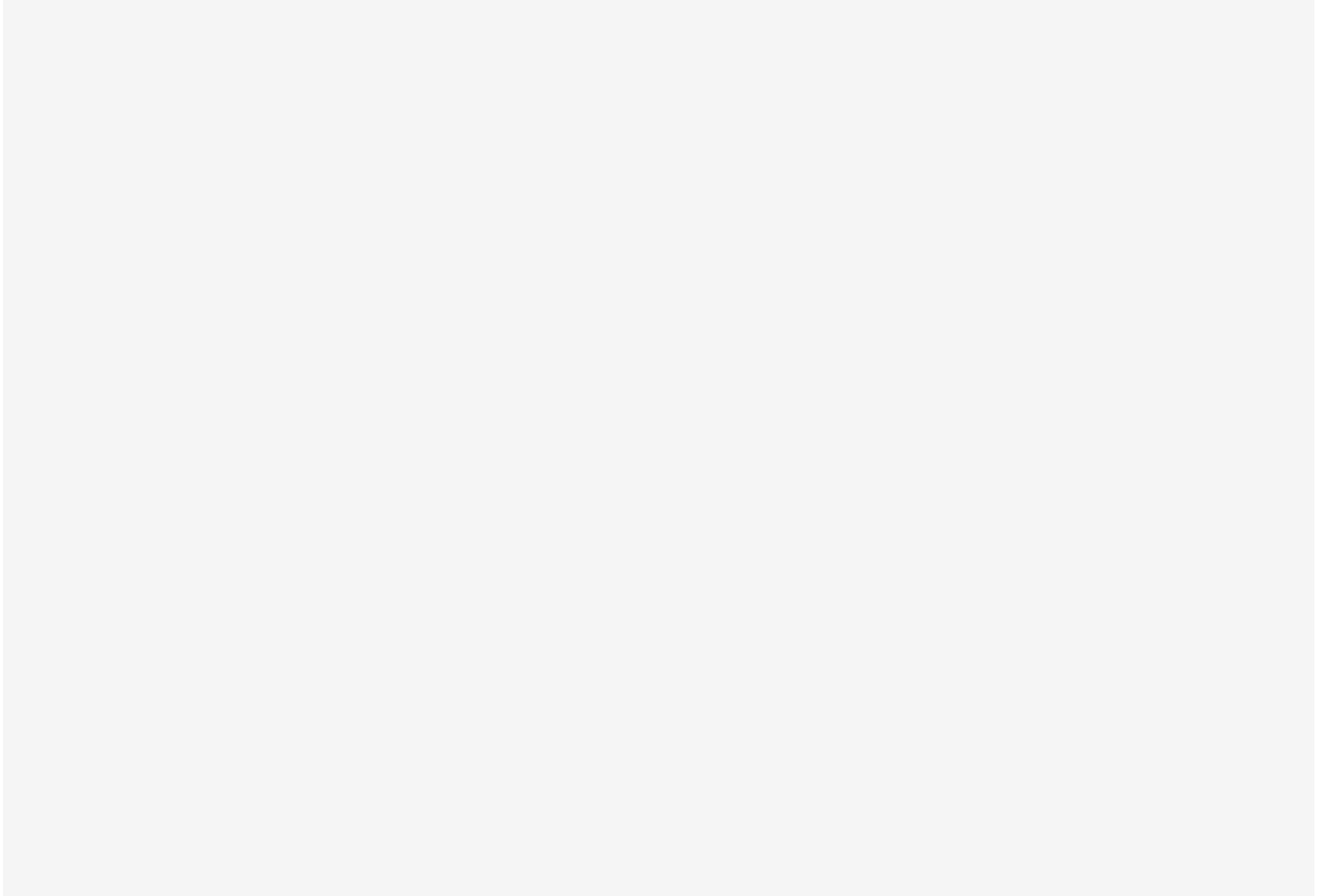
Source : Insee, RP2012 exploitation principale.

#### Commune de Songieu (01409)

#### POP G2 - Population par grandes tranches d'âges



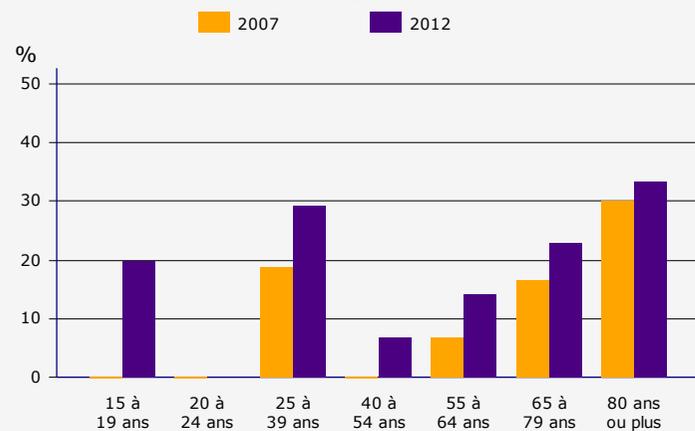
Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations principales.



## :: Chiffres clés Couples - Familles - Ménages

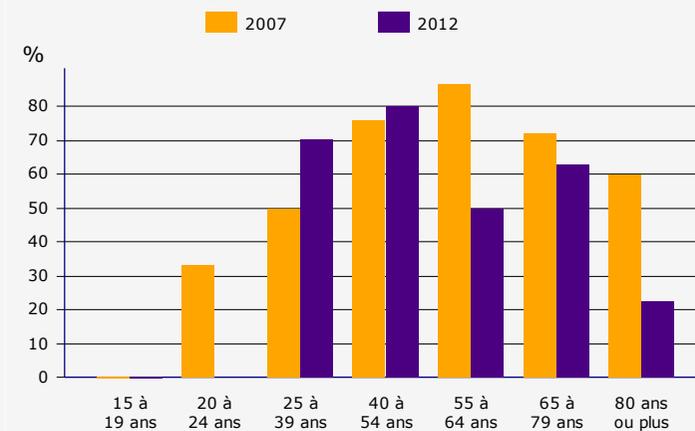
## Commune de Songieu (01409)

FAM G2 - Personnes de 15 ans ou plus vivant seules selon l'âge - population des ménages



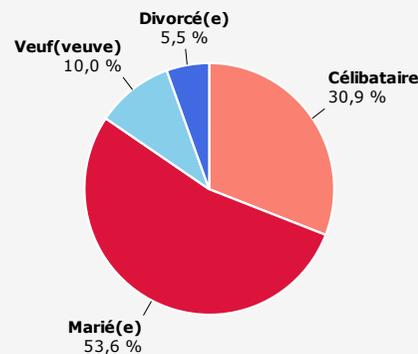
Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations principales.

FAM G3 - Personnes de 15 ans ou plus déclarant vivre en couple selon l'âge



Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations principales.

FAM G4 - État matrimonial des personnes de 15 ans ou plus en 2012



Source : Insee, RP2012 exploitation principale.

**:: Chiffres clés Emploi - Population active****EMP T1 - Population de 15 à 64 ans par type d'activité**

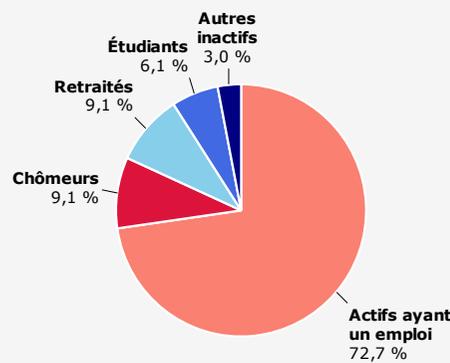
	2012	2007
<b>Ensemble</b>	<b>65</b>	<b>60</b>
<b>Actifs en %</b>	<b>81,8</b>	<b>75,8</b>
actifs ayant un emploi en %	72,7	74,2
chômeurs en %	9,1	1,6
<b>Inactifs en %</b>	<b>18,2</b>	<b>24,2</b>
élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés en %	6,1	6,5
retraités ou préretraités en %	9,1	11,3
autres inactifs en %	3,0	6,5

Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations principales.

**Commune de Songieu (01409)****EMP T2 - Activité et emploi de la population de 15 à 64 ans par sexe et âge en 2012**

	Population	Actifs	Taux d'activité en %	Actifs ayant un emploi	Taux d'emploi en %
<b>Ensemble</b>	<b>65</b>	<b>54</b>	<b>81,8</b>	<b>48</b>	<b>72,7</b>
15 à 24 ans	5	1	20,0	1	20,0
25 à 54 ans	47	45	95,7	40	85,1
55 à 64 ans	14	8	57,1	7	50,0
<b>Hommes</b>	<b>36</b>	<b>30</b>	<b>83,3</b>	<b>27</b>	<b>75,0</b>
15 à 24 ans	3	1	33,3	1	33,3
25 à 54 ans	24	23	95,8	21	87,5
55 à 64 ans	9	6	66,7	5	55,6
<b>Femmes</b>	<b>30</b>	<b>24</b>	<b>80,0</b>	<b>21</b>	<b>70,0</b>
15 à 24 ans	2	0	0,0	0	0,0
25 à 54 ans	23	22	95,7	19	82,6
55 à 64 ans	5	2	40,0	2	40,0

Source : Insee, RP2012 exploitation principale.

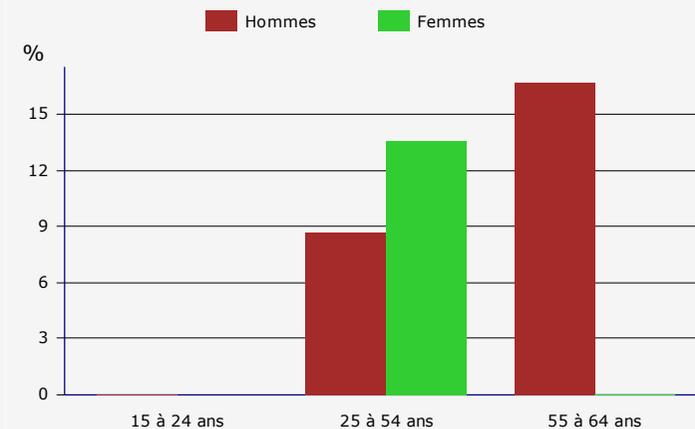
**EMP G1 - Population de 15 à 64 ans par type d'activité en 2012**

Source : Insee, RP2012 exploitation principale.

**EMP T4 - Chômage (au sens du recensement) des 15-64 ans**

	2012	2007
<b>Nombre de chômeurs</b>	<b>6</b>	<b>1</b>
Taux de chômage en %	11,1	2,1
Taux de chômage des hommes en %	10,0	3,6
Taux de chômage des femmes en %	12,5	0,0
Part des femmes parmi les chômeurs en %	50,0	0,0

Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations principales.

**EMP G2 - Taux de chômage (au sens du recensement) des 15-64 ans par sexe et âge en 2012**

Source : Insee, RP2012 exploitation principale.

**EMP T5 - Emploi et activité**

	2012	2007
Nombre d'emplois dans la zone	24	25
Actifs ayant un emploi résidant dans la zone	48	45
Indicateur de concentration d'emploi	50,6	55,1
Taux d'activité parmi les 15 ans ou plus en %	49,1	43,5

L'indicateur de concentration d'emploi est égal au nombre d'emplois dans la zone pour 100 actifs ayant un emploi résidant dans la zone.

Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations principales lieu de résidence et lieu de travail.

**EMP T6 - Emplois selon le statut professionnel**

	2012	%	2007	%
<b>Ensemble</b>	<b>24</b>	<b>100,0</b>	<b>25</b>	<b>100,0</b>
<b>Salariés</b>	<b>14</b>	<b>58,8</b>	<b>10</b>	<b>40,4</b>
<i>dont femmes</i>	5	20,7	1	4,1
<i>dont temps partiel</i>	3	12,4	3	11,9
<b>Non-salariés</b>	<b>10</b>	<b>41,2</b>	<b>15</b>	<b>59,6</b>
<i>dont femmes</i>	2	8,2	4	15,9
<i>dont temps partiel</i>	3	12,4	1	3,9

Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations principales lieu de travail.

**:: Chiffres clés Caractéristiques de l'emploi****Commune de Songieu (01409)****ACT T1 - Population de 15 ans ou plus ayant un emploi selon le statut en 2012**

	Nombre	%	dont % temps partiel	dont % femmes
<b>Ensemble</b>	<b>48</b>	<b>100,0</b>	<b>22,9</b>	<b>43,8</b>
Salariés	33	68,8	21,2	57,6
Non-salariés	15	31,2	26,7	13,3

Source : Insee, RP2012 exploitation principale.

**ACT T2 - Statut et condition d'emploi des 15 ans ou plus selon le sexe en 2012**

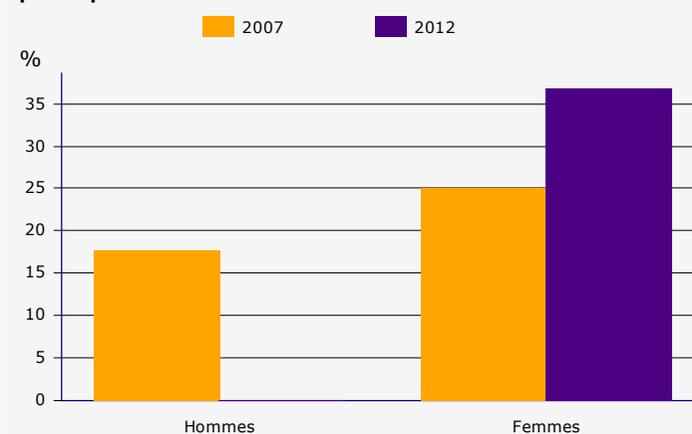
	Hommes	%	Femmes	%
<b>Ensemble</b>	<b>27</b>	<b>100,0</b>	<b>21</b>	<b>100,0</b>
<b>Salariés</b>	<b>14</b>	<b>51,9</b>	<b>19</b>	<b>90,5</b>
<i>Titulaires de la fonction publique et contrats à durée indéterminée</i>	13	48,1	16	76,2
<i>Contrats à durée déterminée</i>	0	0,0	3	14,3
<i>Intérim</i>	0	0,0	0	0,0
<i>Emplois aidés</i>	0	0,0	0	0,0
<i>Apprentissage - Stage</i>	1	3,7	0	0,0
<b>Non-Salariés</b>	<b>13</b>	<b>48,1</b>	<b>2</b>	<b>9,5</b>
<i>Indépendants</i>	7	25,9	1	4,8
<i>Employeurs</i>	6	22,2	1	4,8
<i>Aides familiaux</i>	0	0,0	0	0,0

Source : Insee, RP2012 exploitation principale.

**ACT T3 - Salariés de 15 à 64 ans par sexe, âge et temps partiel en 2012**

	Hommes	dont % temps partiel	Femmes	dont % temps partiel
<b>Ensemble</b>	<b>14</b>	<b>0,0</b>	<b>19</b>	<b>36,8</b>
15 à 24 ans	1	0,0	0	
25 à 54 ans	12	0,0	17	29,4
55 à 64 ans	1	0,0	2	100,0

Source : Insee, RP2012 exploitation principale.

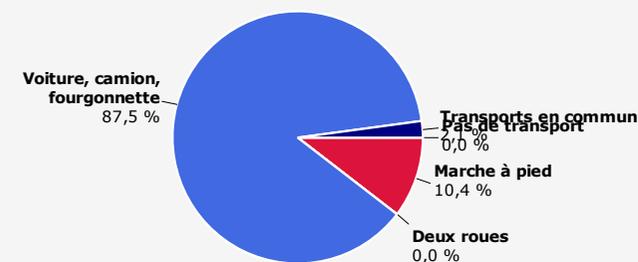
**ACT G1 - Part des salariés de 15 ans ou plus à temps partiel par sexe**

Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations principales.

**ACT T4 - Lieu de travail des actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi qui résident dans la zone**

	2012	%	2007	%
<b>Ensemble</b>	<b>48</b>	<b>100,0</b>	<b>45</b>	<b>100,0</b>
Travaillent :				
dans la commune de résidence	14	29,2	14	30,4
dans une commune autre que la commune de résidence	34	70,8	31	69,6

Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations principales.

**ACT G2 - Part des moyens de transport utilisés pour se rendre au travail en 2012**

Champ : actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi.

Source : Insee, RP2012 exploitation principale.

**:: Chiffres clés Logement****Commune de Songieu (01409)**

**LOG T2 - Catégories et types de logements**

	2012	%	2007	%
<b>Ensemble</b>	<b>123</b>	<b>100,0</b>	<b>124</b>	<b>100,0</b>
Résidences principales	63	51,0	54	43,4
Résidences secondaires et logements occasionnels	51	41,5	63	51,0
Logements vacants	9	7,5	7	5,7
Maisons	110	89,4	101	81,6
Appartements	12	9,8	22	17,6

Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations principales.

**LOG T3 - Résidences principales selon le nombre de pièces**

	2012	%	2007	%
<b>Ensemble</b>	<b>63</b>	<b>100,0</b>	<b>54</b>	<b>100,0</b>
1 pièce	2	3,2	1	1,8
2 pièces	3	4,8	2	3,6
3 pièces	10	15,9	6	10,9
4 pièces	10	15,9	13	23,6
5 pièces ou plus	38	60,3	32	60,0

Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations principales.

**LOG T5 - Résidences principales en 2012 selon la période d'achèvement**

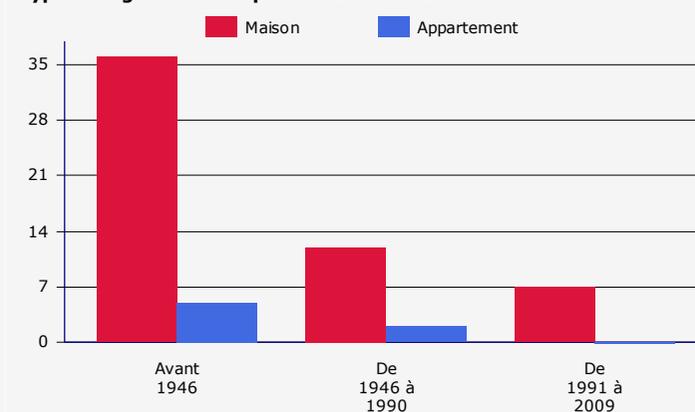
	Nombre	%
<b>Résidences principales construites avant 2010</b>	<b>63</b>	<b>100,0</b>
Avant 1946	41	65,1
De 1946 à 1990	15	23,8
De 1991 à 2009	7	11,1

Source : Insee, RP2012 exploitation principale.

**LOG T4 - Nombre moyen de pièces des résidences principales**

	2012	2007
<b>Ensemble des résidences principales</b>	<b>4,8</b>	<b>5,0</b>
maison	5,0	5,4
appartement	3,3	3,1

Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations principales.

**LOG G1 - Résidences principales en 2012 selon le type de logement et la période d'achèvement**

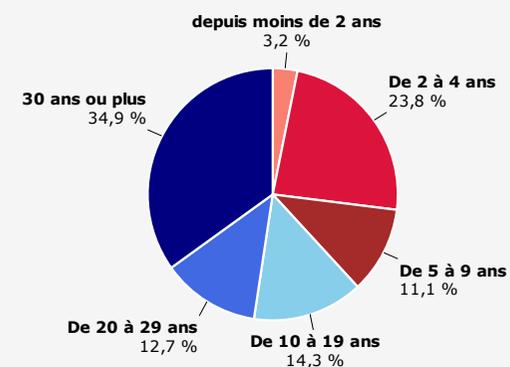
Résidences principales construites avant 2010.

Source : Insee, RP2012 exploitation principale.

**LOG T6 - Ancienneté d'emménagement dans la résidence principale en 2012**

	Nombre de ménages	Part des ménages en %	Population des ménages	Nombre moyen de pièces par	
				logement	personne
<b>Ensemble</b>	<b>63</b>	<b>100,0</b>	<b>129</b>	<b>4,8</b>	<b>2,3</b>
<i>Depuis moins de 2 ans</i>	2	3,2	2	2,5	2,5
<i>De 2 à 4 ans</i>	15	23,8	34	3,8	1,7
<i>De 5 à 9 ans</i>	7	11,1	15	4,6	2,1
<i>10 ans ou plus</i>	39	61,9	78	5,3	2,6

Source : Insee, RP2012 exploitation principale.

**LOG G2 - Ancienneté d'emménagement des ménages en 2012**

Source : Insee, RP2012 exploitation principale.

**LOG T7 - Résidences principales selon le statut d'occupation**

	2012				2007	
	Nombre	%	Nombre de personnes	Ancienneté moyenne d'emménagement en année(s)	Nombre	%
<b>Ensemble</b>	<b>63</b>	<b>100,0</b>	<b>129</b>	<b>24,9</b>	<b>54</b>	<b>100,0</b>
<i>Propriétaire</i>	52	82,5	113	28,3	45	83,6
<i>Locataire</i>	7	11,1	10	3,9	9	16,4
<i>dont d'un logement HLM loué vide</i>	0	0,0	0		0	0,0
<i>Logé gratuitement</i>	4	6,3	6	17,7	0	0,0

Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations principales.

**LOG T8M - Confort des résidences principales**

	2012	%	2007	%
<b>Ensemble</b>	<b>63</b>	<b>100,0</b>	<b>54</b>	<b>100,0</b>
<i>Salle de bain avec baignoire ou douche</i>	59	93,7	49	90,9
<i>Chauffage central collectif</i>	5	7,9	3	5,5
<i>Chauffage central individuel</i>	25	39,7	21	40,0
<i>Chauffage individuel "tout électrique"</i>	6	9,5	5	9,1

Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations principales.

**LOG T9 - Équipement automobile des ménages**

	<b>2012</b>	<b>%</b>	<b>2007</b>	<b>%</b>
<b>Ensemble</b>	<b>63</b>	<b>100,0</b>	<b>54</b>	<b>100,0</b>
<i>Au moins un emplacement réservé au stationnement</i>	52	82,5	40	74,5
<b>Au moins une voiture</b>	<b>59</b>	<b>93,7</b>	<b>48</b>	<b>89,1</b>
<i>1 voiture</i>	34	54,0	25	47,3
<i>2 voitures ou plus</i>	25	39,7	22	41,8

Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations principales.

## :: Chiffres clés Diplômes - Formation

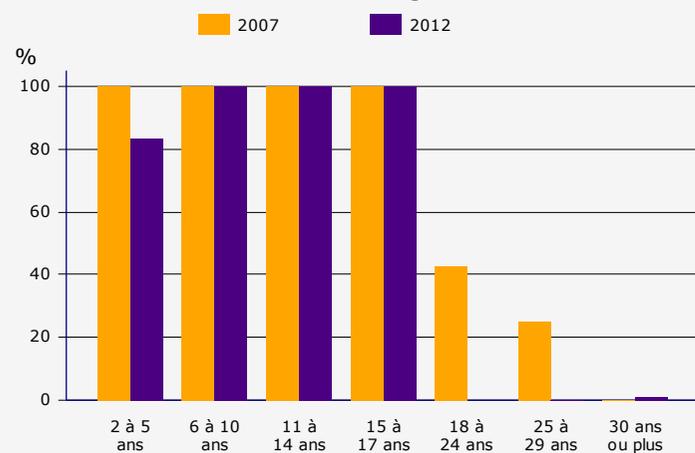
## Commune de Songieu (01409)

## FOR T1 - Scolarisation selon l'âge et le sexe en 2012

	Ensemble	Population scolarisée	Part de la population scolarisée en %		
			Ensemble	Hommes	Femmes
2 à 5 ans	6	5	83,3		83,3
6 à 10 ans	3	3	100,0	100,0	100,0
11 à 14 ans	10	10	100,0	100,0	100,0
15 à 17 ans	5	5	100,0	100,0	100,0
18 à 24 ans	0	0			
25 à 29 ans	4	0	0,0	0,0	0,0
30 ans ou plus	100	1	1,0	0,0	2,0

Source : Insee, RP2012 exploitation principale.

## FOR G1 - Taux de scolarisation selon l'âge



Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations principales.

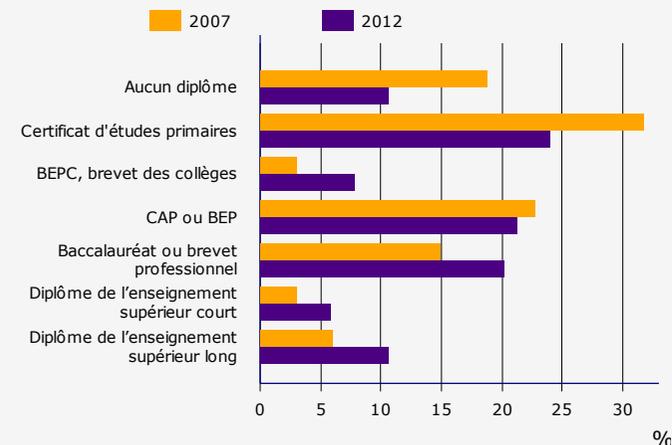
**FOR T2 - Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans ou plus selon le sexe en 2012**

	Ensemble	Hommes	Femmes
<b>Population non scolarisée de 15 ans ou plus</b>	<b>103</b>	<b>54</b>	<b>50</b>
<i>Part des titulaires en %</i>			
d'aucun diplôme	10,6	18,5	2,0
du certificat d'études primaires	24,0	16,7	32,0
du BEPC, brevet des collèges	7,7	7,4	8,0
d'un CAP ou d'un BEP	21,2	25,9	16,0
d'un baccalauréat ou d'un brevet professionnel	20,2	11,1	30,0
d'un diplôme de l'enseignement supérieur court	5,8	7,4	4,0
d'un diplôme de l'enseignement supérieur long	10,6	13,0	8,0

Source : Insee, RP2012 exploitation principale.

**FOR G2 - Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans ou plus**

Séries



Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations principales.

**historiques des résultats du recensement****Commune de Songieu (01409)****POP T1M - Population**

	1968	1975	1982	1990	1999	2007	2012
Population	165	142	126	101	125	117	129
Densité moyenne (hab/km <sup>2</sup> )	8,0	6,9	6,1	4,9	6,1	5,7	6,3

Ce tableau fournit une série longue.

Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie communale en vigueur au 01/01/2014.

Sources : Insee, RP1968 à 1999 dénombremments, RP2007 et RP2012 exploitations principales.

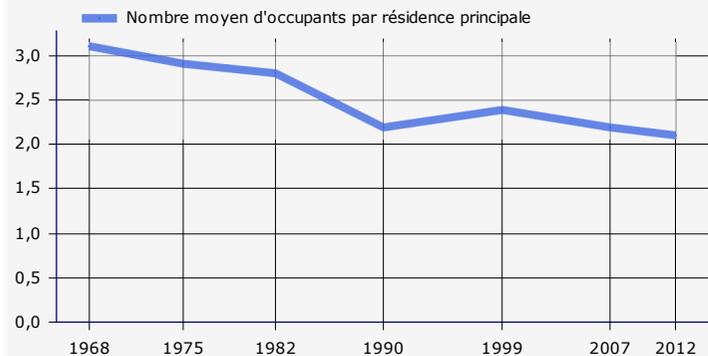
**POP T2M - Indicateurs démographiques**

	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2007	2007 à 2012
Variation annuelle moyenne de la population en %	-2,1	-1,7	-2,7	+2,4	-0,8	+2,0
due au solde naturel en %	-0,7	-2,2	-1,5	-0,8	0,0	-0,8
due au solde apparent des entrées sorties en %	-1,4	+0,5	-1,2	+3,2	-0,8	+2,8
Taux de natalité (‰)	9,3	6,3	2,2	9,0	10,3	8,2
Taux de mortalité (‰)	16,7	28,4	17,4	17,0	10,3	16,4

Ce tableau fournit une série longue.

Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie communale en vigueur au 01/01/2014.

Sources : Insee, RP1968 à 1999 dénombremments, RP2007 et RP2012 exploitations principales - État civil.

**FAM G1M - Évolution de la taille des ménages**

Ce graphique fournit une série longue.  
 Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique,  
 dans la géographie communale en vigueur au 01/01/2014.  
 Sources : Insee, RP1968 à 1999 dénombrements,  
 RP2007 et RP2012 exploitations principales.

**LOG T1M - Évolution du nombre de logements par catégorie**

	1968	1975	1982	1990	1999	2007	2012
<b>Ensemble</b>	<b>98</b>	<b>103</b>	<b>113</b>	<b>100</b>	<b>116</b>	<b>124</b>	<b>123</b>
<i>Résidences principales</i>	54	49	45	46	53	54	63
<i>Résidences secondaires et logements occasionnels</i>	23	26	58	53	56	63	51
<i>Logements vacants</i>	21	28	10	1	7	7	9

Ce tableau fournit une série longue.

Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique,  
 dans la géographie communale en vigueur au 01/01/2014.

Sources : Insee, RP1968 à 1999 dénombrements, RP2007 et RP2012 exploitations principales.

**:: Chiffres clés Tourisme en 2016****Commune de Songieu (01409)****TOU T1 - Nombre et capacité des hôtels au 1er janvier 2016**

	Hôtels	Chambres
<b>Ensemble</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
1 étoile	0	0
2 étoiles	0	0
3 étoiles	0	0
4 étoiles	0	0
5 étoiles	0	0
Non classé	0	0

Source : Insee en partenariat avec la DGE et les partenaires territoriaux

**TOU T2 - Nombre et capacité des campings au 1er janvier 2016**

	Terrains	Emplacements
<b>Ensemble</b>	<b>1</b>	<b>33</b>
1 étoile	0	0
2 étoiles	0	0
3 étoiles	0	0
4 étoiles	0	0
5 étoiles	0	0
Non classé	1	33

Source : Insee en partenariat avec la DGE et les partenaires territoriaux

**TOU T3 - Nombre d'autres hébergements collectifs au 1er janvier 2016**

	Hébergement	Nombre de places lit (1)
<b>Ensemble</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Résidence de tourisme et hébergements assimilés	0	0
Village vacances - Maison familiale	0	0
Auberge de jeunesse - Centre sportif	0	0

(1) chambres, appartements, dortoirs...

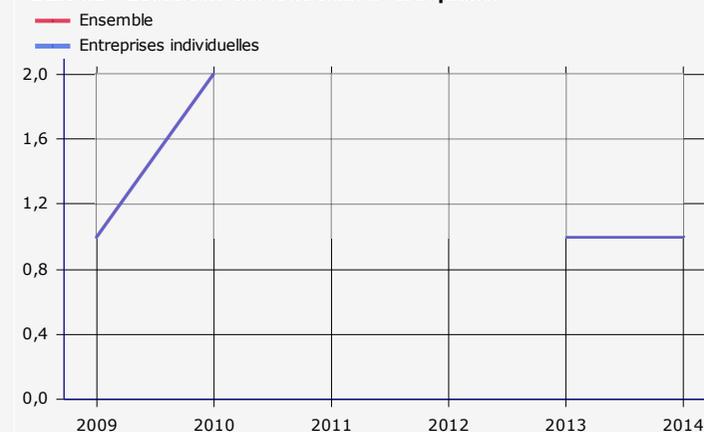
Source : Insee en partenariat avec la DGE et les partenaires territoriaux

:: **Chiffres clés Démographie des entreprises en 2014****Commune de Songieu (01409)****DEN T1 - Créations d'entreprises par secteur d'activité en 2014**

	Ensemble	%	Taux de création
<b>Ensemble</b>	<b>1</b>	<b>100,0</b>	<b>25,0</b>
Industrie	0	0,0	
Construction	1	100,0	100,0
Commerce, transports, services divers	0	0,0	0,0
<i>dont commerce et réparation automobile</i>			
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	0	0,0	

Champ : activités marchandes hors agriculture.

Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (Sirene).

**DEN G1 - Évolution des créations d'entreprises**

Champ : activités marchandes hors agriculture.

Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (Sirene).

**DEN T2 - Créations d'entreprises individuelles par secteur d'activité en 2014**

	Entreprises individuelles créées	Part en % dans l'ensemble des créations des entreprises individuelles
<b>Ensemble</b>	<b>1</b>	<b>100,0</b>
Industrie	0	
Construction	1	100,0
Commerce, transports, services divers	0	
<i>dont commerce et réparation automobile</i>		
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	0	

Champ : activités marchandes hors agriculture.

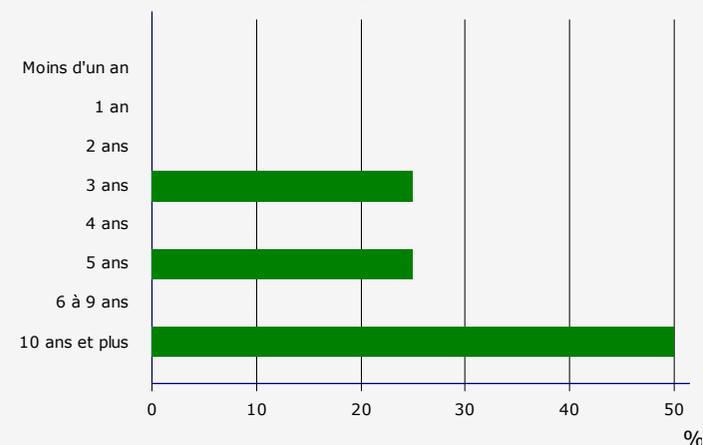
Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (Sirene).

**DEN T3 - Nombre d'entreprises par secteur d'activité au 1er janvier 2014**

	Nombre	%
<b>Ensemble</b>	<b>4</b>	<b>100,0</b>
Industrie	0	0,0
Construction	1	25,0
Commerce, transports, services divers	3	75,0
<i>dont commerce et réparation automobile</i>	1	25,0
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	0	0,0

Champ : activités marchandes hors agriculture.

Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (Sirene).

**DEN G2 - Âge des entreprises au 1er janvier 2014**

Champ : activités marchandes hors agriculture.

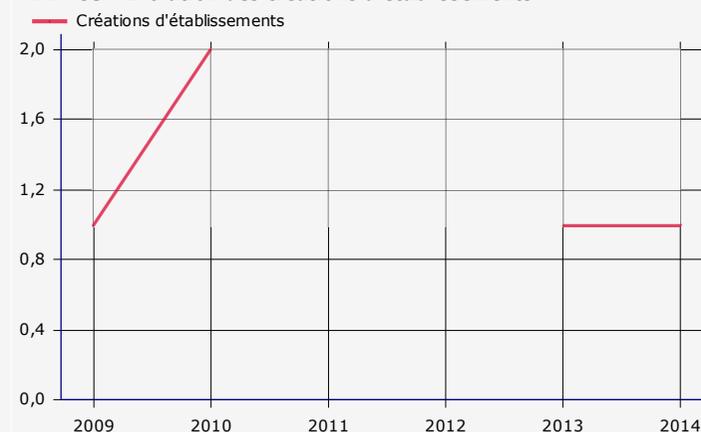
Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (Sirene).

**DEN T4 - Créations d'établissements par secteur d'activité en 2014**

	Ensemble	%	Taux de création
<b>Ensemble</b>	<b>1</b>	<b>100,0</b>	<b>25,0</b>
Industrie	0	0,0	
Construction	1	100,0	100,0
Commerce, transports, services divers	0	0,0	0,0
<i>dont commerce et réparation automobile</i>			
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	0	0,0	

Champ : activités marchandes hors agriculture.

Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (Sirene).

**DEN G3 - Évolution des créations d'établissements**

Champ : activités marchandes hors agriculture.

Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (Sirene).

**DEN T5 - Nombre d'établissements par secteur d'activité au 1er janvier 2014**

	Nombre	%
<b>Ensemble</b>	<b>4</b>	<b>100,0</b>

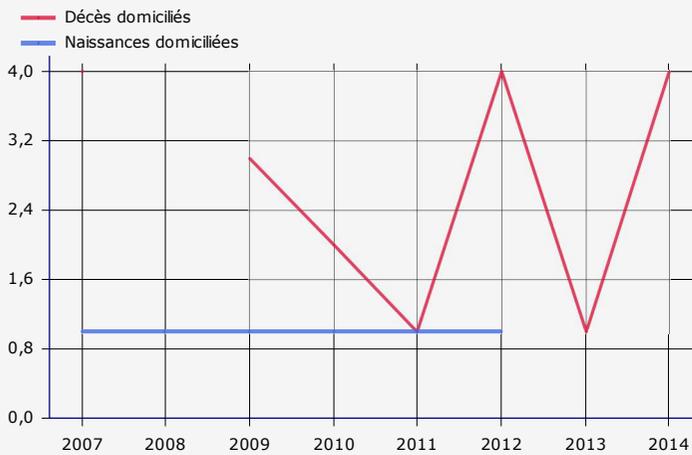
Champ : activités marchandes hors agriculture.

Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (Sirene).

Industrie	0	0,0
Construction	1	25,0
Commerce, transports, services divers	3	75,0
<i>dont commerce et réparation automobile</i>	<i>1</i>	<i>25,0</i>
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	0	0,0

Champ : activités marchandes hors agriculture.

Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (Sirene).

**:: Chiffres clés Naissances et décès 2007 à 2014****Commune de Songieu (01409)****RFD G1 - Naissances et décès domiciliés**

Source : Insee, statistiques de l'état civil.

**:: Chiffres clés Caractéristiques des établissements en 2013****Commune de Songieu (01409)****CEN T1 - Établissements actifs par secteur d'activité au 31 décembre 2013**

	Total	%	0 salarié	1 à 9 salarié(s)	10 à 19 salariés	20 à 49 salariés	50 salariés ou plus
<b>Ensemble</b>	<b>16</b>	<b>100,0</b>	<b>14</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Agriculture, sylviculture et pêche	7	43,8	7	0	0	0	0
Industrie	0	0,0	0	0	0	0	0
Construction	1	6,3	0	0	1	0	0
Commerce, transports, services divers	6	37,5	6	0	0	0	0
<i>dont commerce et réparation automobile</i>	3	18,8	3	0	0	0	0
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	2	12,5	1	1	0	0	0

Champ : ensemble des activités.

Source : Insee, CLAP.

**CEN T2 - Postes salariés par secteur d'activité au 31 décembre 2013**

	Total	%	1 à 9 salarié(s)	10 à 19 salariés	20 à 49 salariés	50 à 99 salariés	100 salariés ou plus
<b>Ensemble</b>	<b>14</b>	<b>100,0</b>	<b>3</b>	<b>11</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Agriculture, sylviculture et pêche	0	0,0	0	0	0	0	0
Industrie	0	0,0	0	0	0	0	0
Construction	11	78,6	0	11	0	0	0
Commerce, transports, services divers	0	0,0	0	0	0	0	0
<i>dont commerce et réparation automobile</i>							
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	3	21,4	3	0	0	0	0

Champ : ensemble des activités.

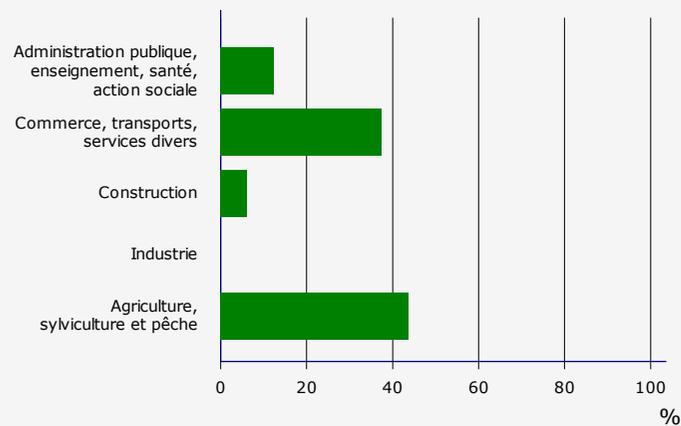
Source : Insee, CLAP.

**CEN T3 - Établissements selon les sphères de l'économie au 31 décembre 2013**

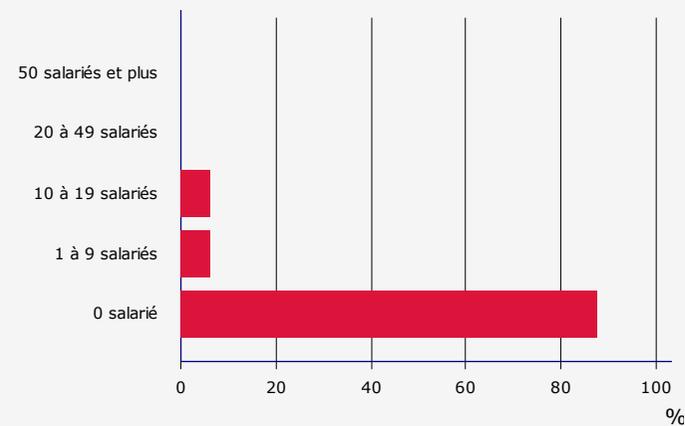
	Établissements		Postes salariés	
	Nombre	%	Nombre	%
<b>Ensemble</b>	<b>16</b>	<b>100,0</b>	<b>14</b>	<b>100,0</b>
Sphère productive	8	50,0	0	0,0
<i>dont domaine public</i>	0	0,0	0	0,0
Sphère présentielle	8	50,0	14	100,0
<i>dont domaine public</i>	2	12,5	3	21,4

Champ : ensemble des activités.

Source : Insee, CLAP.

**CEN G1 - Répartition des établissements actifs par secteur d'activité au 31 décembre 2013**

Champ : ensemble des activités.  
Source : Insee, CLAP.

**CEN G2 - Répartition des établissements actifs par tranche d'effectif salarié au 31 décembre 2013**

Champ : ensemble des activités.  
Source : Insee, CLAP.

**Chiffres clés Salaires et revenus d'activité en 2013****Commune de Songieu (01409)**

Les données de ce thème ne sont pas disponibles pour ce territoire

**:: Chiffres clés Revenus et pauvreté des ménages en 2012****Commune de Songieu (01409)****REV T1 - Ménages fiscaux de l'année 2012**

	<b>2012</b>
Nombre de ménages fiscaux	56
Nombre de personnes dans les ménages fiscaux	124,0
Médiane du revenu disponible par unité de consommation (en euros)	20 844
Part des ménages fiscaux imposés en % (1)	

(1) Cet indicateur est soumis aux règles du secret statistique :

pas de valeur pour les territoires de moins de 1000 ménages fiscaux et moins de 2000 personnes.

Champ : ménages fiscaux - hors communautés et sans abris.

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-Ccmsa, Fichier localisé social et fiscal.